



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

Hest 2649
HISTOIRE

DE TOURNAI

ET

DU TOURNÉSIS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RÉGULÉS JUSQU'À NOS JOURS,

Par A.-G. Chotin,

AVOCAT EN DROIT, JUGE DE PAIX.

Mon pays avant tout!



TOME II.

Tournai,

MASSART ET JANSSENS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

1840.





UNIVERSITE



90



Hist 2649

HISTOIRE
DE TOURNAI
ET DU TOURNESIS.

HISTOIRE
DE TOURNAI
ET *H 2649*
DU TOURNÉSIS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS REÇULÉS JUSQU'A NOS JOURS ,

Par **A.-G. Chotin,**

LICENCIÉ EN DROIT , JUGE DE PAIX.

Mon pays avant tout !



Tournai,

MASSART ET JANSSENS , IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1840.



HISTOIRE

DE TOURNAI ET DU TOURNÉSIS.

L'an 1400, l'on se rendit en foule à Rome afin d'assister au jubilé séculaire, mais pour une grande partie des fidèles il n'y eut point de retour. Ils y moururent de la peste qui étendit sur tout le globe ses affreux ravages. Ce fléau fut si meurtrier à Tournai, que cette ville devint presque déserte (1).

Comme au commencement de son invasion il ne mourait que des gens du peuple, les riches ne regardaient point comme un mal la mort de quelques misérables *buveurs de bière*, c'est le nom qu'ils leur donnaient. Mais

(1) Tornaci aded erat crudelis, ut incredibile sit narratu, dit Meyer. Ces pestes étaient très-communes au moyen âge. 128 ans auparavant une horrible maladie avait encore moissonné en cette ville beaucoup de monde, comme on le voit par ces vers d'une vieille chronique sur Tournai :

Mil CCC LX et douze
Vint une mors laide et hideuse,
Qui passi ces pays passa
Dont mains riches hom trépassa.

bientôt la peste sourde et impartiale dans ses rigueurs , comme la mort elle-même dont elle était presque partout suivie, frappa toutes les classes de la société sans distinction : buveurs de bière et buveurs de vin , artisans et nobles , prêtres et magistrats ; elle n'épargna personne, pas même les médecins qui promettaient la guérison. Le peuple alarmé courait implorer le secours des saints aux extrémités du pays. Les uns cherchaient à se rendre propice Saint Adrien , Saint Sébastien , Saint Antoine ; les autres , d'autres bienheureux en qui ils avaient foi et confiance. C'était en vain. La peste continuait à décimer les populations. Ce fut dans ces circonstances que De La Tremouille , évêque de Tournai , institua du gré et à la demande de toute la cité , une procession solennelle à laquelle il assista avec tout le clergé de Notre-Dame , l'abbé et tous les moines de St-Martin , les Augustins , les Franciscains , les gouverneurs de la ville , les magistrats et tous les bourgeois et manans. Après cette imposante cérémonie , Mathias de La Vallée , Franciscain , fit un sermon très-remarquable au peuple abattu , dans lequel il annonça qu'il fallait se corriger et faire pénitence , afin d'arrêter par ce moyen le courroux du ciel. Tout cela ne servit à rien , dit Meyer à qui nous empruntons ces faits. Il y eut recrudescence du mal qui sévit avec plus de violence , et moissonna en peu de tems un nombre considérable d'habitans. Les parens , par crainte de la contagion , avaient cessé de se voir ; le commerce et les communications avec le dehors étaient interrompues , . . . l'herbe croissait dans les rues. On n'y voyait plus personne. Seulement , à la nuit tombante , erraient des hommes à figure sinistre qui recueillaient les cadavres dans des tombereaux pour les porter dans les *âtres*. On fit dans tout le pays des prières publiques , mais le fléau ne disparut qu'à l'approche de l'hiver. Un froid rigoureux

avait précédé cette calamité si funeste à nos contrées.

Pour repeupler la ville que cette peste et la guerre avaient considérablement dégarnie d'habitans, les magistrats supprimèrent les impôts sur le vin et la cervoise pendant quatre années. Ce tems écoulé, comme cette mesure en diminuant les recettes empêchait la commune de faire face à ses charges; que d'un autre côté celle-ci s'était vue obligée à de grandes dépenses causées par la guerre, (1) tant pour la milice et la réparation des fortifications, que pour la mise en état des engins, canons, et autre matériel de guerre et de défense, ils adressèrent des représentations à ce sujet au Roi Charles VI. Ce monarque leur accorda (18 juin 1404) en considération de la *très-grande, pitoyable et terrible mortalité*, dont leur ville avait été affligée, la prolongation, pour quatre ans, de l'octroi sur le vin et la cervoise, pourvu que la majorité des trois cents élus y consentit (2).

Mais reprenons le cours des évènements généraux de notre histoire. Jeanne, duchesse de Brabant, qui gou-

(1) Les expéditions de la milice de Tournai à Roosbeck, à Bourbourg et au Dam avaient coûté plus de 200,000 francs à la ville. Aussi Charles VI, en considération des services que cette ville (laquelle d'ancien droit, dit le diplôme, était en tems de guerre nommée et appelée *sa chambre*) lui avait rendus à ses propres dépens dans ses guerres, tant ès voyages de Bourbourg, de Roosbeck et du Dam qu'ailleurs, ce qui devait lui être imputé à noblesse et comme poursuivant les armes, déclara deux ans plus tard la tenir quitte, exempte et franche de toutes les aides dernièrement établies pour résister aux entreprises de Henri de Lancastre, se disant roi d'Angleterre, ainsi que de celles nouvellement établies pour la conquête de la Guienne et le renforcement des frontières. Plus tard (15 février 1409) il ordonna à son confesseur de rembourser aux Tournaisiens les sommes que leur ont coûté l'équipement et les gages des arbalétriers, pavesiers, canons, canonniers, et charrois qu'ils lui ont envoyés à sa dernière chevauchée en Flandre. (Archives de la ville).

(2) Archives de la ville.

verna avec tant de prudence et de douceur, craignant que sa succession ne fût le signal de quelque guerre, en avait réglé l'ordre par un diplôme daté de Tournai (28 septembre 1399). Elle y avait appelé Marguerite sa nièce, femme de Philippe duc de Bourgogne, comte de Flandre. Ce prince étant mort à Hall au mois d'avril de l'an 1404, Jean-Sans-Peur son successeur fut reçu avec pompe et inauguré comte de Flandre à Gand l'année suivante. Il fixa sa résidence à Audenarde et y transféra sa chambre de Conseil de Lille, où il ne laissa que la chambre des Comptes.

De grands désastres furent en quelque sorte les pré-curseurs des guerres sanglantes qui ravagèrent bientôt le pays. L'an 1408, Tournai se vit presqu'englouti sous les eaux. Les paroisses S^t-Nicolas, S^t-Brice, S^t-Jean, S^{te}-Catherine, S^t-Piat, S^t-Pierre, Notre-Dame et la Magdelaine furent en grande partie envahies par l'humide élément. Il n'y en eut que trois à l'abri de l'inondation : S^{te}-Marguerite, S^t-Quentin et S^t-Nicaise; ce qui nous donne une idée des dommages que notre ville eut à souffrir. L'année suivante ce fut la Flandre qui se vit ravager par la famine, et par une peste atroce qui dévora un grand nombre de ses habitans. Cousin rapporte, qu'en 1410, la mortalité parmi le clergé de Tournai fut si grande, qu'on ne savait trouver des gens d'église pour faire le service divin, ni à qui conférer les bénéfices vacans, il fallut faire venir des prêtres de Lille, de Douai, de Cambrai et d'Arras.

Le comte de Flandre Jean-Sans-Peur, emporté et impérieux eut un règne fort agité. Deux partis divisèrent la France, le sien et celui du duc d'Orléans qu'il fit assassiner. Le roi de France Charles VI, irrité contre lui vint assiéger Arras. A l'approche de la guerre ce monarque avait ordonné que ceux d'entre les Tournaisiens qui te-

naient fiefs, arrière-fiefs ou terres nobles, se rendissent en armes vers lui ; mais bientôt il les en exempta, pourvu que la ville lui envoyât le plus tôt possible les arbaletiers et les charriots qu'elle lui avait promis, parce qu'il avait jugé que cette ville avait besoin d'une bonne et sûre garde, située, comme elle l'était, près des pays de Flandre et d'Artois, et éloignée de plus de vingt lieues de toutes bonnes villes de France. Ces deux puissances allaient se heurter quand, à la prière du duc de Brabant et de la comtesse de Hainaut, la paix fut faite par un traité que le comte Jean devait approuver à Tournai, devant les commissaires du roi de France. Ce fut son fils Philippe, comte de Charolois, qui le ratifia en son nom, et jura la paix ainsi que la noblesse et le clergé de Flandre. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut, présents à cet acte solennel, le garantirent ainsi que la noblesse et le clergé de Tournai. Meyer au contraire a écrit que ce furent les prévôts Marc Vilain et Jean Wettin et les arbaletiers de Tournai qui représentèrent à la fois le duc de Bourgogne et le roi de France, et furent pour eux garans mutuels de la paix. (1) La cérémonie se fit en l'abbaye de S^t-Martin, l'an 1415.

Presque dans le même tems que ces événemens se passaient, le roi d'Angleterre, révendiquant les provinces françaises enlevées à ce royaume par le roi Richard III, avait fait une descente en France et était venu mettre le siège devant Harfleur. Charles VI, attaqué à l'improviste, écrivit de Paris aux Tournaisiens (2 septembre 1415), qu'il avait résolu de se porter en personne et avec de grandes forces au devant de son ennemi pour le combattre, et faire lever le siège de cette ville; et comme il avait

(1) *Paci interfuere rectores Civitatis Tornacensis Marcus Villanus et Joannes Wettenius, præfectus tunc urbis. Aduere item ibidem pro regis Burgundique partibus ballistarii Tornacenses. Meyer. Ad an. 1414.*

commandé à cet effet à ses parens, vassaux et sujets de se rendre en hâte auprès de son fils le duc de Guienne, son lieutenant et capitaine-général, lequel devait le précéder en Normandie. Il donnait ordre aux Tournaisiens, sur la foi et la loyauté qu'ils lui devaient, de lui envoyer à la réception de sa lettre « le plus grand nombre de bonnes gens d'armes, archers et arbaletiers qu'il sera possible, en les faisant marcher jour et nuit. » (1)

Mais la paix intervenue entre le roi de France et Jean-Sans-Peur, loin de l'éteindre, n'avait pas même assoupi la haine mortelle qui divisait la maison de Bourgogne et celle d'Orléans. Elle se réveilla avec plus de violence chez le duc Jean, quand il apprit que la reine Isabeau de Bavière méditait l'enlèvement du Dauphin et de son épouse Marguerite. Il n'ignorait pas que le duc d'Orléans était l'artisan de toutes ces intrigues, et pour y mettre fin, il conçut le projet de l'assassiner. Ce qui hâta sa mort, ce fut l'outrage fait au duc de Bourgogne dans la personne de sa vertueuse épouse, dont le duc d'Orléans s'était vanté faussement d'avoir eu les faveurs. Dès-lors sa perte fut arrêtée. Jean-Sans-Peur, pour mieux assurer l'exécution de l'affreux projet qu'il méditait, feignit de se réconcilier avec son ennemi. Ils couchèrent dans le même lit, selon la coutume du tems, communiquèrent le même jour.... et le lendemain l'on apprit que le duc d'Orléans n'était plus ! Pour écarter tout soupçon, Jean affecta la plus grande douleur, se présenta dans l'église des Blancs-Manteaux pour donner l'eau bénite au corps de sa victime, et assista en grand deuil à ses funérailles. On le crut donc quelque tems étranger à cette action infâme, et quand sa culpabilité fut connue, il prit le parti de se retirer à Gand. Après s'être assuré dans cette ville de

(1) Lettres origin. aux archives de la ville.

l'assistance des flamands contre ses ennemis, il revint hardiment à Paris, et y fut bien reçu, parce qu'on regardait la mort du duc d'Orléans comme un bienfait du ciel.

Le roi, cédant aux instances du clergé, accorda même des lettres d'abolition au duc de Bourgogne. Mais à cette nouvelle, les Orléanistes indignés se retirèrent à Melun. Jean se disposait à les faire revenir dans la capitale, quand il fut appelé à replacer sur son siège son beau frère l'évêque de Liège, chassé par ses sujets.

Pendant qu'il battait les Liégeois, favorisait et étendait la liberté de commerce en Flandre, et y donnait tous ses soins à l'administration et à l'organisation de la justice, la face des affaires avait changé en France. Ses ennemis avaient obtenu la révocation des lettres d'abolition, la reine et le dauphin avaient repris les rênes du gouvernement; et le parti d'Orléans demandait hautement vengeance de l'assassinat du duc. Jean entra de nouveau en France, et fut reçu en triomphe à Paris. A son approche toute la cour se retira à Tours. Il ne tarda pas à se reconcilier avec elle; mais les ducs de Berri et de Bourgogne, oncles du roi, indignés de voir toute l'autorité partagée entre le comte de Flandre et le Dauphin, se liguèrent avec la reine et le parti d'Orléans. (1)

Peu de tems après le duc Jean envoya le chanoine de Tournai Raoul Le Maire, et les seigneurs de Dour et de Croi à Bicêtre, où des conférences étaient ouvertes pour la paix. Le duc d'Orléans, aux aguets, saisit ce dernier et le fit appliquer à la géhenne, pour lui arracher le secret

(1) Ce fut dans ces circonstances que l'Université de Paris écrivit aux prévôts et jurés de Tournai pour les engager à s'employer à la conservation du roi, que ses ennemis avaient résolu de détrôner. Ces ennemis étaient, disait-elle, Jean de Berri, Charles d'Orléans, Jean de Bourbon, Jean d'Alañon, Charles de Lebrét, Bernard d'Armagnac et leurs adhérens.

de sa mission. Il l'aurait fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intervention du duc de Berri qui lui sauva la vie (1). L'emprisonnement du comte de Croÿ réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, et se prépara en même tems à la guerre en faisant des levées dans ses états, et en recherchant l'alliance du comte Palatin, du comte de Hainaut, du prince de Liège, du duc de Gueldre et d'autres princes des marches de l'empire. Pour en délibérer, ils convinrent d'une entrevue au palais abbatial de S^t-Martin. Tous ces princes se rendirent au congrès, et il fut résolu de soutenir le duc, si ses états étaient attaqués.

Ce fut à cette occasion que la princesse Michelle, fille du roi de France Charles VI, et épouse du comte de Charolois, fils de Jean-Sans-Peur vint à Tournai (24 Janvier 1419). Les prévôts de la ville Jean Wettin et Simon de S^t-Genois l'allèrent recevoir aux limites du territoire par la porte Coquerelle. La princesse descendit à l'hôtel de la Tête-d'Or, où on lui fit présent de douze tasses d'argent du poids de deux marcs chacune et de plusieurs pièces de vin; et selon un ancien privilège attaché à l'arrivée des princes, prélats et autres grands seigneurs, on gracia quelques bannis. Le lendemain à cinq heures du soir les compagnies bourgeoises firent le limaçon sur la Grand'Place toute illuminée de flambeaux, de falots et de torches.

Le duc de Bourgogne avait quitté Tournai pour entrer en France à la tête d'une armée formidable. Après avoir pris et pillé Ham et ravagé tout le pays, il se disposait à marcher sur Paris, mais les flamands ennuyés d'une guerre qui n'avait pour eux rien de national l'abandonnè-

(1) Dewez dit que ni les mesures du duc de Bourgogne ni les ordres du roi ne purent soustraire cet infortuné à la mort.

rent et revinrent à Bruges après avoir déchiré la *grande peau de veau* (1). Cette désertion n'empêcha pas Jean-Sans-Peur d'entrer à Paris, au milieu des acclamations des habitans qui crièrent *Noël!* (23 octobre 1418). Ce triomphe fut sa perte. Le parti d'Orléans qui venait de jurer sa mort, lui fit proposer par le Dauphin une entrevue, que Jean toujours animé du désir d'une réconciliation sincère accepta. Elle eut lieu à Montereau. Mais là, sous les yeux mêmes du Dauphin complice de l'attentat, ou trop faible pour l'empêcher, Jean-Sans-Peur tomba victime de sa trop grande confiance. Son cadavre jeté à la rivière par ses meurtriers fut recueilli nuitamment par le curé de Montereau, déposé dans la bière des indigens tout dégoutant de sang, et porté dans l'église paroissiale, où il fut inhumé avec son jupon ses houzeaux et sa barette (10 septembre 1419.) Regardée comme une juste représaille du meurtre du duc d'Orléans, sa mort n'excita que peu de regrets.

Son fils le comte Philippe de Charolois, en apprenant cette horrible nouvelle, jura par la pâque-Dieu de laver ce crime dans le sang français : il fit donc une alliance avec Henri V, roi d'Angleterre vieil ennemi de la France, et qui se disait d'ailleurs envoyé du ciel pour punir les Français. Entre tems s'était fait à Troyes (21 mai 1420) le traité inique par lequel la couronne de France, après la mort de Charles VI, passait au roi d'Angleterre Henri V, époux de la princesse Catherine de France. Ce qui excluait le frère de cette princesse Charles VII. Henri devenu ainsi roi de France fit paisiblement son entrée à Paris en souverain, et le Dauphin, déclaré ennemi de l'état, sou-

(1) C'est ainsi qu'on appelait la grande feuille de parchemin, où était écrite la lettre obligatoire contenant le consentement de la ville de Bruges à l'impôt ou gabelle extorquée en 1407.

tenu seulement par les Espagnols et les Ecossois , recommença la guerre avec plus d'acharnement.

Cependant il s'en fallait bien que toutes les villes de France reconnussent le nouveau souverain. Plusieurs eurent le courage de le repousser. Tournai fut de ce nombre ; les trente-six bannières s'étant refusées à se soumettre au traité. A la nouvelle de ce déni d'obéissance le roi de France adressa un mandement aux habitans de Tournai contenant l'ordre exprès d'obéir, sous peine d'encourir son indignation, au roi Henri son gendre, comme à lui-même. Ce mandement fut communiqué aux trois cents bourgeois, que le magistrat avait élus pour en délibérer, comme cela se pratiquait dans les affaires de grande importance. En vain le magistrat les engagea à se rendre au mandement, ils n'en firent rien et se séparèrent sans prendre un parti. Les bannières, fermement attachées au Dauphin prirent dès lors la résolution, pour éviter toute surprise, de monter la garde toutes les nuits, sous un drapeau aux armes du Dauphin. La ville fut divisée militairement en trente-six bannières, commandées chacune par ses doyens. Les postes se renouvelaient deux fois le jour.

Pour laisser en cette circonstance un monument de leur attachement inviolable à la couronne de France, elles firent frapper une monnaie de cuivre avec des fleurs de lis et cette inscription *vive le roy de Franche*. Aussi Charles VII, par lettres datées de Bourges (janvier 1422) promit-il aux Tournaisiens, sur sa parole royale, en récompense de l'attachement à sa personne et à la couronne qu'ils avaient signalé en refusant de souscrire à l'odieux traité de Troyes, de ne pas aliéner de sa domination Tournai et le Tournésis pour quelque cause que ce fût. De plus il abolit comme nuisible aux Tournaisiens le bailliage auquel ressortissait Tournai et sa banlieue

d'une lieue d'étendue (1). La charte porte que c'est pour plus de 900 ans de fidélité des Tournaisiens envers la France ; pour la grande loyauté et obéissance qu'ils ont toujours eue et entretenue envers ses prédécesseurs , et pour les récompenser des maux qu'ils avaient eu à souffrir de la part des Hennuyers, des Flamands et des Brabançons , à l'occasion de cette fidélité. Notre cité fut dès lors attribuée au bailliage de S^t-Quentin , qui connut aussi des cas royaux. Il était défendu au Bailli d'avoir son domicile à Tournai , et il dut tenir ses séances comme autrefois , au faubourg de Maire. Il fut également interdit à ses sergens d'exploiter dans Tournai ou sa banlieue. En conséquence la prison de la Porte-Prime , ainsi que la Halle neuve , où le bailliage incarcérait ses prisonniers , furent restitués à la ville. Mais comme les Flamands et les Anglais , avec lesquels Tournai était en guerre , avaient pillé et brûlé à plusieurs reprises le faubourg de Maire , et détruit le lieu où le bailli tenait ses plaids , celui-ci demanda aux quatre consistoires la permission de tenir momentanément ses séances en la ville ; ce qu'il obtint en 1426 et les quatre années suivantes.

Après la mort de Charles VI (22 octobre 1422) , les Tournaisiens , à qui il semblait ne rester d'autre parti que de suivre l'exemple de la soumission donné par les autres villes , se déclarèrent pour le Dauphin et le reconnurent pour roi de France avec de grandes réjouissances. La ville fut mise en état de défense (2). C'était , il faut

(1) Philippe-Le-bon lui-même , en considération des services que lui avaient rendus les Tournaisiens dans l'armée qu'il avait levée pour le service du Roi , permit aux bourgeois , manans et habitans de Tournai d'aller séjourner et commercer dans ses pays et seigneuries pour leurs affaires. (19 août 1421).

(2) Le roi de France , qui venait de lever le ban et l'arrière-ban , contremanda les arbaletiers et les chariots qu'il avait demandés aux

l'avouer, un bien grand courage ou bien un grand aveu-
glement. Elle s'exposait à une ruine totale, en provoquant
la colère du duc de Bourgogne, et ce qu'il y a de plus
étonnant, c'est que ce prince admirant la résistance d'une
cité qu'il aurait pu facilement dompter par la force des
armes, recourut à des voies de douceur pour se l'atta-
cher. Tant l'attitude parfois impose ! Il manda à cet effet
vers lui une députation des principaux bourgeois à
Bruges, où il tenait sa cour, et chercha à se les gagner
en leur promettant la liberté de commerce dans ses états
et d'autres avantages compris dans un traité de paix
élaboré par lui, pourvu qu'ils restassent neutres, et ne
soutinssent aucun de ses ennemis. C'était les détacher
indirectement de la cause qu'ils soutenaient, sous les
apparences d'une neutralité. A ce leurre fin et adroit les
députés des consistoires furent pris et consentirent au
traité sous le bon plaisir de la commune. Mais à leur
retour, lorsqu'il fut soumis à la sanction de tous les
bourgeois assemblés par paroisse selon la coutume, ceux-
ci comprirent que par ennemis du duc de Bourgogne on
ne pouvait entendre que les sujets du roi de France, et
le projet fut rejeté. Les trois paroisses de la rive droite
S'-Jean, S'-Brice et le Château furent celles qui s'opposè-
rent le plus à son acceptation.

Presque dans le même tems la reine donna le jour à
un fils, qui régna depuis sous le nom de Louis XI. Cet
heureux événement fut célébré à Tournai le 17 août 1423,
par une procession solennelle, le son des cloches de

jurés-prévôts, par la considération que leur ville étant grande et
spacieuse, assise sur les confins du royaume, elle avait besoin de
grande garde. Que si les arbaletiers la quittaient, de grands inconvé-
niens pourraient en résulter. Il les exempta donc pour cette fois de
venir le servir et les engagea à repousser le duc de Bourgogne et ses
adhérens. Lettres orig. aux archives.

toutes les paroisses, par des fêtes et des feux de joie.

Au milieu de cette crise politique, des événemens funestes vinrent compliquer la position difficile où se trouvait Tournai. Un *turlupin*, du nom Gillet, qui était parvenu à l'office de clerk du magistrat préposé à la Halle aux draps, sema pendant la nuit des libelles contenant des erreurs offensant la doctrine chrétienne. Sire Caron Destrayelles l'ayant surpris en flagrant délit le fit conduire aux prisons épiscopales. Les doyens des métiers, chefs des trente-six bannières, demandèrent au chapitre sa mise en liberté, que celui-ci dut accorder à leurs menaces. Mais bientôt ces mêmes doyens, mieux informés sans doute, désavouèrent leur fausse démarche et demandèrent à grands cris son châtiment. En conséquence, Gillet fut appréhendé de nouveau et condamné à mort comme impénitent, et un autre anarchiste nommé Blâries, son complice, fils d'un marchand de drap de Tournai, fut condamné au bannissement. Mais celui-ci ayant réussi d'intéresser les bannières en sa faveur, elles se tinrent en armes sur le grand marché, toute la nuit, et décidèrent, sur les instances de Jean Cavet et d'un grand nombre de foulons du Becquerel, que Blâries ne serait point banni. Cette décision fut publiée en *Bretèque* le lendemain matin. Les bannières ordonnèrent en même tems que les autres exilés fussent rappelés, et les prisonniers du Beffroi relâchés. Le magistrat, pour maintenir le bon ordre et la tranquillité, crut devoir séquestrer dans son arsenal les drapeaux ou bannières qui, entre les mains des doyens, devenaient des instrumens de trouble servant de ralliement à leurs suppôts et aux factieux. Mais tous les corps de métiers s'étant assemblés tumultueusement, réclamèrent à grands cris leurs bannières, que le magistrat fut forcé de leur remettre. Enhardis par cette concession, tous les métiers se réunirent le lende-

main, par ordre de leurs doyens, et instituèrent, d'un commun accord, la division du peuple en *trente-six* bannières, sous lesquelles il fut ordonné à tout bourgeois de se *mettre en guet* et de *s'afficher*, de quelque état qu'il fût. Les doyens des arts et métiers, auxquels le grand nombre de fabriques donnait beaucoup d'influence, surent profiter des circonstances pour créer une nouvelle constitution, à laquelle il eut été bien difficile aux trois consistoires de refuser leur adhésion. Ces doyens qui jusqu'alors n'avaient eu aucune part au régime administratif et judiciaire de la cité, s'introduisirent ainsi dans l'administration communale, où ils figurèrent, comme 4^{me} consistoire, jusqu'en 1521 (1). Ils siègèrent au nombre de vingt-quatre doyens, tandis que le consistoire

(1) La plupart des bannières existaient avant 1423. Le registre aux ordonnances de plusieurs anciens corps, tels que celui des laboureurs, des bouchers, des tisserands, prouve l'existence déjà organisée de leurs jurandes avant cette époque. La bannière des laboureurs est la plus ancienne de toutes. Après elle vient celle des bouchers, des tisserands, des haute-liciers, des fruitiers. En 1423 les quatre consistoires réglèrent par une charte les privilèges et franchises du corps des laboureurs. Cette charte ou règlement, ainsi qu'on le voit dans le préambule, n'était que la révision d'ordonnances préexistantes. Ce corps avait le privilège de choisir ses *messiers* ou officiers champêtres, ses mesureurs de *Warance* (marchandises) ses porchers, ses vachers, ses priseurs, qui devaient prêter serment pardevant les Mayeurs Echevins de l'ancienne ville ou de la nouvelle (rive droite) selon qu'ils exerçaient en deçà ou au-delà de l'Escaut. Les doyens et office des laboureurs, élus par les suppôts du corps, avaient la connaissance de toute discussion et demande en dommage pour dégradation causée sur les terres labourables. Ils avaient pour épices une part dans les amendes. Les apothicaires et merciers réunis formèrent jusqu'en 1561 une bannière. Ils s'en séparèrent alors pour se réunir aux épiciers, connus seulement depuis la découverte du nouveau monde, avec lesquels ils formaient la cinquième bannière. Elle marchait après celle des laboureurs, des bouchers et chirurgiens, des haute-liciers et des brasseurs. Les tanneurs avec les corroyeurs formaient la 7^{me} bannière.

les jurés ne comptait que onze membres ; celui des échevins, huit ; et celui des eswardeurs, seize. Depuis cette époque, les arts, l'industrie et le commerce, que l'on ne perd que trop souvent de vue, furent largement représentés au sein du conseil communal, et par des mandataires pour ainsi dire spéciaux. Mais comme cette constitution ne devait son existence qu'à la violence, Charles VII ne l'homologua que l'année suivante (16 mars 1424) et après s'être assuré que le refus de le faire pouvait entraîner de très-grands maux (1). Quelques jours après les factieux firent emprisonner Roger de Clermes

(1) Voici les principales dispositions de cette charte qui ne laisse pas que de jeter quelque lumière sur le régime administratif au XV^e siècle.

Le lendemain du renouvellement du magistrat, qui se fait chaque année à la S^{te}-Luce (21 février) d'après les chartes de 1187, de 1333, et 1340, les doyens et sous-doyens des métiers assemblent les chefs d'hôtel de la ville par bannières, aux lieux et selon le mode usité, à la semonce du doyen ou du sous-doyen en charge l'année précédente. Après serment prêté de choisir pour doyen et sous-doyens les plus dignes supôts exerçant et professant l'un des métiers de la bannière, ils procéderont aux élections. Le Souverain-Grand-Doyen, et le sous-Doyen, chefs suprêmes des trente-six bannières n'étaient point rééligibles l'année suivante.

Immédiatement après ils se rendront à l'hôtel-de-ville où les doyens prêteront serment solennel entre les mains du grand doyen, et celui-ci entre les mains du grand sous-doyen, de bien et loyalement remplir leurs offices, le tout en présence et à l'intervention des trois consistoires de la communauté de Tournai. Nul ne pourra être doyen, sous-doyen, eswardeur de la ville ou d'un métier qu'il n'ait demeuré sept ans consécutifs à Tournai, qu'il ne soit héritier chef d'hôtel, et réunisse en outre les autres qualités requises. Les magistrats devront de plus être natifs de la ville de Tournai.

Les doyens et sous-doyens délibéreront sur les objets qui concernent l'administration avec les trois consistoires des Prévôts et Jurés, Mayeurs et échevins, et des Eswardes. Ces quatre consistoires réunis étaient connus sous le nom de Consaux, et prenaient le titre de : *très-honorés seigneurs les consaux*.

qui voulait abandonner la ville livrée à une aussi affreuse anarchie. Le grand prévôt sire Caron Destrayelles, pour avoir facilité sa sortie, fut lui-même incarcéré, jusqu'à ce que le fugitif fût de nouveau jeté en prison, et il ne put recouvrer sa liberté, qu'en payant 1000 couronnes et en promettant de rester en ville.

Deux mois s'étaient écoulés. Le duc de Bourgogne, jugeant que les voies de surprise et de douceur étaient infructueuses et inutiles pour attirer cette ville à son parti, fit savoir au magistrat, par lettre du 10 octobre, que le duc de Bedford, régent du royaume, lui avait

Le peuple assemblé et divisé en 36 bannières présidées par leurs doyens, décide des objets importants, pour lesquels les quatre consistoires n'auront pu s'entendre. Le concours des quatre consistoires est nécessaire pour établir des impôts extraordinaires et tenter des procès. Les doyens sous-doyens, et les chefs d'hôtel interviennent de droit à la reddition des comptes de la ville. Les paiemens des dépenses de la ville s'expédieront sur mandat signé par six élus, d'entre les doyens et les sous-doyens et sous le visa de l'un des prévôts de la ville. Ces six élus interviendront aux comptes des ouvrages. Le scel de la commune sera fermé de sept clefs tenues l'une par le prévôt, les autres par les six élus. Aucun nouvel impôt, aucune somme ne pourra être levée ou donnée à rente héritière ou viagère, que du consentement des bonnes gens de la commune à la pluralité de 24 bannières sur 36. Les trois cents élus établis par la charte de 1340 sont supprimés.

Les chefs d'hôtel pourront élire des doyens pour eswardeurs, et ceux-ci pourront élire des doyens pour magistrats. Les eswardeurs procéderont tous les ans au choix des magistrats, des deux receveurs et des treize commis à la draperie. Le mayer, le sous-mayer et le premier desdits commis pourront être pris parmi les anciens magistrats ; les dix autres seront deux tisserands de drap, deux ex-foulons, deux ex-teinturiers, deux ex-appareilleurs de drap, deux tailleurs de drap, et un drapier drapant. (Nous avons vu à l'année 1332, que ces quatre métiers réunis composaient la chambre des drapiers appelée *chambre des treize*. Cette chambre était donc antérieure à l'institution des corps et métiers). Les prévôts du consistoire des jurés, et les mayeurs du consistoire des échevins ne pourront jamais être réélus.

cédé Tournai et son bailliage en extinction de certaines rentes qui lui étaient dues du chef de sa défunte épouse. Philippe lui ordonnait d'obéir au plus tard pour la fête de Pâques. A cette nouvelle les bannières nommèrent chacune six élus avec pouvoir de choisir les députés chargés d'en référer au roi Charles VII à Bourges. La députation allait se mettre en marche pour l'informer des prétentions de Philippe, quand il arriva deux seigneurs de la part du monarque. C'étaient Simon Charles, lieutenant du Roi et Martin de Canlers. Ils descendirent à l'hôtel du Cerf, sur la place, où ils reçurent le magistrat

Les doyens et sous-doyens de chaque bannière pourront élire les Égards. Ils connaîtront des menus délits des suppôts et prononceront des amendes de 10 sols dans leur métier. Les délits plus graves et les amendes au-dessus de cette somme seront de la compétence des prévôt-jurés, mayeur-échevins.

Telle est en substance cette constitution toute démocratique, dans laquelle on est étonné de trouver une foule de principes consacrés par la loi communale qui nous regit actuellement.

Ce règlement, dit Poutrain page 582, fut le triomphe de la commune; en effet c'était porter le gouvernement populaire aussi loin qu'il pouvait aller. Le magistrat et les eswardeurs y donnèrent les mains par le même motif qui les avait engagés à rendre les bannières : la moindre opposition les eut fait traiter en criminels d'état, et ils y eussent laissé la tête. Ce n'est pas que la réunion des doyens en corps ne fût utile et louable, et qu'il n'y eût même d'excellentes choses dans leur règlement, en égard à la forme de l'ancien gouvernement. Le mal ne vint que de ce qu'il fut trop poussé; aussi vit-on bientôt les funestes effets qu'on devait en attendre : le peuple qui se crut comme érigé en souverain par l'autorité excessive que ce règlement lui attribuait sous ses bannières, s'éleva insolemment; n'y ayant plus ni subordination ni obéissance, la ville tomba dans une confusion générale; non seulement le magistrat fut foulé aux pieds, mais les bannières se divisèrent entr'elles : la fin d'une sédition était le commencement d'une autre. Il y avait des combats dans tous les carrefours de la ville, selon que les rencontres liaient la partie : les rues ne retentissaient que du cri de guerre : *vive le roi, les commis jus, les doyens jus, d'une part, et de l'autre : vive le roi, Tournai et justice.*

et les doyens des métiers à un banquet splendide ; et les engagèrent à persévérer dans leur belle conduite et à garder la fidélité qu'ils devaient à leur souverain. Ensuite ils réglèrent le cours des monnaies, le nouveau régime du bailliage et l'institution des trente-six bannières et du IV^e consistoire, que celles-ci composèrent exclusivement. Pour obtenir cette faveur, elles étaient demeurées toute la nuit sur la place avec leurs enseignes. Les commissaires demandèrent pour le roi un subside de 14,000 écus d'or, pour secourir la ville et forteresse de Crétoi, et un secours d'hommes; ce qui leur fut accordé. Cette mission fut renouvelée quelque tems après. Deux autres seigneurs y arrivèrent pour ramener la ville à l'union, et la maintenir dans ses dispositions de fidélité envers le roi, l'assurant que Sa Majesté lui réservait, en récompense de cet attachement, de glorieuses marques de sa reconnaissance.

Mais les commissaires royaux ne furent pas plutôt partis, que les troubles intérieurs recommencèrent. Cinq brouillons, Jean Cavet, Jean Evrard, Blaries, Piétard et Rasse de Maubours, suivis d'une multitude d'hommes et de femmes du peuple, s'affublèrent de robes noires garnies de devises, en signe de faction, et de chaperons. Piétard ainsi costumé tira de dessous sa robe une hâche d'armes et en blessa un tisserand. Comme le port de ces armes était défendu, il fut mis en prison. Ses complices s'adressèrent au grand doyen pour obtenir sa mise en liberté, mais ils furent à leur tour emprisonnés au beffroi. Les magistrats avec les brasseurs et un grand nombre de bourgeois s'unirent contre les factieux et l'on expédia leur procès. Cavet et Blaries furent condamnés à trois ans de bannissement dans l'île de Chypre, Robert le harpeur à un an; Evrard à un pèlerinage à S'-Jacques de Compostelle en Galice, Rasse de Maubours à un péleri-

mage à S'-Pierre à Rome et Piétard à un an de bannissement.

Le duc de Bourgogne que l'on ne croyait pas étranger aux troubles qui divisaient la cité, et qui était informé de tout ce qui s'y passait, cherchait à la fatiguer par des incursions qu'il faisait faire à ses flamands et à ses bourguignons, lesquels s'avancèrent plus d'une fois jusqu'à ses portes. Mais voyant que ces courses ne produisaient pas l'effet qu'il s'en était promis, il confisqua les biens que les Tournaisiens possédaient en Flandre, et leur interdit tout commerce avec ses sujets. Ces vexations ne diminuèrent en rien les ménagemens qu'ils avaient eus jusqu'alors pour le duc, et tout en refusant de le reconnaître pour souverain, ils ne cessèrent de montrer pour sa personne l'estime et les égards qu'elle méritait. Cette conduite adroite l'empêchait de prendre un parti extrême contre eux.

Cependant cette cité, dont la sagesse et l'habileté triomphaient au dehors avec tant d'honneur de difficultés vraiment insurmontables, avait peine à se gouverner elle-même dans son intérieur; et tandis qu'elle calmait l'orage loin de ses murailles, il surgissait dans son sein de violentes tempêtes qui compromettaient son existence. Des fermens de trouble et de division, jetés dès les premières années du règne de Charles VII, ne cessaient d'agiter l'antique berceau de la monarchie. Les premiers troubles étaient à peine apaisés, que d'autres éclataient. En effet, au mois de septembre de l'année suivante (1424), on courut de nouveau aux armes. Les habitans de la vieille ville, ceux de la place et le magistrat occupaient le marché. Ils avaient pour adversaires les manans de la rive droite, qui habitaient hors de la *Fermeté*, c'est-à-dire entre les vieilles et les nouvelles fortifications. C'étaient tous mécaniciens, gens de métier et laboureurs. A leur

tête étaient un certain Michel De Gand, doyen des maréchaux-ferronniers, et les doyens des tisserands, des charpentiers, des serruriers, des foulons et des laboureurs. Cette faction était connue sous le nom de *Becquereliens*, du lieu qu'ils habitaient et où ils s'étaient montrés en armes.

Ils demandaient le rappel des membres de leur corporation que le magistrat avait exilés dans l'île de Chypre, et insistaient tumultueusement sur le retour des bannis que les quatre consistoires leur refusaient. Après avoir enlevé les traits qui se trouvaient à la monnaie, ils se fortifièrent sur la place du Becquerel avec des chariots, des étaux de poissonnier et autres objets tombés sous la main. Ils avaient avec eux presque toutes les bannières, et pour se reconnaître plus facilement ils s'étaient attaché une croix blanche sur la poitrine. Les nouveaux croisés campèrent là pendant trois jours et trois nuits, au bout desquels on se chargea mutuellement à coups de canon. L'Escaut séparait les combattans. Une batterie placée sur la rive droite, à l'endroit où est aujourd'hui le Pont de Fer, en battait une autre qui se trouvait au bas de la rue de Cologne. Après beaucoup de sang répandu, l'approche de la procession générale reconcilia les partis. Force resta cependant au magistrat, et les habitans du Becquerel furent en quelque sorte soumis. Mais par délibération des bannières, les bannis furent rappelés. Ce qui appaisa pour quelque tems la mutinerie. Meyer attribue la cause de ces troubles au refus d'obéir au duc de Bourgogne. Cette opinion ne manque pas de vraisemblance. Quoi qu'il en soit, Tournai dut acheter, cette année même, le droit de commercer en Flandre pour la somme de 7,000 couronnes.

Mais ces émeutes, quelque violentes et préjudiciables qu'elles fussent, n'étaient rien en comparaison des trou-

bles qui éclatèrent bientôt après. L'orage s'éleva encore sur la rive droite, en la paroisse de S^t-Brice, dont les habitans paraissent avoir été à cette époque les plus turbulens de toute la ville. L'an 1426, au mois d'octobre, de connivence avec quelques exilés du parti du duc de Bourgogne, les *Bricequois* (1) et les *Becquereliens* sortirent de la ville au nombre de huit à neuf cents pour se retirer au bois de Breuze. Il s'étendait en ces jours-là jusqu'aux faubourgs. Le dessein des factieux était de s'emparer de la ville et de la livrer au duc de Bourgogne après avoir éborgé tous leurs ennemis. Mais, soit vigilance de la part des autorités, soit qu'il se fût trouvé parmi eux quelques indiscrets ou traitres, la mine fut éventée. On intercepta une lettre d'un certain Jacquemart, épicier notable de Tournai, qui avertissait les mutins de se retirer, parceque la conspiration était découverte. Jean-Fâchon hôtelier de l'Ecu de France à S^t-Piat et un autre bourgeois nommé Allard étaient, ainsi que ce Jacquemart, l'âme du complot. Ils payèrent de leur tête cette audace. Arrêtés le lendemain, ils furent écartelés le soir par sentence des prévôts-jurés, et leurs têtes exposées sur des piques à la porte de Marvis. Effrayée d'une punition aussi exemplaire que prompte, la multitude rentra en ville peu à peu. Cette sévérité des magistrats produisit un salutaire effet.

(1) C'est le nom qu'on donnait alors aux habitans de cette paroisse. Les tisserands et les drapiers y étaient en grand nombre. On remarque que c'est encore cette paroisse qui renferme le plus grand nombre d'ouvriers en bonneterie, industrie qui a succédé insensiblement à la draperie. On lit dans le Ms. Givaire qu'en 1353 le feu ayant pris au quartier S^t-Brice brûla nuit et jour et consuma *trois mille trois cent et quarante quatre maisons*, dans lesquelles il pouvait y avoir neuf cents *hostelles* de tisserands de drap. L'incendie fut si violent que les habitans de Notre-Dame, de S^t-Jacques et autres portèrent leurs meubles aux champs pour les garantir du feu qui semblait devoir dévorer toute la ville.

Elle mit fin aux troubles qui depuis plusieurs années bouleversaient la Cité, et pendant lesquels Tournai avait donné le spectacle de magistrats déposés, emprisonnés et exécutés par le fouet et la corde. Ces troubles, quelque condamnables qu'ils fussent, étaient cependant relevés par une couleur antique. Paroisses contre paroisses, corporations contre corporations, métiers contre métiers faisaient valoir leurs prétentions contre le pouvoir municipal ou spirituel, bannières déployées, au bruit de l'artillerie, comme s'il se fût agi d'une guerre déclarée à l'ennemi de toute la nation. Tout cela souvent pour les plus frivoles motifs, mais au nom de la liberté ! Les erreurs de nos pères sont souvent de grands enseignemens pour nous.

Cependant comme le duc de Bourgogne, dont les prétentions devenaient de plus en plus exagérées, voulait que les Tournaisiens possesseurs de fiefs en Flandre le suivissent à la guerre contre la France, on prit la résolution de tenter un arrangement avec lui. La ville lui envoya une députation à Bruges, où ce prince tenait sa cour, et obtint moyennant une somme de 8,000 livres de gros la prolongation jusqu'à la Saint-Jean 1427 du traité de sûr état et de libre trafic qu'il leur avait précédemment accordé. Les Tournaisiens étaient maintenus dans la jouissance de leurs biens et revenus situés en Flandre. Ce terme étant expiré, le duc prolongea la trêve jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante. Mais, devenant de plus en plus difficile, il exigea, cette fois, 15,000 écus d'or. Les Tournaisiens, instruits par l'expérience et par ce qui s'était passé sous Philippe-Le-Bel, crurent devoir informer le roi de France des négociations pour ne pas s'exposer à lui déplaire. Ils envoyèrent vers lui deux députés qui le trouvèrent à Meun-Sur-Yeure. Le monarque les reçut avec beaucoup de bonté, et pour leur témoigner

toute la satisfaction que leur conduite lui procurait, et les droits qu'ils s'étaient acquis à sa reconnaissance, par les secours qu'ils lui avaient envoyés l'année précédente (1), il les chargea d'un précieux présent pour leur ville. C'étaient des lettres qui lui accordaient pour armes avec la tour d'argent en champ de gueules qu'elle portait de tems immémorial, un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or (2). Tournai porta ces armes jusqu'à la domination autrichienne que Charles-Quint y établit l'an 1521, et les reprit au retour de la domination française, sous Louis XIV. Elle les porte encore aujourd'hui.

La trêve étant expirée, on éprouva de grandes difficultés pour la renouveler. Les Tournaisiens avaient cherché, peu de tems auparavant, de surprendre la ville de Mortaigne, pour la soustraire à la puissance du duc de Bourgogne (3). Informé de ces tentatives, le duc s'était

(1) Le 9 mars 1425, le magistrat avait envoyé à l'aide du duc de Brabant contre le duc de Glocester et les Anglais arrivés dans le Hainaut, 50 joueurs à glaive, autant d'arbaletiers et de pavescheurs sous la conduite de Arnould de Helscamp et de Gérard Hazard, auxquels s'étaient joints 300 volontaires Tournaisiens.

(2) Anno 1426, Carolus rex Franciæ ut cives Tornacenses sibi devinciret tot bellis fractos, civitatem nobilitavit et ei hæc insignia donavit : Un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or avec une tour d'argent en champ de gueules. Ms. Dufief.

Précédemment Charles-le-Débonnaire, sixième de ce nom, en considération de la fidélité des Tournaisiens envers la couronne de France et des services par eux rendus ès guerres et nommément à l'assaut de Pontoise qui fut prise par la prouesse de ceux de Tournai qui avaient fait la poincte, les avait annoblis leur attribuant le titre de vraie noblesse, et avait enrichi ladite cité du don de certaines armoiries. Ms. Givaire.

(3) Cette ville très-ancienne que les chroniques latines désignent sous le nom de *Mauritania* n'est plus aujourd'hui qu'un village. Elle était très-importante et a joué un grand rôle au moyen âge.

Voici la chartre que lui octroya Arnould, X^e Châtelain de Tournai,

bien promis de les en punir. Aussi Jean Hacart, Grand Prévôt de Tournai et Michel de Gand s'étant rendus à Bruges pour négocier la trêve de commerce et de libre trafic (1428), le duc courroucé leur interdit l'entrée de son palais et leur refusa audience. Ce ne fut qu'à force de prières et de supplications qu'ils parvinrent à le fléchir. Philippe leur accorda la neutralité, et consentit à prolonger la trêve pour le terme de six ans moyennant une somme de 21,000 écus d'or, pour la première année, et de dix mille pour chacune des années subséquentes. Mais les impôts extraordinaires, auxquels il fallut recourir pour satisfaire aux exigences du duc de Bourgogne, occasionnèrent des troubles. Ils étaient assis sur la bière,

en 1250. Elle est tirée d'un vieux recueil des coutumes de Mortagne.

Jou Arnoul, sires de Mortaigne, Castelains de Tournai, fay scavoir à tous ceux qui sont et qui advenir sont qui cest escript verront ou orront, que Jou ay octroiet à mes Bourgeois de Mortaigne tele franchise comme cette charte devise.

I. Quiconque soit Bourgeois de Mortaigne, s'il a vaillant cent livres, il doit avoir son haubert et capel, se glaive et espée souffisant.

II Quiconque soit bourgeois de Mortaigne, s'il a vaillant LX livres, il doit avoir son haubergeon, capiel de fier, glaive et espée souffisans

III. Le bourgeois qui n'a (pas) vaillant LX livres doit avoir armures telles que li Esquievins verront qu'il pourra souffrir selon se request et selon sa pauvreté.

IV. S'il advenait que ly sires semonsist que cascuns bourgeois eut ses armes telles comme il les deveront; avoir doit leurs armes et qui adont ne les monstrerait, il serait à VI livres de lois. Et de ces VI livres, aurait li sires III, et le ville III.

V. Si aucuns monstrerait armes telles que li Esquievins veissent qu'elles ne fussent mie souffisans à lui, il lui comendant qu'il les ait amendées dedans quinze jours, et se adonc ne les avait amendet bien jusques au dict des Esquievins, il l'amenderait pour VI livres tournois de lois. Item arait li sires III livres et la ville III, et ces III livres que la ville aura, doibvent le Justice et Esquievins mettre en armures pour aider ceux que il verront que mestier en aront, à la besoigne du seigneur et de la ville. Et chil à qui on les ora prestés, les doivent remettre là où il les araient prises, au revenir de la hespigne.

la valeur locative et les domestiques. Le peuple prétendit qu'on avait acheté la trêve trop cher, et que pour remplir les obligations contractées par la ville envers le duc, il aurait fallu désormais arracher aux habitans leur dernier sou et les réduire à la besace. Sous la conduite de Jean de Mortagne, grand doyen des métiers, il se souleva et courut sur la Grand'Place, bannières déployées, dans le dessein de faire un mauvais parti aux gens de la loi. Après bien des murmures et des menaces, cédant enfin aux conseils de gens sages et influens, le grand doyen abandonna ses projets. Mais le feu de la rébellion ne s'était éteint dans un quartier que pour se rallumer dans un autre. Les Becquereliens levèrent de nouveau la tête.

VI. Ly Bourgeois de Mortaigne ont octroiet à moi et à ceux qui après moi seront sires de le ville, que s'il advenait chose que le sires de Mortagne fut prins à donner V de le son sires, V de le sienne dont il fut rayens seloncq un resnaule et loyal eswart des Esquievins et des Proudhommes de la ville, ayder li doibvent de leur richesse selon leurs pouvoirs, et si debat avait entre le sire et le vile, que li sires ne volist mie prendre en gré chou que la ville en offrait, prendre le doibt le sires par le conseil des Pers du Castiel.

VII. S'il advenait que le sires semonsist les Bourgeois de Montaigne; aller y doibvent jusques encor de se terre tout si avant nommée ly terre de Mortaigne et tout ly Tournésis et se terre du Bruille s'étendent, et là ly doibvent ayder sicome leur sire, et plus avant ly sires ne les pent mener. Icelle semonse doibt-il faire sans mauvaise occuission.

VIII. Faict à scavoir que ly Bourgeois de Mortaigne doibvent ayder le seigneur de le ville et à se chevalerie et à la chevalerie de son aîné fils, et au mariage de son aînée fille se loncq raisonnable et loyal eswart des Esquievins et des proudhommes de la ville; et se debat y avait que ly sire ne vosist mie prendre à gré ce que la ville lui offrirait, ly sires en doibt croire les gens du Castiel, et la ville aussy.

IX. Se le sires mourait ainsels que l'aînée fille fut mariée, pour ce ne prendrait mie ly sires l'aîné de pûnée sreur.

X. Se le ville avait aydé au mariage de l'aînée fille du seigneur, ou au mariage de l'aînée sreur, as autres secours ne as autres filles ly ville ne doibt nient ayder.

Ce fut faict l'an 1250, au mois de february.

Aidés des foulons, ils conduisirent les bannières au Becquerel, et là ils élurent deux commis par bannière pour administrer la ville. C'était révoquer les magistrats, qu'on ne tarda point à emprisonner, après leur avoir extorqué de fortes sommes d'argent. Au mois de septembre, les factieux se rassemblèrent encore sous les armes au grand marché, demandant à grands cris qu'on fit justice d'un juré nommé Jacques Isaac. On lui reprochait d'avoir contribué au supplice d'Arnould Li Muisis et de Collard De Villers, et d'avoir battu l'appariteur de l'évêque. On instruisit donc son procès, et Isaac fut acquitté par jugement des magistrats.

Le grand Prévôt de la ville, Jean De Mourcourt, se rendit sur la place à deux heures du matin pour notifier ce jugement aux bannières assemblées. Ce verdict exaspéra les mutins. Ils déposèrent à l'instant sept jurés qu'ils n'avaient pu corrompre, pour leur en substituer sept autres de leur parti. On recommença l'instruction contre l'infortuné Isaac qui, cette fois, fut condamné et pendu le lendemain à la haute flèche du gibet.

Les factieux profitèrent de leurs succès pour rappeler les bannis. Aidés de ces renforts, ils enfoncent bientôt, pendant la nuit, les portes des prisons, à la lueur des torches et aux cris de : *vive le roi ! les doyens jus, les commis jus, et les prisonniers délivrés* (1). Mais arrivés dans la rue des Maulx, comme ils se disposaient à surprendre la garde de la Grand'Place, ils essayèrent un terrible échec. Par ordre du grand Prévôt, et par le conseil de la chambre des drapiers et des marchands, on avait renforcé la garde de dix hommes par métier. Le mot d'ordre était : *vive le roi ! Tournai et justice*. A l'approche des factieux, la garde fondit sur eux, les dispersa et fit quatre-vingts prisonniers, parmi lesquels

(1) *Jus*, vieux mot qui veut dire : à bas !

se trouvaient le doyen et le sous-doyen des tisserands.

Le magistrat s'assembla la même nuit pour instruire le procès de ces hommes égarés. Le doyen et le sous-doyen des tisserands furent, ainsi que deux autres membres de leur corporation, condamnés à être décollés, et leur exécution eut lieu dans l'après-midi du même jour 23 septembre.

Le supplice d'Isaac fut suivi de celui de Jacquemart, de sire Jean de Carmont, autrefois grand Prévôt et grand Doyen, alors juré. Le 1^{er} octobre six factieux eurent encore la tête tranchée, et neuf autres furent bannis. Ces terribles exécutions, faites à tems, produisirent un salutaire effet. Le sang arrêta le crime, en plongeant la ville dans une morne stupeur. Ainsi se calma cet ouragan populaire qui depuis si longtems grondait sur la Cité. Quant aux bannis ce ne fut que deux ans plus tard qu'ils rentrèrent en ville, par lettres d'abolition données par le roi Charles VII, à Salli-le-Château, le 14 mars 1429.

Ces agitations incessantes avaient diminué la population de la ville, que les gens aisés s'empressaient d'abandonner. La famine avait aussi enlevé, l'année précédente, 14,000 personnes en deux mois de tems (1). La manière dont Philippe-le-Bon la raçonnait, ne faisait, il est vrai, qu'ajouter à ses maux, en excitant à l'émigration. Tout cela compliquait les embarras de la magistrature, qui avait à asseoir une foule d'impositions. Mais quelque exorbitantes que fussent les exigences du duc, Tournai ne subsistant que par ses fabriques et son commerce avec la Flandre et le Hainant, ne pouvait faire trop de sacrifices pour conserver ces précieux avantages.

Pendant ce tems-là Henri VI, roi d'Angleterre, avait été couronné roi de France, à Paris, à l'âge de 10 ans. Charles, son compétiteur, reconnu seulement par un

(1) M.S. Givaire.

petit nombre de villes, lui disputait le trône. Tournai était de ce nombre. La Pucelle d'Orléans écrivit aux Tournaisiens une lettre pleine de bienveillance, pour les affermir dans leurs louables dispositions et leur dévouement au roi. Cette illustre héroïne, le prodige de son siècle et le salut de la France, les invita aussi à se rendre au sacre du roi qui devait bientôt avoir lieu à Rheims. Voici ce document qui repose aux archives de Tournai.

† Jésus † Maria.

Gentils loiaux Francois de la ville de Tournai, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par-decha, que en VIII jours elle a cachié (chassé) les Anglais hors de toutz les places qu'ils tenoient sur la rivière Loire, par assaut et autrement, où il en a eu mains mors et prins; et lez a desconfis en bataille. Et croiés que le conte de Suffort, La Poulle son frère, le sire de Tallebort, le sire de Scallez et Messires Jean Salscof et plusieurs chevaliers et capitainez ont été prins, et le frère du conte de Suffort et Glasdas mors. Maintenés vous bien, loiaux Francois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers que vous soiés toutz prestz de venir au sacre du gentil Roy Charles à Rains où nous serons briefment, et venés au devant de nous quant vous saurés que nous aprochérans. A Dieu vous commans. Dieu soit garde de vous et doinst grace que vous puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de France.

Escript à Gien le XXV^e jour de juing

Aux loiaux Francois de la ville de Tournai.

Ce fut le jeudi 7 du mois de juillet que la lettre de la Pucelle parvint aux consaux. Le même jour après-midi les chefs de loi convoquèrent les gens d'église et les gens du roi, afin de conférer sur le parti à prendre; et dans la séance des consaux du samedi, il fut décidé que la

dépêche scrait envoyée le lendemain à la communauté, divisée en trente-six bannières. Car, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, en matière de choses importantes, quand les quatre consistoires ne pouvaient s'entendre, la question était soumise aux bannières. Les métiers et collèges des bannières s'en rapportèrent à la sagesse des consistoires. En conséquence ceux-ci décidèrent d'envoyer une députation à Rheims au sacre du roi, chargée d'y représenter la Cité. Elle se composait de Betremieu Carlier, grand-doyen, Jacques Queval, juré, et de maître Henri Romain, conseiller-général de la ville. Les députés revinrent le 21 juillet, après avoir assisté au couronnement et sacre du roi à Rheims, et aux entrées qu'il avait faites dans les villes de Troyes, Châlons et autres. Le lendemain ils montèrent au perron de la Halle, et y firent en présence du peuple assemblé, la relation de leur ambassade; puis donnèrent lecture d'une lettre du roi adressée aux consaux et à la communauté. Après quoi le peuple cria trois fois : Noël, vive notre gentil roi Charles le VII^e !

« Je doute, dit l'historien Poutrain, pag. 275, qu'on puisse trouver aucun exemple de peuples, qui aient jamais porté plus loin les marques de leur attachement à leur prince que firent les Tournésiens dans cette conjoncture. Le duc de Bourgogne leur avait offert la neutralité qui ne leur aurait rien coûté; et le roi même ne pouvait qu'approuver qu'ils l'eussent embrassée, comme le seul moyen de se conserver à lui pour l'avenir dans une situation qui les mettait à la merci de ses ennemis. Mais ils ne voulurent point donner la moindre atteinte à leur fidélité, et ils se piquèrent de la faire éclater aux dépens de leurs biens et de leur fortune, après avoir fait paraître qu'ils étaient prêts à y sacrifier leur vie même. Toujours animés du désir de lui marquer leur obéissance, il leur prit envie de lui rendre compte de ce qui se passait entre eux et le duc de Bourgogne, depuis huit ans qu'il n'avait

eu de leurs nouvelles, car il avait été réserré, la plupart de ce tems-là, à l'autre bout du royaume. Deux de leurs députés l'allèrent chercher, et le trouvèrent à Lyon, et ils furent très-bien venus. Ils exposèrent qu'ils étaient envoyés pour le supplier d'avoir agréable les suites de leur première conduite avec le duc de Bourgogne, qui avait pour but le bonheur de ne se séparer jamais de l'obéissance de Sa Majesté, et de leur en accorder un acte, qui pût être à la postérité dans Tournai un monument de leur fidélité, et de leur zèle à son service, dont ils lui donnèrent en même tems de nouvelles et solides preuves par un présent pécuniaire qu'ils lui apportaient. Tout ce qu'ils souhaitaient, leur fut aussi accordé « en considération, dit la Charte donnée à Lyon le 29 juin 1434, aux grands bons et léales services, que es tems passés par eux ont été faits à nous et nos prédécesseurs rois de France, tant en nos guerres que autrement, que toujours ils ont maintenus envers nous et notre couronne et que espérons qu'ils maintiendront jusque enfin sans varier. »

L'an 1433 les Tournaisiens s'attirèrent encore la colère du duc de Bourgogne dont ils avaient tant intérêt à se ménager la bienveillance. De grands débats éclatèrent relativement à l'évêché. Jean de Thoisi étant mort, le pape désigna à l'évêché de Tournai Jean de Harcourt évêque d'Amiens. Le souverain pontife lui avait laissé le choix, ou de réunir les deux évêchés, ou d'opter pour celui qu'il croirait le plus important. Cette nomination déplut au duc de Bourgogne qui cherchait à faire nommer son conseiller Jean Chevrot, alors archidiacre de Rouen. Il défendit expressément à ses sujets de reconnaître le nouveau prélat, et fit confisquer tous les biens de l'évêché de Tournai situés en Flandre. De Harcourt qui s'était rendu à Rome et avait obtenu du pape Eugène IV des lettres de nomination, vint prendre possession de son évêché, et fit son entrée à Tournai le 23 septembre 1435.

Les consaux, suivis des plus notables bourgeois, allèrent au devant de lui jusqu'à la croix Notre-Dame, sur le chemin de Froidmont. Le nouvel évêque se mit donc à exercer ses fonctions épiscopales dans le Tournésis, en attendant qu'un arrangement avec le duc lui permit de les remplir en Flandre.

Pendant ce tems-là l'archevêché de Narbonne étant venu à vaquer, le pape, par déférence pour le duc de Bourgogne, le conféra à Jean de Harcourt, et donna l'évêché de Tournai à Chevrot. Mais De Harcourt qui s'était concilié l'affection des Tournaisiens par ses manières gracieuses et affables, n'accepta point cette translation, et retint l'évêché de Tournai. Le duc de Bourgogne que sa conduite irritait, ne vit qu'un siège vacant et envoya le comte d'Estampes avec quelque troupe pour faire prendre possession de l'évêché au nom de Chevrot, à Etienne Vivien. Mais la cérémonie de l'intronisation ne se passa pas sans troubles. Cet ecclésiastique étant monté dans la chaire épiscopale, en prenait possession dans les formes voulues et usitées, quand tout-à-coup la foule se précipite tumultueusement dans la cathédrale, court droit au chœur, saisit Vivien, l'arrache de la tribune sans égard ni pour la sainteté du lieu, ni pour le caractère sacré dont il était revêtu; et, la fureur croissant avec le désordre, la populace, dans sa brutale colère, allait lui ôter la vie, si le prévôt de la ville et l'évêque de Harcourt accourus sur les lieux, ne l'en eussent empêchée par les exhortations les plus pressantes.

Le grand-prévôt, pour soustraire Vivien au courroux populaire, le fit mettre en lieu de sûreté. Cet événement ne fit qu'allumer la colère de Philippe. Il interdit aussitôt à ses sujets, sous peine de mort (1), toute espèce de relation avec ces mêmes Tournaisiens, qu'un an aupara-

(1) Meyer. *Annal. Fland. ad. an. 1435.*

vant il recommandait à son gouverneur de Lille de ne pas laisser molester, et confisqua leurs biens situés dans ses états. Les Hennuyers et les Flamands respectèrent cette défense, et furent quelques années sans apporter à Tournai ni vivres ni marchandises. Cette conduite des Gantois irrita ceux de Tournai. Des Foulons en grand nombre partirent secrètement pour Gand, afin de mettre le feu aux quatre coins de la ville; mais leur dessein ayant été découvert, ils payèrent de leur tête leurs criminelles tentatives. Telle est du moins l'opinion de Meyer. Mais il y a tout lieu de croire que cédant aux excuses de nos magistrats, et lié d'ailleurs envers notre ville par la trêve renouvelée vers le même tems, Philippe ou dissimula son ressentiment ou fut assez généreux pour modérer la rigueur de ses édits. Quoiqu'il en soit, De Harcourt finit par se retirer à Narbonne, et le favori du duc de Bourgogne vint s'asseoir sur la chaire de Saint-Eleuthère. Ce qui fit lever le séquestre mis sur le temporel de l'évêque et sur les biens des Tournaisiens situés en Flandre.

En France le roi Charles était en progrès de conquête. Mais il ne pouvait espérer de triompher des Anglais, tant qu'un prince aussi puissant que le duc de Bourgogne combattait sans leurs drapeaux. En effet, Philippe qui réunissait déjà sur sa tête les duchés de Brabant, de Bourgogne et les comtés de Flandre et de Namur, venait encore d'y joindre le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. De plus sa politique profonde et sa valeur toujours couronnée par la victoire, semblaient promettre aux armes françaises un succès certain. Ces motifs décidèrent Charles à se rapprocher de lui, pour le détacher du parti anglais.

De son côté Philippe-le-Bon, dégouté de plus en plus d'une guerre, dans laquelle il ne servait que l'ambition de l'Angleterre, désirait aussi la paix. Il consentit donc volontiers à ouvrir des conférences avec le roi de France.

Le congrès se tint à Arras. Charles s'y rendit avec toute sa cour. Les cardinaux de S^m-Croix et de Chypre, plénipotentiaires du pape Engène IV et du concile de Bâle, y présidèrent comme médiateurs.

Les députés des rois de France et d'Angleterre y assistèrent comme négociateurs, et presque tous les ambassadeurs des puissances de l'Europe comme témoins. Les Anglais ayant formé des prétentions intolérables, rompirent tout-à-coup les négociations. Bedford surtout irrita le duc de Bourgogne par une fierté mal entendue. Ce qui détermina celui-ci à faire son traité particulier avec le roi de France (21 décembre 1435). Ce monarque lui céda, pour les dommages soufferts dans la guerre, un grand nombre de villes, de châteaux et de terres en Picardie, en Bourgogne et en Artois ; les comtés de Mâcon et d'Auxerre, Bar-sur-Seine, toutes les villes situées sur la Somme, rachetables néanmoins pour un prix convenu ; puis Dourlens, Ponthieu, S^t-Riquier, Crève-Cœur, Alleux, et Mortagne qui était le boulevard du Tournésis vers le Hainaut. Le roi de France se conserva Tournai et le Tournésis avec S^t-Amand (1).

(1) Selon M. Hoyerlant (essai chron. vol. 15 page 219). Tournai, le Tournésis, Mortagne et S^t-Amand seraient restés en la possession de Philippe-le-Bon et n'auraient été rendus à la France que par le traité de Senlis du 23 mai 1439. Cette opinion qu'il appuie sur les mémoires de Philippe de Comines ne nous parait pas soutenable. En effet, l'art. 23 du traité d'Arras dont on vient de parler, porte : « Il est entendu qu'audit transport de bail que fera le roi Charles VII^e comme dit est, ne seront point comprises la cité de Tournai et le bailliage du Tournésis et S^t-Amand, mais demeureront es-mains du roi. M. S. Givaire.

Le doute quant à la propriété, s'il pouvait en rester dans l'esprit de nos lecteurs, devrait disparaître à la lecture d'un texte aussi clair et aussi positif, et surtout par l'article suivant : « Et combien que la dite cité de Tournai ne doive pas être baillée à mon dit seigneur de Bourgogne, l'argent à lui accordé par ceux de Tournai par certain traité qu'il a fait avec eux, lui sera pleinement payé par ceux de cette

Pour cimenter cette paix, il fut arrêté que Charles, comte de Charolois, fils de Philippe, épouserait Catherine, fille du roi Charles VII. Cette paix si humiliante pour la France, et dans laquelle on vit un vassal dicter la loi à son souverain, ne fut pas moins appelée *sainte-paix*. Elle excita un tel dépit dans le cœur du roi d'Angleterre, qu'il chassa de ses états tous les sujets du duc de Bourgogne, Flamands, Brabançons, Hennuyers et Hollandais. Le peuple Anglais partageant aveuglement l'indignation du monarque, en avait massacré un grand nombre. Philippe, poussé par l'évêque de Tournai, Jean Chevrot, prit les armes pour punir les Anglais, et alla inutilement au mois de juin 1436 assiéger Calais; c'était la seule place qui leur restât dans ce royaume de tout ce qu'ils y avaient possédé depuis près de quatre siècles.

Ainsi, par le traité d'Arras Tournai resta à la France. On ne détacha du Tournésis que le fort de Mortagne; et les droits du duc de Bourgogne aux sommes dues par notre ville furent respectés. Le roi Charles fit enlever une nombreuse artillerie appartenant à la commune, qui garnissait son arsenal. Elle servit au siège de Paris et à la défense de Pontoise. On peut présumer avec Poutrain que Charles VII n'aura pas voulu renoncer à la possession d'une ville qui, pour lui rester fidèle, s'était exposée à sa ruine et n'avait point reculé devant les plus grands sacrifices. Tournai était aussi l'un des plus beaux fleurons de la couronne, puisque cette ville figurait alors comme la quatrième au rang des villes de France. Paris, Rouen et Orléans la précédaient, et elle envoyait quatre députés aux Etats du royaume.

Quatre ans plus tard, pendant que dans la Flandre ville. » Enfin la nomination des percepteurs aux tailles, impôts et autres droits royaux ne cessa point d'appartenir au roi, comme souverain de la Cité.

Bruges et Gand étaient déchirés par les plus funestes dissensions, le duc et la duchesse de Bourgogne vinrent à Tournai avec le comte de Charolois, connu plus tard sous le nom de Charles-le-Téméraire. Ces princes firent leur entrée par la porte de S^{te}-Fontaine (9 janvier 1439). Jérôme Dumortier et Michel Hernu les reçurent au pont de Maire, et présentèrent au duc deux pièces de vin, et au comte, une coupe en vermeil, présents dont le tems et la politique avaient consacré l'usage.

« Mais une visite d'une autre espèce, dit l'historien Poutrain, et plus précieuse aux Tournaisiens, fut celle qu'ils reçurent de leur ancien hôte et grand patron S^t-Piat, qui avait signé de son sang la foi chrétienne qu'il y était venu annoncer onze-cent-quarante-cinq ans auparavant. Leur joie fut d'autant plus grande, que c'était la première fois que leur ville avait le bonheur de le recevoir depuis tant de siècles, par la présence de son corps sacré que les chanoines de Séclin apportèrent dans sa chässe le 25 avril. Le clergé suivi des consaux et de la plus grande partie des habitans alla le recevoir solennellement hors de la porte Coquerelle avec la chässe de S^t-Eleuthère dont les ancêtres étaient les premiers habitans de Tournai qui avaient été convertis à la foi par ce saint martyr. Toutes les rues par où les corps saints passèrent, jusqu'à Notre-Dame, furent jonchées de fleurs, les façades des maisons ornées de tapisseries, le grand portail enrichi d'un arc de triomphe et toute l'église de Marie tendue et parée magnifiquement. L'évêque Chevrot officia pontificalement, et le saint, à son retour, fut accompagné dans la même cérémonie du clergé et du corps de la ville avec la chässe de S^t-Eleuthère, jusqu'à un quart de lieue hors de la ville, au son de toutes les cloches. »

L'apôtre avait détruit pendant sa vie le culte des idoles à Tournai. Il ne paraît pas que la présence de ses cendres

ait produit les mêmes effets sur les usuriers. A cette époque notre cité était en proie à la rapacité des banquiers ou vendeurs d'argent. Les Vénitiens, les Genoïs et les Lombards faisaient alors presque tout le commerce de l'Europe. Ils exploitaient particulièrement nos riches contrées. Les Lombards prêtaient à nos ancêtres à un prix moins exorbitant, il est vrai, que les juifs; mais comme ils se trouvaient aux prises tantôt avec les emprunteurs, tantôt avec les magistrats (1) et les théologiens, lesquels prétendaient qu'on ne peut placer l'argent à intérêt, nos adroits spéculateurs, pour assurer à la fois leur bénéfice et la conscience des emprunteurs, imaginèrent de faire autoriser leurs maisons de prêt par le S'-Siège. Ils obtinrent en effet une bulle du pape (3 mars 1439) autorisant la vente d'argent monnoyé, ainsi que l'établissement d'une maison de commerçans-échangeurs, dite *lombard*. Rome avait parlé, les théologiens se turent, et les adroits spéculateurs n'en firent que mieux leurs affaires. On remarque que Tournai fut la première ville en Belgique, qui obtint un *lombard* approuvé par la cour de Rome.

Cependant le roi Charles VII avait envoyé à Tournai ses chevaliers conseillers et chambellans Pierre De Breste, comte d'Evreux, le sénéchal du Poitou, et maître Jean Rabateau président du parlement, pour représenter aux magistrats les grandes charges qu'il avait à supporter tant à l'occasion de l'entretien de ses armées, que pour autres services de l'État. En conséquence, il demanda par leur bouche, que la ville voulût lui accorder une aide extraordinaire. Les Tournaisiens députèrent vers le roi (20 mai 1445) certaines notabilités chargées de lui

(1) En 1377, les frères De Fraxinel Lombards prétendirent prêter à usure à Tournai. La ville leur ayant intenté un procès, le parlement lui donna gain de cause.

offrir 4,000 écus d'or. En reconnaissance de leur zèle, le monarque approuva et ratifia tout ce qui avait été fait par le gouvernement de cette ville, pendant les dernières guerres, avant et depuis le traité d'Arras, et particulièrement les grands sacrifices que les consaux avaient dû faire dans les trêves conclues avec les pays voisins. Plus tard Charles VII envoya, pour faire droit aux plaintes du magistrat, maître Gui Bernard, archidiacre de Tours et Jean Dannel. Ils portèrent un règlement sur la juridiction du bailliage, connu sous le nom de *traité de S'-Porsain*.

En Flandre, Philippe-le-Bon ayant voulu établir une imposition sur le sel pour subvenir aux frais d'administration, éprouva une forte résistance de la part des Gantois. La révolte ne tarda point à embraser toute la Flandre, qui devint le théâtre de combats, de ravages et d'exécutions sanglantes. Tournai, quoique ville française, ne laissa point de souffrir d'une guerre qui se faisait pour ainsi dire à ses portes; et malgré toutes les mesures que prit le duc de Bourgogne pour empêcher qu'on la molestât ou qu'on nuisit à son commerce, les circonstances furent plus fortes que le désir sincère qu'il avait de la protéger (1).

Le comte d'Etampes ayant fait une levée d'hommes en Artois et en Picardie, se rendit dans la Flandre avec les principaux seigneurs de ces provinces. Ils marchaient à

(1) Le duc écrit de Lille le 28 juillet à tous nobles chevaliers, écuyers, capitaines, gens d'armes et de trait tenant les champs en ses pays d'Artois et de Picardie, que comme il avait appris que quelques-uns d'entr'eux se dirigeaient sur Tournai avec le dessein de s'y loger, qu'ils se gardassent d'y aller, attendu que ce pays était au roi et qu'il désirait garder et préserver les pays et sujets de son dit seigneur de dommages et oppressions autant et plus que les siens propres. Il leur défendit très-expressément de se loger audit bailliage ou au pays du roi, sous peine d'encourir son indignation et d'être puni si sévèrement que ce serait exemple.

la tête de leurs gens. Arrivés au pont d'Espierre entre Tournai et Audenarde, les Français se virent arrêtés par une troupe de Gantois qui s'étaient emparés du châtelet d'Helchin sur l'Escaut. Ce château était défendu par de larges fossés. Le pont ayant été forcé, les Gantois furent mis à mort. Ceux échappés au massacre se jetèrent au nombre de deux cents dans l'église du village. Sommés de se rendre, loin d'obéir, ils tirent des fenêtres sur la troupe. Forcés dans ce dernier retranchement, ils se sauvent les uns dans le clocher, les autres derrière les autels. Le comte ayant fait mettre le feu à l'église, les Flamands se précipitent par les fenêtres pour se soustraire à une mort inévitable; mais les Picards qui les attendaient au dehors ne leur donnaient point le tems de se relever. Ils furent tous égorgés ou assommés, et leurs cadavres restèrent pendant trois jours étendus sur le cimetière.

Le 24 avril le comte d'Etampes parut sous les murs d'Audenarde assiégé par les Gantois. Son but était de faire lever le siège de cette ville où commandait Delalain que son héroïsme a immortalisé. Mais les Flamands, à son approche, mirent le feu aux faubourgs, et l'embrase-ment fut si grand, que toute la ville de Tournai fut en émoi, croyant que le théâtre de la guerre était reporté dans les villages voisins. Ces craintes ne se réalisèrent que trop tôt, ainsi qu'on va le voir.

Sous la conduite d'un chef devenu fameux dans les troubles populaires par un courage brutal, et connu sous le nom de *Bâtard de blanc-estrain*, les compagnons de la *verte tente* (1) poussèrent leurs courses dans le

(1) On les appela d'abord *souliers rapiécés* (gelapte schoenen), puis compagnons de la *verte tente*, parceque tous ces partisans avaient juré de ne jamais coucher sous un toit aussi long-tems qu'ils seraient en campagne.

Hainaut et le Tournésis depuis Enghien jusqu'à Tournai, mêlant partout au meurtre le pillage et l'incendie. Déjà Maulde, Pont-à-Rhône, Wattripont et autres villages étaient devenus la proie de leur avidité et de leur fureur, quand le grand bailli du Hainaut, ayant rassemblé toutes les forces du pays et toutes les garnisons des villes, vint à la rencontre de cette formidable bande, et en fit un tel carnage, qu'après ce jour les compagnons de la verte-tente ne reparurent plus dans le Tournésis.

Pendant que ces événemens se passaient, les doyens des métiers de Tournai s'étaient de nouveau abandonnés à toutes sortes d'excès. Les eswardeurs jusqu'alors si prudents s'étaient joints à eux cette fois-ci, et avaient fait jeter en prison les chefs des consistoires des jurés et des échevins. Informé de ces désordres, le roi envoya sur les lieux un commissaire royal à l'effet d'y tenir une enquête. C'était encore l'archidiacre de Tours, Gui Bernard. Ce commissaire y rétablit les prévôts-jurés, mayeurs-échevins dans leurs fonctions, cassa la délibération des III^e et IV^e consistoires, lesquels avaient illégalement constitué les soixante-douze doyens comme auditeurs des comptes de la ville. Il subordonna, de plus, par un règlement, les eswardeurs et les doyens aux jurés-échevins; organisa le mode de perception des impôts, et proposa même au roi l'interdiction du port d'armes aux bourgeois personnellement ou en corps; mais le monarque n'approuva pas cette mesure. Il y a plus, par lettres données à Moulins en Bourbonnais le 17 novembre 1452, en considération des grands services que lui avaient rendus les Tournaisiens, il remit toute peine soit criminelle, soit civile que pouvaient avoir encourue les consaux et les soixante-douze commis de la commune.

Le sage gouvernement du roi avait aussi changé la face des affaires dans son royaume. L'ordre et les finances

rétablies faisaient déjà oublier les malheurs passés. Chassés de la Guienne et de la Normandie, les Anglais venaient d'abandonner pour toujours ces belles provinces. Le calme de la paix invitait le peuple à fêter ces victoires par des réjouissances nationales. Tournai, qui tous les ans au mois de juillet célébrait par des prières publiques l'expulsion des Anglais du royaume de France, voulut cette année solenniser cet heureux événement par des jeux remarquables.

Au mois d'août de l'an 1455, notre cité donna une fête aussi fameuse que celle de l'an 1393. C'était encore un concours d'arbalète offert par le grand serment de S'-George à toutes les villes voisines. 553 arbaletiers de cinquante-trois villes vinrent y prendre part (1). Les consaux

(1) Voici dans l'ordre du combat le nom de ces villes et le nombre des arbaletiers que chaque collège ou confrérie amena au concours. Ce nombre ne pouvait excéder dix.

| | | | | | |
|--------------------|-----|------------------------|-----|--------------------------------------|-----|
| Soignies | 9. | Bruges | 10. | Anvers G. col. | 10. |
| Bethune | 10. | Damme | 10. | Orchies | 10. |
| Binche | 10. | Anvers | 7. | Malines p. col. | 9. |
| Enghien | 10. | Tirlemont | 10. | Lille | 10. |
| Hesdin | 8. | S'-Omer | 9. | Valenciennes | 10. |
| Roulers | 8. | Arras | 10. | Malines G. col. | 10. |
| Mons | 9 | Baillœul | 9. | Ath | 10. |
| Warneton | 8. | Nivelles petit collège | 7. | Bruxelles p. col. | 10. |
| Bruxelles | 10. | Leuze | 8. | Bruges p. c. | 10. |
| Maubeuge | 10. | Liège | 10. | Mortagne | 9. |
| Nivelles | 10. | Nieuport | 10. | Asch | 10. |
| | | | | Le Sénéchal du Hainaut | 10. |
| Le comte de Nevers | 10. | Louvain | 10. | Douai | 10. |
| Termonde | 10. | S'-Omer le grand col. | 10. | Hal | 10. |
| Menin | 10. | Audenarde | 10. | S'-Trond | 8. |
| Chièvres | 9. | Courtrai | 9. | Avesnes | 9. |
| | | | | Le comte de Melun seigneur d'Antoing | 10. |
| Ypres | 10. | Gand | 6. | Furnes | 10. |
| Condé | 7. | Vervick | 7. | L'écluse | 8 |

avaient fait élever des tréteaux et de vastes galeries sur le grand marché, le long du rang des drapiers. Les prix consistaient en douze *cannes* ou pots d'argent du poids de douze marcs chacun (6 livres de 16 onces); quatre coupes du poids de quatre marcs et demi, et neuf gobelets pesans neuf marcs et demi. Tous ces objets étaient ciselés avec art et gravés aux armes du roi, de S^t-George et de la ville. Le roi de la fête fut Jean De Courcelles, qui appartenait au serment des arbaletiers. Il donna son banquet en la Halle (1).

Les arbaletiers de Soignies ouvrirent le concours le 14 août, ceux de l'Écluse le terminèrent le 20 septembre suivant.

Le grand prix qui consistait en trois *cannes* d'argent fut décerné au grand collège des arbaletiers de Malines.

Le 2^me grand prix, qui consistait pareillement en trois *cannes* d'argent, fut gagné par le petit collège des arbaletiers de la même ville. Ceux de S^t-Trond obtinrent le 3^me. Le 4^me fut donné à la société des arbaletiers d'Avesnes. La confrérie de Valenciennes reçut une coupe en argent pour avoir tiré, d'une main, six coups sur douze dans le but. Ce fut à la confrérie de Lille, qui avait pour roi Antoine, dit le grand bâtard de Bourgogne, que fut décerné pour son brillant équipage, le premier prix de *magnificence*. Audenarde obtint le second.

On représenta aussi, à cette occasion, des comédies en flamand et en français. Les Lillois reçurent pour prix de comédie française un vase en argent; ceux d'Ypres, un vase de même valeur pour avoir le mieux joué une comédie flamande.

Le roi de France étant mort le 22 juillet 1461, le Dauphin, qui vivait à Jennappes, près de Bruxelles, partit avec le duc de Bourgogne pour Rheims où se célé-

(1) MS. Duñef. pag. 15.

bra la cérémonie du sacre. Tournai lui envoya des députés à son passage à Avesnes, pour le féliciter sur son avènement à la couronne, lui offrir son hommage et en même tems une aide de 16,000 écus d'or. Le monarque les reçut avec bienveillance et confirma les privilèges, droits, franchises et libertés octroyés par ses prédécesseurs. Au retour des députés, il y eut de grandes réjouissances.

Comme Charles VII n'avait cédé au duc de Bourgogne par le traité d'Arras, les villes situées sur la Somme, qu'avec faculté de rachat, ce monarque ne fut pas plus tôt descendu dans la tombe, que Louis XI chercha tous les moyens possibles de l'effectuer. Il emprunta aux riches, aux abbayes, aux évêques; il saisit l'argent des consignations et la solde des troupes, et parvint ainsi à compléter la somme nécessaire, laquelle fut comptée au garde des joyaux du duc. Tournai signala son dévouement en cette circonstance. Les magistrats allèrent trouver le roi sur les frontières de la Picardie, et lui offrirent à titre de prêt 20,000 écus d'or. Ils l'invitèrent en même tems à honorer la ville de sa présence. Charmé de la générosité du peuple de Tournai, le roi y fit peu après sa joyeuse entrée. Voici ce que nous lisons dans nos archives à cette occasion :

« L'an de grace mil cccc lxxiii. Le lundy sixième jour du mois de février, vint premièrement (a) à Tournay le roy de France Louis de Vallois, nostre souverain droiturier et naturel seigneur, fils de feu le roy Charles de bonne mémoire, septième de ce nom, dernier (b) trépassé. Et venait ledit seigneur de Abbeville en Ponthieu, lequel avec celle d'Amiens, de S^t-Quentin et autres places de Picardie appartenans au roy en deça la rivière de Somme, qui, par ledit traité d'Arras, du vivant de son dit feu

(a) Pour la première fois. (b) Récemment.

père, avaient esté engagées à monseigneur le duc de Bourgogne ; le roy nostre dit seigneur avait nouvellement rachettées et unies à la couronne, et en paiat audit duc de Bourgogne *iiiij^o xxv* mil écus, dont ses bons sujets et habitants de Tournay lui avaient fait aide, par manière de prest, de la somme de vingt-mil écus. Et avant que le dit seigneur vint en la ditte cité, les consaulx d'icelle ville envoierent au devant de luy, jusques en la ville d'Arras, aucuns notables d'entre eux pour scavoir la journée que son plaisir estait de faire sa ditte entrée en la ditte cité, afin qu'ils se pussent préparer pour le recevoir, festoier et honorer, comme tenus estaient, et que bien faire le désiraient, aussy pour lui recommander la ditte ville, et l'entretennement des previleges, franchises d'icelle sa ville. Lequel seigneur les rechet et oy (*a*) benignement, disant que leurs dits previleges voulait il garder. Et sur ce, avant sa ditte entrée, furent faites de grandes préparations en ladite cité, pour sa ditte venue, tant sur le fait des logis que des vivres, paremens des rues, et de rices istoires (*b*) jusqu'au nombre de dix-huit qui furent faites et assises en divers passages tout depuis la porte Sainte Fontaine par lequel le dit seigneur entra, tout jusqu'en l'église de Nostre-Dame; et tout ce aux dépens des trente-six colléges des mestiers d'icelle ville (1); et furent tous les quatre consaulx de la ville, et plusieurs notables personnes

(*a*) ouït. (*b*) De riches histoires.

(1) Ces dix-huit histoires étaient des représentations théâtrales, dont les sujets étaient tirés de l'histoire sacrée et de la profane. Ces pièces caractérisent les fêtes de l'époque. Nous lisons que l'an 1455, à l'entrée du duc Philippe de Bourgogne à Arras, on représenta en pantomimes toute la vie de Gédéon, parce que l'on savait que le duc avait une grande prédilection pour cet illustre chef du peuple de Dieu.

A l'entrée du comte de Charolois à Gand, l'an 1467, toutes les grandes rues étaient, selon l'usage du tems, décorées de magnifiques

d'icelle, vêtus de longues robes blanches en signe d'humilité, jusqu'au nombre de trois cent, que chacun fit faire à ses dépens, sur lesquelles robes furent fait deux grans fleurs de lys de soie de broderie, l'une sur le lez de devant du côté dextre, et l'autre par derrière; en avancement desquelles broderies la dite ville donna a chacun homme dix sols tournois. A tout (a) les-quelles robes blanches, iceulx consaulx et bourgeois notables de la dite ville, et avec eux les conseillers, clerks, procureurs, sergens et autres officiers d'icelle, vestus des parures de la cité, allèrent de cheval alencontre du roy, nostre dit seigneur, qui venait de devers Ère (b) ou il avait couché la nuit, et était accompagné de monseigneur Charles son frère, et d'autres grands princes et seigneurs, avec de ceulx de sa garde, grande et petite, en très rice aroy (c) et estat; et, par la bouce du premier conseiller de la ditte ville, firent faire audit seigneur une solennel proposition, (d) en lui faisant la plus grande et

tapisseries de Flandre sorties des fabriques de Bruges, d'Audenarde, de Tournai, qui toutes rivalisaient de finesse, de couleur, de dessin et de richesse. Les principales places offraient sur des théâtres dressés à cét effet, la représentation des mystères, qui étaient les spectacles de l'époque. Et à son mariage célébré à Bruges le 2 juillet de l'année suivante, on représenta aussi dans les principales rues, tendues de riches tapisseries de drap d'or et de soie, des mystères, où le sacré était mêlé au profane.

L'inauguration de Philippe II fut remarquable à Tournai, par la pompe, le luxe et le bon goût qui présidèrent à ces sortes de représentations; nous y renvoyons nos lecteurs.

(a) avec.

(b) Aire en Artois, et non Ère près de Tournai, village qui avait été tout récemment incendié avec son château.

(c) arroi, équipage, train.

(d) compliment, discours de réception.

humble révérence et chière joieuse que faire pouvaient ne savaient, et luy présentèrent les portes de laditte ville qu'ils avaient fait apporter sur un coursier, richement mises et attachées sur un abitacle (a) de bois qui était sur la selle dudit cheval, desquelles choses le roy fut très content et print les dittes remontrances en grand gré, délaissant lesdittes clefs à ceux de la ditte ville, disant que toujours l'avaient bien gardé, et que encore feraient, comme bien se confiait; et lors fut crié *Noé!* et fut le roy amené et ceux de sa ditte compagnie en la ville par la ditte porte Sainte Fontaine, qui était richement préparée, et y avait, entre autres choses, une jeune fille et pucelle notablement vestue, assise devant un chastel fait à ce propos, laquelle tenait en ses deux mains un cœur qui se ouvrait à l'heure que le roy entra en la ditte porte, et dedans ledit cœur y avait une fleur de lys signifiant la loyauté de la cité, qui, pour fortune ne chose qui advint, onques ne divertit (b) de la couronne, mais toujours en son cœur entierement avait aimé et gardé la noble fleur de lys et le roy son souverain seigneur; à laquelle porte fut encore crié *Noël!* Et descendirent illec les quatre chefs de la loi de leurs chevaux, et se mirent à pied, lesquels avec deux autres bourgeois notables, tous six vêtus de robes blanches, portèrent en haut, au dessus le chief du roy, un noble chiel (c) que la ville avait fait faire, qui estait de velours pur tout semé et chargé de grans fleurs de lys d'or ouvrées de broderie, en dedens doublé de satin blanc et vermeil; et en cest estat s'en vint le roy, depuis ladite porte Sainte Fontaine, tout du long le grant rue S^t-Jacques, par le chaingle, et sur le marchié, et par la rue Nostre-Dame,

(a) Petite maison, ou château de bois.

(b) Jamais ne se sépara de la couronne. (c) Un dais.

jusques à la grande église, où il fit salutation à Dieu et à la vierge Marie, et d'illec s'en alla au montchiel en la maison d'un chanoine nommé Mr. Jehan Mannuy. Et en l'amenant par les rues dessusdites, étaient postés tout premier, a double reng, les cors de mestiers de la ville ; après allaient par ordonnance les arbalestriers, archiers, canonniers et autres gens de serment d'icelle ville, vestus de leurs parures et journades (a) ; après iceulx venaient lesdites trois cent personnes aians lesdites robes blanches, et officiers de la cité ; et puis ensuivant venait la garde du roy, et derrière le roy estaient les princes et seigneurs venus en sa compagnie qui estaient en grand nombre ; et si estaient la plupart des maisons richement parées de tapisserie, linges et autres choses, et les rues aornées desdites istoires, lesquelles, quand le roy passait, faisaient leur devoir, monstrant chascune sa signification anchienne et exquise, qui estaient mystères advenus depuis le tems du premier homme Adam. Et après que ledit seigneur fut entré en son hostel, son mareschal des logis prit ledit chiel, comme à son droit appartenait. Et à l'après disné lesdits chiefs de la loy et le conseil de la ville alèrent devers le roy en son dit logis, et à sa joieuse venue lui présentèrent, de par sa ditte ville, six quenues de vin de divers pays, le plus excellent qu'ils purent trouver, et fut le dit présent fait par signe de six petits tonnelés, peins et armoiés des armes de la ville, sur lesquels était écrit les pays d'ou lesdits vins venoient ; présentèrent en outre trois grands cras bœufs, couverts de draps rouges armoiés des dittes armes, sur chascun desquels avait un petit page vestu par la manière ditte, et avec ce luy fut fait don des dits vingt mil écus, qui paravant luy avaient esté délivrés en prest pour le

(a) Surtout, casaque, jaquette.

rachat desdits pays engagés , et l'en fut fait don à son premier avènement , en luy rendant les lettres que baillé en avait à icelle ville : tous lesquels présens ledit seigneur rechut agréablement , et en merchiat ses bons sujets de Tournay ; et fut en la ditte ville depuis le sixième jour de février jusqu'au dix-huitième jour dudit mois qu'il se partit et s'en alla à Lille faire son entrée où lors était le duc Phelippe de Bourgogne. Et pendant son séjour en la ditte cité , fist deffendre les armures , et que personne ne portat armes (1) ne bastons , fors les officiers de justice et les serviteurs des seigneurs de sa cour ; et si commit à l'exercite de la jurisdiction uns maistre des requestes et uns secrétaire , pour estre avec les prévosts de la ville à corriger et purger les délits qui se commettraient tant par ceux de son hostel que par ceux de la ville , et voulut que la ville exerceat toujours sa jurisdiction avec ledit maistre des requestes. Et quant aux graces que le dit seigneur fist , il eslargit toutes personnes qu'il trouva es prisons d'icelle ville , pour quelque malefice que ce fust , et aussy des prisons de l'evèque et de la justice de Maire. Et si rendy la ville à tous bannis qui le jour de sa ditte première entrée , vinrent avec luy en la ditte cité , tant au regard pour homicide , que austrement et ausdits bannis sans appel , toujours à un an , trois ans , son de cloque , bans d'argent et voyages quels qu'ils fussent , et tous delits non purgés sans rien excepter , sauf et réservant ceux qui estaient bannis pour trahison fait à Dieu et à la chose publique , et aux bannis pour meutres et sédition , lesquels par cry publique qu'il fit faire en la dite cité , il excepta des dittes graces , et bailla à icelle ville lettres de non préjudice , que les dittes graces ne feissent en autre cas

(1) Le monarque avait accordé l'année précédente aux bourgeois de Tournai individuellement ou en corps le droit de port d'armes.

préjudice aux droits , franchises , et privilèges d'icelle cité. »

L'an 1467 Philippe-le-Bon mourut à Bruges , où il eut sa sépulture dans l'église S^t-Donat. Ce fut Guillaume Filatre , évêque de Tournai , chevalier de la Toison d'Or , et chef du conseil d'état du bon duc qui célébra ses funérailles et prononça son oraison funèbre (1). Philippe était le prince le plus puissant et le plus riche de son tems. Sa cour donna le ton à toutes les cours de l'Europe. Elle était le siège de la magnificence , du goût , et de la politesse. Charles , son fils lui succéda , et se fit inaugurer , l'année suivante à Mons , comme comte de Hainaut , à Valenciennes et à Lille.

Tournai , qui avait le plus grand intérêt à entretenir des relations amicales avec les Hennuyers et les Flamands , rompit tout à coup , d'une main bien imprudente , tous les liens de bon voisinage. Les Tournaisiens se permettaient dans leurs assemblées de décocher des traits de raillerie sur la nation Flamande , et sur son prince. Ils poussaient l'insolence jusqu'à les jouer tous les deux dans des comédies (2). Charles , à qui son humeur martiale valut bientôt le surnom de téméraire , résolut de punir ces bourgeois de ce manque de respect pour sa personne. Il défendit donc sous peine de mort à tous ses sujets de la Flandre ou du Hainaut d'avoir aucune relation de commerce avec les Tournaisiens , à qui il interdit de plus son territoire.

Limitée dans ses rapports au seul Tournésis , ne tirant

(1) Guillaume Filatre eut pour successeur Feri de Clugni , conseiller du duc de Bourgogne , et chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or. Il fit son entrée à Tournai en 1474. Il fut décoré de la pourpre Romaine par le pape Sixte IV et git à Notre-Dame del populo , à Rome.

(2) *Nostris hominibus nec non et ipsi Duci in comædiis ausi sunt conviciari.* Meyer, ad ann. 1470.

que de lui ses provisions et ses denrées, la ville se vit bientôt réduite, à cause de leur excessive cherté, à faire des soumissions au duc de Bourgogne.

Les consistoires députèrent vers lui à Bruges deux échevins. Ils furent reçus avec dureté, et revinrent avec l'ordre de lui envoyer douze notables bourgeois, dont il disposait à son gré. L'histoire ne nous a point transmis les noms de ces vertueux Tournaisiens qui n'allaient pas, à la vérité, dans le camp d'un nouvel Edouard racheter leur ville au prix de leur sang, mais dont le patriotisme n'est pas moins digne des plus grands éloges. Ils se rendirent à Bruges à la cour de Charles, devant qui, pour de tels méfaits, on ne pouvait paraître qu'en chemise, nu-pieds et la corde au cou. Toutefois nos députés, mûs par un sentiment de dignité, refusèrent de revêtir cet humiliant cilice. Introduits dans le palais du duc et admis en sa présence, ils se jettent à ses pieds...; mais lui, inflexible dans sa colère, menace de les flétrir sur le front d'un fer chaud aux armes de Bourgogne; et sa résolution allait infailliblement s'exécuter, si quelques seigneurs de sa cour n'eussent intercédé pour les députés. Ils ne quittèrent le palais que pour aller expier en prison la faute de leurs concitoyens. Ils y passèrent trois mois dans une appréhension continuelle de recevoir l'infamie dont ils avaient été menacés. Ainsi se vengeait Charles-le-Téméraire!

Les Tournaisiens, auxquels un peu plus de prudence eut fait éviter ces sanglans affronts faits à eux dans la personne de leurs députés, furent donc forcés d'acheter la paix du duc de Bourgogne. Ce qu'ils firent encore six mois plus tard à l'occasion des événemens dont nous allons parler (1).

Charles alors en guerre avec la France venait de lever

(1) Meyer ad ann. 1470.

des troupes en Flandre et dans les autres provinces de son duché. Comme il avait à Tournai des cliens et des bénéficiers, il leur ordonna de prendre les armes. Ceux-ci se disposaient à marcher à sa voix, quand les Tournaisiens les empêchèrent de sortir de la ville, dont les portes furent tenues fermées ; puis les ayant fait condamner à l'exil, ils les expulsèrent de leur territoire. Le duc irrité usa de représailles. Tous les Tournaisiens qui résidaient au duché de Bourgogne furent jetés en prison, et les communications entre les deux pays prohibées de nouveau.

Ce fut vers le même tems que le comte et la comtesse de Lannoy, tombés en disgrâce près du duc, et assiégés par ses troupes dans leur château, se sauvèrent à Tournai. Ils se logèrent à l'abbaye de S-Martin, et pour éviter l'extradition, ils se firent recevoir bourgeois sous la bannière des poissonniers. Le duc arrêté dans sa vengeance, se contenta de faire saisir la ville et le château de Lannoy.

Dans le tems que Louis XI et le duc de Bourgogne, son terrible et dangereux rival, se menaçaient de la guerre, le magistrat de Tournai soutenait un procès au parlement de Paris contre le fiscal du bailliage qui prétendait y introduire le droit d'aubaine, jusqu'alors inconnu en cette ville. Comme cette entreprise du fiscal portait une atteinte grave aux droits et aux privilèges que le monarque lui-même avait confirmés, les Tournaisiens lui adressèrent des représentations à ce sujet et lui demandèrent directement justice. Ils furent bien accueillis. Louis évoqua la cause en son conseil, mais comme le parlement refusait de lui remettre les pièces de procédure, il envoya un seigneur exprès pour les retirer, et manda que ce n'était pas le moment de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'une ville qui, située au milieu de ses ennemis, pouvait lui faire plus de

mal que jamais le parlement n'en pourrait réparer.

En effet la guerre ayant éclaté quelque tems après, Tournai pouvait embrasser le parti du duc de Bourgogne, dont la puissance ne le céda point à celle du monarque français. Notre ville y était même sollicitée par les plus puissans motifs d'intérêt général. Son commerce pour lequel elle avait fait, sous le règne précédent, d'énormes sacrifices, n'aurait pu que gagner à cette combinaison. Mais délicate et conséquente dans sa conduite, cette ville ne crut pas devoir rien faire qui pût la flétrir dans l'opinion du monarque, et préférant l'honneur et le devoir à de vils motifs d'intérêt, elle demeura fidèle à la France. Le duc aurait pu la dompter sans doute par la force ou la famine. Il n'en fit rien. Il aima mieux exploiter ce riche domaine à l'exemple de son père, de sorte qu'elle contribua à son trésor plus que si elle lui eût réellement appartenu.

Les Tournaisiens, informés que le duc de Bourgogne venait de leur ôter la liberté de commerce dans son duché, et de confisquer les biens qu'ils y possédaient, demandèrent au roi l'autorisation de traiter avec lui sur ces objets. Elle leur fut accordée par lettres données au mois de novembre 1471, et le 28 janvier suivant intervint entre la ville et le duc un traité de commerce, par lequel celle-ci s'oblige à payer à Charles-le-Téméraire 10,000 écus par an, pendant toute la durée de la guerre, et à la paix, 40,000 écus payables en dix années. Comme il était plus facile de promettre que de fournir, les consaux furent autorisés à créer des rentes héréditaires ou à vie, avec pouvoir d'établir tels impôts qu'ils jugeraient convenir, pour remplir leurs engagements envers le duc. L'on ignore si la paix de 1475, déchargea les Tournaisiens de ces redevances.

Peu de tems après, le roi de France, sans égard pour le dévouement de notre cité à sa couronne, l'assujétit au

paiement du droit de *franc-fief* (1) et de *nouvel acquet*, introduit en France à charge des roturiers acquéreurs de terres nobles. Car le commerce et l'industrie, ces généreux alimens des arts et des sciences, ces sources fécondes en bien moral et physique détruisaient déjà par leur influence progressive les préséances de l'aristocratie, dont ils envahissaient les domaines. Les Tournaisiens se raidirent contre le nouveau droit, et réclamèrent leurs privilèges. Ce ne fut que sur les ordres impératifs du roi qu'ils firent le rapport des fiefs acquis dans le Tournésis, et sans préjudice au procès porté au parlement contre le procureur fiscal du bailliage. Bientôt les commis préposés

(1) Le droit de *Franc-fief* était une espèce de droit de mutation que payaient à l'État les roturiers à cause des fiefs et autres biens nobles par eux acquis ou possédés.

Jusqu'au règne de Louis XI, Tournai avait été au nombre des 24 villes exemptes de ce droit. Ce beau privilège remontait au XIII^e siècle. Une charte de 1211, déclare les Tournaisiens francs du droit de nouvel acquet, de tailles et impôts, comme les nobles du royaume, et ayant été reconnus pour tels de toute ancienneté. Elle les déclare nobles et capables de posséder fief et seigneurie. Une charte de 1404, dit que les bourgeois de Tournai ont la charge (privilège) d'envoyer certain nombre de soldats à l'armée, lorsque le roi va en guerre, pour former sa garde-du-corps, ce qui leur était imputé à noblesse. Ils avaient encore été reconnus pour nobles à l'occasion des prétentions du fiscal du bailliage de Tournai, lequel voulait qu'en cette ville roturier ne pouvait acquérir fief ni seigneurie, sans permission expresse du roi. Enfin une autre charte donnée à Poitiers le 23 octobre 1454, reconnaît les Tournaisiens pour ces anciens Nerviens qui avaient chassé Jules-César de leur ville jusqu'à Mons. Elle reconnaît qu'ils n'ont point été subjugués par les rois de France, mais qu'ils se sont donnés à la couronne, se réservant toutes leurs libertés, franchises et coutumes dont ils jouissaient.

Elle fait encore mention que ceux de Tournai étaient obligés d'envoyer un certain nombre de soldats, lorsque les rois allaient en campagne, lesquels leur servaient de garde, reconnaissant les dits bourgeois pour nobles, et les déclare capables de posséder fief et seigneurie, ayant été reconnus pour nobles de toute ancienneté.

M^s. Givaire tom. II. pag. 112.

à la perception de ce droit, voulurent en frapper les hôpitaux, les églises, les fondations et autres établissemens de bienfaisance ; mais les consaux en portèrent plainte au roi qui, par lettres du 10 juillet 1476, déclara ces établissemens exempts du droit de franc-fief.

Pendant ces débats, Charles, qu'une impulsion irrésistible poussait à la guerre et aux périls, était tombé au siège de Nancy victime de son impétueuse ardeur. Marie sa fille unique lui succéda. Cette princesse était âgée de 20 ans. Ce fut dans les circonstances les plus critiques qu'elle prit les rênes du duché. Un trésor épuisé, des troupes battues, des sujets aliénés par la dureté du gouvernement de son père : tel était l'état de l'intérieur ; et au dehors Louis XI tournait ses forces contre elle, et s'apprêtait à l'anéantir.

Marie de Bourgogne, prévoyant ses desseins, écrivit aux magistrats de Tournai (14 avril 1477) pour les engager à garder la neutralité, leur promettant, s'ils le faisaient, la liberté de commercer dans tous les pays de son obéissance. Elle craignait que le monarque français déjà en possession de l'Artois, n'introduisit à Tournai des troupes, dont la présence allumerait le feu de la guerre en Flandre et dans le Tournésis. Si les offres de la duchesse étaient avantageuses et ses promesses sincères, ses craintes n'étaient pas moins fondées, comme nous le verrons bientôt.

La proposition de la duchesse fut goûtée des consaux. Ils résolurent de garder scrupuleusement la neutralité, sans recevoir garnison française. « Grand écart, s'écrie Poutrain, à cette ancienne fidélité qui leur avait fait tant d'honneur ! » Mais le lecteur judicieux et impartial portera un tout autre jugement sur cette résolution de nos magistrats. La conduite récente de Louis XI, indiquait assez celle qu'ils avaient à tenir. En effet, loin de reconnaître, par des ménagemens envers son trésor et son

commerce, les énormes sacrifices que cette ville venait de faire dans l'unique intérêt de sa cause, Louis, au mépris d'anciens privilèges avait introduit de nouveaux droits royaux, et frappé d'impositions nouvelles cette ville déjà épuisée par tant de cruelles disgrâces.

Pour mettre la Flandre dans ses intérêts, le roi envoya à Gand Olivier-le-diable, son barbier autrefois, alors son confident. Séduire les Gantois, et jeter parmi eux des semences de révolte, tel était son but. Mais Olivier, loin de l'atteindre, eut peine à se dérober à leur colère et accourut à Tournai. Il savait que cette ville avait résolu de se tenir dans une stricte neutralité, sans se soustraire, du reste, ni à l'obéissance du roi ni aux aides qu'elle lui devait comme à son souverain légitime. Mais il n'ignorait pas non plus qu'elle était divisée par deux partis politiques. Ce qui lui donnait l'espoir de réussir dans le projet qu'il méditait. Moins blâmable, peut-être, en cela que son maître, le conseiller montra dans cette circonstance quelque adresse.

Olivier voyait tout l'avantage de la possession de cette ville pour la France, et il aurait désiré, pour cette raison, y faire entrer des troupes royales. Mais persuadé ou averti que le magistrat ne consentirait pas aisément à en recevoir, il recourut à la ruse pour les y introduire. Il s'entendit avec le grand Bailli de Tournai, dont le père Colard De Moui commandait en qualité de gouverneur militaire à S^t-Quentin. Cet officier fit marcher secrètement sur Tournai, sa compagnie d'ordonnance, commandée par Navarot Danglade. Les gens d'armes des châteaux voisins la suivaient. Danglade arriva sous les murs de la ville le 23 mai 1477, et à l'heure convenue, il se présenta à la porte de Valenciennes. Olivier s'y trouvait avec trente ou quarante hommes qui, *demî par amour, demî par force*, ouvrirent la barrière, et la troupe entra dans la ville. Deux heures après arriva le sire De Moui lui-

même à la tête de 200 lances (1). Le lendemain et les jours suivans, il arriva d'autres troupes et De Moui fut fait commandant de la place et du Tournésis. La plupart des partisans de la duchesse de Bourgogne se retirèrent dans ses états. Le peuple de Tournai dévoué au parti Français reçut la garnison avec plaisir. Mais les magistrats et tous ceux qui voulaient sincèrement la neutralité virent la chose d'un œil tout différent.

La surprise d'Olivier brouilla de nouveau notre cité avec ses voisins, et attira sur elle tous les maux de la guerre. Ce fut alors que les Brugeois contraignirent leur princesse à leur donner lettres scellées, contenant la promesse que jamais l'évêque de Tournai ne pourrait avoir sur leurs manans ni sur ceux du Franc de Bruges, juridiction en matière civile, comme il avait eu jusqu'à cette époque. De son côté Louis XI, pour indemniser les Tournaisiens des pertes essayées dans les guerres passées, ordonna que l'*Étape* et vente de vins, tenues jusqu'alors à Valenciennes, le fussent dorénavant et perpétuellement à Tournai, et que la commune pût prendre sur les vins vendus les mêmes droits que percevait la ville de Valenciennes. Mais ces faveurs étaient bien faibles en comparaison des dommages qu'on eut bientôt à souffrir. Car il ne se passa pas un jour, durant l'occupation française, qui ne fût signalé par quelque combat. Les Bourguignons commencèrent à se venger de cette espèce de défaite en désolant le Tournésis, où ils enlevèrent indistinctement meubles, bestiaux et habitans. Ces malheureux étant venus implorer la protection de la garnison, Danglade alla punir les pillards à Blandain, à Toufflers et les poursuivit jusqu'aux portes de Lannoy. Au bruit de ces succès, la faible garnison bourguignonne qui gardait Mortagne, l'abandonna, et les Français en prirent possession.

(1) La lance garnie était composée de six hommes : trois archers à cheval, un cranequinier, un coulevrinier et un piquenaire.

De Mortagne, on marcha sur Leuze. Les habitans de cette ville, seigneurie du duc de Nemours, s'attirèrent par leurs fanfaronades la colère de De Moui, qui les leur fit payer bien cher. Ces bonnes gens, Bourguignons dans l'âme, s'étaient vantés de conquérir Tournai; et dans de bruyantes orgies, où la mesure du vin augmentait momentanément celle de leur courage et de leur ardeur guerrière, ils avaient vendu les plus belles maisons situées sur la Grand'Place de notre ville, comme si déjà elle eût été en leur pouvoir. C'était fermer l'oreille à ce vieil écho de l'expérience qui nous crie : ne vendez la peau de l'ours qu'après l'avoir couché par terre. Le 25 mai (dimanche de la Pentecôte) De Moui à la tête de la garnison Française, et suivi de quelques canonniers du serment de S'-Antoine marche sur Leuze, s'en empare, rase les fortifications, rançonne les habitans, et ramène prisonniers le châtelain et le commandant militaire avec un grand nombre d'habitans et de soldats. Après avoir servi la veille à l'ornement du triomphe, les Leuzois furent vendus le lendemain aux enchères sur cette même place publique, changée tout-à-coup et si fatalement pour eux de Capitole en Fourches Caudines.

Dans ces circonstances, afin d'avoir une garantie de la fidélité des Tournaisiens, Louis XI, manda vers lui à Bouchain, le premier prévôt sire Martin De Bari, le grand doyen Jean Canone, le grand mayeur des échevins sire Léon Haccard, le sous-mayeur des eswardeurs, sire Arnoud Bernard, avocat et souverain conseiller de la commune, maître Salomon Testelin et le premier greffier Jean Maure. Il ne revint à Tournai que la moitié de la députation. Testelin, Haccard et Jean Maure retenus en otages, étaient partis pour la Bastille. A cette nouvelle, les sermens des arbaletiers et des archers, moins enclins pour le parti Français que pour celui de Bourgogne, sous prétexte de passer une revue, se rassemblèrent dans leurs

jardins (1) et tinrent des conciliabules, où l'on s'exprima d'une manière assez hostile au monarque. Partout furent jetées des semences de discorde et de guerre civile, mais la prudence des magistrats et l'attitude de De Moui surent les frapper de stérilité.

Sur ces entrefaites, Danglade était parti à la tête de 20 lances et de 50 Tournaisiens pour aller attaquer un gros de 700 Flamands retranchés au pont d'Espierre. Les ayant assaillis, il les mit en fuite, et leur fit deux chefs prisonniers, qu'il ramena à Tournai avec beaucoup de gentilshommes flamands. Les Bourguignons s'étant ralliés peu après, vinrent incendier le château de Warcoing, celui de Chin, Ramegnies, les faubourgs de Tournai, Kain, Constantin, Pecq, Esquermes et Wasmes. Le commandant de Tournai dut sortir avec toute la garnison pour leur faire tête. Les Bourguignons furent repoussés jusqu'aux portes de Lannoi, où ils perdirent beaucoup de monde. Le 31 mai Perrin Desages, lieutenant de l'amiral de France, entra encore en ville avec 100 lances ; il était accompagné de La Sauvagière et de Beauvoisin de Montélimart qui commandait une belle cavalerie. Dans ces circonstances, les Consaux avaient aussi créé quatre compagnies bourgeoises fortes chacune de 200 hommes (2), de sorte que la garnison et les bourgeois pouvaient désormais repousser avec succès les attaques des Bourguignons.

Cependant Louis XI, pour avoir un plus sûr garant de la fidélité des Tournaisiens, ordonna à Danglade de lui

(1) Ces jardins étaient d'anciens fossés de la ville. Il en existe encore un. C'est le jardin de St-George, qui a retenu le nom du patron des arbaletiers.

(2) Les chefs étaient : le chevalier Eustache Savari, seigneur de Warcoing, Arnould Croquevillain, Jacques Destrayelles et Ghislain De Nemours, tous quatre notables Tournaisiens.

amener encore comme otages, Gilles De Loyaucourt, mayeur des Eswardeurs, maître Jean de Tournai, second conseiller de la ville, Nicolas de Touvars, ancien lieutenant au bailliage, Jean Fournier et Nicolas Delbarre procureur du Roi, ainsi que plusieurs autres bourgeois de distinction. Par ordre du monarque ces infortunés allèrent rejoindre leurs concitoyens à la Bastille. Ils y passèrent six grandes années; Louis ne les ayant rendus à la liberté qu'au mois de mai de l'an 1483, trois mois avant sa mort.

Pendant que le roi de France retenait près de lui l'élite de nos magistrats, les Bourguignons de la garnison de Douai s'étaient emparés de la ville de S'-Amand. De Moui, après avoir cherché inutilement à recouvrer cette place, alla sommer Condé de se rendre. Mais les Condatois tuèrent son parlementaire. Les Français se disposaient à tirer vengeance de cette violation des lois de la guerre, quand l'approche de 4,000 Flamands, sous la conduite de Jean de Luxembourg, leur fit abandonner ce projet.

Le parti de Bourgogne rôdant la nuit et battant l'estrade dans le Tournésis venait de réduire en cendres Pecq et Esquelmes. Par représailles la garnison française de Tournai avait porté le pillage et l'incendie dans la Châtellenie de Lille. Un jour que sortie de Mortagne elle se portait sur Orchies, elle rencontra près du village de Howarderie des troupes Flamandes qui revenaient de Douai. Le choc fut des plus vifs, et les Français allaient infailliblement être écrasés, quand un de leurs soldats s'avisait de sonner de la trompette au coin du bois. Les Bourguignons, croyant que c'était du secours qui arrivait à l'ennemi, lâchèrent pied; et les Français en tuèrent un grand nombre. Ceux-ci prirent encore leur revanche à Frasnès, à Velaines, à S'-Sauveur et à Wattripont, où les troupes Bourguignonnes furent défaites et mises en déroute.

Mais des événemens plus sérieux se préparaient. Marie de Bourgogne ayant appris que ceux de Tournai exer-

caient de grands ravages dans ses états , résolut de confier la conduite de la guerre à un capitaine expérimenté. Ce choix tomba sur le duc Adolphe de Gueldre, qui se trouvait détenu depuis quatre ans au château de Courtrai. Deux de ses enfans, un fils et une fille, vivaient à la cour de Marie.

Le duc de Gueldre délivré de sa prison arriva à Gand , et fut conduit sur le marché du Vendredi , où les troupes étaient déjà prêtes à marcher sur Tournai , pour forcer cette ville. La princesse entourée de son conseil et de sa cour était assise sur une estrade richement décorée. Louis De Gruithuise tenait en main l'étendard de Flandre.

Marie aperçut bientôt le duc de Gueldre qui s'avancait à cheval , il était couvert d'une brillante armure. Elle le reçut gracieusement et lui remit l'étendard comme au capitaine en chef de la Flandre. Avant de prendre congé de la duchesse , il la conjura de rester l'amie et la protectrice de ses enfans et de les élever d'après leur naissance et leur rang, dans le cas où il perdrait la vie dans l'expédition qu'il allait entreprendre. Là dessus Adolphe partit avec tout son monde se dirigeant sur Chin. Sa troupe , forte de 8,000 hommes , était mal organisée , il est vrai , mais animée du meilleur esprit. Les Français occupaient cet endroit. Les Bourguignons les attaquent avec fureur , mettent le feu aux maisons et tuent un grand nombre d'ennemis. Plusieurs en fuyant se noyent dans l'Escaut , et leurs cadavres flottent jusqu'à Tournai (1). Les Brugeois et les Gantois s'emparent d'une grande quantité de bétail. Le 26 les Bourguignons étaient rangés en bataille dans le faubourg de Maire. De Moui , suivi des capitaines La Sauvagière et Beauvoisin alla à leur rencontre avec mille hommes de la garnison et environ 2,000 Tournaisiens.

(1) Il est bon de savoir qu'à cette époque le reflux de la mer était très-sensible à Tournai , et qu'ainsi les cadavres ont pu remonter la Neuve tout naturellement.

Sa petite armée était rangée au-delà de l'Oppidane. Les Flamands attaquèrent les premiers au cri de : *Bourgogne ! Flandre au Lion ! vive le duc de Gueldre !*

Après un combat acharné, qui dura depuis six heures du matin jusqu'à la nuit tombante, et où le prince Adolphe fut tué avec beaucoup d'officiers Flamands, entr'autres son maître d'hôtel Jean Van Der Gracht, capitaine de grand mérite, et maréchal des Gantois, (1) les Français n'ayant pu entamer le gros des ennemis, malgré les *engins à poudre* qu'ils avaient *affutés*, rentrèrent en ville non sans quelque perte. Les Bourguignons se retirèrent au fort d'Espierre où le combat recommença quatre jours après. La victoire se déclara encore pour la garnison de Tournai. Douze cents Gantois et Brugeois furent noyés ou couchés sur le carreau, et le reste de leur armée refoulé jusqu'à Audenarde, Courtrai et Haerlebeck. Mille prisonniers, le grand étendard aux armes de Bourgogne, dix-sept drapeaux, vingt-sept guidons, et trente coulevrines (2) restèrent au pouvoir des vainqueurs, ainsi que toutes leurs tentes et bagages. Ils les ramenèrent en triomphe devant eux à Tournai, descendirent de cheval

(1) Le corps du duc de Gueldre fut rapporté à Tournai sur un cheval et déposé d'abord à la maison de Arnould Coucé, éguilleteur (marchand de laine) au marché aux laines (Floc-à-Brebis); là ayant été lavé, il fut porté en l'église S'-Jacques où on l'exposa à la vue du peuple. Personne ne s'étant présenté pour le réclamer, le clergé se crut obligé de lui rendre les derniers devoirs comme à un prince souverain, avec la grosse sonnerie en usage lors des funérailles d'un évêque (28 juin 1477); il fut inhumé à Notre-Dame dans la chapelle S'-Louis, au caveau de l'évêque de Wassonne. On lui érigea plus tard un magnifique mausolée.

(2) Ces coulevrines avaient huit à dix pieds de longueur. Poutrain dit que c'étaient les premiers canons qu'on vit à Tournai. Mais cet historien se trompe. En effet on lit dans nos archives une charte de Charles VII, écrite d'Arras le 21 août 1563 aux Tournaisiens, pour leur enjoindre de lui envoyer de suite le plus d'arbalétriers et de canons

au grand portail de Notre-Dame, entrèrent tout armés dans l'église pour rendre grâce à Dieu et à la Vierge Marie de leur victoire, et présentèrent devant son image le grand étendard et les dix-sept drapeaux. Ces derniers étaient aux armes de Bruges, de l'Écluse, de Courtrai, de Thielt, de Dam et autres villes de Flandre. Des officiers à ce préposés, et qu'on appelait *butiniers* vendirent pendant trois jours consécutifs sur le grand marché de Tournai les prisonniers et le butin faits à la journée

garnis de poudre qu'ils pourront, promettant de les rembourser de leurs frais. Tournai avait aussi fourni, dans la campagne précédente, des canons et des canonniers pour la bataille de Roosbeck (27 novembre 1382.) Il se trouve aux archives de Tournai un document aussi curieux qu'authentique, d'où il résulte qu'un potier d'étain de cette ville nommé Pierre de Bruges aurait confectionné (si toutefois il n'en est pas l'inventeur) les premières *conoilles* ou *canons*. Il est bon de se rappeler que la poudre avait été inventée, selon l'opinion la plus généralement admise, sous le règne de Philippe VI, dit de Valois, dix ou douze ans environ auparavant (1335). Ce document n'est point une page écrite par un chroniqueur faillible, ce n'est point non plus un fait recueilli par la tradition, c'est le résultat d'une délibération grave à laquelle toutes les gens de la loi de la commune ont pris part; c'est un procès-verbal de tout un corps municipal concernant un nouveau moyen de défense à employer dans une ville assiégée; il mérite donc toute croyance.

Le registre, dit *de Cuir Noir*, reposant aux archives, contient ce qui suit :

Les Consaux de Tournai ayant appris qu'un certain Pieron de Bruges, potier d'étain, savait faire des engins appelés *conoilles* pour servir à la défense d'une bonne ville quand elle est assiégée, ledit Pierre fut mandé, et les Consaux le chargèrent d'en faire un, lui promettant qu'il en ferait plusieurs, si l'on se trouvait bien et qu'on eût à se louer du premier. Pierre en fit un. L'engin étant fini, les membres du conseil voulurent savoir comment on s'en pourrait aider, et dirent audit Pierre qu'ils voulaient qu'il en fit l'essai. Pierre porta son engin aux champs hors de la porte Morelle (dehors Moriel porte as cans) et le chargea d'un carreau (quariel) qui avait au bout de devant une pièce de plomb pesant deux livres environ. Il dirigea cet engin contre une porte (huis) et une muraille. Mais l'engin fit noise si grande et si cruelle que le carreau vint par dedans la ville sans que Pieron ni

d'Espierre. Le prix en fut distribué aux soldats (1). Ce qui n'empêcha point les Bourguignons de venir bientôt après piller Wez, Guignies et Rongi. Leur audace croissant de jour en jour, on résolut d'envoyer vers le roi, à Arras, une députation pour le supplier d'accorder quelques troupes pour renforcer la garnison. Cette députation était composée de Martin de Bari second prévôt, Gérard de Hurtebise-mayeur des échevins de St-Brice, Jean Canone grand doyen des métiers, Pasquier-Grenier, et Jean de Havron,

les autres spectateurs le vissent ni s'en aperçussent. Il passa les deux murailles de la ville et alla tomber sur la place vis-à-vis du moulier St-Brice, et là atteignit à la tête et jeta mort un foulon nommé Jacquemon De Raisse.

Pierre, apprenant cette fâcheuse nouvelle, et ne connaissant point les dispositions de la loi pénale de la cité contre l'auteur d'un tel fait, crut prudent de se retirer en saint lieu. Les Consaux s'assemblèrent pour délibérer sur cet accident. Ils déclarèrent qu'il n'y avait point lieu à poursuites contre le dit Pierre de Bruges, par la considération qu'on lui avait commandé de faire cet engin, et que c'était par leurs ordres qu'on l'avait dirigé et fait tirer (traire) contre la dite porte et la dite muraille, que partant on ne pouvait supposer à Pierre aucune haine contre ledit Jacquemon, d'autant moins que le carreau était entré en ville sans qu'on eût visé auparavant. Ils reconnurent qu'il n'existait aucun motif pour regarder ledit Pierre comme coupable de la mort de Jacques Deraisse et lui pardonnèrent.

Ce fut fait, dit le registre, au mois de septembre l'an de grasse mil CCC XLVI.

Quoi qu'il en soit, ce fut au siège du château de Rosenbourg en 1360 que l'on fit pour la première fois usage du canon dans nos provinces.

(1) Ce fut dans cette vente qu'un nommé Copin Vandenberg fut vendu 114 écus d'or (750 florins environ de nos jours) et Gérard de la Hovarderie, qui commandait les bourgeois d'Audenarde, 2.000 écus d'or.

Les descendants de ce fameux Gérard de La Hovarderie existent encore. Ce sont les comtes Du Châstel de La Hovarderie. Gérard Du Châstel, dont il s'agit ici, écuyer seigneur de Cavrines, était fils d'Arnould Du Châstel et de Anne de Mortagne. Il descendait donc, par

avocat de la commune ; elle partit avec Jean Chaumont secrétaire du roi, et une aide de 14,000 florins accordée à la demande du monarque par les bannières. De Moui et sa troupe lui servirent de sauve-garde jusqu'à Bouchain.

Ayant reçu un secours de cent lances, les Français allèrent à leur tour piller et incendier Haerlebeck, où le parti de Bourgogne fut encore battu. Ils s'emparèrent là d'une somme de 4,000 louis d'or cachée dans des tonneaux remplis de moules. Elle était destinée à la solde des

sa mère, de ce noble Gérard de Mortagne, seigneur de Cavrines, dont nous avons publié le pompeux enterrement au premier volume de cette histoire.

Gérard Du Chastel de La Hovarderie épouse, en 1469, Agnès de St-Genois, fille de Simon, seigneur de Haudion, Grand Prévôt de Tournai, conseiller, chambellan, maître d'hôtel et ambassadeur du roi de France Charles VII, vers le roi d'Angleterre. L'empereur Frédéric, archiduc d'Autriche, accorda plus tard au grand Prévôt de Tournai le titre de Baron du St-Empire pour lui et ses descendants.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur Maximilien, de tous ceux qui s'armèrent pour la défense de leur souverain, aucun ne fit paraître plus de valeur et n'acquit plus de gloire que Gérard Du Chastel de La Hovarderie. Il mourut en héros, à Gand, en combattant pour son prince et la patrie, le 20 février 1488. Ses cendres reposent aux Augustins de cette ville.

L'origine de la maison des comtes Du Chastel se perd dans les ténèbres des âges. Cette maison s'est alliée aux barons de Rouveroy et aux comtes de Rodoan. De tout tems elle s'est illustrée. Plusieurs de ses membres furent armés chevaliers des mains des ducs de Bourgogne en récompense de leurs brillans exploits.

De nos jours les plaines neigeuses de la Moskowa se teignirent plus d'une fois de leur sang généreux. Le comte Alberic Du Chastel, capitaine des hussards, chevalier de la légion d'honneur sous l'empire, plus tard aide-de-camp du roi Guillaume et du prince d'Orange, membre des états-généraux etc, etc., reçut un grand nombre de blessures dans la mémorable et glorieuse campagne de Russie ; et parmi les braves, morts au champ d'honneur de Waterloo, figure encore un comte Du Chastel (Camille, frère du précédent) foudroyé par un boulet en chargeant à la tête de son escadron près d'un autre frère, le comte Adolphe, officier au même régiment de hussards Belges.

garnisons de Courtrai et de Lille. De Courtrai ils poussèrent leurs excursions vers Orchies et Tourcoing qui furent réduits en cendres, Marchiennes, Landas, Lille, Ath et Lessines, exerçant partout les plus tristes représailles.

Pendant que ceci se passait, le capitaine qui commandait à Tournai avait fait une sortie pour aller piller Renaix avec Philippe Le Poot, accompagné d'un corps nombreux de francs-archers. Au point du jour celui-ci et le capitaine Morisse arrivèrent avec leurs troupes auprès de la ville, qu'ils environnèrent de toutes parts.

Les francs-archers et les fantassins commencèrent à y mettre le feu en criant : Vive le Roi de France ! A ces cris et à la vue des flammes qui s'élevaient, les habitans se mirent à fuir dans toutes les directions.

Un grand nombre de fuyards arrivèrent au lieu occupé par Jean De Geest, de Gand, et sa troupe de partisans surnommés *gelapte schoenen* (1). Il leur demanda quel motif les obligeait à s'enfuir aussi précipitamment. « Renaix est en flammes, dirent-ils, les Français y ravagent et pillent tout. » Aussitôt Jean De Geest partit avec sa troupe et tomba sur les Français avec tant de fureur, qu'un grand nombre de francs-archers furent tués avant même que la cavalerie eût connaissance de l'attaque. Les assaillans ne cessaient de crier : *Autriche ! Bourgogne, Flandre au Lion !*

Les Hennuyers voyant les Français se debander coururent sus et en couchèrent quantité sur la plaine, car ils donnaient la mort sans merci. Morisse et Philippe Le Poot eurent grande peine à s'échapper, et reçurent de graves blessures. Ils se dirigèrent sur Tournai, où ils rentrèrent sans un seul de leurs soldats. Le capitaine Morisse jura que s'il pouvait s'emparer de Jean De Geest, il le ferait brûler ou rompre vif.

(1) *Souliers rapistés*. C'étaient les compagnons de la verte tente.

Jean De Geest l'ayant appris , disposa toute sa troupe pour une attaque , assuré que le chef ennemi viendrait piller et dévaster les environs d'Audenarde , et alla prendre position au dessous du mont Kerselaere. Il mit si bien ses hommes en embuscade qu'on ne pouvait en apercevoir un seul. Les Français arrivèrent en effet peu après pour piller le couvent d'Eename (1). Jean De Geest fit ses préparatifs , et pendant que les ennemis pillaient le couvent et le hameau , il les attaqua subitement sur les flancs et tous ceux qui parlaient français furent impitoyablement tués.

Morisse , le capitaine de Tournai , se trouvait dans le couvent. Jean De Geest prit les plus robustes et les plus braves de sa troupe et pénétra dans le cloître , et là commença un terrible combat.

Morisse et les siens se défendirent en braves , mais ils avaient à faire à plus forte partie. Jean De Geest courut à lui : « est-ce toi qui voulais me faire brûler ou rompre vif ? défends-toi maintenant , car tu te trouves dans une passe dangereuse. » Là-dessus , il porta plusieurs coups de son arme à Morisse , qui voyait ses hommes tomber continuellement autour de lui , et par conséquent ne pouvait en attendre de secours. Il n'y avait plus moyen d'échapper. Ainsi il prit le parti de demander merci : « cesse , s'écria-t-il , de m'assaillir , je me rends prisonnier : tu n'as qu'à fixer ma rançon. J'ai mille couronnes sur moi que je te donnerai. » On lia donc les mains à Morisse qui fut conduit à pied , par Jean lui-même , à Audenarde dont on était peu éloigné.

Les compagnons de la *Verte Tente* demeurèrent dans le hameau d'Eename et dans le couvent , après avoir fait un butin considérable sur les Français , les dépouillant de tout

(1) C'est aujourd'hui le château de Monsieur le représentant Van-Noobrouck de Fiennes.

ce qu'ils possédaient, argent, armes, habits, chemises et jusqu'aux bas. Les cadavres furent jetés dans une grande fosse creusée à cet effet.

Lorsque Jean de Geest arriva avec son prisonnier devant Audenarde, il fut accueilli avec de vives démonstrations de joie. Chacun parlait de la bravoure, de l'audace que lui et ses compagnons déployaient dans leurs opérations militaires. Dans les chants populaires, il était plus question de lui que de tous les autres capitaines de Maximilien.

Le commandant de Tournai, Morisse, amené à Audenarde, se plaignit amèrement de devoir être le prisonnier d'un paysan : « Si encore, disait-il, j'avais été pris par un noble ou un gentilhomme, je m'en consolerais. »

Jean de Geest sachant cela, lui dit : « Les paysans ont des mains et des bras, aussi bien que les nobles, lorsqu'il s'agit de résister à leurs ennemis; tu ne dois plus avoir aucun doute à cet égard. »

Les magistrats de la ville lui avaient fait la proposition de leur livrer son prisonnier, ou de le mettre à rançon : « Magistrats d'Audenarde, avait répondu Jean, je saurais bien garder moi-même le capitaine de Tournai. » Et à ces mots il l'avait amené avec lui à l'auberge du Cygne, où il l'obligea de donner tout ce qu'il possédait en argent comptant. Ensuite il le conduisit à la halle au blé; mais arrivé en ce lieu, Morisse, ne pouvant plus se contenir, adressa de si violents reproches et des paroles si dures à Jean de Geest, que celui-ci se mit dans une terrible colère, et emporté par la passion, tira son épée et la lui passa au travers du corps.

Les magistrats furent très-mécontents de cette action. Mais Jean de Geest était tellement redouté que personne n'osa lui en faire des reproches.

Il fit enterrer Morisse avec honneur chez les Frères

Mineurs, et eut soin que ses funérailles fussent dignes de son rang (1).

Il y eut depuis cette époque entre les Tournaisiens et les habitans d'Audenarde, une telle animosité, que lorsque les premiers pouvaient s'emparer de quelques gens de cette ville, ils les exposaient en vente au marché, comme des bœufs, et les vendaient ainsi que les Turcs en usaient autrefois envers les esclaves chrétiens. A ceux dont on ne pouvait tirer d'argent, on liait les pieds et les mains à un bâton, et on les jetait ainsi garrottés dans l'Escaut. Mais le bon sire de Pamèle gageait des gens à Berchem pour enlever les cadavres flottans, et les faisait enterrer afin que les femmes ne reconnussent point leur mari; et les enfans, leur père dans un semblable état. Ces barbares excès avaient jeté la terreur dans la contrée flamande, à tel point que la vue de quelques Tournaisiens ou Français suffisait pour faire fuir tout un village, ainsi qu'on va le voir par l'anecdote suivante. Au mois de juin de l'an 1477, une mauvaise nouvelle effraya presque toute la Flandre. Deux vanniers de la ville d'Audenarde étaient venus acheter du vin près de Tournai. Après avoir été bien fêtés par les marchands, ils regagnaient gaiement leur logis. Chemin faisant, ils descendent dans un fossé pour faire certains besoins. Ils y sont à peine que regardant derrière eux, ils aperçoivent dans le lointain les perches d'une houblonnière agitées par le vent. Croyant que c'étaient des lances françaises qui faisaient une sortie de Tournai, ils se mettent à fuir aussitôt, sans prendre le temps de ramasser leurs bâtons et leurs chaperons déposés sur la crête du fossé. Partout, sur leur passage, ils sèment l'alarme, criant que les Français en grand nombre viennent désoler le pays. Aussitôt femmes et filles et toute

(1) Faits et gestes de l'empereur Maximilien, par Octave Delpierce, pag. 145 et suiv.

la population des campagnes de fuir dans les bois et autres endroits inaccessibles à la cavalerie. Les curés eux-mêmes, cédant à la terreur panique qui s'est emparée de leurs ouailles, s'empressent de cacher leurs objets les plus précieux. Celui de Tieghem prend ses soutanes doublées de fine soie et court les enterrer dans son jardin, où il les couvre de pierres, pour les soustraire à l'avidité des pillards. A Melden on célébrait une noce; l'époux se sauve avec sa fiancée et, dans leur épouvante, les convives creusent un trou où ils déposent les mets et les petits pois du festin. A Eyne, il ne resta pas un seul habitant dans le village; enfin presque toute la Flandre fut en émoi. Du train qu'ils marchaient, les deux alarmistes arrivèrent bientôt à Audenarde, semant le bruit que les Français s'approchaient de la ville. Le peuple s'en émut, et envoya le lieutenant Bailli s'enquérir où étaient les ennemis. Il chevaucha à un mille de distance et vint rapporter à la commune qu'on ne découvrait personne. Mais le magistrat ne se contenta pas de cela. Il le renvoya escorté de cavaliers, avec ordre de pousser plus loin. Les éclaireurs s'avancèrent donc jusqu'à Pont-à-Rône et au-delà, et rentrèrent en ville disant qu'ils n'avaient aperçu aucun Français. Alors chacun se remit de sa frayeur, et tout le monde maudit les deux vanniers qui, ayant cuvé leur vin, retournèrent sur leurs pas, reprendre leurs chaperons, et virent alors que ce qu'ils avaient pris pour des lances meurtrières, n'étaient que des perches à houblon (1).

Cet état de guerre continuelle avait rendu les vivres si rares qu'une misère affreuse ne tarda point à désoler notre cité (2). Les maux étaient à leur comble, quand

(1) Chron. MS^o repos. aux archives d'Audenarde.

(2) Il n'y avait plus pour toute nourriture que du pain, des pois et des fèves; un haren g salé valait cinq sous, le beurre 42 sous la livre, le charbon de terre deux écus d'or la rasière, et le vin était si rare, qu'on devait se servir du vin de S'-Brice pour dire la messe.

Bertrand d'Allègre arriva avec cent lances, trois cents bœufs de Normandie et une grande quantité de fromage de Flandre et d'Angleterre pour ravitailler la place. Le lendemain 11 décembre, les compagnies bourgeoises allèrent avec les troupes Françaises protéger un autre convoi de vivres venant de France. L'expédition montait à 2,000 chevaux et 1,400 hommes d'infanterie. Ayant rencontré les Bourguignons à Pont-à-Bouvines, elle leur livra un rude combat. Les Tournaisiens y firent des prodiges de valeur, poursuivant l'ennemi jusque dans Lille, lui enlevant cinq bannières et autant de pennons et beaucoup de prisonniers, qui furent vendus le lundi suivant sur le marché de leur ville (1)

Les drapeaux furent appendus en signe de trophées, dans les galeries de Notre-Dame, près de ceux pris à la journée d'Espierre. Pendant ce tems-là, douze cents bêtes butinées en Hainaut, et deux cents chariots de vivres venus d'Arras sous une forte escorte étaient encore entrés en ville.

Ces succès auraient pu arrêter pour long-tems l'audace des Bourguignons, si la face des affaires n'eut pas changé en Flandre. Mais la duchesse Marie venait de donner sa main à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand. Ils avaient été inaugurés ducs de Brabant et comtes de Hainaut et de Flandre au commencement de cette année (1478).

A l'expiration de la trêve conclue pour un an, l'archiduc fit tous ses préparatifs pour entrer en campagne et se porta sur Tournai. Le douze février, il parut sous ses remparts avec une armée de 12,000 Flamands commandés

(1) Parmi ces prisonniers se trouvait Osterard De Fraesnes, seigneur d'Etainbourg, qui fut condamné pour crime de félonie à avoir la tête tranchée. Charles Desruyelles et deux autres Tournaisiens nommés Waquez et Legros furent exécutés sur la place pour le même crime, et Jean, Bâtard de Rosimbo, brûlé vif au faubourg de Maire.

par Jean, seigneur de Dadizèle, grand bailli de Gand. Il campa au village d'Orcq, et offrit la bataille aux Français. Mais ceux-ci ne l'acceptèrent point, soit qu'ils préférassent l'y arrêter, afin qu'en traînant en longueur la guerre, Maximilien consumât insensiblement ses forces ; soit qu'ils jugeassent leurs forces trop insuffisantes pour l'oser attaquer. Cette dernière hypothèse est la plus probable. L'ennemi ayant fait mine d'approcher des murailles, on sonna l'alarme avec les deux cloches du beffroi le *ban* et le *vigneron*. Les bourgeois accourus aux remparts, parurent aux creneaux, et firent sur les assaillans, du haut de la tour Blandinoise et des portes Coquerelle et de S^{te}-Fontaine un feu très-vif. Voyant qu'il aurait pu perdre un tems précieux devant Tournai, Maximilien, dont le dessein était de recouvrer l'Artois, leva le camp et courut assiéger Terouane. En partant son armée mit le feu au château d'Ère, au faubourg de Maire, où la Tour, l'hôpital S^t-Antoine et la ferme des Mottes furent incendiées. Froyennes, Orcq, Marquain, Blandain et Honnevain subirent le même sort, ainsi qu'Antoing que les *chaperons blancs* de Gand livrèrent aux flammes et à la destruction. Cruelle manie de l'époque, où le fer ne suffisait point pour assouvir la haine des ennemis !

Peu après Louis XI, à qui il tardait de punir les Condatois de leur insolence, descendit vers les marches de son royaume, et alla faire le siège de leur ville. Tournai lui envoya un beau matériel. Les archers formèrent sa garde-du-corps durant toute la campagne, et les canonniers lui rendirent de grands services. La ville ayant été prise le 2 juin, le roi ordonna à ceux-ci d'y mettre le feu. Ce qu'ils n'exécutèrent qu'à regret. Mortagne et les Ries furent aussi incendiés. Le vainqueur informa de ses succès les magistrats de Tournai, par une lettre contenant l'invitation « de faire une procession générale par

toute la ville et de faire dire de belles grand'messes pour rendre grâce à Dieu et à la Benoitte Dame sa mère du succès de ses armes. »

Le 3 juin le sire De Moui se rendit à l'assemblée des magistrats pour leur faire connaître de la part du monarque les causes de la destruction de Condé, qu'il venait de brûler comme une conquête inutile et onéreuse (1).

Olivier Le Dain envoya par les ordres du roi cent pièces de vin à ses braves soudards de Tournai, où le roi se rendit lui-même en personne. Il fut reçu avec allégresse et avec tous les honneurs dûs au trône. Le 13 juin fut pour notre cité un jour de réjouissance générale et d'éternelle mémoire.

A la sortie du *Te Deum*, Louis XI, revêtu de son manteau royal bleu d'azur, parsemé de fleurs de lis d'or, suivi de ses grands officiers et d'une suite nombreuse de chevaliers et de princes Français, alla dîner sur l'un des navires (2), appartenant au serment des arbaletiers Tournaisiens. La patache était richement pavoisée. On voyait flotter dans ses mâtures le drapeau français et celui de la Cité. Le roi s'entretint d'une manière bienveillante avec tous les officiers et soldats, leur fit beaucoup de *gracieusetés* et tous les cœurs étaient à lui. Mais l'enthousiasme fut à son comble quand au milieu du festin, on entendit le monarque entonner avec les Tournaisiens la chanson du tems : *Joli mois de mai quand reviendras-tu ?* et celle composée en l'honneur des vainqueurs du pont d'Espierre. Des milliers de voix redisaient sur les deux rives du fleuve les chants de victoire dont il était le héros, tandis que le bronze, grondant sur les remparts, associait

(1) C'est aujourd'hui l'endroit appelé le *vieux Condé*, non loin de la nouvelle ville de ce nom, sur l'Escaut.

(2) Ces navires revenaient du siège de Condé.

des éclatantes détonnations à la joie universelle. Le jour touchait à son déclin, quand le roi, pour le rendre à jamais mémorable, donna à sa garde royale Tournaisienne un nouvel uniforme, en ces termes : «

Loyaulx franchois de notre bonne ville et cité de Tournai.

Pour gage de votre valeur et fidélité, vous porterez désormais sur vos robes ma livrée ; sçavoir : 1° une couronne d'or qui est celle de ma grande garde, 2° deux branches de rosier, qui est la parure de ma petite garde, et avec ces parures mises en une, je vous donne d'abondant porter une fleur de lis d'or au-dessus des armes de la cité en argent, sachant que mieux le pourriez porter que aucuns de mon royaume.» La charte qui permit aux arbalétriers de porter ces différentes parures fut donnée au mois de juin à Cambrai quelques jours après le départ du roi (1).

Le 11 juin deux hérauts-d'armes du roi et de l'archiduc apportèrent des lettres au grand prévôt. Elles furent lues aux chefs et aux conseils de la commune au perron de l'hôtel-de-ville, et la garnison française évacua Tournai, après un séjour d'un an et dix-neuf jours. Pendant ce court espace de tems, elle y avait amené, en diverses fois, plus de 30,000 prisonniers. La neutralité de la ville fut maintenue, et le même jour le prince de Melun, seigneur d'Antoing, qui tenait le parti des Bourguignons, reçut l'ordre de l'archiduc de relâcher tous les Tournaisiens qu'il détenait dans son château.

Ainsi finit cette espèce de blocus, pendant lequel Tournai avait eu tant à souffrir. Cette ville avait acheté bien cher de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire la gloire de rester fidèle à la France, mais elle ne se conserva à Louis XI, peu digne d'un tel dévouement, qu'au

(1) MS. Givraire tom. II. pag. 135.

détriment de son commerce, de sa prospérité. En effet le parti Français ayant triomphé lors de la surprise d'Olivier-le-Daim, celui de Bourgogne se retira insensiblement dans les états du duc pour se soustraire aux avanies et aux mauvais traitemens dont le vainqueur, aux jours d'ouragan politique, accable presque toujours le vaincu. Son évêque, premier ministre du duc de Bourgogne, ne pouvant plus convenablement y siéger se retira à Bruges, où l'officialité du diocèse le suivit. Plus tard la cherté des vivres fit émigrer non seulement la classe prolétaire, mais les familles les plus notables, les fabricans et les industriels. Le commerce devint languissant dans cette ville qui ne sut plus que guerroyer, et le magistrat ne put même réussir à empêcher l'émigration en prononçant contre les fuyards la peine de la confiscation des biens, et celle d'être déclarés ennemis de la commune.

L'historien Poutrain se donne beaucoup de peine pour justifier la conduite du roi de France et de son gouverneur, à l'occasion de la surprise de Tournai. Il blâme les remontrances que les magistrats firent à De Moui, et la ville d'avoir cherché à s'exempter de recevoir garnison. Puis il ajoute que « de bons sujets ne peuvent ignorer qu'il ne leur reste que la gloire d'obéir, quelque fatales que puissent être pour eux-mêmes les conséquences qu'ils prévoient de leur obéissance. C'est même, dit-il, un précepte de droit divin. » Fort peu de théologiens soutiendraient aujourd'hui cette thèse avec succès.

Les sommes que ce monarque arracha à la ville au mépris de privilèges que lui-même avait confirmés à Avesnes; et la décadence de notre commerce, qui date réellement de cette époque, sont des faits qui ne justifient que trop la conduite que s'étaient proposé de tenir nos prudens magistrats. Il est bien vrai que Louis XI a toujours fait grand cas de Tournai et de ses habitans; qu'il ne les perdit point de vue dans l'extrême embarras

où ils furent plongés par la disette de vivres et autres circonstances survenues pendant les guerres de Bourgogne : mais, outre qu'il avait le plus grand intérêt à se maintenir en possession de cette place importante, il connaissait aussi la valeur de sa toison. M. Hoverlant ne craint pas non plus d'avancer que l'attachement de Tournai à la France, sous Louis XI, causa sa ruine (1).

Les relations des Tournaisiens avec la Flandre furent dès lors moins grandes. Leurs bras s'étaient maintefois appesantis sur les Gantois. Aussi à la fête de la sainte croix de l'an 1477, laquelle ramena à Tournai la procession solennelle, les Flamands qui depuis son institution n'avaient jamais manqué de l'honorer d'un grand concours de peuple, et d'apporter la noble offrande à la vierge de la *Flamengerie*, n'y parurent qu'en très-petit nombre. On n'en vit que sept ayant pour toute musique un clairon. Leur offrande fut une pièce de drap d'or (2).

Les trêves conclues avec les Bourguignons après le départ de la garnison française furent mal gardées. Les consaux furent même obligés de conserver sur pied les compagnies bourgeoises qu'ils avaient créées, pour protéger le Tournésis contre l'avidité des Bourguignons.

La duchesse Marie étant morte à Bruges (3) à la fleur

(1) Essai Chron. vol. XX. pag. 128.

(2) Cette vierge était connue sous le nom de *5^e vierge de Flandre* ou de la *Flamengerie*, à cause de la vénération que lui portaient les gens de cette province. Il parut à cette époque une complainte dans le genre marotique, au sujet de l'absence des Flamands à la procession. On peut la voir dans Poutrain et Cousin.

(3) On y voit dans l'église Notre-Dame son magnifique mausolée près de celui de son père Charles-le-Téméraire. Louis XV le visita en 1745, et dit en le voyant : *voilà le berceau de toutes nos guerres*. En effet le mariage de Marie avec Maximilien fut l'origine des guerres les plus opiniâtres entre la France et l'Autriche.

de l'âge, les partis se rapprochèrent enfin, et la paix fut signée à Arras, huit mois après. Par cette paix les Tournaisiens furent maintenus dans la liberté de commercer dans les états du duc de Bourgogne. Ils recouvrèrent la jouissance des biens qu'ils y possédaient, sous la seule condition de ne point recevoir garnison française, ni de permettre qu'il passât aucune troupe par leur ville. Ils ne pouvaient non plus livrer à la France ni plomb, ni fer, ni salpêtre, ni chevaux, ni harnais, ni tout autre objet servant à la guerre. Ce fut alors aussi que les chefs du conseil, d'accord avec le chapitre, firent disparaître des églises de Tournai les étendards, bannières et pennons conquis par les gens du roi sur les Flamands. Vint ensuite le traité de Senlis entre Maximilien et le roi de France Charles VIII (23 mai 1493) en vertu duquel Tournai et le Tournésis restèrent à ce dernier. Notre cité est au nombre des neuf bonnes villes de France assignées à l'empereur, en cas d'inexécution du traité (1).

Le règne de Charles VIII ne fournit presque rien à nos annales. Un petit événement assez bizarre que nous allons rapporter, donnera à nos lecteurs une idée des mœurs de ce tems-là.

Conformément à un vieil usage, dont il reste encore quelques traces à Tournai, le jour des innocens les choraux célébraient avec leurs amis la *fête de l'évêque des Fous* (2). Dans ce jour les ministres inférieurs de l'église

(1) On aperçoit dans ce traité les premières traces des états du Tournésis. Il y est dit : en cette paix seront particulièrement compris comme sujets et appartenant au roi les villes, cité et bailliage de Tournai, St-Amand et Mortagne; ensemble les évêques, abbés, gens d'église, nobles, bourgeois et autres sujets et habitans d'iceux.

Mais ce ne fut que l'an 1500 que furent établis les trois états du Tournésis. Ils n'eurent de scel qu'en 1562. Ils s'intitulaient alors : les prélats, nobles et communautés représentant les Etats du pays du Tournésis Ils subsistèrent jusqu'en 1795.

(2) De nos jours encore, le jour des Saints-Innocens les jeunes enfans

chantres et enfans de chœur se permettaient autrefois des danses plus qu'indécentes jusque dans le sanctuaire, et contrefaisaient ridiculement sur l'autel même les plus saintes cérémonies du culte, sans dessein cependant de le profaner. Tant était grande la simplicité des mœurs. Mais à cette époque, voici en quoi se résumait toute la fête. Un théâtre était dressé vis-à-vis du porche de Notre-Dame. On y affublait un des vicaires avec de vieux habits pontificaux, puis on le promenait, en le bafouant et en lui prodiguant mille sarcasmes, dans toutes les rues et dans tous les cabarets de la ville. Cette scène comique durait quelquefois une semaine et se terminait toujours par un festin, auquel assistaient bon nombre de chanoines les moins chagrins. C'était le chapitre qui fournissait le vin et le pain du repas. Mais cette année-là voulant mettre fin à cette ridicule et insultante momerie, il défendit à ses vicaires de s'y prêter. Le dernier jour de l'an 1499, la foule, à qui cette suppression n'allait pas, force dans la nuit les maisons des bénéficiers du chapitre, prêtres, chapelains et autres ; les saisit, les entraîne de taverne en taverne, et les retient prisonniers pendant deux jours, pour les forcer à faire un évêque des fous. A la fin d'une bruyante orgie, on revêt le sire Renaud Vardavoir de la manière la plus grotesque pour jouer le personnage du jour. Après cela, on le promène dans toute la ville, au grand scandale du chapitre trop faible pour s'y opposer.

A la nouvelle des irrévérences graves qu'on avait commises, le chapitre met toutes les églises du diocèse en interdit. Ce qui causa une grande rumeur parmi le peuple. Le lendemain 1^{er} janvier 1500, le garde du scel se rend près du chapitre accompagné du lieutenant-général

s'habillent en religieuses, et vont de maison en maison faire remplir une petite bourse. Le produit de la quête se distribue ordinairement aux pauvres.

du bailli de Tournai, du procureur-général de la ville et des deux tabellions royaux. Le procureur du roi remontre au chapitre que par privilèges de huit rois de France, confirmés par les décrets de Bâle et la pragmatique sanction, les chefs ecclésiastiques ne pouvaient user contre les rois de France, ni contre leurs sujets, villes et pays d'aucune censure, d'excommunication ou autres fulminations sous de graves peines; et l'invite, en conséquence, à lever l'interdit dans les vingt-quatre heures, s'il veut éviter contrainte judiciaire. Mais le chapitre proteste contre tout ce que l'on pourrait entreprendre contre ses membres, se réservant d'en appeler au parlement. On intenta un procès aux auteurs de ces mauvaises plaisanteries devant les prévôts-jurés. Ceux-ci confirmèrent l'usage immémorial d'une si jolie fête; mais le chapitre, qui s'était joint au curé de la Magdelaine ne vit pas la chose du même œil, et en appela en effet au parlement de Paris. Ce tribunal supprima la fête, condamna les auteurs de la représentation à faire réparation en plein chapitre, et défendit aux magistrats de tolérer à l'avenir de pareils abus.

Il y eut en ce tems-là un certain Peerken Waarbeck qui chercha de se faire passer pour un descendant de la maison d'Yorck, et qui, en cette qualité, prétendit avoir des droits à la couronne d'Angleterre, laquelle venait de passer à la maison de Lancastre par l'avènement de Henri VIII. Ce Peerken Waarbeck était fils d'un juif converti, et c'était Marguerite d'Yorck, veuve de Charles-le-Téméraire qui l'avait poussé à cette entreprise, qu'il dut expier plus tard au gibet.

On le nommait, dit Milot dans son histoire d'Angleterre, Perkin Waerbeck, par corruption du nom de Pierre. Sa figure noble, ses manières séduisantes, son génie délié, la souplesse et l'expérience qu'il avait acquises par ses voyages, convenaient parfaitement au rôle que lui desti-

nait la duchesse douairière de Bourgogne. Elle lui apprit à contrefaire ce jeune duc d'Yorck, son neveu, assassiné par ordre de Richard III. Elle répandit de nouveau le bruit de son évasion que les Anglais reçurent avidement. Perkin se montra d'abord en Irlande, sous le nom de Richard Plantagenet, et le peuple crédule n'eut pas de peine à le reconnaître. Charles VIII roi de France alors en guerre avec Henri, invita le prétendu prince à venir en France, le reçut comme un vrai duc d'Yorck et accrédita une fiction que l'amour du merveilleux faisait adopter par la multitude. En traitant avec le roi d'Angleterre, il refusa de lui livrer cet objet de sa jalousie.

Perkin alors obligé de quitter la France va implorer la protection de la duchesse de Bourgogne. Celle-ci après des doutes affectés et une apparence d'examen scrupuleux, l'embrasse avec des transports de tendresse, et se félicite d'avoir retrouvé un neveu, l'héritier des Plantagenets, le légitime successeur d'Edouard. Elle lui donne une garde, un train magnifique. Plusieurs Anglais de distinction viennent lui faire la cour et lui offrent leurs services.

Le grand chambellan lui-même, Guillaume Stanley, qui avait contribué plus que personne au couronnement de Henri VIII, forme des projets de révolte en faveur de son concurrent. Mais le roi vint à bout d'éclaircir le fond du mystère par le moyen de ses espions. Il découvrit les aventures de Perkin, suivit la trace de la conspiration, pénétra le secret des conjurés, dont plusieurs périrent sur l'échafaud. Stanley était du nombre.

L'évidence de l'imposture et la justice sévère du monarque ne laissaient plus à Perkin que les ressources du désespoir. Il parut sur les côtes de Kent en Angleterre avec six cents hommes. Mais loin de trouver le peuple disposé en sa faveur, il vit ses soldats repoussés par les habitans du pays. De cent cinquante prisonniers aucun n'échappa au supplice.

Peu après le roi de France irrité contre Henri VIII , recommanda Perkin au roi d'Écosse Jacques IV, dont les dispositions n'étaient point favorables à l'Angleterre. En 1496 Perkin vint en Écosse à la tête d'un brillant cortège d'étrangers et accompagné d'environ quinze cents hommes. Il fit les plus belles offres à Jacques s'il voulait l'aider à soutenir ses prétentions. Il ne paraît pas que ce monarque conçût le moindre doute sur les droits de l'aventurier au titre qu'il prenait. Il le reçut avec honneur et distinction , lui donna la main d'une de ses parentes Lady Gordon, fille du comte de Huntly , la plus belle femme de l'Écosse, et se disposa à lui prêter main forte pour l'aider à remonter sur le trône d'Angleterre. Une armée Écossaise ravagea bientôt les frontières et Perkin publia un manifeste, où Henri VIII était représenté comme un tyran.

Jacques entra en effet dans le Northumberland , mais peu de tems après abandonna la cause de Perkin , parcequ'il avait reconnu ou qu'il n'avait aucun droit au trône, ou qu'il ne possédait point l'affection d'un parti assez considérable pour pouvoir soutenir ses prétentions. Une trêve fut conclue entre le roi d'Angleterre et Jacques. Ce dernier avait refusé de trahir Perkin ; mais il le pria de se retirer ailleurs. La Flandre ne pouvait plus lui servir d'asile parceque les Flamands, à qui l'interruption du commerce avec l'Angleterre faisait un tort considérable , s'étaient accommodés avec Henri. Perkin se cacha quelque tems en Irlande. De là il passa en Cornouaille où le feu de la discorde et de la sédition couvaient encore sous la cendre. Mais il y fut fait prisonnier avec sa femme. Après avoir promené Perkin dans les rues de Londres exposé aux insultes de la populace, on lui fit faire l'aveu de ses aventures. On l'enferma dans une prison. S'étant évadé, il fut repris, et envoyé à la tour. Un génie aussi intrigant après avoir joué un aussi grand rôle ne pouvait

s'accoutumer à l'infortune. Il se ménagea une correspondance avec le prince de Warwick prisonnier comme lui. L'un et l'autre devaient se sauver après avoir tué le gouverneur. Mais leur complot ayant été découvert, Perkin désormais indigne de pardon subit le supplice qu'il méritait, à Tyburn, l'an 1499. Sa femme qui l'avait fidèlement suivi dans tous ses malheurs, fut traitée avec distinction. Le roi lui assigna une pension, et la mit sous la protection de la reine. Sa grace et sa beauté lui avaient fait donner le surnom de *rose blanche d'Écosse*.

Telle fut la fin tragique de cet audacieux aventurier, à qui il ne manqua peut-être qu'un sourire de la fortune pour monter sur le trône d'Angleterre. Car si, en fait d'usurpation, le succès légitime les conquêtes, le revers flétrit et mène à l'échafaud. L'auteur de ce terrible épisode, Perkin Waarbeck avait vu le jour à Tournai (1).

Le XV^e siècle, remarquable à Tournai et dans le Tournésis par les désastres causés par la guerre de Bourgogne, vit s'élever beaucoup d'établissements que nous allons rapporter. Nous les placerons avant ceux du siècle précédent, que nous avons omis de mentionner à la fin du 1^{er} volume de cette histoire.

(1) Micheloſ dans son histoire d'Angleterre tom. II pag. 38 et Walter Scott, histoire de l'Ecosse, le disent juif Flamand, expression, qui loin de la détruire, confirme l'origine que nous venons de lui donner. Car à cette époque on appelait Flandre tout ce qui faisait partie du duché de Bourgogne. La ville de Tournai, qui s'y trouvait enclavée, fut réunie au duché 22 ans plus tard (1521). Le MS Givaire dit : *l'an 1499 Pierre Waarbeck originaire de cette ville né de parens pauvres fut pendu pour avoir commis plusieurs fourberies*; il ne désigne pas l'endroit où il fut exécuté.

M. Hoverlant vol. XIX. pag. 179, s'exprime ainsi : *L'an 1499 un nommé Pierre Waarbeck originaire Tournaisien fut pendu en Italie pour plusieurs escroqueries*.

Ce fut en effet en cette année qu'il fut pendu à Tyburn en Angleterre, endroit que cet historien aura probablement confondu avec Tibur en Italie. Beaucoup d'historiens, entr'autres Michelet dans son précis de l'histoire moderne, le disent Tournaisien.

1125. Fondation de l'abbaye du Mont-S'-Mard de l'ordre des Augustins, sur le Mont-S'-Mard, à Tournai, par Monin, riche bourgeois de cette ville. Oger son premier abbé la transféra sept ans plus tard dans la vallée sur la rive gauche de l'Escaut, pour y jouir de la solitude et du voisinage des eaux. Il y éleva une nouvelle église sous l'invocation de S'-Nicolas, ce qui le fit appeler S'-Nicolas-des-Prés. C'est sous ce nom que cette abbaye s'incorpora dans la congrégation d'Arrouaise en 1134, du tems de l'abbé Oger. Elle occupait le neuvième rang dans l'ordre.

Transportés près des eaux, les chanoines de S'-Mard souffrirent beaucoup d'incommodités dans les tems où le fleuve sortait de son lit. De plus, exposés aux ravages fréquens de la guerre, fatigués de donner l'hospitalité à des militaires de toute nation : Hennuyers, Français, Flamands, impériaux, et aux nobles du voisinage qui descendaient sans façon chez eux avec leurs chevaux, leurs chiens et leurs gens, ils demandèrent à l'évêque Pierre De Maussai, en 1383, la permission de retourner à l'endroit où ils avalent été d'abord établis, situé autrefois dans le faubourg, et alors enclos dans la ville. Elle leur fut accordée. Il paraît toutefois que ce n'était là qu'une espèce de refuge et que le couvent de S'-Nicolas-des-Prés ne laissa point de subsister au faubourg de Valenciennes jusqu'en 1566, époque où les gueux l'incendièrent. Les moines se retirèrent alors en ville. Lors de la construction de la citadelle (1671), il fallut encore que les religieux de S'-Mard abandonnassent leur maison, dont le terrain fut converti en esplanade. Ils furent transférés à l'autre bout de la ville, paroisse S'-Marguerite. Ce monastère fut établi en 1779 dans l'église et le collège des ci-devant-jésuites.

Hist. de l'abbaye d'Arrouaise pag. 349.

1319. Établissement à Tournai des religieux hermites de l'ordre de S'-Augustin, en la rue d'Audenarde. C'est aujourd'hui le collège Notre-Dame, dirigé par les jésuites.

1330. Fondation de l'hôpital S'-Jacques, en la paroisse S'-Nicolas du Bruille, par sire Jean Wetise.

1337. Gauthier le Poullietier et Catherine sa femme, bourgeois de Tournai donnent aux *Filles-Dieu* une maison située en la taille-pierre.

En 1501 elles transférèrent leur maison près de la vieille porte S'-Catherine, et y élevèrent une chapelle. Elles demeurèrent

- là jusqu'en 1613. Elles s'établirent à cette époque en la rue de la Vigne, dite encore aujourd'hui rue des *Filles-Dieu*.
1251. Fondation par sire Laurens de Hollande, chapelain de Notre-Dame, de la *maison des treize aveugles*, en la paroisse S^t-Nicaise. L'établissement ne fut construit qu'en 1472.
1360. Établissement de la *chambre-des-arts-et-métiers* avec l'agrément du roi de France Jean-le-Bon.
1361. Simon Du Portail, doyen de la cathédrale, restaure l'hôpital S^t-Lehire, et lui donne la grande maison qu'il habite au coin du Four-Chapitre. On y logeait les pèlerins qui allaient en terre sainte.
1363. Réédification de l'église S^{te}-Marguerite.
1364. Consécration de l'église des Augustins.
1365. Réédification du chœur de l'église S^t-Jacques.
- 1374-77. Fondation de la chartreuse du Mont-S^t-André, près de Tournai, par Jean De Werchin, sénéchal du Hainaut. Elle fut supprimée en 1782, par Joseph II. Philippe Darbois, évêque de Tournai, avait fait construire l'église à ses dépens.
1383. Création du hailliage de Tournai-Tournésis.

XV^e SIÈCLE.

1404. Fondation de l'hôpital S^t-Antoine, au faubourg de S^{te}-Fontaine, vis-à-vis des Prés-Porcins, par Jean Dumont Vivier.
1407. Hugues Du Vivier et demoiselle Scwasme De ville, son épouse, fondent le veuvé, dit *de la rue de Bève*, au gai carnel, pour sept veuves. Le titre de Madame ne se donnait alors qu'aux princesses et épouses des souverains.
1408. Jacques Teintelier, riche bourgeois de Tournai, érige un hôpital, dit de S^t-Nicolas, rue S^t-Martin.
Fondation d'un autre hôpital desservi plus tard par les religieuses de Sion, rue de la Vigne. Tout disparut en 1672, le local et la jolie chapelle, pour faire place à la citadelle.
1416. 11 Novembre. Honorable homme Pierre Des Campaux et demoiselle Marie Bari, sa femme, fondent le couvent des religieuses de ce nom (les Campaux), en la rue de l'Abiel. Le personnel consistait primitivement en cinq filles pucelles, en l'honneur des cinq principales plaies de Notre Seigneur.
1420. Institution de la confrérie de Notre-Dame de Hal, en la paroisse S^t-Quentin. Chaque membre de cette sodalité devait faire le pèlerinage de Hal une fois tous les quatre ans, sous la bannière sous laquelle il s'était enrôlé. La confrérie était

divisée en quatre bannières. La première année la bannière était blanche, la deuxième année, rouge, la troisième, verte, et la quatrième, violette.

Cette confrérie jouissait de privilèges très-remarquables pour l'époque où elle existait. Les Consaux députaient chaque année un des chefs de leur corps pour accompagner les deux maîtres, le chapelain et les confrères dans leur pèlerinage à Hal, où ils portaient une très-belle robe à la Vierge. Les deux maîtres avaient seuls le privilège de la vêtir de cette robe et de la porter à la procession de cette ville. En 1655, les arbalétriers d'Ath voulurent attenter à cet ancien privilège des Tournaisiens, mais le procès ayant été porté au conseil privé du roi à Bruxelles, S. M. par sentence du 10 juillet de la même année, maintint les Tournaisiens dans les honneurs et la préséance, dont ils jouissaient de tems très-ancien. Cette confrérie s'est maintenue jusqu'à ce jour.

Ms. Givaire.

- 1440. Fondation de l'hôpital d'Antoing pour les pèlerins par Jehan Valembos écuyer maître d'hôtel du seigneur d'Antoing et Damoiselle Vitasse Boulenghe, son épouse.
- 1441. Fondation d'un veuvé pour six veuves en la paroisse de S^{te}-Marie-Magdelaine par Colars Craissens et Marie Tienlain, son épouse.
- 1482. Fondation par la veuve De Viffers d'un veuvé pour six veuves, rue des Peigniers paroisse S^t-Piat.
- 1483. Création de l'hôpital S^t-Jean-Baptiste (hôpital Deleplanque) grand'rue S^{te}-Catherine, (vis-à-vis de l'église de ce nom fondée l'an 1190 par Bauduin comte de Flandre et de Hainaut), par Jean-Baptiste Deleplanque et Johanne Delwestre, son épouse, marchands de Tournai, en l'honneur de la Vierge et de S^t-Jean-Baptiste. C'est aujourd'hui le bel hospice de la Vieillesse.
- 1491. Fondation des *six-filles* de S^{te}-Marguerite par Gilles Du Gardin et demoiselle Oube Comore son épouse, en la paroisse de S^t-Quentin près de la rue Dorée.

TOURNAI SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

Louis XII, surnommé le père du peuple, ayant succédé en France à Charles VIII, il s'était formé contre ce monarque une alliance entre le pape, l'empereur Maximilien et les rois d'Espagne et d'Angleterre. Le but de la ligue était de fondre de tout côté sur ses états. Louis, qui venait de lever le ban et l'arrière-ban, exempta les Tournaisiens d'y envoyer leur contingent, voulant qu'ils demeurassent dans leur ville pour la garder et la défendre.

Bientôt après Henri VIII, impatient de signaler l'aurore de son règne par quelque exploit remarquable, descendit en France par Calais, et vint assiéger Terouane avec une armée de 43,000 hommes. Cette ville ayant été prise, (21 août 1513) il y eut débat entre l'empereur et le monarque Anglais à qui appartiendrait la conquête. N'ayant pu s'accorder, ils convinrent d'y mettre le feu. Terouane fut ruiné de fond en comble. La cathédrale et les maisons des chanoines restèrent seules debout.

Après ces premiers succès, le monarque Anglais dirigea ses armes sur notre cité, à la persuasion de l'empereur qui insinua que Tournai étant une ville célèbre, dont les rois de France avaient de tous tems fait un cas particulier, ce serait pour lui le comble de la gloire, s'il la leur enlevait. La vérité est que cette ville convenait parfaitement

à son fils Philippe qui s'en serait fait un boulevard contre la France (1).

Tournai était sans troupes royales, soit à titre de privilège, soit par un ancien usage de ne donner de garnison aux villes que lorsqu'elles étaient menacées. Le roi de France, averti des mouvemens et des desseins de Henri VIII, engagea d'Amiens, où il était, les Tournaisiens à se fortifier, promettant de leur envoyer des troupes et des vivres, s'ils en avaient besoin. Ses lettres furent lues en Halle, mais les magistrats, pleins de confiance dans un traité d'assurance qu'ils venaient de conclure avec l'empereur, le remercièrent de ses offres, disant qu'ils étaient gens assez pour défendre la ville. Comme les Tournaisiens s'étaient distingués de tout tems en semblable occasion, le roi crut pouvoir les abandonner à leurs propres forces. Il faut savoir qu'il y avait alors à Tournai un grand nombre de riches bourgeois possédant des rentes sur Bruges, Gand, Valenciennes et autres villes d'empire. Dans la crainte de les perdre ou de les voir confisquer si la ville faisait résistance à Maximilien, ils avaient poussé les magistrats, après le sac de Terouane, à faire avec ce monarque un traité d'assurance pour leur ville. Celle-ci s'était donc engagée à ne point recevoir de garnison française et à se tenir dans une parfaite neutralité. Mal lui

(1) Le ressentiment n'était peut-être pas le moindre motif qui déterminât les alliés à ce siège. Nous lisons en effet que la duchesse de Savoie, fille de Maximilien et belle-sœur de Henri VIII, plaidant la cause des Tournaisiens sujets de la France, Henri lui dit : Ma sœur, ma mie, très-bien aimée, ne me parlez aucunement ne à l'empereur votre père. Car je vous assure que je montrerai que ils ont mal bezogné de rompre et d'enfreindre le traité que l'empereur leur avait fait. Avec l'aide de Dieu, je vengerai ces opprobres qu'il ont dits des bons seigneurs du pays, Charles V, mon beau frère et neveu. Ce sont gens incorrigibles et mal conditionnés, fesant farces, ballades et canchons de leurs voisins, se moquant de ma descente, disant qu'il nous faudrait des échielles et pis encore, partant ne m'en parlez plus....

en prit. Le refus de recevoir des troupes de France causa sa perte, et le traité qui devait la sauver, ne servit qu'à précipiter sa ruine. Car nous verrons plus loin que l'occupation anglaise fit émigrer toutes les fortunes de Tournai.

L'armée Anglo-Allemande étant venue camper à Pont-à-Vendin, Louis XII manda de nouveau aux Tournaisiens qu'on allait sûrement les attaquer, et qu'ils vissent ce qu'ils désiraient de lui. Ce fut alors que dévoilant le mystère, ils lui donnèrent connaissance de la convention faite avec Maximilien, sous réserve de la féauté qu'ils lui devaient. Ils s'excusèrent sur la conjoncture qui leur avait arraché cet acte et lui représentèrent que leur intention, en traitant avec l'empereur, n'avait été que de se conserver à la couronne de France. Il ne manquait point d'antécédens qui justifiassent leur conduite ; entre autres le traité conclu avec le comte Bauduin, sous le règne de Philippe-Auguste, et celui fait entre Louis XI et le même Maximilien, dans lequel les commissaires de ces deux princes avaient reconnu la nécessité pour Tournai de se tenir dans une parfaite neutralité. Il ne paraît pas non plus que le monarque fût offensé de la conduite de nos magistrats, puisqu'il tenta encore plus tard de secourir la place. Elle était d'ailleurs conseillée par une sage politique et commandée par l'instinct de la conservation, seul et premier mobile des actions humaines. Il n'en fut pas de même du peuple de Tournai, que cette convention irrita. Attaché de cœur à la France, il murmura de ce que l'on refusait les secours qu'elle offrait et accusa hautement les gens de la loi de trahison. Mais le peuple, pour qui les enseignemens du passé ne sont rien, prend souvent tout à rebours en politique, et ne sacrifie que trop souvent son bonheur et l'avenir de la patrie à l'entraînement de l'habitude ou aux impulsions d'une affection instantanée et irréflectie.

Pendant ce tems-là Henri VIII, qui commandait l'avant-garde, ayant traversé la châtellenie de Lille, était venu établir son quartier-général au village d'Orcq (13 septembre 1513). Talbot, son grand-maréchal, campait au Mont-d'Or, près de Courtrai, avec onze mille hommes. Henri avait aussi placé en observation deux gros corps de troupes allemandes, l'un à Condé et à Mortagne, l'autre à S^t-Amand et à Orchies. Ils devaient empêcher les Français de jeter du secours dans la place. L'empereur Maximilien occupait le bourg d'Antoing; et le baron de Ligne, dit le *grand-diable*, couvrait avec ses Hennuyers, Hollain, Jollain et Wez. Les forces des Alliés montaient à 8,000 cavaliers et à 45,000 hommes d'infanterie non compris les valets, les vivandiers et marque-tentes dont le nombre était considérable.

A l'approche des ennemis, on avait fait abattre tous les arbres et les maisons sises auprès des boulevards. Les religieuses de l'abbaye des Prés-aux-Nonnais s'étaient retirées en ville avec tout ce qu'elles avaient pu emporter. Après quoi le feu avait été mis à leur couvent. Il était bien bâti, et situé près de l'Escaut.

Les gens du pouvoir et du bailliage avaient aussi cherché un asile dans la Cité. A l'arrivée des Anglais, on avait levé des troupes aux gages de la commune (1) et les boulevards avaient été armés avec de l'artillerie dont la ville était bien pourvue. Quant à la poudre, on en fit durant tout le siège aux meules du marché aux poulets (2).

La place ayant été sommée, des députés se rendirent au camp du roi. A peine avaient-ils quitté la ville, que les

(1) Les chefs étaient Jean-Joseph, autrefois grand prévôt, Jean Carnois, Morlet et Pontewart.

(2) Plus tard, marché à la Poterie. C'est la placette en face du portail latéral (du Sud) de la cathédrale.

troupes anglaises descendues à Orcq couvrirent toute la plaine, étendant leurs lignes jusqu'à une grande cense derrière le Hapart, nommée la Giennète. Les tentes se dressèrent, les engins furent affûtés et la place saluée de plusieurs décharges. On avait caché au peuple la sommation faite à la ville, dans la crainte qu'il ne s'adressât au roi de France pour obtenir du secours. Les députés étant rentrés le même jour, on publia bien avant dans la nuit que tout homme de la loi se trouvât en Halle, pour y entendre les commandemens de l'empereur, à qui on avait promis de répondre le lendemain à dix heures du matin. Les députés rapportèrent qu'ayant été admis en présence de Maximilien et du roi d'Angleterre, on leur dit qu'ils avaient à prendre leur parti. Que si la ville de Tournai tenait pour l'empereur, on n'avait qu'à le recevoir; que si elle tenait pour le roi de France, elle ouvrit ses portes au roi Henri, qu'on leur montrait, lequel était roi de France et d'Angleterre. A cette nouvelle, le peuple s'émeut. De toute part il accourt tumultueusement sur le grand marché, se groupe menaçant aux abords de la Halle, criant à la trahison, appelant aux armes. La nuit se passe dans la plus grande agitation, et le lendemain matin, il enfonce les Halles au cri de *Tournai ! France !* enlève les bannières qui reposaient dans l'arsenal depuis un siècle, et pendant que le timbre qui ne cesse de sonner, tient toute la ville plongée dans l'alarme, filles et femmes suivent leur père, leur mari et courent avec leurs hottes sur les remparts, « et gardait le bon petit peuple la ville et les murailles, sans que les grands l'allasent voir ne reconforter, et issit hors de la Halle chacun doyen atout (avec) leurs bannières, et sonnait le Blanc clocque et le Wignerou, et criait *vive le roi !*.. menant très orde vie sur le marché, et fut le grand Prévost près assommé » (1).

(1) Ms. Dufief.

Le tumulte qui régnait dans la ville ne permit point aux magistrats de prendre une résolution, et les hérauts s'étant présentés le matin sur les fossés, furent remis à trois heures après midi.

Le tems pressait; on entreprit donc de faire une remontrance au peuple. Ce fut Michel Alegambe qui fut chargé de cette mission difficile. Il se rendit au perron de la halle d'où il harangua le peuple assemblé. A ses côtés étaient le grand prévôt sire Jean Seillier, le grand doyen Jean de La Haise, le petit prévôt Michel Joseph, et tous les gens de la loi. Le conseiller proposa d'acheter la paix, tout en restant fidèle à la France et en gardant le serment de fidélité prêté au roi Louis XII, « si non de vivre et mourir tous ensemble pour lui. » Toutes les bannières d'une voix unanime répondirent « qu'elles le voulaient ainsi fait et point autrement. »

Pendant qu'on délibérait, les ennemis redoublaient le feu de leurs engins pour précipiter la reddition de la place. Les jeunes filles agitées de peur avaient fait faire dans leurs rues respectives de beaux cierges qu'elles allaient offrir à la Vierge Marie, nu-pieds, conduites par le curé de leur paroisse. Les hommes, clercs et laïcs, lui portaient leurs plus belles robes de satin, de velours, de soie de Damas; les femmes suspendaient à sa chapelle bracelets, anneaux et autres objets de toilette, en telle quantité qu'elle pouvait à peine les contenir.

La députation obtint une trêve, en parlementant avec les officiers commissaires de l'empereur du haut des remparts; car le peuple n'avait point permis qu'elle sortit de la ville, dans la crainte d'être trompé. Ceux qui défendaient les remparts furent très-mécontents de cette négociation. Ils criaient que l'armistice n'avait d'autre but que de favoriser les approches des ennemis, et l'exaspération fut à son comble, quand les guetteurs virent les

Anglais approcher leurs corbilles jusqu'au front de la porte Coquerelle , devant la tour Blandinoise et à la porte S^t-Martin.

Le 17 et le 18 , les assaillans jetèrent de gros boulets de 48 livres dans la ville et sur la tour Blandinoise que défendaient les haquebutiers de Tournai. Parmi leurs flèches, on en trouva une sur laquelle étaient écrits ces mots : *Orgueilleux, outrageux, souvenez-vous des jeux et farces qu'avez fait de votre prince l'empereur, et de son cousin le roi d'Angleterre.*

Le 19 la ville fut attaquée à quatre côtés à la fois et sommée de nouveau. Le chapitre fit une procession générale pour demander à Dieu la paix et un bon accord avec les ennemis. Le clergé était à peine rentré dans la cathédrale , que des gens du marché aux vaches répandirent le bruit que les Anglais échellaient les murailles. Quelques Ecosais avaient paru en effet sur les remparts , aux environs de la porte Coquerelle. Leur but était de s'assurer si l'on faisait bon guet. A la vue de ces intrépides éclaireurs que l'on pouvait , à bon droit , supposer l'avant-garde de nombreux bataillons, le timbre sonna à la porte Coquerelle. A ce signal de détresse , toute la ville fut en émoi. Les bourgeois prennent différens partis ; les uns courent à l'endroit menacé, les autres jettent leurs armes pour se sauver dans les églises. On se heurte , on se presse dans la rue Notre-Dame. C'est à qui arrivera le premier à la cathédrale. On vit alors un spectacle bien pitoyable. Les prêtres chantaient encore au chœur, la foule s'y précipite pêle-mêle, poussant des cris plaintifs et des hurlemens affreux. Ceux-ci se sauvent sous les chasses, ceux-là derrière les formes , dans les clochers et aux galeries supérieures du chœur ; d'autres entonnent le *veni creator* , résignés à mourir et implorant la miséricorde de Dieu. « Femmes et hommes, dit Dufief, demandaient confession et criaient

miséricorde à haute voix. Quand enfin on apprit que c'était vaine terreur, fut chascun moult émerveillé et fut cette paour cause de grand mal à aucunes femmelettes enceintes et autres qui se pamèrent dans l'église. » Les riches furent soupçonnés d'avoir commandé cette alerte, afin de vaincre l'obstination du peuple. Est-ce à tort ou avec raison, c'est ce qu'il serait difficile d'établir. Le peuple néanmoins tint bon.

D'un autre côté, le Dauphin accouru au secours de la place était bloqué dans le Cambrésis, que ses gens fourrageaient impitoyablement. On apprit aussi qu'un corps de 1500 hommes qui devait diriger la défense de Tournai, tous vieux routiers de guerre, sous le commandement de Desloges et de Robert de La Marche, avait eu un vif engagement à Séclin avec les troupes de Talbot, et que l'avantage était resté à ces dernières. Déjà la tour Blandinoise était ruinée, et un grand nombre de bourgeois avaient trouvé une mort glorieuse sous ses débris. Les portes Coquerelle, Valenciennes, Saint-Martin étaient enfoncées et la ville réduite à l'extrémité, que le peuple ne voulait pas encore se rendre..... L'armée anglaise emportée par sa valeur demandait à grands cris l'assaut que le roi refusait par un motif d'humanité. Enfin désespérant de recevoir des secours de la France, et désabusé des moyens de défense illusoires dont il s'était bercé, le peuple s'assembla pendant la nuit aux halles et consentit qu'on entrât en négociation avec les ennemis. « Et fut grande pitié de voir aucuns en leur collège donner leur opinion. Les uns pleuraient de rage, les autres criaient et détordaient leurs poings. » (1)

La députation était composée de l'élite des bourgeois au nombre de quarante, parmi lesquels on remarquait les abbés de Saint-Martin, de Saint-Médard, de Saint-Nicolas,

(1) Ms. Dufief.

le doyen de la cathédrale , le curé de Saint-Brice , plusieurs chanoines et gens de la loi. Le grand prévôt de la commune marchait à leur tête. Le lendemain , c'était le 21 septembre , entre neuf et dix heures du matin , les députés ayant été admis en la présence de l'empereur Maximilien ; ce prince leur reprocha avec amertume, les libelles diffamatoires et les chansons que quelques Tournaisiens s'étaient permis de publier contre lui pour le rendre méprisable aux yeux de ses sujets. Puis Henri reçut la députation sous une grande et magnifique tente de drap d'or , pavoisée de brillantes couleurs, et surmontée d'un léopard d'or massif. Il était au milieu de cent chevaliers et environné de douze cents gardes-du-corps. Le jeune monarque parla avec bonté à la députation (1), et convint avec elle que la ville paierait une somme de 50,000 écus d'or; qu'il y introduirait 7,000 hommes d'infanterie et 300 cavaliers pour y tenir garnison. Cette capitulation où Henri VIII se faisait reconnaître par les Tournaisiens comme roi de France , fut publiée le même jour à la Bretagne.

Les Allemands furent très-courroucés de la capitulation, parcequ'ils comptaient sur le pillage. Elle déplut également aux Hennuyers et aux Flamands, qui, dans le même espoir, avaient apporté des sacs pour y mettre leur butin. L'Escaut était tout couvert de petits navires qui devaient emporter leur belle capture. « Laquelle chose Dieu ne la Vierge Marie ne consentirent, ne Monsieur Saint-Eleuthère notre bon patron, » dit Dufief.

Le lendemain 22 , le peuple ayant déposé les armes , le grand maréchal entra vers quatre heures par la porte Sainte-Fontaine (2) avec 6,000 Anglais. Les archers ouvraient

(1) On a prétendu que Henri VIII irrité avait laissé les députés à genoux pendant une heure, sous les yeux de tout le peuple accouru sur les remparts. Je n'ai rien trouvé dans les MS. les plus consciencieux qui justifie cette assertion.

(2) C'est ainsi que s'appelait anciennement cette porte. La fontaine

la marche, puis venaient les hallesbardiers, les piquenaires et les arquebusiers. Leurs *paletots* ou justaucorps étaient blancs et verts avec une croix rouge par devant et par derrière. Les chefs portaient des robes de drap d'or et de velours. Peu après deux drapeaux à la croix rouge et aux armes d'Angleterre, remplaçant la blanche bannière aux fleurs de lis sur le baffle et la tour de Saint-Brice annoncèrent au loin que Tournai avait cessé d'appartenir à la France, *Tournai qui plus de mille ans auparavant n'avait tourné!*

Ce fut le dimanche suivant (25), vers onze heures du matin, que le roi Henri VIII fit son entrée comme roi de France. C'était aussi en cette qualité que la ville lui avait été rendue. Les consaux se portèrent à sa rencontre jusqu'à la porte Sainte-Fontaine. Ils avaient un flambeau ardent à la main. Les chefs de la loi, le premier conseiller et autres personnes notables se rendirent près du roi à Maire. Arrivés à la porte de la ville, ils descendirent de cheval, et reçurent le monarque sous un dais de satin bleu et rouge, parsemé de fleurs de lis et de léopards. C'étaient les armes de France et d'Angleterre, telles que le prince les portait.

Henri suivi de quatorze pages, de sa garde, d'une suite nombreuse de princes, barons, capitaines Anglais et autres, montait un superbe palefroi, chargé de clochettes de fin or. Il portait une robe de drap d'or. Un grand panache jaune ombrageait sa belle chevelure, et sur sa large poitrine courait une chaîne de fil d'or très-riche. Il portait au cou un collier d'or d'où scintillaient mille rubis et pierres précieuses qui valaient, disait-on, à elles seules un petit pays.

à laquelle elle conduisait se trouvait et se voit encore au charmant village de Froyennes. C'est la fontaine S'-Éloi, où l'on prétend qu'il se fit plusieurs miracles. Ce n'est que sous Louis XIV, que cette porte prit le nom *des sept fontaines*.

Les seigneurs de sa suite portaient pour la plupart des sayons de drap d'or et de velours vert. D'autres étaient vêtus de satin de Damas et leurs chevaux, chargés de clochettes de fin or et d'argent : « de laquelle entrée, dit Dufief, la richesse était inestimable. »

Les cordeliers, les augustins, les moines et abbés de Saint-Martin, de Saint-Nicolas, le chapitre avec toutes les capes et ornemens de l'église attendaient le roi à Saint-Jacques. Quand il fut arrivé en cet endroit, le doyen qui portait la vraie croix, lui fit la révérence et le cortège se rendit par la rue Saint-Jacques, le cingle, la vieille porte (1), la rue de Cologne, le grand marché et la rue Notre-Dame à la cathédrale. Là le roi s'inclina devant le Saint-Sacrement et offrit un angelet de six livres à la Vierge.

Après son offrande, Henri entra dessous un dais et créa quarante chevaliers parmi ses officiers. Ensuite il regagna son palais. C'était la maison du chanoine Huland, au monceau, en laquelle autrefois le roi Louis avait été logé. Six cents archers de la garde en occupaient les abords. C'étaient les plus beaux hommes que l'on pût voir. Ils portaient le hoqueton brodé en argent avec une rose sur la poitrine.

Vers les quatre heures, le roi couvert d'une armure brillante, se rendit à cheval à la Bretèque pour recevoir le serment du peuple et confirmer ses privilèges. Il rappela les bannis et mit en liberté tous les prisonniers détenus aux cachots de la ville, de l'évêché et de la justice de Maire. Après la solennité Henri partit pour son ost. Il était suivi de quatorze pages, l'un d'eux portait son heaume sur lequel était un léopard d'or massif ; deux autres, ses salades ornées de perles et de pierreries. Sui-

(1) Cette vieille porte se trouvait au bas de la rue de Cologne, à l'endroit où est une pompe. On voit par une lettre du doyen du chapitre de Tournai (mai 1289) qu'on la nommait porte *seigneur Ferrain*.

vaient ses chevaux richement bardés et couverts de clochettes d'or et d'argent.

Le 28, la douairière de Savoie arriva d'Antoing où elle était allée rendre visite à son père l'empereur Maximilien. Elle était en litière et ses dames d'honneur montaient des haquenées blanches. Maximilien arriva quelque tems après et descendit à l'évêché près de sa fille. Le jeune archiduc Charles ne tarda point à venir le joindre (1). Henri alla à sa rencontre avec une partie de sa cour , et suivi de quatorze pages richement revêtus de petits paletots neufs de drap d'or, bordés de velours vert. Leurs chevaux étaient chargés de clochettes forgées à la monnaie de Tournai. Celles des chevaux des princes étaient en or , les autres en argent. Charles descendit au palais de S'-Martin. Des jeux de chevalerie , des fêtes galantes , tous les exercices et amusemens qui distinguaient l'élégance et le goût du siècle eurent lieu à cette occasion. Le grand marché fut déparé, et l'on dressa une arène pour courir la lance. Le 5 octobre, Henri parut au tournoi et fatigua six chevaux. Le onze, il y eut encore un magnifique tournoi. La lice était au même endroit. Le jeune Charles , Marguerite et ses dames d'honneur assistèrent à ce brillant spectacle du balcon d'un hôtel tenant aux halles. La façade était toute parée et tendue de drap d'or et de velours cramoisi. A l'extrémité de la lice , près du beffroi , s'élevait la tente du roi , couverte de drap d'or et de velours vert , et en face était un perron où l'on voyait attachés les écus blazonnés des princes et de l'élite de la chevalerie Belge et Anglaise. Les

(1) Philippe, fils de l'empereur Maximilien, avait épousé Jeanne unique héritière de Ferdinand, roi d'Arragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Par cette illustre alliance, toute la monarchie Espagnole passa dans la maison d'Autriche, qui parvint ainsi au plus haut point de gloire et de prospérité. Ces vastes domaines échurent à ce fils Charles qui, après la mort de Maximilien son ayeul, régna sous le nom de Charles-Quint.

princes , barons et grands capitaines de l'armée coururent la lance au poing. Leur parure était des plus riches ; leurs chevaux, couverts de caparaçons chargés d'or qui descendaient jusqu'à terre. Plusieurs lances furent rompues. Le roi Henri , vêtu d'une robe de damas blanc, s'était présenté dans l'arène au bruit des trompettes et des fanfares. Son port était majestueux (1). Au déclin du jour toute la cour se retira au palais abbatial où était préparé un grand souper. Les chantres de l'archiduc y chantèrent plusieurs chansons.

Ce fut le lendemain que les troupes de Talbot qui avait son armée devant la Malmaison (2) levèrent le piquet pour se retirer en Angleterre. Peu après le roi lui-même quitta Tournai. A son départ il était armé de pied en cap , ses pages le suivaient portant son heaume et ses salades. Les chevaux du roi conduits à la main étaient couverts de riches bardes, aux armes du roi, de velours bleu semé de fleurs de lis d'or. « Lequel triomphe et richesses estaient inestimables , car le drap d'or n'estoit espargné non plus que le quenebach , ne tous autres riches draps , comme velours soie et satin de Damas. L'or est l'argent estoit sur hommes et chevaux , comme s'il n'eust rien coûté (3). »

Pendant tout le tems que les troupes Anglaises occupèrent Tournai, le grand marché s'était métamorphosé en une vaste hôtellerie. Il était couvert de hayons (4), d'aubettes , de charriots chargés de vin du Rhin, de bière d'Angleterre, de Menin et autre qu'on amenait de la Flandre. Chacun vendait à boire et à manger sans payer fran-

(1) Et estoit bel homme, grand et droict et fort plaisant et joyeux à le voir. Ms. Dufief.

(2) La Ladrerie du val d'Orcq.

(3) Ms. Dufief.

(4) Tentes d'étaleurs.

chise ni maltôte. Aussi bon nombre de personnes, ne trouvant rien de mieux à faire pour s'enrichir, ouvrirent chez elles des hôtelleries, d'autres tenaient échoppé au grand marché, aux pulaux (1), sur le pont-à-pont, et en plusieurs autres lieux et places de la ville. Chacun débitait pain, vin, cervoise sans taux, et donnait celle-ci au sortir de la cuve du brasseur, à cause de la grande quantité qu'on en consommait, et de la multitude de monde que la présence des Anglais attirait à Tournai.

Le petit peuple fit fort bien ses affaires et gagna beaucoup d'argent. Mais les grandes fortunes abandonnèrent la ville, et sous ce rapport on peut avancer que l'occupation anglaise fut très-funeste à notre cité. Un grand nombre de rentiers, et presque tous ceux qui faisaient partie de la magistrature, l'abandonnèrent pour se retirer à Gand, à Ypres, à Lille et en d'autres endroits de la Flandre. Les uns vendaient leurs biens meubles, les autres les emmenaient, « et portaient tant de bagues de la ville qu'on ne les sçavoit bouter es navires sur les Salines. »

L'année que les Anglais firent la conquête de Tournai, le froid fut si rigoureux aux Pays-Bas, depuis le 14 novembre jusqu'au 18 février, qu'on menait, dit Cousin, par chariots et charettes sur l'Escaut les marchandises en Sud-Béveland et dans d'autres îles de la Zélande.

La peste qui l'année suivante s'appesantit sur la ville, où elle moissonna, au rapport de nos chroniqueurs, plus de 80,000 hommes tant de la bourgeoisie que de la garnison, (2) acheva de la dépeupler. C'est de cette époque que

(1) Toute la rue qui porte encore ce nom était à cette époque, ainsi que les abords du pont-à-pont, couverte d'échoppes de harengères, de bouchers, de merciers, chirurgiens, fripiers et autres. Le pont construit en pierres en 1515, était alors fort large et porté par six arcades. Ce ne fut qu'en 1653, époque où le marché aux pommes y fut transféré de la Grand'place, qu'il prit le nom de Pont-aux-Pommes.

(2) C'était le nombre de ceux qui, un an auparavant, étaient en état de porter les armes pour la défendre : *Igitur Henricus ubi tormenta*
TOM. 2. 13

date réellement sa décadence. Pour échapper au fléau, on s'émigra en masse. De ceux qui restèrent il mourut un très-grand nombre. Presque tous les chanoines passèrent de vie à trépas. La paroisse S^t-Jacques fut la plus châtiée. Ses habitans présentèrent à la Vierge Marie une *soynie* de la longueur du cimetièrè. Après S^t-Jacques ce furent les paroisses S^t-Nicaise, S^t-Brice et S^t-Marguerite qui souffrirent le plus de l'épidémie. On fit beaucoup de processions par la ville, en chemise, nu-pieds ; mais toutes ces mesures furent insuffisantes pour arrêter le fléau. On inhumait les cadavres pendant la nuit pour ménager le moral du peuple. Et afin d'éviter les effets de la contagion, tous ceux qui avaient eu la maladie, devaient porter à la main une blanche vergette. Il leur fut défendu d'aller prier dans d'autres églises que celles des Augustins et des Cordeliers. Beaucoup de médecins succombèrent victimes de leur dévouement. La plupart des maris étaient veufs ; « Le tiers des ménages étoit parti à cause de la peste, les autres maisons étaient désertes, car en plusieurs tout étoit mort ! »

Pendant son séjour à Tournai dont la possession flattait si bien son orgueil et sa gloire, le monarque Anglais ne cessa de se montrer doux, affable et magnifique. Il établit en cette ville une cour de justice composée de cinq juges pour décider les causes que précédemment l'on portait en appel au Parlement de Paris. Il créa aussi deux tabellions et un scelleur royal et accorda aux Tournaisiens la faculté de commercer avec l'Angleterre sur le même pied que les sujets de son royaume (1).

admovit, censu eorum habito qui propugnare possent, (suprà triginta millia hominum constabant) magnam vim telorum in murum comportant, reficiendis mœnibus atque extruendo intus aggeri plurimum student. Paulus Jovius, Hist. Lib. xi.

(1) 25 février 1514.

Henri VIII se plaisait à assister aux offices de la cathédrale, dont

Ce fut aussi sous les auspices et au nom de ce monarque alors le défenseur de la foi, mais qui plus tard anéantit l'autorité du pape dans le royaume qui était le plus dévoué au S^t-Siège, que deux ans plus tard le sire de Montaye, gouverneur de Tournai, posa la première pierre de la chapelle Notre-Dame, aujourd'hui paroisse du même nom.

A son départ de Tournai, le roi d'Angleterre alla s'embarquer à Calais, laissant dans notre ville une garnison de 12,000 Anglais sous le commandement d'Edouard Poning. Henri profita de la vacance du siège épiscopal, dont le nouvel évêque n'avait point pris possession, pour le donner à Wolsey, son favori. Ce dernier jouit des revenus de l'évêché sans venir s'y fixer, durant tout le tems de la domination anglaise.

A peine Henri était en mer que le Dauphin s'approcha

la musique était à cette époque la plus estimée de la France. Il fit orner à grands frais les autels de S^t-Jean et de S^{te}-Marguerite vers la partie septentrionale, et fit placer, pour laisser un monument de sa conquête, une statue équestre de S^t-George, patron de l'Angleterre (15 mai 1514). C'était vis-à-vis de cette statue, détruite en 1566 par les hérétiques, et contre le clocher dit Brunin qu'on avait dressé son oratoire. Il donna à son départ son livre de prière à la bibliothèque du chapitre. C'est un psautier magnifique sur papier velin, orné de riches vignettes et de miniatures en grisaille réhaussées d'or, de l'exécution la plus finie. Les fermoirs en argent doré sont ciselés et émaillés avec beaucoup d'art. La bibliothèque de la ville en est en possession.

Ce monarque se plaisait aussi beaucoup au jeu de paume. Il s'y livrait fréquemment en un lieu appelé *Lenfapviet*, auprès de l'âne noir.

Il fit bâtir presque à neuf le château de S^t-Nicolas du Bruille, démoli plus tard (1670) par ordre de Louis XIV. C'est alors que fut construite la grosse tour, dite Tour anglaise ou Tour de Henri VIII, sur le rempart du Château, derrière le gazomètre. Il y fit graver ses armes que l'on voit encore aujourd'hui. L'église S^t-Nicolas conserve aussi une tribune en bois de chêne, où sont ciselées les armes du roi d'Angleterre. C'est aujourd'hui la tribune des marguilliers.

de Tournai à la tête de son armée, et envoya un héraut sommer la ville de lui ouvrir ses portes. Mais la bonne contenance des Anglais lui fit renoncer au projet de récupérer cette place ; il s'éloigna et ne reparut plus.

Poning, gouverneur et grand bailli de Tournai, fit observer à ses troupes la discipline la plus sévère. Les 50,000 écus que l'on devait payer aux Anglais, à titre de contribution de guerre, furent employés à la construction d'un château, dans lequel furent enfermés l'église S^t-Nicolas, l'hôpital S^t-André depuis converti en un couvent de filles, et la Maison du Roi où l'on forgeait monnaie. En relevant les fortifications, on rétablit la porte Coquerelle qui avait été fermée pendant cinq mois. On releva aussi la tour Blandinoise, où furent placées les armes d'Angleterre tenues par un dragon rouge et un lévrier blanc taillés dans la pierre. On lisait au dessous cette inscription en lettres d'or.

L'AN MDXIII LE TRÈS-NOBLE ET TRÈS-PUISSANT
ROI D'ANGLETERRE HENRI VIII^e DE CE NON, CON-
QUIST LA CITÉ DE TOURNAY SUR LES FRANÇAIS.

Il paraît qu'à cette époque les dépenses de siège étaient supportées par les villes, et que l'état n'y contribuait que peu ou point. En effet nous avons vu qu'après chaque événement de cette nature la commune s'était trouvée obérée. C'est ce qui arriva encore après sa conquête par Henri VIII. On fut forcé de majorer les impôts pour acquitter les dettes et les charges, et l'on établit un droit sur la mouture et un autre sur la fabrication de la bière.

Tournai ne resta point long-tems sous la domination Anglaise. François I^{er} avait réussi à gagner l'amitié du Cardinal de Wolsey, ministre de Henri VIII. Bientôt l'ambassadeur Français à Londres ménagea si habilement les passions du cardinal, qu'à sa demande la ville de Tournai

fut rendue à la France (1). On convint en outre que la princesse Marie d'Angleterre épouserait le Dauphin ; que Tournai servirait de dot à la princesse , et que François I^{er} paierait 600,000 écus (2) en dédommagement de ce qu'avait coûté la citadelle nouvellement construite (3) et 12,000 livres de pension au cardinal qui sacrifiait les revenus de l'évêché.

Dès que les otages au nombre de huit envoyés à Calais pour sûreté de cette somme y furent arrivés , la France se mit en possession de Tournai. Ce fut le 8 février 1518 que Gaspard de Coligni , seigneur de Châtillon , maréchal de France, vint en prendre possession et en confirmer les privilèges au nom de François I^{er} (4). Le chambellan d'Angleterre et d'autres députés du roi Henri lui en remirent les clefs, au nom de ce dernier, et quatre jours après Louis Gaillard, évêque légitime , revint occuper le siège épiscopal.

(1) Traité de paix de Londres du 4 octobre 1517.

(2) Les archives disent 400,000.

(3) Le château.

(4) On voit dans Cousin que les vieillards de son tems précisaient ces différentes époques, où Tournai passa successivement de la France à l'Angleterre, de cette puissance à la France, et enfin à la maison de Bourgogne, sous le sceptre de Charles-Quint, par ces mots : *treize Anglais, dix-sept Français et vingt et un Bourguignons*. Ce qui signifiait qu'en 1513 les Anglais s'étaient rendus maîtres de la ville, qu'en 1517 (V.S.) ils l'avaient cédée à la France, et qu'en 1521 Charles-Quint l'avait conquise sur cette dernière puissance.

TOURNAI SOUS CHARLES-QUINT.

Pendant que la renaissance des arts et des lettres re-trempait l'esprit humain et lui rendait tout l'éclat que des siècles d'ignorance et de barbarie lui avaient enlevé, Charles-Quint s'élevant par degré au faite de la grandeur, se faisait couronner roi des Espagnes, (1515) et montait sur le trône impérial d'Autriche, auquel l'avait appelé la mort de son aieul Maximilien. François I^{er}, roi de France, cruellement mortifié de la préférence qu'avait obtenue son compétiteur, chercha l'occasion de se venger. De là cette rivalité qui remua l'Europe pendant et après leur règne. Dominés tous deux par une égale ambition, tous deux dignes de ceindre le diadème de Charlemagne, ces princes déployèrent pour y parvenir des qualités bien différentes et remplirent bientôt le monde du bruit de leurs exploits.

La guerre ayant éclaté, la Flandre Française en devint le théâtre. Charles-Quint crut devoir commencer ses expéditions par le siège de Tournai, qui semblait le braver au milieu de ses états.

La garnison de cette ville ne montait qu'à mille hommes de troupes régulières; mais aussitôt qu'on vit l'armée impériale s'ébranler, le procureur du roi, Chenier du Gardin, enrôla un certain nombre de gens du bailliage, aux gages d'un écu par mois. Leur pourpoint et leurs chausses étaient

bigarrés de noir et de blanc. Ce qui leur fit donner le nom d'*agaces*. Mais, aussi célèbres que ces oiseaux, ils volèrent durant tout le siège d'un boulevard à l'autre pour la défense de la cité. On publia aux bretèques l'ordre pour les habitans du bailliage de se retirer en ville avec leurs meubles, leurs grains et autres provisions de bouche ; puis on se mit à ravitailler la place. Le chapitre fut sommé de faire le guet par ses gens et suppôts, et il fut enjoint aux gens oisifs, vagabonds et autres, inhabiles au service du roi, de vider la ville dans la journée, sous peine de la hart (20 juillet 1521). Le guet se fit à la lanterne par connétablies et tous les manans eurent ordre de porter bâtons de défense, sous peine d'être considérés comme désobéissans au roi et aux consaux.

Déjà les troupes impériales sous les ordres du baron de Ligne, dit *le grand diable*, étaient descendues dans le Tournésis. Peu après le comte Henri de Nassau, victorieux dans la Champagne, arriva sous les murs de Tournai qu'il bloqua avec une armée de 14,000 hommes d'infanterie et 1,000 cavaliers (21 juillet). L'empereur occupait les environs de Valenciennes.

Le 10 août, le baron de Ligne marcha sur S^t-Amand. Arrivé devant cette ville, il envoya un trompette devant la porte de l'abbaye, pour sommer le commandant de la garnison de se rendre. Le Monnier ayant refusé de se soumettre, l'assaut commença vers trois heures, et à la nuit tombante la ville fut prise (1). Cinq jours après (c'était le jour de l'assomption) De Ligne investit de grand matin le château de Wez, appartenance de l'évêque de Tournai. Il n'y avait là pour toute garnison, qu'une vingtaine d'hommes. Les assaillans, au contraire, avaient avec eux de l'artillerie et environ trois cents chevaux. Après une atta-

(1) A l'approche des Bourguignons, le grand mayer Nicolas Daubermont avait sauvé à Tournai les corps et les reliques de S^t-Amand.

que assez vive , la petite garnison sommée de se rendre n'en fit rien. De Ligne , après avoir brûlé tout ce qui environnait le château , ordonna qu'on jetât dans les fossés une grande quantité de fagots et de fascines, auxquels il fit mettre le feu par une vieille femme du village. Pendant que les flammes et la fumée enveloppaient le fortin de toutes parts , l'artillerie battit en brèche les murailles , de sorte qu'il fut emporté d'assaut par les Bourguignons , à la miséricorde desquels les gens de l'évêque furent forcés de se rendre. On y fit un riche butin qu'on emmena à St-Amand , ainsi que les prisonniers.

De Wez, le baron de Ligne courut attaquer Mortagne défendu par trois cents Français. A son approche, la vieille haine qu'ils vouaient aux Bourguignons se réveilla dans le cœur de tous les Mortagnais; et, reprenant leurs haubergeons rouillés et poudreux , ils secondèrent puissamment la petite garnison. Ils firent un feu si vif , que les assaillans durent se retirer au-delà de l'église de Flines. Mais les provisions de guerre étant épuisées au bout de quelques semaines, et le gouverneur de Poissy ayant inutilement demandé des secours à celui de Tournai , cette place se rendit aux impériaux le 20 septembre.

Ces succès des Bourguignons engagèrent les consaux , le bailliage et les chefs de la garnison de Tournai à faire connaître au roi la position embarrassante où se trouvait la ville, et à lui demander quelque secours. Mais à peine leur messenger était parti , que l'échauguette du beffroi sonna pour avertir qu'on découvrait de grosses colonnes d'ennemis aux Prangers , à Longue-Saule , à Warnave et aux Chartreux. Tous les habitans des faubourgs reçurent l'ordre de rentrer dans la ville , et l'on se mit à travailler à ses remparts (1). Le même jour (15 octobre) les Bourgui-

(1) Si fut crié aux Bretèques pour besogner à faire des remparts ; que les tours de la Vigne et de la Bastille fussent mis jus ; que toute

gnons chassèrent de St-Amand toutes les femmes et les enfans, dont les époux ou les pères se trouvaient à Tournai. Ces malheureux arrivèrent le soir en grande tourbe, après avoir essuyé toute sorte d'avanies et d'insultes de la part des impériaux.

Cependant les renforts qu'on attendait du roi de France n'arrivaient pas. On apprit même que son armée s'était ébranlée vers Landrecies et Bouchain pour marcher au secours de Tournai, mais que le manque de vivres et d'autres obstacles l'avaient forcée de remonter vers le Cambrésis. De leur côté les impériaux resserraient leurs lignes sur tous les points, et le lieutenant-général se préparait à livrer l'assaut. C'est pourquoi le gouverneur de la ville se rendit aux halles, où étaient assemblés les chefs de la commune avec leur conseil, et leur remontra la nécessité d'envoyer vers l'empereur et d'entamer avec lui des négociations. Sa proposition fut exposée aux consaux et aux bannières, lesquels, nonobstant le péril dont ils étaient menacés, ne voulurent point entendre à aucun arrangement, « décidés qu'ils étaient à soutenir jusqu'à la dernière extrémité la querelle de France. »

La lendemain Des Loges reçut une lettre du roi, par laquelle il engageait son gouverneur et ceux de la ville à tenir bon (1). Le messager qui se nommait Vifsequin assura

personnes qui voudraient trotter pour la ville, se trouvaient auprès de la tour de la Bastille, et l'on donnerait aux hommes trois gros par jour, et aux femmes deux gros. Et le 15^e dudit mois d'octobre fut commencé de besogner à la tour de la Bastille et aux environs, et aussy de faire une batterie de terre pardedans la ville pour mieux découvrir les champs. Ms. Dufief.

(1) Cette lettre était conçue en ces termes :

Mr. Des Loges.

Ce porteur m'a dit de vos nouvelles, desquelles j'ay esté très-aise. Et pour ce qu'il vous dira des miennes, je ne vous feray pour cette fois longues lettres, fors que je vous advertis que bientost j'espère

aux Tournaisiens de la part du monarque, qu'avant le mardi suivant, ce dernier aurait fait entendre à *sa cité* le bruit de ses canons. Il ajoutait que son armée comptait 40,000 fantassins, 3,000 chevaux et 35 pièces d'artillerie. Mais ce message n'excita aucune joie, les embarras du roi étaient connus. On ne pouvait donc espérer qu'il fût assez heureux pour accomplir ses promesses.

Le 27, les Bourguignons et les Flamands campés au Funquereau de Barges ouvrirent, pendant la nuit, de grandes tranchées depuis la tour de la Bastille jusqu'à la porte Valenciennes; et de cette porte aux remparts, tirant vers le berceau des canonniers. Ce qui étonna les habitans, sans toutefois les décourager; « car chacun faisant de se défendre et tous coururent aux murailles faisant très bien leur devoir de tirer. »

Sur ces entrefaites arriva encore une lettre du roi, par laquelle il informait *sa bonne ville et cité* que se trouvant bloqué dans Amiens, il lui était impossible de venir à son secours, ce qui le peinait mortellement. En conséquence il autorisait son gouverneur à composer, si dans les 15 jours de la date de sa lettre (elle était du 19 novembre) il ne recevait point d'autre nouvelle de lui. Les consaux avant de se résoudre à traiter, écrivirent encore au roi pour lui demander un secours de 10,000 hommes et quelques mille chevaucheurs, avec lesquels ils espéraient faire lever le siège. Mais le monarque leur fit savoir que cela lui était impossible, et que ne voulant pas la ruine de leur ville, il les engageait à conclure une capitulation honorable avec ses ennemis, leur donnant l'assurance qu'il aurait pour agréable leur accord, quelqu'il fût, reconnais-

vous en dire de bouche. Cependant, je vous prie, faites bonne chère et confortez ceux de la ville de tenir bon, comme ils ont fait jusqu'icy, et adieu, M^r. Des Loges, Dieu vous ait en sa garde.

Du camp au Mont-S-Martin ce 15 d'octobre 1521.

FRANÇOIS.

sant d'ailleurs que « jusque là les Tournaisiens avaient fait tout ce que de bons et leaux sujets pouvaient et devaient faire. »

Le siège était poussé avec vigueur. Les impériaux ne cessaient de foudroyer les remparts de leur artillerie placée devant le bois d'Orcq. L'automne touchait à sa fin, et avec lui allait disparaître tout espoir de secours. En supposant que la place pût tenir encore quelques mois, un jour viendrait qu'elle devrait nécessairement céder à la force ou à la famine. Sa perte était donc inévitable. Une défense plus longue n'eût servi qu'à exaspérer les ennemis.... Le gouverneur parvint à faire goûter ces considérations aux consaux. Un messenger de la ville, du nom Sénéchal, se rendit au camp du comte de Nassau, lieutenant-général de l'empereur, pour lui demander un sauf-conduit. Le messenger revint avec cette pièce, et les consaux, le gouverneur, les notables et les bannières assemblés aux halles commirent, pour aller traiter au camp de Barges, Pierre Cotrel, chanoine et vicaire de l'évêque, Guillobert De Nieulles, grand doyen des métiers, Nicolas Leclercq, mayeur des échevins, maître Jean De Preis, Jean Villain, Jacques Baceler, Pasquier de Froimont et Michel de Cambri, avocat. Le gouverneur et ses gens d'armes escortèrent la députation jusqu'à la porte Coquerelle, pour la protéger contre les mauvais traitemens du peuple. Car il ne voulait point entendre parler de capitulation, et menaçait même de mort ceux qu'on enverrait à cette fin au camp impérial.

Le comte de Nassau et son conseil de guerre composé du prince d'Orange, des comtes de Gavre, de Werdenberg et d'Egmond, des seigneurs de Wassenaar et de Zanselles, tous chevaliers de la Toison d'Or, reçurent les députés avec beaucoup d'égards et de bonté. Le comte de Nassau les félicita sur l'opportunité de leur arrivée, attendu que l'empereur se proposait de faire sonner le lendemain

toutes ses clochès (c'est ainsi qu'il appelait son artillerie) pour célébrer dignement la fête de St-André (1). Un armistice fut conclu jusqu'au lendemain à midi. Ce jour-là une nouvelle députation se rendit au couvent des Chartreux, pour annoncer au prince que le peuple de Tournai était prêt à reconnaître l'empereur Charles-Quint pour son souverain et à lui prêter le serment de fidélité, s'il plaisait à S.M. le retenir en sa bonne grace et maintenir ses privilèges, franchises et libertés. Le traité fut lu et approuvé dans l'assemblée des consaux du 2 décembre. Il portait que le château devait se rendre dans les 15 jours, si durant ce tems, il n'était secouru. Le 3, les chefs de la ville, tout le chapitre et un grand nombre de notables allèrent présenter au comte de Nassau les clefs d'obéissance. Ils prêtèrent le serment de fidélité à l'empereur et reçurent celui de son lieutenant-général. Après quoi les parties se donnèrent des otages et assistèrent au *Te Deum* dans l'église des Chartreux.

Ce fut le mercredi 4 décembre, à une heure après-midi, que l'armée impériale prit possession de la ville. Elle était sous le commandement du sire De Lannoy, grand écuyer de Charles-Quint, homme de bien, sage et vertueux, dit Dufief. La troupe fut logée dans les tourelles qui se trouvaient au-dessus des portes de Marvis (2), de St-Martin, de Valenciennes, de Morelle et dans les donjons voisins (3). Le peuple alla déposer ses armes aux halles, et comme

(1) St-André était le patron de l'ordre de la Toison d'Or; et l'empereur, le grand maître.

(2) Allés Marville, quasi *Martis villa olim sit*, dit le Ms. Duñef.

(3) L'enceinte de Tournai avait alors 77 tours. Elles étaient surmontées de toits élevés, en forme de pyramide. Leurs flèches étaient terminées par une grosse boule de cuivre doré. C'étaient comme autant de petits minarets qui donnaient à la cité un aspect magnifique. Au-dessus des tours qui défendaient les portes, se trouvaient de vastes

ce local ne pouvait les contenir toutes, il en remit une grande partie chez les connétables. Les sermens rendirent les leurs à leur chef respectif.

Le terme convenu pour la ratification des conventions, en ce qu'elles concernaient la forteresse, touchant à sa fin, et le gouverneur n'ayant point reçu de secours, le traité du 1^{er} décembre reçut son exécution. Le 16, Des Loges abandonna le château et sortit de la ville par la porte St-Martin, pour être conduit sur terre de France par une escorte de l'armée impériale. Les chefs de la garnison française reçurent des magistrats divers présents, en récompense de leur zèle et de leurs bons services. Le gouverneur eut 500 écus au soleil, son lieutenant De Lamotte pareille somme et deux pièces de tapisseries magnifiques, De Champrou et le capitaine Trottedens chacun 50 écus. Ceci est sans exemple dans l'histoire et caractérise d'une manière bien honorable la délicatesse et l'urbanité de nos ancêtres. La belle conduite des officiers français méritait aussi beaucoup d'égarde. En effet, Dufief rapporte qu'au commencement du siège, le baron de Ligne avait appelé vers lui à Bailloëul le lieutenant De Lamotte, et, dans un entretien qu'il avait eu avec cet officier, il lui avait proposé de livrer la ville et le château, lui promettant pour récompense, à lui et au gouverneur Des Loges, une somme de 200,000 ducats et un rang élevé dans l'armée impériale. Mais ces braves officiers rejetèrent avec indignation d'aussi honteuses propositions. Il y a plus, Des Loges en fit part à la commune assemblée. Il écrivit ensuite au baron de Ligne une lettre violente dans laquelle il lui reprochait l'indélicatesse, la lâcheté et la félonie de ses procédés. De Ligne nia d'avoir cherché à corrompre les chefs de la garnison. Irrité de son audace et de ses men-

chambres. C'étaient les casernes de l'époque. Le prince d'Epinoi fit démolir tous ces toits en 1581, pour placer de l'artillerie sur les plate-formes.

songes, De Lamotte lui envoya dire par un trompette qu'il était prêt à soutenir *l'épée à la main, par bataille corps à corps*, l'exactitude et la vérité du rapport qu'il avait fait au gouverneur ; et le prince de Ligne, tout *diable* qu'il était, ne jugea point à propos d'accepter le défi de l'officier français.

Aussitôt après le départ de la garnison, le comte de Nassau fit son entrée en ville par la porte S^{te}-Fontaine. Le magistrat et toutes les corporations religieuses se portèrent à sa rencontre. Toutes les rues que traversa le cortège étaient tendues de tapisseries.

Le lendemain, à l'issue d'une grand'messe et après la procession (1), le lieutenant-général se rendit avec sa suite à la Bretèque pour recevoir au nom de l'empereur le serment de fidélité. Ce fut le conseiller Dupuis qui le lut au peuple assemblé, et celui-ci le prêta, la main levée et au cri trois fois répété de : *vive Bourgogne !* Après cela le comte de Nassau jura à son tour d'entretenir les privilèges, franchises et libertés de la ville de Tournai, et le peuple accueillit son serment au cri de : *vive Bourgogne !*

L'artillerie du château, la plus belle que l'on connût alors et la plus estimée pour son calibre, l'excellence de la matière et la perfection de l'ouvrage, fut dispersée dans les villes d'Espagne et des Pays-Bas. Aussi, lorsque quelques années après Charles-Quint fit la conquête de Tunis et d'Alger en Barbarie, des officiers Tournaisiens qui faisaient partie de l'expédition, ne furent point peu surpris d'y trouver des coulevrines, des serpentines, des dragons

(1) Si fut commandé à tous manans de la part de MM. les prévôts et jurés de cesser d'œuvres manuels jusqu'au retour de la dite procession, avec défense de se mettre entre les gens d'église, ou d'aller devant les reliquaires ; ains (mais bien) en ordre et dévotion, derrière ; les hommes premiers, les femmes après, à peine d'être punies à la discrétion desdits seigneurs prévôts et jurés. Ms. Dufief.

et autres pièces aux armes de France et de Tournai. Ces canons avaient été probablement pris par les Turcs sur les Chrétiens de quelque forteresse transmarine.

Après avoir investi le sire Charles De Lannoy du gouvernement militaire de Tournai, le comte de Nassau partit le 20 décembre. Le nouveau gouverneur ordonna qu'on rendit les armes aux gens de serment, qui firent avec les Espagnols le guet aux portes de la ville. Chaque porte était gardée par six hommes de la garnison et autant d'hommes de serment.

Aussitôt après la conclusion de la trêve du 1^{er} décembre, deux députés des consaux s'étaient rendus près du roi, à Douai, pour implorer le secours de ses armes. Mais soit impuissance, soit défiance de ses propres forces, ce prince ne leur accorda aucun soutien ; et quand il apprit la reddition de la ville de la bouche de ces députés, il en fut aussi tristement affecté qu'eux et promit de faire tout ce qu'ils demanderaient en faveur d'une cité si dévouée à sa couronne. « Il les engagea, dit Poutrain, à les suivre à Paris où il leur donna mille marques glorieuses de son estime, en présence de toute sa cour, voulut qu'ils eussent leur logement au Louvre avec la table de ses commensaux ; leur fit tous les traitemens que ferait un bon père à ses enfans, sur le point de s'en voir séparer pour toujours. » Rien ne nous autorise à croire que les magistrats de nos jours eussent égoïsé en pareille circonstance ; nos vertueux ancêtres ne le firent point non plus. Ne voyant que l'intérêt de la patrie, que la prospérité et le bien-être du sol natal, les députés supplièrent le roi de vouloir, pour toute faveur, laisser la libre communication avec son royaume aux Tournaisiens, comme s'ils n'avaient point cessé d'en faire partie. Charmé d'une si noble demande, François 1^{er} y souscrivit, et s'empessa de leur faire expédier les lettres-patentes de cet octroi qu'on peut consulter dans Poutrain pag. 315.

Le bienfait de cette ordonnance fut apprécié à sa juste valeur sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II ; c'est-à-dire l'espace d'un grand demi siècle, durant lequel notre pays fut en guerre avec la France.

Ainsi, le premier acte d'un monarque, sous le sceptre duquel nos ancêtres essaient d'être placés, fut de récompenser par un glorieux privilège leur inviolable attachement à sa couronne. Rien n'avait pu l'altérer. Ni les intérêts de leur commerce souvent lésé, ni les maux et les guerres qu'ils avaient eu à souffrir de la part de voisins puissans qui ne pouvaient leur pardonner leurs vives sympathies pour la France ; sympathies que l'on verra se réveiller plus tard dans le cœur des Tournaisiens à chaque commotion politique qui viendra ébranler leurs antiques remparts.

Telle fut à Tournai la fin de la domination française ; elle cessa sans violence, sans trahison, et par la seule force des choses : la conquête. Tournai et le Tournésis furent dès lors réunis de fait aux Pays-Bas. Mais ce ne fut qu'à la Paix des Dames (1529) que François I^{er} donna son adhésion à leur incorporation dans ce pays. De cette époque seulement date la cession internationale. Ainsi, ce passage de l'abbé Dubos où il dit que Tournai n'a été cédé par François I^{er} qu'à la paix de Cambrai, et « que jusque là cette ville s'est toujours maintenue dans la sujétion immédiate des rois de France, quelque puissans que fussent les comtes de Flandre dont les états environnaient son territoire » manque d'exactitude. Il est évident que cet historien a confondu deux époques distinctes : celle de l'occupation de notre cité par les troupes de Charles-Quint, et celle de la cession qu'en fit le monarque Français en 1529.

Notre ville en cessant d'appartenir à la France cessait aussi de ressortir au parlement de Paris. Par la capitulation qui l'avait mise au pouvoir de Charles-Quint, il

n'avait été rien décidé concernant son gouvernement et sa constitution politique, dont les principaux points étaient le ressort judiciaire et le ressort administratif. Il restait à statuer sur l'un et l'autre objet. Les Pays-Bas n'avaient alors que deux tribunaux souverains : l'un à Malines, pour la Flandre et le Brabant ; l'autre à Mons, pour le Hainaut. L'empereur, trop prudent pour imposer sa volonté dans une affaire d'aussi haute importance, députa vers les Tournaisiens le comte de Nassau qui jouissait de toute leur affection. Ce prince leur donna la faculté de choisir le tribunal auquel ils désiraient ressortir. Il n'y avait point à hésiter. Fort peu attachés au Hainaut, naguère encore réputé *Pays de chevalerie*, tandis qu'un intérêt vital, celui de leur commerce, les unissait à la Flandre, ils demandèrent que Tournai et son bailliage fissent partie de cette dernière province pour la juridiction contentieuse. Ce point réglé, il ne s'agissait plus que de leur donner une constitution, où, si l'on veut, une circonscription territoriale. Le magistrat fit rédiger un mémoire, dans lequel on demandait que Tournai et son bailliage fussent constitués en province particulière, indépendante de la Flandre, et le remit au comte de Nassau. Ce prince partit avec les députés du bailliage et ceux de la commune pour Gand, où il porta leurs représentations à l'assemblée des États que l'empereur y était aller tenir après la reddition de Tournai. La demande des Tournaisiens fut rejetée au conseil, et ce ne fut qu'après de longues discussions, dans lesquelles on fit à nos ancêtres un crime de leur inviolable attachement à la France, que, l'affaire ayant été déferée à l'empereur, ce monarque, dans son inflexible équité, se prononça en faveur des Tournaisiens. Leur ville et soixante quinze villages formèrent depuis lors une province particulière sous la dénomination de *Tournésis*. Elle eut voix et séance aux assemblées des États-Généraux des Pays-Bas, comme

province particulière, un gouverneur spécial et un grand bailli.

La nouvelle de cet heureux événement parvint bientôt à Tournai, où on le célébra avec une grande allégresse. On alluma spontanément des feux de joie dans toutes les rues, et l'on fit fête pendant plusieurs jours. Tout le Tournésis prit part à la joie du chef-lieu et « il fut bû largement sous le drapeau et le tambour (1). »

Mais les Flamands ayant échoué dans leur projet d'incorporer Tournai dans leur comté, ne se tinrent point pour battus. Ils présentèrent une requête à l'empereur tendant à ce que, pour le bien de l'État et du repos public, cette ville fût démantelée, pour prévenir le retour des malheurs qu'elle avait causés à la Flandre, s'il arrivait qu'elle fit de nouveau partie de la France. Cette requête fut remise par les quatre membres de la Flandre dans une assemblée qui se tint la veille de Noël. C'était l'œuvre de De Fiennes, ennemi secret des Tournaisiens. La plupart des seigneurs qui assistaient à cette séance, étaient prévenus et disposés à l'appuyer. « Pour mieux réussir, dit Poutrain, on avait rappelé au souvenir de l'empereur que Maximilien, son auguste aïeul, avait démoli Terouane pour le même motif (2) à cause des troubles que cette

(1) Poutrain hist. de Tourn. pag. 320.

(2) Cette ville ayant été conquise, en 1513, par les troupes de Henri VIII et de Maximilien, devint pour ces deux princes une pomme de discorde. Pour terminer le débat, ils convinrent d'y mettre le feu. Elle se releva promptement de ses ruines, puisque Charles-Quint l'assiégea et la prit 40 ans après (1553). Comme cette ville était toujours munie d'une nombreuse garnison qui, à la première apparence de guerre, se jetait sur l'Artois et le Tournésis, il la fit raser, pour punir ces habitans des affreux ravages qu'ils avaient commis en Flandre. Les Flamands accourus en foule la démolirent en huit jours. Il ne resta point pierre sur pierre, et à peine reconnaît-on l'endroit où elle fut.

ville française avait suscités en Artois, dans les guerres que le pays avait eu à soutenir contre, la France depuis la mort de Philippe-le-Bon. Mais le comte de Nassau déclara, en présence de l'empereur que « démanteler cette ville, ce serait violer la foi qu'il avait donnée de respecter ses privilèges ; que ce serait tyrannie ; et que, plutôt que de le souffrir, il demanderait auparavant à quitter le service de S. M. Que si on avait doute de ceux de Tournai, qu'on les lui baillât en garde, et il en répondrait » (1). Charles-Quint comprenant aussi la grande différence que la situation de ces deux villes mettait entr'elles ; faisant d'ailleurs justice du motif qui excitait les prétentions des Flamands, et sentant de quelle importance pourrait devenir un tel boulevard sur les frontières d'un royaume avec lequel il était en guerre, reçut la pétition et la laissa dans l'oubli. Quelque tems après, les Flamands insistant de nouveau pour obtenir la démolition de nos murailles, le petit fils de Charles-le-Téméraire leur imposa silence d'un de ces regards qui leur ôta l'envie d'y penser davantage. Comme les députés Tournaisiens lui témoignaient leurs vifs sentimens de reconnaissance pour tant de bienfaits, l'empereur leur répondit qu'il les regarderait toujours comme les sujets d'une des meilleures villes des Pays-Bas, et qu'il leur rendrait visite avant son départ du pays.

Les députés furent de retour le dernier jour de décembre. Ils remirent à l'assemblée des Consaux le narré de leur députation et la confirmation par l'empereur du traité que la ville avait fait avec le comte de Nassau.

C'est ainsi que par ses procédés indulgens envers Tournai, Charles-Quint sut en peu de tems y conquérir tous les cœurs. Poutrain lui-même, cet historien si avare d'éloges quand il ne peut les prodiguer à un prince fran-

(1) Ms. Dufief.

çais, est forcé de le reconnaître : « les Tournaisiens, dit-il page 321, furent charmés de ces premières marques qu'ils reçurent de la bienveillance de Charles-Quint ; et comme les hommes passent aisément d'un objet à un autre, il ne leur en fallut pas davantage, pour les engager à lui donner toutes leurs inclinations. Le grand attachement qu'ils avaient eu si longtems pour la France venait de deux causes : la première était l'ambition de se dire sujets de rois et des plus grands rois de l'Europe au milieu d'un peuple qui n'obéissait qu'aux vassaux de ces rois, avec la gloire de se maintenir sous cette noble domination, en dépit de ce peuple son ennemi juré et le leur, qui ne cherchait que le moyen de le détruire : l'autre cause était la liberté dans laquelle ces rois les laissaient vivre parmi ce peuple ennemi. Les charmes de ces deux avantages que leur imagination s'était formés, ne les consolait pas seulement de tous les maux qu'ils en souffraient depuis tant d'années, mais plus ils en souffraient, plus ils s'y attachaient, et plus ils étaient jaloux de les conserver. Delà vient cette passion démesurée pour le droit de commune, qui, sous l'image d'une liberté apparente, n'était au fond qu'une malheureuse servitude qu'ils s'étaient imposée à eux-mêmes et une propre tyrannie qui les poussait sans cesse à s'entredétruire. L'éclat de la domination Autrichienne qui fut au comble de sa grandeur sous l'empereur Charles-Quint, fit que l'ambition trouva son compte dans ce changement d'objet, et elle le trouva d'autant mieux qu'ils sentirent que leur repos et leur tranquillité y étaient attachés par leur réunion à un corps, dont ils étaient naturellement les membres. Ce nouvel esprit leur fit prendre en même tems des vœux plus saines, pour s'affermir dans ce repos et cette tranquillité. Dégagés des impressions de la première cause qui les avait liés si étroitement à la domination Française, ils furent bientôt détrompés des illusions de la seconde,

qui en avait été une suite. Ils brisèrent les fers qu'ils s'étaient forgés à eux-mêmes par les intérêts mal entendus d'une liberté sans bornes, et ils y substituèrent le frein de la dépendance et de la subordination, le seul moyen qui pût leur faire trouver avec la vraie liberté, le vrai bonheur de la vie civile et politique dans un gouvernement réglé. » Ce parti étant bien pris, ils portèrent leurs représentations à l'empereur qui était alors à Bruxelles. Charles-Quint envoya à Tournai le grand écuyer, le greffier de l'ordre de la Toison d'Or et le sire de La Croix, receveur-général du Hainaut avec plusieurs autres gentilshommes pour prendre, en son nom, connaissance des privilèges. Puis par une charte du 14 février 1522, l'empereur changea totalement la constitution de la ville, abolit les privilèges de 1333 et 1470, qui, dit-il dans son préambule, ont occasionné des abus et ont été cause des dettes excessives dont la ville était chargée. Pour remédier à ces abus, il abolit le consistoire des Eswardeurs, et celui des Doyens et sous-doyens des métiers, et réduisit le collège des Jurés à quatorze membres, savoir : deux Prévôts et douze Jurés. Il se réserva leur nomination, ainsi que celle des deux Mayeurs et des douze Échevins. A ces deux corps (Prévôts-Jurés, Mayeurs-Échevins) étaient attribués l'administration de la ville et de la justice en matière civile et criminelle, sous le ressort du conseil de Flandre et du grand conseil de Malines. Aux deux collèges supprimés l'empereur substitua le gouverneur de la ville et du château, et le bailli de Tournai-Tournésis, lesquels depuis lors ont tout dirigé au conseil. Ils formèrent à eux seuls deux consistoires, sinon de droit, au moins d'effet et d'influence. Les deux autres consistoires étaient, comme nous venons de le dire, le consistoire des Prévôts-Jurés et celui des Mayeurs-Échevins. Ce dernier était composé des Échevinages de la cité, du Bruile et de S'-Brice.

De la Flandre française le théâtre de la guerre avait

été transporté en Italie. C'était là que se signalèrent les deux armées des monarques rivaux. L'an 1525, le 25 février, jour anniversaire de l'empereur, avait été pour lui et pour le sire de Maingoval, commandant en chef de ses armées royales, un jour de gloire et de triomphe. Les Français avaient perdu la bataille de Pavie. Dans la déroute générale François 1^{er}, épuisé de fatigues et de blessures, abandonné de ses gardes, renversé de son cheval, se défendit longtems à pieds avec un courage héroïque qui irritait nos soldats Belges, à qui son rang était inconnu. Forcé enfin de se rendre, le roi ayant aperçu le sire de Maingoval, l'appela et lui rendit son épée (1). « M^r. De Lannoy, lui dit-il en italien, voilà l'épée d'un roi qui mérite d'être loué puisqu'il s'en est servi pour répandre le sang de plusieurs des vôtres, et qu'il n'est pas prisonnier par lâcheté, mais par malheur. » De Lannoy, un genou en terre, reçut en digne chevalier les armes du monarque captif, lui baisa la main et tirant sa propre épée, il la lui présenta en lui disant : Sire, je prie votre majesté d'agréer que je lui donne la mienne, qui a épargné le sang de plusieurs des vôtres. Il ne convient pas qu'un si grand monarque, quoique prisonnier, reste désarmé en présence d'un sujet de l'empereur. Cette réponse pleine de dignité de l'officier Flamand (2), con-

(1) L'épée de François 1^{er} fut déposée à Madrid comme trop hée. Elle figura long-tems à l'*Armeria real* de cette ville. Murat en obtint en 1808 la restitution au nom de l'empereur Napoléon.

(2) Les descendants de l'illustre sire de Maingoval existent encore. Ce sont, entr'autres, les comtes De Lannoy, de Velainés et d'Anvaing.

On lit dans nos archives que le 15 janvier 1754, le comte de Lannoy ayant témoigné le désir d'être reçu bourgeois de Tournai, pour les habitans de laquelle ville il avait la plus grande estime et la plus vive affection, on lui accorda avec d'autant plus de plaisir cette demande, qu'elle était honorable pour la ville dont plusieurs de ses ancêtres avaient été gouverneurs. Il fut décidé en outre que le grand Prévôt

trastait un peu avec le langage du royal prisonnier. C'est ainsi que l'imprudence de François I^{er} lui fit perdre tous les fruits de ses exploits. Il fut conduit à Naples et à Madrid où, ennuyé de sa prison, il s'obligea de restituer à l'empereur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais, de renoncer à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples et le Milannais, ainsi qu'à tous ses droits sur la Flandre et l'Artois. Mais, rendu à la liberté ce prince tant vanté pour sa bonne foi, n'eut pas honte de fausser sa parole.

Cependant, malgré l'état prospère dont jouissait notre cité, un parti travaillé par la France et composé de Tournaisiens, d'Hennuyers et de Flamands rêvait des espérances chimériques et criminelles. Un des articles du traité de la Chartreuse statuait que ceux des habitans qui voudraient se retirer en France, en avaient la faculté ; mais il leur était interdit de revenir en ville après l'avoir abandonnée, attendu que la France était en guerre avec l'empereur. En vertu de cet article beaucoup de gens de guerre et autres se retirèrent en diverses villes et forteresses de France, où ils continuèrent à servir le roi. De ce nombre était le capitaine Montbrun. Nommé, depuis son départ, gouverneur de Guise, il avait sous ses ordres beaucoup de soldats de l'ancienne garnison de Tournai, entre autres un certain Jacques Dumonceau. Soustraire la ville et le château à l'obéissance de l'empereur pour les livrer au pouvoir des Français, tel était le but de la faction. Le chef de ce parti se nommait Painlevée ; ses complices, Noël Ledècre, Bologne, François Éliart sergent bâtonnier, Gilles Baligand, Laurent Le Sec, hôtelier de la fleur de

lui présenterait les lettres de bourgeoisie, transcrites sur un vélin, orné d'un cordon d'or avec le grand scel de la ville ; les compagnies bourgeoises firent sous les armes et firent des décharges de mousqueterie en son honneur.

Lis, Olivier Monnier, sergent bâtonnier, Valerian Leblond, Piérard Leschevin et les frères Jeanscot.

A la faveur des trêves conclues entre François I^{er} et Charles-Quint, les conspirateurs avaient établi des intelligences avec le gouverneur de Guise. C'était un homme de caractère et capable de prendre sur lui l'exécution de quelque grande entreprise. Il était secondé par Longueval et Plateau, officiers sous ses ordres. Les Tournaisiens leur avait fait connaître dans leur correspondance les endroits les plus convenables pour écheller et surprendre le château.

La paix venait d'être publiée entre l'empereur et le roi de France. Ledécre, Nouillet et autres mécontents, prétextant un pèlerinage à S^t-Nicolas de Varangueille en Lorraine, se rendirent à Guise, auprès du capitaine Montbrun pour mettre enfin à exécution leur projet mûri depuis si longtemps. Réunis dans un banquet la nuit de la fête des rois, ils préludent à leurs succès par de copieuses libations. Dix à douze mille hommes et quelques centaines de chevaux conduits par Longueval tourneront Valenciennes et Condé, et viendront s'embusquer au bois de Breuze, près du château. Ces troupes l'attaqueront nuitamment par la campagne, à la tour du coin qui regarde le Mont de la Trinité, et, au signal convenu, les portes s'ouvriront pour les recevoir.

Les choses devaient ainsi s'accomplir, lorsqu'un Tournaisien, ce même Dumonceau qui avait abandonné la ville pour suivre le parti du roi de France, admis aux réunions clandestines des conspirateurs, sentit se réveiller dans son cœur ce sentiment qui attache d'un lien si solide au lieu qui nous a vus naître. Ce généreux soldat ne veut point être témoin des désastres qui vont affliger sa patrie. Il part précipitamment de Guise, arrive à Tournai, et court informer le gouverneur du projet de la faction.

De Lannoy ayant reçu ses confidences, lui recommande

le secret. Puis il fait arrêter et jeter dans les prisons du château le chef du complot et tous ses complices. Leur procès ayant été instruit par des commissaires de l'empereur et deux conseillers du bailliage, Charles-Quint, qui savait agir en juge et en souverain, fit châtier les plus coupables. Seize d'entr'eux furent exécutés par le glaive à des jours différens, sur la place de cette ville qu'ils s'étaient follement proposé de livrer à l'étranger. Les chefs furent tirés par quatre quartiers, leurs membres pendus à des potences plantées aux abords de la ville; et leurs têtes, fichées sur des piques à la galerie du beffroi et sur les portes de la villa. Painlevée périt le dernier. Beaucoup d'autres furent bannis avec leurs femmes des terres de l'empire, et leurs biens confisqués par un ban publié aux Bretèques par le gouverneur, le bailli et son capitaine (7 janvier 1527). Jean Charnoi, autrefois grand prévôt, compromis au sujet de cette conspiration, fut banni pour le terme de dix ans (1).

Ce fut vers ce tems-là que les négocians de Tournai rapportèrent de l'Allemagne la suette (2) et les premiers germes d'hérésie. Dufief a écrit qu'un frère augustin nommé Henri fut appréhendé dans une ville voisine en habit de marchand, et amené dans la prison épiscopale de Tournai, où il fut détenu l'espace de 27 mois. Notre nonnain avait jeté le froc aux orties pour prendre femme. Tel était son crime. L'official du diocèse lui offrit la vie sauve, s'il voulait confesser et reconnaître que celle qu'il avait associée à son existence n'était que sa concubine. Mais l'augustin refusa obstinément de renier l'épouse à qui il avait juré sa foi, et ne voulut point de la vie à cette

(1) Ms. Dufief.

(2) Maladie qui conduisait au tombeau dans les 24 heures. Elle apparut cinq à six fois en nos contrées dans l'espace de 19 ans, et y exerça de grands ravages.

condition. En conséquence l'official prononça la sentence qui le déclarait atteint et convaincu d'apostasie, et ordonna qu'il fût dégradé des ordres de prêtrise, pour être remis ensuite au bras séculier. Le frère Henri fut donc mené sur un échafaud vis-à-vis de la Halle-aux-draps. Là, on le revêtit des habits que prennent les prêtres pour célébrer la messe. Puis on lui mit en main un calice avec sa patène, du vin et du pain sans levain. Après que l'augustin se fut agenouillé, le vicaire de l'évêque lui ôta successivement toutes ces choses, lui faisant défense de dire messe ni pour les vivans ni pour les morts. Ensuite il lui toucha les doigts d'une pièce de verre, lui défendant de consacrer à l'avenir, et le chargeant de malédiction. Après avoir été déposé de l'ordre presbytéral et des moindres ordres par lesquels il était monté à la prêtrise, le moine fut vêtu d'habits laïcs, et remis en mains des prévôts-jurés. Ceux-ci le firent monter à la Halle, où sans l'interroger sur sa foi, attendu, selon eux, qu'il était convaincu d'hérésie avant sa dégradation, le condamnèrent à « être brûlé vif, à petit feu, tournoyant autour d'une *estache* (1) afin de lui faire le plus de tourment possible. » De la Halle, il fut conduit sur une charette aux Prés-aux-Nonnains lieu du supplice. Il était accompagné de plusieurs religieux augustins qui lui faisaient de sages remontrances; mais il ne voulut point les écouter, et arrivé près du bucher, il s'y jeta et mourut en chantant à haute voix le *Te Deum*. Ses cendres furent jetées à la rivière.

Comme on le conduisait à l'échafaud pour être dégradé, un campagnard, berger de profession, fut touché de son sort, et admirant sa contenance et sa fermeté, il courut vers lui, l'appela du nom de *frère* et lui donna un baiser, s'écriant qu'il voulait mourir avec lui et dans les mêmes

(1) Pilori, poteau.

sentimens. Peu s'en fallut que ses vœux téméraires ne fussent exaucés. Arrêté sur le champ et trainé dans les prisons de l'évêché, il expia ses imprudentes sympathies par une amende honorable. Il dut porter un cierge ardent, nu-pieds, en chemise, à l'église et demander pardon à Dieu, au souverain, à l'évêque et aux magistrats qu'il avait offensés par ses paroles indiscrettes. Le frère Henri fut la première personne exécutée à Tournai pour avoir professé les doctrines de Luther.

Les soins d'une vaste monarchie dispersée dans les différentes parties du monde ayant entraîné Charles-Quint au delà des mers, ce ne fut qu'à son retour dans la patrie, après une absence de dix ans, qu'il honora notre cité de sa présence (1). Il y fit sa joyeuse entrée le 2 novembre 1531, avec une cour magnifique, suivi d'un nombreux cortège de princes Allemands, Italiens, Belges et Espagnols, la plupart chevaliers de l'ordre insigne de la Toison d'Or (2).

(1) Charles V^e étant de retour en ses Pays-Bas, et séjournant à Bruxelles, manda à ceux du magistrat de Tournai qu'il était résolu d'aller faire son entrée en ladite ville, et mesme que pour la faveur et affection qu'il lui portait, il était délibéré de l'anoblir et honorer de la célébration du noble chapitre de l'ordre de la Toison d'Or. Pourquoi ceux de Tournai ayant entendu ces joyeuses nouvelles firent faire et eslever en la dite ville plusieurs portes et arcs triomphaux, avec diverses histoires prises de la bible, faisant mention (allusion) de la Toison, si comme celle de Gédéon et autres semblables; et firent honorablement tendre et parer toutes les rues, comme il appartenait faire pour l'entrée d'un si puissant prince. Ms. Duñef.

(2) On distinguait parmi eux Philippe Osoric comte de Hetevive, le comte de Miranda, le comte de La Laing, Philippe de Lannoy, prince de Sulmone, Nicolas De Lannoy, sire de Maingoval, Jean baron de Bossu, le comte de Weschester, Jean comte de Noircarmes, Jean baron de Lachaux, Roderic de Mendoza, Barthélemi de Cueva, Guillaume de Vergi, baron d'Autreep, Pierre et Jean de Gusman, Roderic et Pierre Maurique, Jean Correnos comte de Petravaux, Philippe Torrielli, Bravor de Gambarà, Blasco Dalagon, Jean de Sunica, Garzeas et

Jamais monarque avant lui n'avait été reçu avec autant de pompe et de splendeur. Tournai étala dans cette entrée solennelle tout le luxe majestueux, toute la grandeur et l'imposante magnificence que l'industrie du siècle pouvait fournir. On fit à Charles-Quint une réception digne de l'empereur des deux mondes, qui, plus tard, prétendit réunir dans sa main puissante tous les sceptres de l'univers. Les Consaux, en longues robes blanches, précédés de leurs sergens hallebardiers et bâtonniers tenant la masse levée; les doyens et sous-doyens de la chambre des métiers, revêtus de robes de soie écarlate, au nombre de soixante et douze, suivis de plus de six cents bourgeois vêtus de même portant tous à la main un flambeau ardent armorié des armes de l'empereur, allèrent fléchir le genou devant Sa Majesté Impériale hors de la porte de Marvis. Les sermens de S^t-Michel, de S^t-Sébastien, de S^t-George et de S^t-Antoine, parés de leurs justaucorps des grands jours, se portèrent à sa rencontre, enseignes déployées, jusqu'à deux lieues de la ville. A son approche ils firent

Henri de Toledo, Antoine de Ligne, comte de Fauquemberghe, Baltazar évêque de Constance, Ferdinand de Conzague, duc d'Anani, le comte de Salm, Frédéric duc de Bavière, Jean et Jacques de Leyna, Jean et Jérôme de Sangro, napolitains, Louis de Flandre, seigneur de Pratz, Charles de Solies, sire de Morette, ambassadeur de François 1^{er}; Léonard comte de Nogarol ambassadeur du roi Ferdinand, Jean Hacquet ambassadeur du roi d'Angleterre, Petrus Mascarin orateur du roi Sigismond de Pologne, François Baudin orateur de la république de Gènes, Nicolas Trepul orateur de la république de Venise, François de Belle Garde, sire Destmons, ambassadeur de Charles duc de Savoie; les ambassadeurs des ducs de Ferrare, de Milan, de Mantoue, de Geldre, de Genève, de Florence; Jacques de Luxembourg, Antoine de Lalaing comte de Hoogstraten, Jean baron de Berghes, Adolphe de Bourgogne, sire de Bevere, Antoine de Croy, sire de Simpi; Robert de Croy évêque de Cambrai, Charles de Croy évêque de Tournai, Eustache de Croy évêque d'Arras, François de Melun, comte d'Epinoi, Charles de Bourgogne, seigneur de Breda, et autres seigneurs. Ms. Duñef.

vingt décharges générales de leur artillerie et de leur mousqueterie. Arrivés à la porte de la ville, les quatre sermens se rangèrent en haie pour border le cortège. Celui-ci se rendit lentement par la rue S^t-Brice, de Pont, des Pulaux, la rue Capon, de Paris et celle de S^t-Martin, au palais abbatial, où l'empereur alla prendre son logement.

Pendant que l'artillerie du château, l'airain des temples et les instrumens guerriers proclamaient dans toute la cité la venue du souverain, Charles-Quint, précédé des grands officiers de la prévôté, de la noble garde des archers, de celle des hallesbardiers, de son premier roi d'armes, le caducée en main, s'avancait sur un superbe palefroi, sous un dais à l'oriental de velours cramoisi, orné de longues franges d'or, élégamment drapé de torsades, parsemé de pierres scintillantes, qui semblaient réfléchir au loin la gloire du grand monarque. Ce dais était porté par les deux prévôts, les deux mayeurs des deux échevinages et les grands doyens de la chambre des métiers. Ils étaient aussi à cheval. Six pages marchant deux à deux, ayant à leur côté autant de hérauts portant la cotte d'armes de diverses provinces, précédaient l'empereur. Une longue file d'officiers de terre et de marine, de princes et de seigneurs marchait à sa suite.

Dans toutes les rues que parcourut ce pompeux cortège, s'élevaient des arcs-de-triomphe et des obélisques ornés d'inscriptions et de bas-reliefs. On voyait de nombreux et élégans arceaux, où le laurier marié au chêne par le pinceau de l'artiste alludaient à la gloire et à la puissance gigantesque du conquérant. Le pavé était couvert de sable et de lierre; la façade des maisons magnifiquement tendue en blanc jusqu'au dernier étage; les portes, décorées de peintures et d'arabesques, la plupart masquées de riches tapisseries d'Arras. Au dessus des fenêtres coutraient en festons des guirlandes d'étoffe de toute couleur,

auxquelles étaient suspendues des croix de Bourgogne et les armes impériales. Partout sur les décors l'or, la soie et le velours étaient jetés à profusion. Des milliers de torches de cire rouge flambaient devant les habitations, et à chaque pignon de longues banderoles flottaient dans les airs. Qu'il était beau ce spectacle ! Qu'elle était touchante, pieuse et solennelle cette réception triomphale, ou plutôt cette apothéose faite par l'une des plus antiques cités de ses états au plus grand monarque du siècle et des tems modernes ! Partout, sur son passage, se pressait une population bruyante, avide de contempler ses traits, escortant, au milieu des acclamations de joie et des cris de la plus vive allégresse, l'arbitre de l'Europe qui portait avec tant de grandeur et de dignité le fardeau de tant de couronnes ! Qu'il était sincère l'enthousiasme de ce peuple envers le prince dont il avait si souvent ressenti les effets de sa puissance protectrice et de sa bienveillance particulière ! Aux fenêtres tout ce que le sexe de Tournai et des contrées voisines offrait de beautés remarquables, dont l'éclat était encore rehaussé par la fraîcheur et la richesse de leur parure, d'où l'or et les diamans faisaient jaillir mille étincelles. Tout ce monde, tout ce luxe, tous ces accens, toutes ces joies sous un ciel pur, sous un de ces beaux soleils d'automne qui courait en figures fantastiques sur les pignons des maisons dentelés et ogivaux et sur les antiques tourelles de la cité Nervienne ; et dans un tems où les trésors d'un nouveau monde poussaient toutes les industries nationales à l'apogée de leur splendeur !

On voyait de distance en distance de petits théâtres où des jeunes-gens récitaient au monarque des pièces de vers en latin, en français et en flamand. On avait dressé quantité d'arcs-de-triomphe parsemés de devises, de chronographes et d'emblèmes. La plus remarquable des portes royales était à la vieille porte Marvis. C'était un arc colos-

sal dont les bases masquaient les deux tours de la porte, et qui représentait dans sa partie supérieure un magnifique trophée d'armes.

Conformément à leurs antiques privilèges, ce furent les sermens qui formèrent la garde-du-corps de l'empereur pendant son séjour. Le poste de S'-Martin, composé de soixante hommes, se renouvelait chaque jour.

Le lendemain le cortège s'avança dans le même ordre au devant de la reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur et gouvernante des Pays-Bas. Elle venait de Bruxelles. Elle arriva par la même porte, suivie d'un grand nombre de princesses qui montaient, comme elle, des haquenées blanches, richement caparaçonnées; car à cette époque on ne connaissait point encore l'usage des litières ou carrosses. La reine descendit au château, où Charles-Quint alla aussitôt lui rendre visite. Le 30, des fêtes magnifiques eurent lieu. Toute la ville fut illuminée et l'on alluma des feux de joie, par *connétablie* (1), dans

(1) L'institution des connétables remonte à des tems très-reculés. Elle semble avoir été le résultat de la nécessité chez nos Tournaisiens amis de l'ordre. A défaut de commissaires chargés de veiller à son maintien, ils auraient confié ce soin à celui d'entr'eux qu'ils auraient cru le plus capable de servir leurs intérêts.

Le but de cette institution fut primitivement de donner aux habitans d'un voisinage une sauve-garde contre les tracasseries qu'on aurait voulu leur susciter.

Il entrait dans les attributions des connétables d'accompagner le collecteur des impôts lorsqu'il se rendait chez les habitans pour percevoir les tailles : car la perception se faisait autrefois à domicile. Ils étaient dépositaires des sceaux à incendie. C'était encore à eux qu'était confié l'entretien des moyens de puiser l'eau aux puits et aux fontaines. Voilà pourquoi on voyait représenté, au-dessus de leur porte, un sceau peint sur une plaque de métal d'un pied carré environ.

C'était entre les mains des connétables que les habitans et les gens de serment déposaient leurs armes, après la prise de la ville par l'une ou l'autre puissance.

Le magistrat prenait-il la résolution de fortifier la cité, et d'élever des remparts, chaque *ruage* ou *connétablie* y travaillait sous les yeux

chaque quartier. Age d'or des souverains dont la présence excitait encore chez le peuple ces démonstrations naïves d'un amour sincère et réciproque !

Ce jour était celui de S'-André. Les statuts de l'ordre de la Toison d'Or, institué à Lille cent ans auparavant par Philippe-le-Bon, ordonnaient que tous les ans, le jour du saint protecteur de l'ordre, les chevaliers en fissent la fête avec beaucoup de solennité et de magnificence, pendant trois jours. L'empereur célébra la fête de l'ordre dans la basilique de Notre-Dame et en tint le chapitre au chœur. Il n'y eut que la moitié des chevaliers qui y assista. L'empereur y donna vingt-trois colliers.

Jamais les yeux n'avaient été frappés de tant de pompe, de luxe et de majesté. Les chevaliers portaient des chaperons et des manteaux de velours cramoisi, doublés de satin blanc. On y lisait, brodée en or au fuseau, la devise

du connétable. S'agissait-il de défendre la ville contre les ennemis, le connétable marchait à la tête de son quartier. A cet effet il y avait anciennement dans chaque ruage une cloche placée contre une maison sous un petit toit. Elle servait à convoquer les gens de la *connétable* en temps de guerre, d'émeute ou de sinistre. C'est ce qu'on appelait *effroy*. Nous lisons dans Dufief qu'au siège de Tournai par les troupes de Charles-Quint, la ville étant menacée d'un assaut, et l'ordre étant donné aux habitants de courir aux remparts, « chacun se trouva prestement à son *effroy*, sans toutefois sonner ledit *effroy*, ni faire émotion qui pût bailler joie ni courage aux Bourguignons, ains chescun fut mis en ordre à petit bruit. »

Les connétables étaient encore les organisateurs des fêtes publiques et de l'ornement des rues lors de l'inauguration des souverains, et les régulateurs des fêtes que se donnaient les voisins. C'est ainsi que lorsqu'un couple s'unissait par les liens du mariage, les connétables présidaient la députation chargée de féliciter les époux au nom du voisinage. C'étaient eux qui réglaient le festin que les nouveaux mariés donnaient à l'occasion de leurs noces, et en retour des félicitations qu'ils avaient reçues. Ils y maintenaient l'ordre par leur présence et l'on ne se rappelle point que leur voix ni leur autorité aient été méconnues dans ces circonstances. En toute autre occasion semblable, c'étaient de véritables juges-de-peace. Une mésintelligence passagère rembrunissait-elle

du grand maître : *non plus ultrà*. Ils avaient sous ces manteaux des robes de cramoisi, et au col la chaîne d'or, à laquelle était suspendue l'insigne de l'ordre, enrichie de pierres précieuses.

On vit à Tournai pendant trois jours l'empereur descendre du palais S^t-Martin à la tête de ces brillans chevaliers, rangés deux à deux, tous à cheval ; suivi de sa cour à pied, rangée de même. Le premier jour ils assistèrent au chapitre, vêtus de manteaux d'écarlate, pour honorer le martyr de l'apôtre ; le second jour, ils se rendirent, vêtus de noir, au service que l'on célébra pour les chevaliers décédés, et le troisième fut consacré à honorer la S^{te}-Vierge. Ils assistèrent à la messe solennelle chantée en son honneur vêtus de robes de damas blanc.

L'empereur et la reine sa sœur partirent le 7 décembre, après avoir chargé le magistrat de remercier en leur nom

la sérénité de quelque ménage, le connétable s'y rendait et les sombres nuages disparaissaient à son aspect.

Si une lutte plus sérieuse, plus violente, éclatait entre des gens de son quartier, et que les efforts du connétable fussent impuissans pour opérer un rapprochement, il en informait le magistrat, lequel exigeait d'eux le *fourjurement*. Il faut savoir qu'anciennement d'après l'art. 1^{er} de la charte de commune, les usages, coutumes et privilèges de la ville, quand quelques personnes étaient en rancune ou en haine telles qu'il pouvait en résulter péril ou débat, on leur faisait jurer, entre les mains d'un des prévôts ou des jurés, la paix de la ville. Celui qui enfreignait la paix jurée, s'il était arrêté, était puni de mort, et dans le cas contraire banni à toujours de la ville et de sa banlieue, sous peine de la hart. C'est ce qu'on appelait *fourjurer*, *fourjurement* (jurare in foro, id est coràm præposito aut jurato communis).

Chaque année les ruages procédaient à la nomination de leur connétable, après une messe chantée en l'honneur du patron du voisinage. Ils étaient rééligibles. On comptait autrefois 220 ruages ou *connétablies*. En 1791, lors de l'inauguration de l'empereur Léopold II, il y en avait encore 133.

En 1830, l'honorable Lactance Allard a proposé, au sein du conseil communal, de relever ces autels élevés à la concorde ; sa motion toute morale n'a pas trouvé d'écho.... !

la ville de la brillante réception qu'elle leur avait faite , emportant avec eux les bénédictions des Tournaisiens qui se voyaient renaître au bonheur sous le sceptre de Charles-Quint.

En passant sous la domination Autrichienne, le Tournésis avait goûté un calme qu'il ne connaissait plus depuis longtems. Mais cette tranquillité ne dura guère que jusqu'à la *paix-des-dames* (1529). Après cette époque, ce ne fut qu'un enchaînement de trêves et de guerres , qui tinrent l'Artois et le Tournésis en souffrance jusqu'à l'an 1538, que l'on convint d'une armistice de deux ans, à la médiation du souverain pontife.

Cependant l'empereur méditait depuis longtems le projet de se retirer du monde et des grandeurs. Après avoir triomphé des infidèles en Afrique , où il brisa les fers de 20,000 esclaves chrétiens , et dompté les protestans en Allemagne , il songea d'accomplir ce noble dessein qui devait terminer dignement un règne si heureux. Il profita de la trêve de Vaucelles pour rappeler son fils Philippe afin de le faire reconnaître son successeur futur dans les provinces des Pays-Bas. Informés de son arrivée prochaine, les Consaux avaient ordonné aux habitans de se revêtir de leurs plus beaux habits pour la joyeuse entrée du prince d'Espagne. Toutes les rues étaient parées. Partout s'élevaient des théâtres, des portiques, des arcs-de-triomphe. Pour donner à la réception plus de pompe et de magnificence , des prix avaient été proposés par l'autorité communale aux rues qui étaleraient les plus riches décors, représenteraient les plus belles histoires et le mieux appropriées à la circonstance. Toutes travaillèrent à l'envie sous les yeux des connétables et sous la direction des jurés Jean De Buri et Jean De Créhan.

Le prince arriva le 7 août, vers onze heures du matin par la porte Coquerel. Il venait de Lille, et était accompagné de son père et des reines douairières de Hongrie et

Franco. Un grand nombre de princes et de seigneurs formaient sa suite. Toute la ville se porta au-devant de leurs majestés : Prévôts, jurés, mayeurs et échevins, conseillers, avocats, procureurs, greffiers, sergens à verge et sergens bâtonniers, officiers de l'hôtel des monnaies, gentilshommes, marchands, bourgeois et manans.

Le bailliage avec ses officiers et ses sergens d'armes s'avança au-delà du village d'Orcq. Le corps municipal s'arrêta en deçà, à l'endroit où finissaient le pouvoir et la juridiction de la ville. Là, le prince d'Épinoi, gouverneur de Tournai, présenta au prince Philippe les clefs de la ville et du château sur un bassin d'or. Ensuite le premier conseiller, Laurent De Preis, le harangua en français au nom des Consaux, et lui fit don de trois mille carolus d'or. Après lui, Pierre D'Ennetières, écuyer, lieutenant et conseiller de l'empereur au bailliage du Tournésis, le complimenta avec grâce et élégance, au nom des États de ce bailliage, et lui offrit pareillement trois mille carolus d'or. Alors, à certain signal du gouverneur, une volée de toute l'artillerie du château, salua la venue des princes, et le cortège s'ébranla lentement dans l'ordre suivant.

Les marchands, au nombre de six vingt chevaux, précédés des gens du bon vouloir, ouvraient la marche, deux à deux, un flambeau ardent à la main. Ils portaient un plumet blanc au chapeau, et étaient vêtus de robes de velours violet, de satin, d'armoisins et de soie de damas ; d'autres, de robes de fin drap violet, bordées de velours de même couleur. Les sermens en très-bel équipage formaient la haie depuis Orcq jusqu'à la porte de la ville. Ils portaient l'arquebuse et le mousquet chargés.

Les bourgeois rentiers suivaient les marchands. Venaient ensuite les gentilshommes de la ville et du bailliage, les échevins et les jurés, tous vêtus des robes d'armoisins, de soie et de satin. Au milieu de ces derniers, s'avançaient les officiers du bailliage avec leurs sergens. Ils étaient

suivis de tout le conseil de la ville , des quatre chefs des Consaux, du prince d'Épinoi, gouverneur, tous à cheval, magnifiquement vêtus de longues robes bordées d'or. Sur leur poitrine pendaient des chaînes d'or d'un très-grand prix (1). Aux côtés des magistrats marchaient les sergens bâtonniers, et devant les deux prévôts ceux à verge, portant droite leur masse d'argent.

Toutes les rues que parcourut ce pompeux cortège étaient tendues de guirlandes d'étoffe brillante, entrelacées de tresses d'or, parées et agencées de verdure et de fleurs. A chaque guirlande étaient suspendues les armes de l'empereur et de Philippe. Le pavé était couvert de fleurs. La façade des maisons tendue, jusqu'au dernier étage, de draperies aux plus vives couleurs.

A l'entrée de la ville s'élevait une porte triomphale, dont le style grandiose et les formes pures et gracieuses rappelaient les ouvrages des beaux siècles de Rome et d'Athènes. Ce monument, large de 40 pieds et haut de 25, était couronné par deux lions de 10 pieds tenant debout, entre leurs griffes, le riche écusson aux armes de l'empereur. 60 torches ardentes ajoutaient encore par leurs feux au luxe et à l'éclat de ce magnifique décors.

Depuis la porte Coquerel jusqu'à l'hôtel où le prince devait descendre, on avait planté, de sept pieds en sept pieds, des poteaux auxquels étaient attachés transversalement des sapins destinés à empêcher la foule d'entrer dans l'espace réservé au cortège. Sur chaque poteau décoré de verdure et de peinture flambait une torche. On en comptait près de 700. Devant les barres étaient des gens qui contenaient les flots de peuple qui se pressaient. Les sermens étaient rangés en haie à l'intérieur de l'allée enclose. On voyait les arquebusiers accoutrés de sayons

(1) Voyages de Philippe II, par Jean Christoval , seigneur d'Estrella. Ms. espagnol de la bibl. de Tournai.

rouges, le bâton (1) chargé, prêts à tirer. Les archers du serment de Sainte-Christine, vêtus de même, ayant l'arc bandé, et les trousses au côté; puis les archers du grand serment de Saint-Sébastien, ensuite les arbalétriers du serment de Saint-Maurice, ceux du grand serment de Saint-George, l'arbalète sur l'épaule, le cranequin à la ceinture, et les viretons en main (2).

Après les sermens étaient rangés les soixante-douze doyens et sous-doyens des stils et métiers, vêtus de robes rouges, un flambeau ardent à la main. Ils étaient suivis des valets des corporations portant les bannières. C'était au milieu de ces sermens et de ces doyens des corps de métiers que s'avancait le long cortège.

Au milieu du Marché aux vaches s'élevait un théâtre magnifique de la longueur de 40 pieds, décoré avec beaucoup de goût. Au dôme de ce théâtre étaient suspendues les armes de l'empereur et du prince. Des personnages parlans y représentèrent l'histoire de l'onction de David par Samuël, ainsi que les actions glorieuses et la vie de Charles-Quint, jusqu'à la victoire de Mulhausen inclusivement (3). Il y avait des *dictiers* en rimaille française, écrits sur le théâtre pour l'intelligence de l'histoire représentée. On voyaiten *personnages vivans* Samson domptant le lion, Bellerophon et Cadmus attaquant le dragon. Il y avait sur le sommet du théâtre vingt torches ardentes. Les rues voisines étaient tendues de magnifiques tapisseries. Au premier étage des maisons couraient en festons des guirlandes d'étoffe précieuses agencées de verdure auxquelles étaient suspendues des croix de Bourgogne, et les armes de l'empereur et de Philippe. De semblables guir-

(1) Fusil, arme à feu.

(2) Flèches à pennons croisés.

(3) En 1547.

landes se croisaient au-dessus des rues. Aux fenêtres, ce n'étaient que drapeaux de Bourgogne, que bannières flotantes, et sur le pignon de chaque maison on voyait ondoyer dans les airs d'élégantes banderoles aux couleurs nationales. On comptait depuis la porte Coquerel jusqu'à la rue des Maux trois cents torches ardentes. A l'entrée de cette rue et à l'endroit où était autrefois une porte de la ville, huit colonnes jaspées autour desquelles circulait la foule, soutenaient une estrade de 40 pieds de longueur, élevée à 15 pieds du sol. Vers le fond de cette estrade s'élevait un temple symbolique consacré aux sept vertus. Sept jeunes filles groupées sur la partie de l'estrade destinée à l'entrée du temple, représentaient ces vertus. Nues depuis la tête jusqu'à la ceinture, toutes très-belles et semblables de figure, une couronne de laurier pressait leur chevelure qui se jouait en longues mèches sur leurs épaules. C'est ainsi que l'innocence, la jeunesse et la beauté personnifiaient la foi, l'espérance, la charité, la justice, la prudence, la tempérance et la force; vertus qu'on attribuait nécessairement à l'empereur. Il y avait six pommes d'or sur l'appui de l'estrade, en chacune desquelles était entée une torche ardente. Au-devant de cet arc triomphal, on voyait deux globes argentés, de six pieds de diamètre, lesquels, par des ressorts secrets, ne cessaient de tourner. Il y avait sur ces deux globes 80 bougies decire qui restaient droites nonobstant le mouvement de ceux-ci. C'était chose belle à voir. Au faite du temple brillaient 26 torches.

Depuis cet endroit jusqu'au grand marché, la rue des Maux présentait un coup-d'œil ravissant. Une magnificence, un luxe et un goût incroyable avaient présidé à ses décors. Aux guirlandes de fleurs qui se croisaient au-dessus de la rue flottaient suspendues des croix de Bourgogne aux armes impériales. Outre les flambeaux posés sur les poteaux, il y avait trois cents torches ardentes au-devant des maisons.

Le grand marché était tout tendu et pavoisé aux couleurs nationales : jaune, blanc et rouge, avec armes et couronnes impériales agencées de croix rouges de Bourgogne, en très grand nombre. Devant la Halle-aux-Draps, qu'on appelait alors la halle neuve (1), s'élevaient deux colonnes d'Hercule hautes de 30 pieds. La base en avait 24, et le milieu 16 en circonférence. On avait pratiqué dans chacune de ces colonnes seize niches, huit à huit pieds du sol, les huit autres à seize pieds. On y voyait 32 hommes armés de toutes pièces. Ils tenaient l'écusson et les armoiries de chaque chevalier de la Toison-d'Or alors vivant. Devant eux étaient soixante quatre torches ardentes. Au sommet de chaque colonne se trouvaient quatre trompettes sonnans, et 24 flambeaux aussi ardents. Entre les deux colonnes, sur des chapiteaux ornés avec goût brillaient deux couronnes impériales de fin or battu.

Au-dessus, sur une arcade richement sculptée, se tenait debout un bel homme, armé de toutes pièces, représentant la personne sacrée de l'empereur. Il portait dans une main l'épée de justice, dans l'autre un globe terrestre; dessous ses pieds s'échappaient flottantes deux bandes sur lesquelles était écrite en grosses lettres d'or la devise de l'empereur : *non plus ultrà*. Tout cela était une allusion à la tenue du chapitre de la Toison d'Or, dont l'empereur avait honoré la ville de Tournai.

Entre le Beffroi et la Halle des doyens se dressait un autre arc-de-triomphe qui allait de l'un à l'autre édifice. La peinture et le décors étaient l'œuvre d'un célèbre artiste Tournaisien nommé Henri Roland (2). Sur ce théâtre était représentée l'histoire de David, lequel au déclin de ses ans fit couronner son fils Salomon roi d'Israël. A côté,

(1) Plus tard la Bourse, c'est aujourd'hui la Grand'Garde.

(2) Il reçut pour prix de son travail un angelet d'or par jour à peu près huit livres. Ce qui était beaucoup à cette époque.

l'on voyait l'empereur Charles remettant à son fils le sceptre et la couronne des Espagnes (1).

Sur la Halle des doyens flambaient trois cents torches. Du côté de la rue S'-Martin, le théâtre était tendu de drap rouge. On y voyait les armes des XXXVI bannières sur lesquelles étaient mises soixante-douze torches ardentes. Sur le devant du théâtre étaient debout cinquante enfans, les plus beaux de la ville, âgés de six ans, vêtus de corselets carnés de fine dentelle de Bruges, jambes et bras nus, une couronne de laurier sur la tête. Ils avaient porte-enseigne, fifres et tambours; et crièrent tous d'une voix, à son passage : *vive l'empereur, leve den keizer!* On voyait au milieu de ce théâtre une pucelle toute nue, faite de bois, laquelle jeta par les mamelles du vin clairet pendant toute la joyeuse entrée des princes. En face de la rue de Paris, s'élevait un arc-de-triomphe sur neuf colonnes, décoré de somptueuses tapisseries, orné de jolies arabesques. Au milieu de chaque colonne, dans une niche pratiquée, on voyait un homme *armé à blanc*. Ce qui désignait les neuf preux.

Depuis le beffroi jusqu'à l'arc triomphal brûlaient devant les maisons 200 torches de cire rouge. La rue de Lormerie (2) jusqu'à celle de la Cordonnerie, était tendue des deux côtés de riches tapisseries, et le dessus vers le ciel entrelacé de guirlandes de verdure et de fleurs.

(1) On y lisait des rimailles wallonnes et ces vers latins :

Providus ut David divinâ mente propheta
Ante obitum regem, te Salomona, creat,
Haud aliter Cæsar nulli virtute secundus
In proprio natum conlocat imperio.

(2) C'est la rue actuelle des Chapeliers que les villageois appellent avec plus de raison rue des toiliers. On voit par une reconnaissance du chapitre envers la ville, du 13 juillet 1307, qu'il existait déjà, à cette époque, une boucherie en la Lormerie.

Au coin de *S^t-Pierre*, devant le puits Wagnon (1), il y avait encore un théâtre orné d'un portique. L'histoire de Jonas y était peinte. Sur la scène de ce théâtre des personnages représentaient la conquête d'Alger par l'empereur. On y voyait Neptune, un triton et une sirène. C'étaient autant de personnages vivans déguisés avec art. Il y avait 24 torches ardentes et des vers wallons qui expliquaient le sujet de l'histoire.

Au coin de la rue de la Cordonnerie, en face du puits du Monceau on voyait les deux tabernacles servant à l'annonciation qui se faisait chaque année à la messe de Missus en l'église de Notre-Dame. Ils étaient couverts de leurs cortines de drap de soie. Dans ces tabernacles étaient la vierge Marie et l'ange Gabriel. La rue était parée et décorée de tapisseries, de verdure, d'arabesques et autres embellissemens. Il y avait 250 torches de cire rouge ardentes.

Devant les grandes montées du milieu du cimetière de Notre-Dame qui se trouvent, dit Dufief, devant la maison où est peint le grand saint Christophe, sur le monceau, jusqu'aux autres montées du côté du cloître de ladite église, était dressé un autre théâtre magnifique. Des personnages y représentaient le triomphe de Mardochee, et l'histoire d'Hester priant pour les juifs contre la félonie d'Aman qui avait juré leur perte. Puis on voyait comment l'empereur faisait rendre les honneurs dus à son fils le prince d'Espagne. Il y avait devant le prince une jeune et belle demoiselle, bien parée, vêtue d'accoutremens royaux. Près d'elle étaient des dames, des demoiselles, les seigneurs de la justice et des bourgeois de la ville. Elle représentait Tournai et était à genoux. Les autres saluaient et faisaient la révérence au prince, à qui Tournai présen-

(1) Ce Puits Wagnon se trouvait au milieu de la rue actuelle de ce nom en face de la pompe.

tait de la main droite un cœur, de l'autre une bourse pleine d'or; offrant au prince, à son entrée, cœur, corps et biens. Il y avait sur le même théâtre bon nombre de musiciens faisant un concert mélodieux de leurs instrumens et de leurs voix. Sur ce théâtre flambaient 110 torches. Les neuf muses y étaient représentées par neuf jeunes demoiselles les plus belles et les plus gracieuses que l'on pût trouver dans la ville. Elles avaient des robes de couleur d'azur et la tête ornée avec un soin extrême. Calliope couronnée de laurier, ornée de guirlandes, tenait en main un livre; Clio, une harpe; Euterpe, une cymbale; Melpomène, une flûte; Thalie, un sistre; Terpsicore, un luth; Erato, couronnée de myrte et de roses, une viole; Uranie, vêtue d'une robe d'azur, couronnée d'étoiles, avait devant elle une épinette (1) posée sur une table, et Polymnie habillée en blanc, une couronne de perles sur la tête, tenait une mandore (2). Les neuf muses chantaient en chœur en s'accompagnant de ces divers instrumens. « Ce qui fut chose rare et belle et fort estimée par l'empereur, par le prince et par les reines. »

Sur un théâtre au-dessus de celui-ci, on voyait trois autres jeunes filles, fort belles, vêtues avec magnificence. Elles représentaient la paix, la justice et la gloire (3).

Enfin sur le troisième étage de ce théâtre était un her-

(1) Cithare. (2) Mandoline.

(3) On lisait en gros caractères sous la paix :

Vivat nestoreos Augustus Cæsar in annos,
Atque colat patrem, christigenamque fidem.
Proximus hicque Deo fuerit, si dogmata Christi
Servet, et humanos perdomet arte dolos.

Sous la gloire, qui siégeait au milieu :

Gloria Caroleos collaudat digna triumphos
Et proprium victor corrigit imperium,
Attamen Augusto non detur palma labori
Tota, sed immenso gloria prima Deo.

cule de 18 pieds de haut, vêtu d'un corselet antique fait de satin de Bruges, jambes et bras nus. Il tenait en ses mains deux colonnes au sommet desquelles on lisait la devise de l'empereur ; ces colonnes soutenaient les armes impériales encloses dans un soleil. En haut de ce théâtre, il y avait 80 torches de cire rouge.

Tels étaient les pompeux préparatifs auxquels toute la ville s'était livrée pour cette mémorable solennité. Jamais peut-être elle n'avait présenté un aspect plus animé, plus brillant. Elle se montra dans ce siècle de splendeur digne du rang qu'elle occupait parmi les villes des Pays-Bas et du grand monarque auquel étaient confiées leurs destinées.

Le prince d'Espagne, suivi d'une cour nombreuse, des gouverneurs et des Consaux de la ville, se rendit par les rues que nous venons de désigner en la maison où son palais était préparé. C'était celle faisant l'angle de la ruelle des Chanoines, sur le monceau, où était peint S'-Jean-Baptiste (1).

Quand le prince fut arrivé à son palais, tout le cortège se remit en marche dans le même ordre qu'il venait d'observer, pour aller recevoir l'empereur. Sa Majesté attendait à Orcq. Ce fut encore M. De Preïs qui le complimenta au nom de la ville. L'orateur harangua ensuite les reines douairières de France et de Hongrie et offrit six pièces de vin à chacune d'elles. Le cortège alors s'ébranla de nouveau et accompagna l'empereur jusqu'au palais épiscopal

Sous la justice :

Omnia sincero succurrant prona labori ,
Mens si divinâ corroboretur ope ;
Nam Deus omnipotens furibundâ mente superbos
Dejicit, atque humiles conlocat arce poli.

(1) Le palais du prince était donc à la maison actuelle de M. le Notaire Le Roy.

où il descendit. Les reines allèrent au Monceau, en une maison où était peint S^t-Christophe vis-à-vis de celle où le prince était logé (1); une galerie posée au premier étage communiquait de l'un à l'autre palais.

Le lendemain, vers neuf heures du matin, le prince Philippe suivi de toute sa cour, se rendit par la rue des Chanoines à Notre-Dame.

Le doyen à la tête du chapitre et de tous les Chanoines l'attendait au grand portail sous le porche richement orné. Là, devant la statue de la vierge était placée la sainte vraie croix et les livres des évangiles, sur un coussin d'or où le prince s'agenouilla après le serment, pour baiser la croix et les livres des saints mystères sur lesquels il avait tenu la main durant la lecture du serment (2).

Après que le doyen, au nom du chapitre, eut prêté au prince le serment de fidélité, son altesse entra dans la cathédrale pour assister à la messe. Ensuite elle monta à cheval et passant par la rue Notre-Dame (3), elle se rendit

(1) Ces deux maisons converties en palais pour les reines, se trouvaient à l'angle opposé de la ruelle des Chanoines, (rue du Curé Notre-Dame) où est aujourd'hui la maison de M. Ernest Daluin.

(2) Voici le serment qui fut lu au prince et qu'il jura. Il diffère quelque peu de celui que donne Peutrain.

Ego Philippus, Dei gratiâ princeps Hispaniarum, utriusque Ciliæ, Hierusalem etc, etc; archiduc Austriæ, duc Burgundiæ etc, etc; comes Absburgi, Flandriæ etc, etc. Dominus Civitatis et Provinciæ Tornacensis promitto et juro quòd in adventu meo et successione hujus provinciæ ero bonus et justus Dominus incolis civitatis Tornacensis, et observabo sicut observari faciam benè et fideliter omnia privilegia, franchisas, libertates et jura quæ ecclesiæ et capitulo Tornacensi relicta sunt, cum scilicet post serenissimi parentis mei obitum in potestatem meam Tornacenses reducti fuerint, et quæ postea illi concessa sunt, quatenus in eorum legitimâ sunt possessione, et omnia faciam quæ supremus Dominus comes Flandriæ et Dominus Civitatis et Provinciæ Tornacensis facere tenetur. Sic me Deus adjuvet et omnes sancti ejus!

(3) Aujourd'hui la rue des Orfèvres.

à la Halle des doyens. Devant cet édifice s'élevait, à douze pieds du sol, un théâtre magnifique de soixante pieds de long, sur trente deux de large; les côtés étaient tendus de très-riches tapisseries de couleur écarlate; le parquet et l'intérieur, de fine pourpre. Philippe prit place sous un dais de drap d'or, décoré de crépines et de torsades d'or. Cet admirable ouvrage bordé en fines perles étincelait de pierreries et de diamans. Les pieds du prince reposaient sur de grands coussins d'or placés sur un napperon de drap d'or, lequel pendait en dehors du théâtre jusqu'à terre.

Près du théâtre des doyens s'élevait un autre grand théâtre réservé aux Consaux et à la noblesse. L'intérieur était tendu de riches tapisseries de hautelice d'Arras, fort estimées. Le parquet, les bancs et les sièges étaient couverts de moquettes de Turquie.

Les choses disposées en cet ordre magnifique, en présence d'un concours considérable de peuple tant de la ville que du Tournésis et des pays voisins qui se pressait sur le grand marché, bruyant et onduleux comme une mer; les trompettes sonnèrent et il se fit un profond silence. En ce moment solennel le conseiller pensionnaire De Preis, après avoir fléchi trois fois le genou, exprima dans un beau discours en langue française, les sentimens d'amour et de respect qu'éprouvait le peuple pour son souverain légitime, auquel il allait jurer foi et fidélité. Après cela le prince fit serment, comme comte de Flandre et seigneur de Tournai et du Tournésis, de maintenir les droits, coutumes, privilèges et usages de la ville. Ce fut Josse de Beaumont, greffier civil qui le lut (1). Quand la lecture en fut achevée, Philippe se découvrit, baisa les

(1) Il était le même que celui prêté au chapitre, avec cette différence qu'an lieu de s'adresser à ce dernier, il s'adressait aux habitans de Tournai et du Tournésis.

saints évangiles sur lesquels il avait tenu la main pendant la lecture du serment, et dit à haute voix : *promitto, juro.*

Ensuite le greffier lut au prince le serment du peuple. Il était en français, conçu en ces termes : Nous prévôts, jurés, échevins, conseillers, manans et habitans de la ville et cité de Tournay, tant en nostre nom que pour et au nom de toute la communauté d'icelle ville et cité, promettons et jurons au très-illustre prince nostre futur droicturier et souverain seigneur Philippe prince d'Espagne, des deux Siciles et seigneur de Tournay et du Tournésis ici présent, et à ses hoirs et successeurs de, après le décès de Sa Majesté impériale nostre souverain seigneur et prince naturel, lui estre bons et leaux sujets et vassaulx, et que éviterons esloignerons et osterons son dommage, avancerons son profit, garderons et aiderons à garder son héritage, sa seigneurie et limites dudit pays de Tournay et Tournésis selon nostre puissance et possibilité, et ferons tout ce que de bons sujets sont tenus faire à leur droicturier souverain seigneur et prince naturel. Ainsi nous veuille Dieu aider et tous ses saints !

Pendant la lecture du serment, les deux prévôts, au nom des Consaux et de tout le peuple, tenaient la main sur les évangiles qu'ils baisèrent après qu'elle fut achevée. Et le peuple en cet instant levant la main s'écria : *Nous le jurons.* Alors les trompettes sonnèrent. Les hérauts, vêtus de leur cottes d'armes armoriées des armes du prince, se mirent à jeter, pour sa bienvenue, une grande quantité de pièces d'or et d'argent à l'effigie et aux armes de Philippe II, frappées à Tournai, parmi lesquelles se trouvaient des ducats et doubles ducats de quatre florins. La populace, aux cris de *largesse ! largesse !* se rua pour les ramasser. Maintes personnes furent tuées, étouffées et blessées en la presse qui se fit pour les recueillir.

Pendant ce triomphe, les doyens et sous-doyens repré-

sentant la commune étaient sur leur théâtre, tous vêtus de longues robes rouges, comme le jour précédent, la tête découverte et leurs valets étaient debout à leurs pieds, portant corselet rouge à l'antique, jambes et bras nus. Ils tenaient en main des torches ardentes de cire rouge. Cette solennité finie, Philippe se retira en son palais. Après le dîner, le bailliage en corps alla lui prêter serment. Ce fut Quentin Allegambe, avocat fiscal, qui prit la parole et harangua le prince.

Le soir toute la ville fut illuminée, et le peuple se livra à des réjouissances extraordinaires. Dans toutes les rues et sur toutes les places publiques s'organisèrent des jeux et des danses. Aux danses succédèrent les festins, qui se prolongèrent jusqu'à l'aurore. C'était chose curieuse que de voir tout le grand marché couvert d'une infinité de tables, dont chacune réunissait un nombre infini de bons vivans, de joyeux convives dans le délire de la joie. Pendant toute la nuit le vin du Rhin coula à grands flots des fontaines, au son de la musique et au bruit des mousquetades. Les arquebusiers tirèrent un grand nombre d'arquebusades, de fusées et autres feux d'artifice en signe d'allégresse.

Le vendredi matin, veille de S^t-Laurent, les quatre chefs et le conseil de Tournai se rendirent au palais de l'empereur pour le complimenter et lui présenter leurs hommages. Le monarque leur donna l'assurance que tout ce que l'on avait fait pour sa réception lui avait été fort agréable « et qu'il aurait mémoire particulière de son bon peuple de Tournai; et pour plus décorer la ville et lui laisser quelque don et mémoire, l'empereur manda vers lui honorables hommes sire Jean de Maulde, grand prévôt de la commune, et sire Guillaume de Cambri, second prévôt, lesquels il fit chevaliers de sa propre main, en la chapelle S^t-Laurent, leur donnant l'accolade en signe de chevalerie et noblesse. » C'était honorer la ville

dans la personne de ses principaux magistrats.

Après le départ des princes, les Consaux décernèrent les prix promis pour les décors les plus pompeux, et pour les plus belles histoires.

Le Monceau obtint le prix principal de 24 carolus, pour avoir été l'endroit le mieux paré. Le marché aux vaches le deuxième, 18 carolus.

L'histoire représentée près de S^t-Pierre eut le troisième prix, 15 carolus. Excepté le grand théâtre des doyens qui était le plus riche de tous et qui avait été construit aux dépens des bannières, tous les autres théâtres ainsi que les peintures, les médailles, les auréoles, les écus, les armoiries et généralement tout ce qui avait servi aux portes, aux arcs-de-triomphe, aux théâtres et aux obélisques avait été fait aux frais de la ville.

Le plus rare spectacle était les deux colonnes d'Hercules où l'on voyait trente-deux hommes portant l'écu des trente-deux chevaliers de la Toison d'Or créées par l'empereur au chapitre tenu à Tournai en 1531. Chacun de ces trente-deux hommes reçut dix patars pour récompense, outre le salaire que la ville leur avait accordé.

Aux trois rues le mieux parées et le mieux illuminées on donna quinze carolus d'or. La première fut celle devant le beffroi, la deuxième la Cordonnerie, la troisième la rue des Maux, la quatrième la Lormerie, (elle ne reçut que douze carolus) la cinquième le Marché aux vaches, qui reçut dix carolus, outre les dix-huit dont nous avons parlé. Le nombre des flambeaux et des torches que la ville fit allumer s'éleva à plus de 3,000. Les bourgeois en allumèrent une quantité considérable qu'il eut été impossible de compter.

Les festins publics continuèrent le jour du départ de la cour et les jours suivans (1).

(1) Ces détails curieux et authentiques sont pris dans le MS. Dufief.

Ce fut sous le règne de Charles-Quint qu'avaient apparus en Allemagne les premiers symptômes d'hérésies. Aux Pays-Bas ouverts au commerce de tous les peuples, ce fut Érasme qui servit de précurseur à la réforme. Elle se cacha timide sous ce monarque, à cause des édits sévères qu'il fit publier contre elle.

Dix ans s'étaient écoulés, depuis que Charles-Quint avait fait reconnaître son fils pour son successeur. Ce prince vieilli avant le tems, détrompé des grandeurs et courbé sous le poids de sa gloire, résolut de donner au monde le fastueux spectacle du mépris des plus éblouissantes vanités.

Ce fut Bruxelles qu'il choisit pour abdiquer toutes ses couronnes. Le 25 octobre 1555, le vieil empereur parut à l'assemblée des États-généraux, appuyé sur Guillaume De Nassau, son page autrefois et qui devait un jour arracher une partie des Pays-Bas à la domination autrichienne. Charles rappela dans un discours en langue française, avec noblesse, mais sans fierté, les grandes choses qu'il avait exécutées pendant son règne. Il remercia les États de leur fidélité, et les pria de la garder de même à son fils. Puis, se tournant vers Philippe assis à sa droite : « si je vous laissais, lui dit-il, par ma mort un riche héritage, j'aurais sans doute quelque droit à votre reconnaissance; mais aujourd'hui que je vous l'abandonne librement, que je m'empresse de mourir pour vous en laisser plus tôt la jouissance, je vous demande mon fils, que vous donniez au soin et à l'amour de ce peuple, ce que vous me devez. D'autres princes se réjouissent de pouvoir transmettre à leurs enfans une couronne qui leur échappe, moi, je veux goûter ce bonheur pendant ma vie. Je me dépouille de toutes mes couronnes pour vous les placer sur la tête. Conservez, mon fils, un respect inviolable pour la religion; maintenez la foi catholique dans sa pureté. Que les lois de votre pays vous soient sacrées, n'attendez

ni aux droits ni aux privilèges de vos sujets ; et si jamais il vient un tems où vous désiriez jouir comme moi de la tranquillité d'une vie privée, puissiez-vous avoir un fils qui mérite par ses vertus que vous lui résigniez le sceptre avec autant de satisfaction que j'en goûte à vous le céder ! »

Quand l'empereur eut fini de parler, tout l'auditoire fondait en larmes. Philippe se jeta à ses pieds, serra sa main contre son cœur et lui demanda sa bénédiction. Il la reçut avec la plus grande émotion, et ce spectacle touchant fit couler des pleurs à toute l'assemblée. Le jeune empereur se leva, et s'excusant du peu d'usage qu'il avait de la langue française, il pria Pérénot de Granvelle de remercier les États en son nom (1).

Le lendemain le nouveau roi prêta et reçut le serment de fidélité.

Le 17 septembre de l'année suivante, Charles-Quint qui attendait en Zélande un vent favorable, embrassa pour la dernière fois son fils, et s'embarqua avec ses sœurs Éléonore reine de France et Marie reine de Hongrie, à Zuitbourg pour l'Espagne. Le 4 octobre, il débarqua à Loreda en Biscaye, d'où il se retira dans un monastère des Hieronymites en la vallée de S^t-Just dans l'Estramadure. C'est là que ce monarque que les trésors du Pérou et du Mexique rendirent plus riche que tous les rois de l'Europe ensemble, termina sa brillante carrière le 21 septembre 1558.

Charles-Quint fut un grand homme et un grand législateur. Son activité égalait sa politique, sa sagesse et sa valeur. Les Belges, pour lesquels il avait une prédilection toute particulière, eussent été plus heureux encore sous son règne, si celui-ci n'eût pas été constamment agité par

(1) Notre compatriote M^r. Gallait vient de traiter ce sujet digne du pinceau des grands maîtres.

des guerres. C'est à lui qu'on doit la réforme de nos lois coutumières qui n'étaient qu'un sombre dédale. Il fit des lois générales très-sages, et très-judicieuses pour les interpréter. Elles furent longtems des oracles pour les tribunaux. Le magistrat et le bailliage de Tournai lui doivent en particulier plusieurs réglemens de police et de justice.

Possesseur des vastes états de son père, Philippe continuait contre Henri II et le pape la guerre rallumée au mépris de la trêve de Vaucelles. Tandis qu'en Italie le duc d'Albe avec ses Espagnols portait la terreur jusqu'aux portes de Rome, les vieilles bandes d'ordonnance que Charles-Quint avait si souvent conduites à la victoire, triomphant sous les ordres d'Egmont à S'- Quentin et à Gravelines, obligeaient la France consternée à songer à la paix. Henri II la désirait ardemment, et Philippe, désormais détaché de l'Angleterre par la mort de la reine Marie, l'appelait aussi de tous ses vœux. Ces circonstances favorables hâtèrent sa conclusion. La paix fut signée au Câteau-Cambrésis le 3 avril 1559, et le mariage d'Élisabeth de France avec le roi d'Espagne en fut le gage.

Philippe II n'aimait que le ciel qui avait éclairé le berceau de son enfance. Son cœur soupirait depuis longtems après la Castille, où il avait résolu de fixer son séjour. Mais il lui fallait auparavant pourvoir au gouvernement du pays. Le monarque se garda bien d'y nommer le prince d'Orange que désignait l'opinion publique. Guillaume avait toute l'affection du peuple, et cette popularité faisait ombrage au prince espagnol. Il y appela une femme, recommandable d'ailleurs par un cœur pieux et bienfaisant. C'était Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint (1). Il réforma également

(1) Et de Marie Vandergenst d'Audenarde, qui passait pour la plus belle femme de son tems.

l'administration civile, militaire et ecclésiastique. Cette dernière était la plus difficile à régler. L'empereur, pour arrêter les progrès de la réforme, avait conçu le projet d'ajouter au nombre des sièges épiscopaux. Son fils le mit à exécution dans les mêmes vues. Il s'adressa donc à Rome à cette fin et, par une bulle du 12 mai 1559, le souverain pontife permit l'érection aux Pays-Bas de quatorze nouveaux évêchés. Telle est l'origine de ceux d'Ypres, de Gand, de Bruges, d'Auvers et de Namur. Le roi avait commis une première faute en conférant le gouvernement suprême à Marguerite, il en fit une autre en élevant à la primatie des Pays-Bas Pérénot de Granvelle. Il ne manquait pas en Belgique de prélats instruits et vertueux, aptes à remplir ce poste éminent, Philippe y appela un étranger que son faste, son ambition et son caractère rendirent bientôt odieux à toute la nation.

Le monarque songea alors à revoir l'Espagne. Mais avant son départ il voulut présider à l'installation de la gouvernante. Il convoqua donc les états-généraux à Gand. L'archevêque de Malines prononça au nom du souverain un discours d'adieu, qui n'était que l'oraison funèbre des privilèges et de la liberté. Les États s'en aperçurent, et l'assemblée fut orageuse. Toute la nation se leva unanime pour demander le renvoi des troupes espagnoles, leur remplacement par des soldats indigènes, l'exclusion et l'inhabileté des étrangers au conseil d'État où l'roi venait d'introduire l'orateur. Mais ces justes remontrances ne pesèrent point dans la balance du monarque. Il n'en garda le souvenir que pour châtier plus tard ceux qui les avaient osées. Puis il alla s'embarquer à Flessingue (25 août 1559); laissant à Malines son escapote, à la duchesse des instructions secrètes pour la diriger dans la conduite de son gouvernement, aux tribunaux l'ordre d'exécuter rigoureusement les édits et, dans tout le pays, la réforme aux prises avec l'inquisition.

Tel était l'état des Pays-Bas au départ du roi. Les mesures qu'il prit bientôt pour s'en assurer l'obéissance furent infructueuses. On ne doit point s'en étonner. Philippe II ne possédait aucune des brillantes qualités qui avaient rendu son père si cher aux Belges. Destiné par les droits de sa naissance à la plus puissante monarchie de l'univers, il avait à peine l'instruction d'un artisan. Il ne connaissait pas même la langue d'un peuple qu'il était appelé à gouverner, bien différent en cela de son auguste père qui parlait à chacun de ses sujets dans son idiôme national. Charles était européen de langage et de mœurs, Philippe n'était qu'Espagnol. Élevé dans l'orgueilleuse Castille, sa fierté était froide et sombre. Inaccoutumé et défiant, il ne montra jamais, même en sa jeunesse, ce front serein qui promet aux peuples de beaux jours. Aussi, la haine qu'on lui vouait ne fit que s'accroître après son départ du pays, et le précipita d'un trône où le seul respect pour la mémoire du père eut suffi pour maintenir un tout autre fils !

A peine Philippe était en mer, que l'horizon de la patrie se couvrit de sombres nuages. La réforme entreprise en Allemagne par Luther, en France, par Calvin, avait répandu sous le règne de Charles-Quint sa doctrine avec une incroyable célérité dans les principales parties de l'Europe, mais surtout aux Pays-Bas où le commerce et les écrits d'Érasme avaient singulièrement favorisé son invasion. Muette sous Charles-Quint, parceque ce monarque n'avait cessé de montrer un saint respect pour les privilèges du peuple, elle trouva, sous son fils, de puissans fauteurs, et se déclara, par horreur pour l'inquisition, l'ennemie mortelle de son gouvernement.

D'un autre côté, le mépris que le roi montrait pour la noblesse, et la crainte de celle-ci de voir notre belle patrie devenir une colonie espagnole finirent par lui aliéner tous ses sujets. Car chacun portait dans son cœur un

germe de mécontentement : le haut clergé se plaignait de la perte de ses revenus ; les États, de la violation des privilèges nationaux ; les réformés, des mesures rigoureuses prises contre eux , et tous voyaient dans les nouveaux prélats les instrumens futurs de l'inquisition, de ce tribunal qui juge la pensée des hommes.

Les premières villes où la réforme leva la tête furent Valenciennes et Tournai. Deux ministres français, l'un en cette ville, l'autre à Valenciennes, prêchèrent la doctrine de Calvin, la même nuit, sur la place publique (octobre 1561). A la fin du sermon, le ministre de Tournai, suivi de son auditoire composé de 500 personnes, hommes, femmes et filles, l'avait conduit processionnellement dans la ville, en chantant des psaumes de David, mis en vers français par Marot. Les prévôts firent défendre le lendemain toutes les assemblées et les chants, mais on brava leur défense, et au lieu de 500 personnes, il s'en rassembla plus de quatre mille. Les magistrats et le conseil du roi ordonnèrent qu'on fit le guet pendant la nuit. Ces mesures n'empêchèrent point les assemblées nocturnes de se renouveler, et le parti catholique en venant souvent aux mains avec les réformés, le magistrat en informa la cour. La duchesse ordonna aux gouverneurs de ces villes de prendre aussitôt les mesures les plus sévères pour mettre un terme aux désordres.

Ces seigneurs se hâtèrent de rentrer dans leur gouvernement. Le baron de Montigni arriva à Tournai avec Christophe Dassonville, conseiller au conseil privé du roi, et Jean de Blasere, conseiller au conseil de Flandre. La duchesse les lui avait adjoints pour instruire cette affaire. Le 23 décembre, le magistrat publia un édit qui défendait les assemblées publiques ou secrètes, sous peine de mort, pour ceux qui les auraient présidées, et de destruction des maisons où ces assemblées se seraient tenues. En conséquence de cette ordonnance, la veuve Derasse-Ducorron,

tavernière dans la rue des Corriers, où Jean Delannoï avait tenu un prêche, fut rasée à fleur de terre ; les matériaux, vendus au profit du roi, et elle-même condamnée à faire amende honorable.

Vers ce temps-là des paysans de Kain et de Constantin, rencontrèrent dans un bois, entre Obigies et le mont de la Trinité, des gens assemblés qui lisaient les uns les psaumes, les autres le Nouveau Testament. S'imaginant que c'étaient des Luthériens, ils les poursuivent, en prennent six qui n'opposent aucune résistance, et les amènent au château de Tournai. Interrogés par les conseillers royaux, en présence du lieutenant du gouverneur, le sire de Moulbaix, ils confessent qu'ils sont rebaptisés. L'abbé de Saint-Nicolas-des-Prés réclama ces individus pris sur les terres de son abbaye à Obigies, où il exerçait la haute justice, et les fit conduire au château de Mons. C'est là que leur procès fut instruit. Il se trouvait parmi ces prisonniers cinq flamands et un tournaisien du nom Michiel. Ce dernier avait une femme et des enfans dont il était l'unique soutien. Il feignit pour les revoir, de se convertir à la religion catholique, et pour mieux persuader à ses juges que ce n'était point une pure dissimulation, il dénonça comme sectaires quelques-uns de ses amis qui s'étaient trouvés avec lui à l'assemblée d'Obigies. Le bailliage de Tournai en ayant été informé en fit arrêter deux : Joachim Dela-laing et Lambert Cordan. Les autres parvinrent à s'esquiver. Le procès des six anabaptistes ayant été terminé à Mons, ils furent ramenés à Obigies. Là le bailli et les hommes du fief abbatial les condamnèrent à être brûlés vifs à un poteau, avec confiscation de leurs biens. Michiel apprenant qu'il est condamné à mourir par l'épée, bien qu'il ait révoqué ses erreurs, fait l'aveu qu'il ne s'est retracté que dans l'espoir de se conserver à sa famille, mais que la vie ne lui étant point accordée, il prie Dieu de lui pardonner cet acte de faiblesse et de fragilité humaine, et déclare

qu'il veut mourir en la même foi et du même supplice que ses co-religionnaires. Ceux-ci, loin de s'affliger de la sentence portée contre eux, montrent une contenance ferme, un air joyeux, une sérénité d'âme admirable. Ils s'exhortent l'un l'autre dans leur langue à endurer le martyre avec constance et résignation pour l'honneur du Christ. En vain le bailli propose de substituer le supplice du glaive à celui du bûcher, s'ils veulent révoquer leurs erreurs. Tous refusent cette triste faveur et s'écrient qu'ils aiment mieux mourir vingt fois dans les flammes, que de renoncer à une croyance fondée sur la doctrine du Christ et sur les saintes écritures. Puis ils marchent d'un pas ferme et en chantant des cantiques au lieu du supplice. Liés au fatal poteau, ils élèvent d'une voix unanime leurs prières vers l'Éternel et, malgré la flamme pétillante qui les dévore, ils ne cessent leurs chants qu'avec le dernier soupir.

Delalaing et Cordan subirent quelque temps après le même supplice sur le marché de Tournai. Le premier ayant entendu prononcer son arrêt, dit au lieutenant du bailli : « Monsieur, vous persécutez les pauvres membres du Christ, mais il vous sera un jour rendu cher. » Tous deux montrèrent la même fermeté, une résignation admirable et moururent aussi en chantant des psaumes de David. Beaucoup d'autres réformés de diverses religions furent exécutés en ce temps là conformément aux placards (1).

Sur ces entrefaites l'instruction à charge de prédicant nocturne étant achevée, Delannoï fut aussi exécuté par la corde, puis brûlé (2). Ces supplices ramenèrent pour quel-

(1) Ms. Dufef.

(2) C'était un français qui était venu s'établir dans un cabaret de la ville où il tenait ses conventicules. On trouva à son logement plusieurs ballots de livres hérétiques qui furent livrés aux flammes.

que temps le calme dans la ville. A Valenciennes Jean De Glîmes, marquis de Bergues, n'usa point de la même rigueur. Il refusa énergiquement de livrer à la mort des hommes dont la croyance religieuse faisait, selon lui, tout le crime. Ce qui porta la gouvernante à se plaindre au roi de son *insolence* (1).

Pendant ce temps là, la noblesse s'était réunie à Bruxelles et avait présenté à la gouvernante une requête, où, par sa voix, toute la nation demandait l'abolition de l'inquisition, la modération des édits et la liberté de conscience. Ce fut le comte Henri de Bréderode, issu du sang auguste des comtes de Hollande, homme plein de vigueur et d'audace qui guida ce premier pas de la liberté renaissante. Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, était l'auteur de cette confédération patriotique, que les séides de la tyrannie s'efforcèrent inutilement de flétrir sous la dénomination de *Gueux*.

La gouvernante sentit cette fois qu'il lui serait impossible de résister à ce torrent de l'opinion générale, et informa le roi de l'obligation où elle s'était trouvée de déroger à ses ordres. Le baron de Montigni, gouverneur de Tournai, partit avec cette mission pour l'Espagne d'où il ne revint plus.

Philippe II, à la nouvelle de ces démonstrations énergiques, déclara solennellement tous les Belges, sauf quelques exceptions, hérétiques ou sentant l'hérésie, et les voua comme tels à l'extermination.

Cette démarche hardie de la noblesse n'eut peut-être produit qu'une faible impression sur l'âme de la gouvernante

(1) Strada lib. iv. Jean de Glîmes mourut plus tard en Espagne. On a cru qu'il avait été empoisonné par ordre de Philippe II.

Vers ce tems-là (1562) furent construites à Tournai les tenues d'eau (Pont-dee-Trous) aux Prés-aux-Nonnains à la demande des villes voisines qu'arrose l'Escaut. Ms. Dufief.

et sur son conseil, sans les grands mouvemens qui agitèrent en même temps le peuple. Secrets jusqu'alors, les prêches devinrent publics. Anvers venait de donner le spectacle d'exercices religieux tenus en rase campagne et à l'ombre des bois. Lille, Valenciennes, Tournai, le Câteau-Cambrésis, Blandain, Hollain, Baillœul, Lecelles suivirent cet exemple, et dans les prêches qu'on y tenait, on célébrait la cène, on rebaptisait les nouveau-nés, on unissait ou divorçait les époux à la manière et selon le rite des Calvinistes de Genève. Bientôt les dissidens s'y rendirent en armes pour résister en cas d'attaque.

A Tournai, le baron de Montigni avait été remplacé dans son gouvernement par Jean de Chasteler, seigneur de Moulbaix, commandant du château. Cet officier insulté par la populace, dont il n'avait pu comprimer les désordres, se retira dans son fort. Ce qui ne fit qu'augmenter l'audace des réformés. Au mépris de l'ordonnance du magistrat, ils s'assemblaient la nuit au nombre de seize cents personnes sur le marché, y chantaient des psaumes de David et priaient à genoux comme les Huguenots de France.

Informée de ces désordres, la cour fit partir pour Tournai deux enseignes de piétons. Ce qui n'arrêta point les progrès de la réforme. En effet, le 23 juin, presque dans le même temps que la gouvernante envoyait en cette ville le sieur De Nave, président d'Artois, le procureur-général du roi François Verleysen et le conseiller Liévin Everardi, en qualité de commissaires pour informer contre les sectaires, un prédicant Tournaisien, nommé Ambroise Wille, couvreur de profession, ne craignit point de prêcher les nouvelles doctrines au pont d'Ernonville (1), en présence d'un nombre considérable de néophytes. Le 30 du même mois, un autre ministre de l'Évangile nommé La Grange (2), hom-

(1) Près de la célèbre fontaine de ce nom au village d'Orcq, vers laquelle on courait en foule sous Louis XIV.

(2) La Grange de Narbonne, ministre et professeur d'éloquence se

me très-éloquent, prêcha au Pont-à-Rieu (1). Le 3 juillet, le même ambroise Wille y tint un prêche, dans lequel il rendit grâces au Seigneur de ce qu'après avoir prêché sa parole l'espace de trois ans dans les cavernes et les forêts, il était désormais permis de l'expliquer à la face du soleil. Il espérait, disait-il, qu'avant quinze jours, le prêche pourrait se faire en ville. Le dimanche 7, il tint le quatrième prêche aux Follaix, hors de la porte Morelle. Il était accompagné d'une centaine d'hommes à cheval et de plus de huit mille prosélytes. A la fin du prêche, il tira de sa poche une lettre qu'il jeta au milieu de son auditoire avec ordre de la remettre à sa destination. Elle était à l'adresse du magistrat. Les réformés lui demandaient la punition de deux artisans de la ville qui avaient parlé peu respectueusement de la réforme; la délivrance de quelques prisonniers détenus pour fait de religion, et l'annulation de l'édit de la gouvernante publié la veille contre les prêches. Les réformés disaient, qu'en cas de refus, ils sauraient bien trouver par la force le moyen de le faire révoquer, et que, si quelqu'un s'avisait d'offenser le ministre et la parole de Dieu, tous ceux de l'assemblée prendraient sa protection et sa défense (2). Le jeudi suivant ce fut derrière l'abbaye des

retira à Valenciennes où il devint l'âme de la réforme. Cette ville était le pont qui réunissait les calvinistes de France aux réformés des Pays-Bas. Ce qui porta la gouvernante à en faire le siège. Il fut dirigé par De Noircarmes, seigneur de S^{te}-Aldegonde. La ville fut prise le 23 mars (dimanche des Rameaux) 1567.

(1) Au hameau de Barge, près de la ville, presque à l'endroit où s'éleva plus tard la campagne des RR. PP. Jésuites.

(2) Soit que le grand prévôt n'ait point fait droit à leur demande, soit que les dissidens lui en voulussent pour quelque autre motif, un jour qu'il revenait de l'abbaye du Saulchoir avec sa femme, deux amis et quelques demoiselles, ayant été rencontré par trois à quatre cents hommes qui revenaient du prêche, il faillit être massacré par eux.

Près, hors de la porte Sainte-Fontaine, que le prêche eut lieu. On y rebaptisa une fille selon le rite calviniste sous le nom de Rachel; tant qu'à la fin, fatiguée de rôder timide à ses portes, la réforme entra dans la ville, et ses ministres s'y logèrent.

Cependant on continua pendant quelque temps encore les prêches hors de la ville. C'était ordinairement près de l'abbaye des Prés, aux Follaix, près du bois de Breuze, et hors de la porte Saint-Martin, devant Sainte-Barbe, que se tenaient les conventicules. Les femmes, avides de nouveauté et attirées par l'étrangeté du spectacle, y précédaient leur mari avec leurs populos. Les hommes s'y rendaient au nombre de sept à huit mille, armés les uns de pieux, de mousquets; les autres d'arcs, de flèches, de morions, de hâches et de hallebardes. Les habitans des villages voisins y accouraient en foule. Les gentilshommes étaient à cheval, et escortaient d'ordinaire le prédicant. Après la prédication tout l'auditoire chantait et répétait en chœur les psaumes de David, et ce concert imposant de dix à douze mille voix, qui se tenait sous la voûte céleste, tantôt le matin, tantôt à la tombée de la nuit, plongeait toute la ville dans une morne stupeur.

C'était dans cet appareil militaire que les sectaires allaient chercher leurs prédicans logés à l'Écu de France, en la paroisse Saint-Piat (1).

Les ministres, couverts pour tous ornemens sacerdotaux, d'un simarre noir approchant de nos robes d'avocat, étaient toujours précédés et suivis de chevaucheurs. C'était à proprement parler, leur garde du corps. Cependant, comme

Déjà quelques-uns criaient : *voici le tyran, le persécuteur des réformés, tuons-le, massacrons-le!* mais d'autres plus sensés le délivrèrent de leurs mains, et le prévôt en fut quitte pour la peur ainsi que sa compagnie.

(1) Aujourd'hui la poste royale aux chevaux.

la réforme qui faisait chaque jour des progrès, cherchait aussi à s'entourer de plus de considération, les premiers ministres, qui n'étaient pour la plupart que de simples artisans, ne se sentant plus à la hauteur de leurs fonctions, cédèrent la bible et la chaire à des personnes plus instruites, et douées à un plus haut degré du maniement de la parole. Alors les *Gueux* les plus distingués logèrent chez eux les nouveaux ministres. Une escouade était établie à leur porte. Elle se renforçait à l'heure du prêche, et se relevait comme la garde militaire.

Le 25 juillet, jour de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, après le prêche tenu à la porte Sainte-Fontaine par le prédicant Charles, natif de Tournai, homme instruit et fort estimé, les *Gueux* firent leur entrée en ville, rangés en ordre, comme gens de guerre, savoir : cinq, sept, neuf et onze de front, tous diversement armés. On voyait à leur tête Pierre De Landas leur capitaine. Robert de Terlin, Pierre De Rasse, Simon Saucielle et autres bourgeois de grande fortune faisaient l'office de sergent. Venait ensuite le prédicant et ses chevaucheurs. Ils se rendirent sur la Grand'Place où ils firent le *limaçon* à l'heure que l'on célébrait la messe en l'église de Saint-Jacques. Cette démonstration n'avait rien d'hostile, il est vrai, mais elle n'était pas sans but. Les dissidens montraient par là que leur secte était nombreuse, et non moins prépondérante que celle des catholiques. (1)

Les progrès des réformés jetèrent bientôt leurs adversaires dans une étrange perplexité. En effet, d'un côté les catholiques ne voulaient point assister aux prêches ; d'un autre ils se voyaient menacés d'en être exclus plus tard, quand ils voudraient s'y présenter. Ce fut dans cette crise

(1) D'après une lettre du comte de Horn au roi, en date du 10 octobre 1566, les dissidens de Tournai y formaient les cinq sixièmes de la population.

que l'évêque Dongnies abandonna la ville et se retira en son château d'Helchin, puis à Lille, d'où il informa la gouvernante des excès qui bouleversèrent peu de temps après son diocèse.

Voici la lettre de Guilbert Dongnies , à Marguerite de Parme , sur les dévastations commises dans son diocèse par les Hérétiques :

MADAME,

Je puis à juste cause, à l'heure présente, m'escrier comme fait jadis Hélie, estant en pareille calamité entre le peuple d'Israël, comme il a pleu aujourd'hui à nostre S^r me reserver en mon diocèse : ilz ont destruiect tes autelz, et cherchent de mettre à mort tes prophètes, et je suis ichi delaissé en solitude de gens aymanz Dieu, et charcent à me livrer à mort. Car, quant je vois les pasteurs de tous les villages circumvoisins désolés de celles de leurs églises et paroisses, me signifiant comme les sacrementz ont esté conculqué (1) mis soubz les piedz, trépanez; quant j'entens que ceste ville n'en doibt attendre moins, et que aulx hommes il y a bien peu d'espoir, quesse qui me reste de faire que gemir et pleurer, comme nous enseigne la vision de Ezéchiël, sur toutes les abominations et scandales qui se font à présent, ou bien, avecq Hiérémie, me asseoir en toute tristesse et amaritude de cœur, ou, comme David , désirer d'avoir des aisles comme ung colomb pour voler et se retirer de ce diocèse plain de contradiction, voyant que n'y puis aultre chose, le conseil desquelz ay aimé mieulz tousiour suyvir, que de Amos, qui dict que l'homme saige en si perilleux temps se taira. Car, considérant, Madame, que la plus grande consolation que scaurait avoir l'homme estant en tristesse telle comme je suis à présent, est de le

(1) Ces événemens déplorables furent transmis à la postérité par ce chronographe : *Sancta tua conculcata sunt et contaminata.*

communiquer à ceux qui ont ou auront certainement condoléance, je ne me scaurais mieulx adresser qu'à votre alteze, Madame, à laquelle seurement je puis descouvrir la cause de nostre désolation, sçachant que, s'il y a personne en ce monde qui nous puisse donner aucune allégeance, vous este celle, Madame, s'il y a ayde au pays, qui nous pouvés secourir, ou nous donner quelque espoir de meilleur temps. Ce de quoy requiers humblement vostre alteze, la suppliant avoir commisération de nostre calamité, de laquelle ne doute que le s^r de Rassenghiem aura desia adverti vostre dicte alteze, comment les images, effigies, représentations et autelz des églises paroissiales et abbayes, principalement de femmes, comme Marquette et Wevelghem tant vers le quartier d'Ypre comme celui de Courtray, ont esté destruites, de sorte que, pour l'injure et blaspheme faicte au S^t-Sacrement et l'abolition des fonds de baptesme es dictz lieux, le service divin est anéanty si fort, que les pasteurs desdictes églises, craindantz la véhémement fureur des dictz sectaires, ne peuvent, à ces fins de célébrer, se trouver esdictz lieux, et les bons catholiques, qui peuvent estre residus, n'ont le moyen d'avoir solaiement en leurs nécessités, estantz destitués de leurs pasteurs.

Madame, je supliray le Créateur donner à votre alteze, en prospérité, longue et heureuse vie, me recommandant très humblement à la bonne grace d'icelle. De Lille, ce XVII^e d'aoust 1566.

De vostre alteze

Humble serviteur et orateur

G. DONGNYES, évesq. de Tournai.

RÉPONSE DE LA GOUVERNANTE.

Révérènd père en Dieu, très chier et bien amé, vous pouvés estre assureé que le marissement de cœur qu'avons

d'entendre les advertences qui nous viennent de tous coustelz, des violences exécrables, scandales et abominations que commectent les sectaires, est si très grand qu'il ne le pourrait estre plus, et si l'augmente encoires le regret de n'avoir promptement à la main le moyen d'y remédier, y accédant aussy de ne veoir une ame seule se mouvoir à y résister : chose certes déplorable oultre mesure ; veuillant néantmoins espérer que Dieu inspirera ces S^{rs} chevaliers de l'Ordre estans assemblez icy pour délibérer sur l'assurance demandée par les gentilzhommes confédérez, à prendre aussy quelque bonne résolution sur le remede général pour arrester le progrès de tant de calamitez : à quelle fin nous vous recommandons toutes bonnes prières et intercessions envers Dieu, et qu'il veuille regarder son peuple de ses yeux miséricordieux. Et, comme nous recommandons presentement a Monsieur De Rassenghien de faire le myeux, comme jusques maintenant il a tres bien fait, avec très grande démonstration de ses bonne affection et cœur, pendant que l'on vat délibérant sur le remede général, nous voulons espérer que nul inconvenient succedera à Lille, et que y aydera beaucoup la compaignie d'hommes d'armes que avons commandé y aller : ce qu'avons bien voulu vous dire en reponce à vostre lettre du xvij de ce présent mois. A tant, reverend père en Dieu, tres cher et bien amé, nostre S^r soit garde de vous.

De Bruxelles le XXV^e jour d'aoust 1566.

MARGARITA.

La duchesse informée de moment à autre du danger auquel Tournai était exposé, ordonna aux magistrats de faire assembler les sermens, pour empêcher les prêches en ville, prévenir les pillages, et tenir dans le devoir le peuple qui ne voulait point de troupes espagnoles. En conséquence, il fut ordonné aux compaignies bourgeoises de se

trouver en armes dans l'enclos de l'Hôtel-de-Ville. Dès qu'elles y furent arrivées, on sonna le tocsin pour convoquer le peuple aux Halles; puis on procéda au choix des capitaines. Après avoir prêté serment entre les mains du lieutenant-gouverneur, le sire de Moulbaix, et entre celles des magistrats, les nouveaux chefs se mirent chacun à la tête des bourgeois.

Le peuple fut divisé en huit compagnies. Gabriël de Cambri eut à garder la paroisse St-Quentin et une partie de Notre-Dame. Il avait sous ses ordres la moitié du serment de St-Michel. Étienne de Cabri, le reste de Notre-Dame et St-Pierre avec l'autre moitié de ce serment. Jean Dumont, St-Piat et St-Catherine avec la première partie des archers. Jean de Cambri, St-Nicaise, une partie de St-Marguerite et de St-Jacques avec la moitié du serment de St-George; Antoine de La Fosse, la Magdelaine et l'autre portion de St-Jacques avec l'autre moitié des arbalétriers; Philippe de Hornu, une grande partie de St-Brice avec la moitié du serment de St-Antoine; Jacques Bulteau, le reste de cette paroisse, St-Jean et le Bruile, avec l'autre partie des canonniers.

Les choses ainsi réglées, les chefs de la milice bourgeoise appelèrent leurs soldats respectifs, pour prêter serment à l'intervention du magistrat. Ils devaient jurer de maintenir l'ordre et d'empêcher les prêches en ville. Une partie fit serment, beaucoup le refusèrent, alléguant pour motif de leur refus, les uns qu'ils ne voulaient défendre que la vérité, la parole du Seigneur et la vraie foi, *telle qu'on la publiait nouvellement en ville*; d'autres, qu'ils ne voulaient point empêcher leurs parens et amis d'aller aux prêches (1).

(1) Mais tant que les hérétiques étaient ardents, chauds voire furieux, les catholiques étaient froids ou plus tôt froids: s'excusant simplement que leurs amis ou allés pourraient assister aux prêches

Voyant les sermens si peu disposés à l'appuyer, le magistrat avertit son altesse qu'il n'y avait point moyen d'ohvier aux désordres sans renforcer la garnison du Château d'un grand nombre de gens. Il la pria d'envoyer un chevalier de l'ordre, dont l'autorité ferait passer ensuite la garnison dans la ville ; que c'était le seul moyen de la pacifier, mais que, comme cette mesure devait nécessairement faire chômer les fabriques et apporter de grandes entraves au commerce, il était à craindre quelque émeute de la part du peuple qui se trouverait par là sans ouvrage. La duchesse promit les troupes et le gouverneur que l'on demandait. Elle ordonnait en même tems de bannir les prisonniers détenus pour fait de religion de tous les pays de par deçà, sous peine de la hart.

Les sectaires l'ayant appris, adressèrent à la duchesse une pétition, signée de nombreuses signatures, de tous les doyens et sous-doyens des stils et métiers, à l'effet de retarder l'envoi du renfort de la garnison. Cette pièce était l'œuvre de Nicolas Taffin, dont l'éloquence fut cause de plus d'une émotion populaire. La gouvernante consentit à laisser la garnison du château sur le même pied, mais à condition que les doyens, les notables et les principaux marchands se fissent forts de bien garder la ville, de la maintenir dans l'obéissance au roi et d'empêcher les prêches. Ceci ayant été communiqué à la bourgeoisie, elle déclara ne trouver aucune difficulté quant aux deux premiers points, mais, relativement au troisième concernant

lesquelz ils ne voulaient estre oultragez ; offrant seulement prendre les armes pour empêcher les pilleries ; en effet pour sauver leurs biens abandonnant les églises, tous déclarant les uns après les autres qu'ils obéiraient volontiers pour faire service à S. M. contre ses ennemis, non pour offenser leurs parens et amis. Mesmement aucuns déclaraient trouver bonnes les prêches, et que cessant la crainte du château, eussent posé les armes bas et fréquenté icelles, à l'exemple de ceulx de Valenciennes.

Ms. Renon de France, sire de Noyelles.

les prêches, loin de les repousser, elle demanda qu'on lui désignât un lieu sur le pouvoir de la ville pour y élever quelques temples, où elle pût pratiquer les exercices de sa religion sans craindre les intempéries de la saison.

Pendant qu'on délibérait à ce sujet, on apprit à Tournai les désordres affreux commis à Anvers et en Flandres, où dans le court espace de trois nuits plus de quatre cents églises, cloîtres et monastères avaient été ravagés par de nouveaux iconoclastes ! L'ivresse de leur fureur avait livré le sacré et le profane à la plus horrible dévastation (1). Cette nouvelle plongea le magistrat dans la consternation. Résolu d'opposer la force à la violence, il renforça les quatre compagnies bourgeoises, ordonna à tout habitant de s'armer, de faire pendant la nuit le guet à sa porte, et d'y placer une lanterne. Tant de prudence et de précaution n'empêcha point malheureusement les Gueux de triompher, ainsi qu'on va le voir.

Le même jour qu'avait paru cette ordonnance, une foule de gamins, avant-coureurs ordinaires des orages populaires, se portèrent à l'église St-Pierre pour rompre les images. Mais quelques meuniers accourus là pour sauver

(1) Entretant se fit en Flandres le saccagement des églises, cloîtres, monastères commençant en la chastelenie de Cassel, Baillœul, Estaires, Chastelente de Lille, Ypre, Gand; de là en Anvers, Bois-le-Duc et à l'exemple successivement es autres lieux à Tournay, Valenciennes, Malines, en provinces de Gueldre, d'Hollande, Zéelande et Frise avec une telle insolence et désordre, contempement de toutes choses sacrées et divines, profanation des saints sacrements, que ny la crainte de Dieu, ny des edicts paravant publiez au nom du Roy; ny le respect des magistrats à ce présens, ny la mémoire et décoration de l'antiquité, ou l'ornement des villes ait pu retenir le peuple; lequel semblaist estre sorty hors de foy mesmes et devenu très-furieux, accariastre et endiable. Car jusqu'aux corps morts et choses insensibles, ossemens, cendres et monumens de trépasses ne furent exempts de leur cruauté, de manière qu'il semblaist aux gens de bien que les Ariens et Donatistes estaient resuscitez en cette Flandres. Ms. Renon de France.

les ornemens de leur chapelle furent assez heureux pour les intimider. Le 23, à la tombée de la nuit, la tempête depuis si longtems amoncelée éclata. Les Gueux en grande tourbe coururent rompre les images à l'hôpital S^t-Jacques, à S^t-Marc, aux Récollets, à l'hôpital Delplanque, aux Sœurs-Grises et aux Sœurs-Noires. Gabriël de Cambri commença de faire main basse, et il y eut de part et d'autre beaucoup de personnes blessées et tuées.

Le lendemain 24, jour de S^t-Barthélémi, pendant que les cloches appelaient les fidèles aux matines à Notre-Dame, les Gueux, sur pied depuis la veille, en grand nombre et en armes, envahissent au milieu des hurlemens les plus affreux, la cathédrale et la livrent au pillage et à la profanation. Les tableaux et les objets du culte sont brisés, les orgues et les cloches cassées, les croix abattues; rien ne demeure debout ou inviolé, pas même la majesté divine à laquelle la fureur sacrilège insultait sur les degrés de ses autels! Non contente d'avoir apesanti, dans cette superbe basilique, son bras destructeur sur tout le riche mobilier que des siècles de pieuse magnificence y avaient accumulé, l'impiété tourne sa rage contre la cendre des morts et les tombeaux des évêques. Elle soulève dans son avidité les pierres sépulchrales autour du maître-autel et dans la chapelle S^t-Louis, où l'évêque de Wassonne et le duc de Gueldre avaient eu leur sépulture. Elle enfonce la sacristie, les tabernacles, mais en vain.

(1) Le peuple secouant et se dispensant de toute obéissance se jeta le 23 août 1566 sur les églises et cloîtres, sacremens, reliquaires, ornemens, reliques, sépultures ossemens des trépassés avec telle violence que ceux qui y entrèrent deux ou trois jours après pour contempler la réformation de ces fidèles, furent d'opinions et de croiance que toutes les furies infernales y avaient présidé, d'autant que riens n'estait laissé entier, et l'on avait tellement cavé et foy en l'église cathédrale de Nostre-Dame (sous espoir d'y trouver quelque trésors) qu'elle estait en danger de fondre. Ms. Renon de France.

Aux premiers présages de l'ouragan, on avait sauvé les vases d'or et d'argent et les objets les plus précieux, ainsi que la chaise de S^t-Eleuthère, laquelle avait été transportée à Douai quelques jours auparavant.

A la nouvelle de ce saccageant, le magistrat consterné s'assemble, fait sonner le tocsin, et mande vers lui les quatre compagnies bourgeoises avec leurs capitaines qui marchent en bon ordre vers la cathédrale. Arrivés au grand portail et prêts à entrer, les archers qui étaient à la tête de la colonne, s'arrêtent et refusent d'aller plus loin; les arbalétriers et le serment de S^t-Michel qui les suivent, en font autant. La compagnie des canonnières entre seule, va droit aux pillards, leur présente le mousquet, avec menace de faire feu s'ils résistent. L'attitude de ces braves a imposé aux lâches dévastateurs. Ils fuient... Les canonnières profitant de leur désordre se mettent à leur poursuite à travers la Place, la rue des Maux et le Marché aux Bêtes, que ces misérables enfilent pour gagner la porte de Lille, et les chassent ainsi hors de la ville sans leur donner le tems de se rallier. Un grand nombre de fuyards perdirent la vie. Le chapitre reconnaissant récompensa ce beau dévouement, en gratifiant la compagnie des canonnières d'un présent annuel de vin et d'argent; et pendant longtems, la veille de la procession générale, en commémoration de cet acte de bravoure, les artilleurs Tournaisiens furent l'objet d'une distinction bien honorable pour leur corps (1).

(1) De toute ancienneté, dit Poutrain, la confrérie des Damoiseaux qui est composée de quelques jeunes-gens des premières familles bourgeoises, suivie du corps des doyens, en manteau noir et rabat, se met en marche ce jour-là vers les quatre heures après midi pour la cathédrale, ayant à la tête le premier chef du magistrat, et va rendre son hommage à la mère de Dieu en la chapelle de la croisée, où ils viennent tous en ordre à l'autel baiser la sainte vraie croix, que messieurs du chapitre y déposent dans un reliquaire en argent; et ils font chacun

Ce fut dans cette affreuse journée que la flamme détruisit les archives du chapitre et de la ville, dépôt précieux de titres originaux et de monumens de la plus haute antiquité, puisqu'ils remontaient jusqu'au tems des rois Franks. Tel fut le nombre des chartes consumées, que d'après le témoignage d'un écrivain contemporain, la cire fondue qui tombait des sceaux des chartes formait un ruisseau qui s'écoulait le long de la rue du Four-Chapitre. Cette perte que rien n'a pu réparer, laissera toujours un vide immense dans l'histoire de notre cité. Ainsi la religion, les lettres et les beaux arts, comme s'il y eut eu entre eux solidarité de malheur, furent cruellement outragés le même jour, non seulement à Tournai, mais encore à Valenciennes, dont les Calvinistes s'étaient probablement entendus avec les Gueux de Tournai. C'est ainsi que partout les dissidens, déployant plus de fanatisme qu'ils n'en reprochaient à leurs adversaires, ruinaient des édifices qui grandissent les idées en parlant aux sens, brisaient des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont les villes étaient fières; anéantissaient des manuscrits, dont ils auraient pu tirer d'utiles leçons.

Trop de précaution fut cause à Tournai de ce triple désastre. Le magistrat, croyant avec raison que la majesté des temples devait offrir plus de garantie qu'un hôtel-de-ville, avait sauvé à la cathédrale beaucoup de titres importants qui périrent dans cette journée; mais il aurait dû voir que jusqu'alors l'esprit de réforme n'avait point mani-

leur offrande qu'ils tirent d'une petite bourse de cuir cramoisi, pendante par un ruban à la boutonnière de leur habit. Des quatre compagnies bourgeoises, celle des canonniers a seule la gloire de prendre part à cette cérémonie, l'unique en son espèce qui soit en Flandre. Ils marchent et entrent dans l'église avec leur roi, connétable et capitaine sous les armes, enseigne déployée et tambour battant à la suite des doyens, et viennent aussi en leur rang baiser la sainte vraie croix et faire leur offrande.

festé de mauvais dessein contre les monumens civils, et que le catholicisme seul excitait toute sa fureur.

Pendant qu'à la cathédrale tous les objets d'art et de culte tombaient en pièces sous le marteau des Calvinistes, les autres églises et au dehors Kain, Obigies, Mont S^t-Aubert, Mourcourt, Havines, Ramecroix, Notre-Dame-au-Bois et Antoing étaient témoins des mêmes impiétés. D'autres Gueux parcouraient aussi les villages du Hainaut et du Tournésis, pillant les temples, et y commettant toute sorte de brigandages. Ceux de Valenciennes s'étaient déchaînés le même jour. Ils dévastèrent les abbayes de Vicogne, d'Hasnon, de Marchiennes et de S^t-Amand (1); et comme celle d'Anchin s'attendait au même traitement, le bailli du lieu, Feri Guyon, assisté de la garnison de Bouchain, les alla attaquer dans le cloître de l'abbaye de Marchiennes et les défit. Ceux qui survécurent à la déroute furent taillés en pièces quelques jours après au village de Brillon, près de S^t-Amand, par Robert de Longuevalle, de la maison de Mailli et des Buquoi.

Tels furent les affreux excès auxquels se livra le parti Calviniste dans ce jour néfaste, que nos vieilles chroni-

(1) La haine implacable que l'on vouait au cardinal de Granvelle, abbé commendataire de cette abbaye, fut la cause principale de sa dévastation. Ce fut alors que le tombeau de Jean Second, favori de Charles-Quint, secrétaire de George d'Égmont évêque d'Utrecht et abbé de S^t-Amand fut détruit. On lisait cette simple et touchante inscription sur la tombe de ce rival du poète de Sulmone :

Une mère, des frères, des sœurs ont élevé dans l'abbaye de S^t-Amand près de Tournai ce monument des plus tristes regrets à Jean Second, natif de La Haie, orateur, peintre, sculpteur, poète, également habile et célèbre, enlevé à leur amour par une mort prématurée. Il a vécu 24 ans, 10 mois, 10 jours. Il est mort l'an de grâce 1536, le premier jour du mois d'octobre.

Charles De Par, successeur de George d'Égmont dans la dignité d'abbé de S^t-Amand, fit rétablir le monument par respect, était-il dit dans l'inscription, pour la mémoire d'un si heureux génie.

ques désignent d'une manière si énergique sous le nom de *jour du grand saccage*ment.

Le lendemain 25 août, les églises furent fermées. L'encens ne brûla plus sur les autels. Partout cessa le service divin que l'on avait célébré sans interruption depuis le sac des Normands.

Les ministres demandèrent à consigner les trésors trouvés en la cathédrale entre les mains des magistrats, pour que ceux-ci en fissent tel usage qu'il serait ordonné par le prince d'Orange, les comtes d'Edmond et de Horn qu'ils qualifiaient de gouverneurs du pays, et sous la protection desquels ils se disaient placés, eux et la noblesse. Le magistrat refusa la consignation, mais fit dresser inventaire des objets, et écrivit à ce sujet à la gouvernante.

Sur ces entrefaites arrivèrent Desquerdes et Villers qui se disaient envoyés par la duchesse de Parme pour pacifier la ville. Mais c'étaient moins les commissaires de celle-ci que des confédérés. La première chose qu'ils firent fut d'offrir aux magistrats les trésors, pourvu que les images d'or et d'argent, qu'ils considéraient comme objets de luxe, fussent employées au soulagement du peuple (1).

Ils firent aussi distribuer quelque argent aux ouvriers qui depuis sept à huit jours avaient cessé leur travail pour monter la garde. Ensuite ils proposèrent un traité entre les bourgeois et le seigneur de Moulbaix, gouverneur du château, par lequel celui-ci protégerait le peuple aussi longtems qu'il se comporterait bien, et punirait quiconque semerait propos tendant à sédition. De Moulbaix y souscrivit, sans autre condition que l'avis préalable de la gouvernante.

Les commissaires des confédérés proposèrent ensuite de rappeler le peuple à ses travaux ordinaires, et d'enga-

(1) Ms. Renon de France.

ger le chapitre et autres ecclésiastiques à prêter aux marchands et fabriquans les sommes nécessaires pour les engager à rouvrir leurs manufactures, promettant qu'il leur serait rendu compte de ces sommes lorsque les troubles auraient cessé. Ils firent aussi la proposition d'assembler le cuivre, le plomb, le fer et tout ce qui avait été distrait des églises, de dépouiller de leurs biens les ecclésiastiques restés en ville, ou de les chasser sous un honnête prétexte, *leur faisant payer ainsi le prix des verges dont ils avaient été fouettés.*

Pendant qu'on délibérait sur les propositions des confédérés, les magistrats reçurent de la gouvernante un placard relatif au saccagement des églises. Il y était ordonné aux ministres de remettre entre les mains des magistrats tous les objets enlevés, pour les rendre à qui il appartenait, à péril de les tenir eux-mêmes pour spoliateurs. La duchesse y déclarait, en outre, que les ministres avaient fait injure au prince d'Orange, aux comtes d'Edmond et de Horn en les proclamant leurs protecteurs et les gouverneurs du pays (1).

Desquerdes et Villers attaquèrent le placard. Le magistrat irrésolu ne sachant comment l'interpréter, écrivit au magistrat d'Anvers pour apprendre les mesures qu'il avait prises après le sac des églises, et si le nouvel édit, que les confédérés prétendaient faire pour l'avenir, était en vigueur chez lui avant le sac. Car, bien que l'interprétation contraire lui parût trop favorable, néanmoins il désirait s'étayer de l'exemple de quelque ville importante, vu les grandes difficultés que présentait l'application de l'édit.

Ce fut alors que les ministres protestans commencèrent les prêches dans la ville et dans les églises paroissiales. Le prédicant Charles fit le premier prêche au Marché aux

(1) Ms. Renon de France.

Vaches (1); les réformés y assistèrent armés dans la crainte d'une surprise de la part des troupes du château. Ils avaient placé aux avenues du marché des fauconneaux et des sentinelles. Après la prédication, on chanta des psaumes, puis l'on maria un prêtre apostat, nommé sire Jean, natif de Vergi, près de Soissons. Il avait été chapelain à Blandain.

Le mardi 27 et le jeudi suivant, des prêches se tinrent dans les églises Saint-Brice, Saint-Jacques et Saint-Nicaise. On y appela le peuple au son des cloches. C'est ainsi qu'en peu de temps la réforme était parvenue à faire entendre sa voix, non plus dans les bois et les carrefours, mais sous la voute même des temples catholiques, bien que les placards qui défendaient les prêches y eussent été publiés dès le mois de juillet avec éclat et par ordre du seigneur de Moulbaix.

Ces succès, la réforme les devait en partie à la faiblesse du gouverneur militaire qui, au lieu de faire face à la sédition à la tête de ses troupes, s'était lâchement retranché derrière les pont-levis du château, d'où il se contentait de lancer de temps à autre des menaces qu'il n'exécutait point et des défenses qu'on méprisait (2).

(1) Alors près de la porte de Lille.

(2) Soit indulgence pour les nouvelles doctrines, soit pusillanimité, crainte ou impuissance, De Chateler ne fit presque rien pour empêcher les pillages, nonobstant les ordres que lui donnait S^{te}. Aldegonde, seigneur de Noircarmes. En effet, dans une lettre du 28 novembre 1566, ce dernier l'engage à tirer sur la ville, et à y mettre le feu. « Cependant, dit-il, vous ne oublierez en riens du commandement que j'entens Son Altesse vous avoir fait, le cas advenant, de donner force canonnade à travers de la ville, faisant sur iceux saillies, et y mettre le feu en plusieurs endroits. Et vous connaissant si vieux soldart et bon serviteur du roy, j'espère que ne manquerez à ce que dessus. » De Châteler ce même jour défendit à tous manans et habitans de la ville de se trouver ou d'assister en quelque manière que ce soit à la cène qui pourrait de fait advenir en la ville de Valenciennes, à peine que le feu sera mis aux

Dans ces graves circonstances, le magistrat se voyant sans force et la ville abandonnée à elle-même, s'en plaignit à la gouvernante. Celle-ci envoya à Tournai Philippe de Montmorenci, comte de Horn, frère du précédent gouverneur Florent de Montmorenci, dont le nom était resté en grande vénération parmi le peuple (1). Le comte de Horn était comme son frère chevalier de la Toison d'Or, et c'était pour ce motif, qu'à la prière du magistrat de Tournai, la duchesse avait choisi dans cet ordre illustre le nouveau gouverneur, espérant que sa dignité aurait imposé aux factieux. Le comte de Horn s'était d'ailleurs offert de pacifier cette ville, qu'il affectionnait, autant que son frère.

Le 30 août, le commandant du château ordonna de par le roi aux sieurs Dequerdes et Villers, chefs des confédérés, de désarmer le peuple, de dissoudre leurs compagnies armées, et de retirer l'artillerie placée sur la Grand'Place et dans d'autres endroits de la ville, où le nouveau gouver-

habitations des contrevenans (ce qui n'était guère rassurant pour leurs voisins) voir que sera donné canonnades parmi cette ville si besoin estoit.... On fréquenta la cène, et le château resta muet.

C'était l'usage, au moyen-âge, de brûler la maison des criminels condamnés à mort. C'est ce qu'on appelait droit d'*arsin*. En 1434, un habitant de la petite ville de S'-Amand ayant été condamné au dernier supplice, on exerça ce droit contre sa propriété. Mais le feu se communiqua à toutes les maisons de la ville. Il ne resta debout que l'abbaye et ce qui l'entourait.

(1) Ce gouverneur avait su se concilier l'amour des Tournaisiens par une conduite prudente et modérée. Marguerite de Parme ayant appris de lui que les prisons de la ville régorgaient d'hérétiques, lui ordonna de se débarrasser des principaux *incontinent* et *sans leur faire un long procès*, ou voir s'ils voulaient se convertir. Montigni mettant à profit le choix des moyens que la gouvernante lui laissait, les fit mettre en liberté après avoir reçu d'eux la promesse de ne rien entreprendre contre l'ordre public et la religion catholique. C'était concilier les devoirs de son poste avec ce que réclamait l'humanité.

neur était attendu. Il arriva le même jour avec un mandement de la duchesse adressé aux habitans de Tournai de suivre ses ordres et de lui obéir comme à elle-même. Beaucoup de gentilshommes, de commerçans et d'artisans calvinistes se portèrent à sa rencontre, et le reçurent aux cris de : *Vive les Gueux !*

Ces démonstrations déplurent aux officiers du château. Ils envoyèrent à Desquerdès et à Villers, l'ordre de vider la ville, avec menace de faire leur devoir s'ils s'obstinaient à y demeurer. Ceux-ci le communiquèrent au nouveau gouverneur qui s'indigna du peu de respect que lui portaient ces officiers à qui son arrivée et sa charge étaient connues. Le château braqua aussi de l'artillerie sur la ville et les lieux où se tenaient les prêches, ce qui fit naître autant de crainte que de mécontentement (1).

Le gouverneur trouva la ville plongée dans la dernière confusion : les bourgeois sous les armes, en garde les uns contre les autres, les églises bouleversées et abandonnées aux réformés, l'Hôtel-de-Ville désert, les magistrats consternés : tout était livré à la plus affreuse anarchie. Sa présence devait ramener le calme et la confiance; sa mission était de rétablir l'ordre et de pacifier les troubles. C'était une tâche bien difficile à remplir. Pour le faire au gré de tous, le gouverneur entra immédiatement en conférence avec les Consaux et l'assemblée des ministres de la réforme appelée le *Consistoire*. Les Consaux se réunirent plusieurs jours de suite pour aviser, d'un commun accord avec le gouverneur, aux moyens les plus efficaces pour rétablir la tranquillité, et conseillèrent au gouverneur d'éloigner du château la compagnie du sieur de Beauvoir, contre qui le peuple était exaspéré. Ce qui fut fait. Le comte de Horn fit connaître ensuite aux Consaux que l'intention de la gouvernante était d'interdire les prêches, mais qu'avant de

(1) Ms. Renon de France.

prendre d'ordonnance à ce sujet, il désirait avoir leur avis. Ceux-ci résolurent à la pluralité de les souffrir en ville, vu l'approche de la mauvaise saison et dans la crainte que le peuple ne se portât à de nouveaux excès, si on l'obligeait de courir aux champs pendant les intempéries de l'hiver pour pratiquer les exercices de sa religion (1).

Les réformés qui n'avaient pas tous à rougir des excès que l'on reprochait à leur secte, firent présent au nouveau gouverneur d'une coupe d'argent remplie d'or, et lui présentèrent en même temps une requête pour conserver provisoirement à leur usage les églises Saint-Brice, Saint-Jacques et Saint-Nicaise où ils s'étaient établis, et cela jusqu'à la convocation des États-généraux à la décision desquels ils déclaraient se soumettre. Le comte de Horn en donna avis à la gouvernante. « Je m'ébahis, lui répondit-elle, que cette commune est si insolente que d'oser demander cela, chose si déraisonnable et si répugnante à l'honneur de Dieu (2). Rebutés de ce chef, les réformés demandèrent alors qu'on leur bâtit du moins deux temples dans la ville. Le gouverneur et le magistrat se montraient assez disposés à consentir à leur demande, car ils désiraient tous sincèrement le retour de l'ordre, et il n'y avait que

(1) MS. Renon de France.

(2) Il ne reste, écrivait le comte de Horn le 3 septembre, que le point des prêches, à quoi je ne vois moyen de donner appaisement au peuple et le contenir sans armes, en cas que votre Altesse persiste à ne vouloir que prêches se fassent en cette ville. Je crois bien que pourroie, durant ma présence, les contenir à ce qu'ils ne se fissent en la ville : mais aussytot que je seray partis, votre Altesse se peut asseurer de nouveaux troubles pour beaucoup d'occasions qui peuvent survenir...

Je me trouveray à ce disner vers monsieur l'évêque de Tournai à trois lieues d'ici (à son château épiscopal d'Helchin) afin de communiquer sur ce point avec lui : car de cela dépend le total repos et la tranquillité de cette ville.... En cas que monsieur De Montigni mon frère fust ici, tout serait rémédié, car j'apprends de tout le peuple qu'il est fort aimé et craint.

cette concession qui pût le rétablir. La gouvernante, qui ne décidait point en présence des événements, et qui, peut-être, n'ajoutait pas foi aux rapports que lui adressait son officier sur la gravité des circonstances, sur la disposition et l'inquiétude des esprits, ne crut point devoir accorder l'établissement des temples dans la ville. Les réformés insistèrent pour l'obtenir. Elle persista dans son refus. Enfin sur de nouvelles et vives représentations du gouverneur, elle permit qu'on leur accordât une grange près de la ville (1). Mais les réformés ne se contentèrent point d'une si maigre faveur. Ils ne consentirent à établir leur préche hors de la Cité, que sous la condition expresse qu'on leur bâtirait deux temples dans les lieux qu'ils indiqueraient. Le comte de Horn ne recevant point d'ordre précis de la duchesse relativement à ces prétentions, crut pouvoir suivre la loi de l'impérieuse nécessité, et, de commun accord avec le magistrat, leur accorda l'objet de leurs instances.

Mais en décrétant l'établissement des temples, on n'avait point décidé qui, du magistrat ou du consistoire, en supporterait la dépense. Ce fut là le sujet de nouvelles contestations. Comme après bien des discussions fort animées on n'avait pu s'entendre à ce sujet, le gouverneur permit aux réformés de faire une quête, et de continuer provisoirement le préche et les autres exercices de leur culte dans les églises. Il n'aurait pu agir autrement sans contrevenir aux ordres mêmes de la duchesse, puisque la liberté de conscience avait été publiée à la Bretèque, le 3 septembre.

Telle fut durant ces temps difficiles la conduite du comte de Horn. L'excès d'indulgence ou de sévérité eût été également nuisible. En effet, les catholiques opprimés avaient besoin d'un protecteur, et les sectaires, vu leur grand nombre, l'obligaient d'avoir pour eux des ménage-

(1) Lettre du président Viglius du 5 septembre au magistrat.

mens. La saine politique lui prescrivait donc de concilier avec les circonstances ses devoirs envers le souverain et envers l'humanité. Mais il ne crut pas qu'une effervescence religieuse pût ou dût être étouffée dans le sang. Tel fut son crime (1). Il parut aux yeux de Philippe II trop accommodant et fut rappelé à Bruxelles, où il retourna vers la fin de septembre. Le gouverneur de Tournai fut trouvé coupable à la cour, et dix-huit mois après, pendant que son frère se mourait empoisonné dans le château de Zimancas, lui-même pour prix de ses immenses services, porta sa tête sur l'échafaud... tant il est dangereux de servir un tyran!

Un des principaux griefs qui lui furent reprochés, qui le croirait? était d'avoir été salué à Tournai par le peuple aux cris de : *Vive les Gueux!* alors que dans sa personne on ne faisait que rendre hommage à la mémoire de son frère. Et quand même, ajoutait le procureur-général dans son obscure réquisoire, on eut crié : *Vive le comte de Horn!* une telle acclamation eût dû lui être imputée à crime s'il n'avait invoqué de châtement contre ceux qui l'auraient proférée; parcequ'ils diminueaient ainsi l'honneur et le respect dûs à la majesté royale. On lui reprocha encore d'avoir constamment consulté le magistrat de Tournai et notamment sur le point de savoir s'il était plus à propos de laisser continuer les prêches en ville, que de les renvoyer au-dehors. On n'ajouterait point foi à une accusation aussi délirante, si l'on ne savait que sous Philippe II le respect pour les lois de l'humanité était un crime (2).

(1) Il n'était pas non plus partisan de l'inquisition, car il eut la franchise d'écrire à la gouvernante que si depuis un an on l'eût supprimée, ainsi que les placards émanés contre les sectaires, calvinistes et autres, ceux-ci n'eussent jamais songé à faire des prêches, non plus qu'à exercer leur religion aux Pays-Bas.

(2) Néanmoins, par lettre du 22 septembre 1566, le conseiller au conseil privé de la gouvernante, Dassonville, le congratule de ce qu'il

Ce n'était pas seulement à Tournai que le gouverneur avait dû s'interposer entre la réforme, le magistrat et le clergé. Toute la province du Tournésis était dévorée par le feu de l'hérésie. Au mois de septembre il alla visiter à Antoing, sa belle-sœur la princesse Hélène de Melun. A son entrée dans ce bourg, une partie du magistrat et les réformés vinrent le trouver pour lui demander l'autorisation de continuer les prêches que le magistrat voulait empêcher. Le comte ordonna qu'ils se continueraient à la Halle-aux-Draps et à la grange des dîmes. Ce fut alors que d'un ton malheureusement trop prophétique, le gouverneur cédant, malgré lui, aux lois de la nécessité, s'écria : « Je crois que vous voulez me faire mourir. C'est le sort qui me sera réservé, quand le roi saura que je vous ai accordé ce que vous me contraignez à vous permettre. »

Telle était la triste situation de Tournai et du Tournésis au départ du gouverneur. La duchesse lui substitua De Latorre, secrétaire d'état. Mais ce seigneur y fut sans crédit, sans force et sans influence. Les ministres protestans daignèrent à peine s'aboucher avec lui. Aussi, voyant que sa présence était inutile en cette ville, il se hâta de retourner à Bruxelles.

A peine le comte de Horn avait quitté la ville, que les factieux, jusqu'alors contenus par sa présence, levèrent la tête. Douze membres des plus riches et des plus influens de la réforme se rendirent à l'Hôtel-de-Ville dans la salle où siégeait le magistrat. Celui-ci délégna pour les entendre le premier conseiller pensionnaire Leclercq. Dans cette

est enfin parvenu à pacifier les troubles dans son gouvernement ; et par une lettre du 24, la duchesse elle-même le félicite dans les mêmes termes des services qu'il lui a rendus en calmant les désordres qui avaient éclaté dans sa province. Enfin par lettre du 3 octobre, Dassonville mande au comte de Horn que la gouvernante est très-satisfaite de ses services à Tournai, et qu'elle l'appelle pour l'en récompenser à siéger au conseil d'État. Comment concilier tout cela avec son supplice ?

conférence, il fut convenu que les prêches ne pourraient se faire que les dimanches et jours de fête. Non contents de cela, ils exigèrent que tous les prisonniers détenus à la Tannerie, pour fait de troubles, fussent relâchés, et le prévôt de Handion se vit obligé d'ouvrir les portes de cette prison, car la réforme avait pris une telle attitude, qu'on n'aurait pas impunément refusé leur demande.

Cet état de choses porta une atteinte funeste au commerce et à l'industrie. Bientôt les fabriques en souffrance ne pouvant plus occuper les ouvriers, la misère promena en ville ses haillons, et le magistrat ainsi que l'abbé de Saint-Martin durent faire d'abondantes aumônes aux plus nécessiteux. Nonobstant la main secourable qu'on lui prêtait, la populace qu'altérait la soif du pillage, cherchait à envahir les couvens, sous prétexte que des troupes espagnoles y étaient cachées. Elle réussit en quelques endroits (1). Le magistrat, pour mettre un terme à ces mutineries, fit arrêter le boute-feu, qui fut par sentence du 12 octobre pendu et étranglé sur le marché.

Le jour que devait avoir lieu son exécution, les huit compagnies bourgeoises avaient reçu l'ordre de se trouver en armes sur la Grand'Place. Mais deux à peine avaient répondu à l'appel, les autres ayant refusé d'assister au supplice de leur *frère chrétien*. Ce qui montre, en passant, que le peuple avait déjà en horreur les exécutions pour cause de religion. Cet incident fit remettre à un autre jour l'exécution du réformé ; car le magistrat craignait quelque coup de main de la part de ses co-religionnaires. Elle eut

(1) Les Calvinistes qui en voulaient particulièrement aux jésuites, brisèrent les portes de leur collège, et s'apprétaient à le dévaster, quand le père Jourdain se présentant à eux : *je suis catholique*, dit-il à ces forcenés, *prêtre et jésuite, trois choses que vous haïssez à mort, faites-moi donc voler la tête*. Tant de fermeté arrêta leur fureur, et ils passèrent outre...

lieu plus tard, au milieu d'un déploiement considérable de forces.

Moins abattus qu'irrités par le supplice de leur frère, les hérétiques de Tournai demandèrent du secours à leurs confrères du dehors. Il arriva bientôt des gens de La Bassée et de Bondues qui, introduits secrètement en ville, furent logés chez les principaux et les plus riches partisans de la réforme. Le 25 septembre leur nombre s'étant prodigieusement accru, ils campèrent au monastère Saint-Nicolas-des-Prés, hors de la porte Valenciennes. La même nuit ils mirent le feu à l'abbaye du Saulchoir et à celle des Prés-aux-Nonnains, après avoir pillé et chassé inhumainement tout ce qui l'habitait. De ces superbes couvens il ne resta debout que quelques ruines noircies par l'incendie ! Le jour de Noël, pendant que les catholiques entendaient les offices à l'église des Cordeliers que les réformés désignaient sous le nom de *Moderne Babylon*, on mit le feu au moutier des Chartreux, qui fut aussi entièrement consumé.

Pendant ce temps-là, les Huguenots restaient campés à Saint-Nicolas où on leur portait des vivres de la ville et des autres endroits. Ils en partirent le 28 décembre se dirigeant sur Lille, après avoir composé avec le fermier de l'abbaye. Ce qui ne préserva point celle-ci de la torche incendiaire. Ils avaient dans cette ville des intelligences avec les plus riches Huguenots, et leur dessein était de la surprendre. Cette petite armée, forte de 4,000 hommes, avait pour chef Jean Soreau.

On était convenu avec les Calvinistes de Lille qu'un jour que leur gouverneur Maximilien De Rassenghien serait absent, ils sortiraient en plus grand nombre que de coutume pour aller au prêche qui se faisait à la campagne ; qu'au retour, les soldats de Tournai se mêleraient avec eux et entreraient de la sorte dans la ville. Les choses ainsi combinées et convenues, pour attirer et retenir hors

de la ville Rassenghien, on avait fait sortir d'Armentières quelques compagnies qui commettaient des désordres aux environs de Lille. La gouvernante informée de ce complot, avait mandé à Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, qu'il prévint le dessein des ennemis, et qu'il en communiquât auparavant avec le gouverneur de Lille. Mais Rassenghien ayant appris que des soldats étaient sortis d'Armentières, sans attendre Sainte-Aldegonde, s'était mis à la tête 600 hommes d'infanterie et de cinquante arquebusiers d'élite à cheval, et avait joint les Calvinistes près du village de Waterlos. Ceux-ci, jeunes soldats, pour la plupart, avaient pour capitaine un nommé Ambroise Corneille, qui de serrurier s'était fait prédicant, et de prédicant, soldat. Mais ce capitaine improvisé ne maniait pas mieux l'épée que la bible. Il fut donc défait et sa troupe, dispersée au premier choc. 400 hommes environ de son parti s'étant réfugiés dans le clocher de l'église, on y mit le feu, et ils périrent dans les flammes. Après cet exploit, de Rassenghien rentra dans Lille où il rapporta plus de terreur que de butin.

La troupe de Soreau, qui était en vue de Lille, et n'attendait que le signal pour y entrer, informée de cet échec, s'était retirée vers Lannoi. Tandis que Soreau essayait inutilement de faire le siège de cette petite ville, il avait donné au seigneur de Sainte-Aldegonde le temps de le suivre et de l'atteindre. Mais avant l'arrivée de Sainte-Aldegonde, Rassenghien ayant appris de la bouche de quelques prisonniers d'Armentières que les Gueux de Tournai approchaient avec tout ce qu'ils avaient pu ramasser d'hommes dans le pays, avait aussi pris la résolution de les attaquer sans savoir que De Noircarmes fût parti, dans le même dessein, du camp de Valenciennes. De Noircarmes atteignit l'ennemi à Lannoi; l'affaire fut chaude et les Gueux, après avoir soutenu vigoureusement le combat, durent céder le champ de bataille aux vieilles troupes

espagnoles. La petite armée de Sorcau fut détruite ou dispersée, laissant au vainqueur neuf drapeaux, vingt pièces de campagne, des munitions et 1,500 hommes sur le champ de bataille.

De Noircarmes profita de ces succès pour jeter du monde dans Tournai. Il fit donc approcher de cette ville son armée. Arrivé sous ses remparts, il la somma par un trompette, au nom de la duchesse gouvernante, de recevoir garnison. Les habitans, à peine informés de la défaite des Gueux, alarmés par l'apparition subite de De Noircarmes, se rendirent sans délibérer à sa discrétion et à sa clémence (1). Quand il fut dans la ville, où il entra

(1) Telle est la narration de Strada tom. I. lib. vi. Mais elle manque d'exactitude. Nous lisons dans le manuscrit Le Soldoyer, que De Noircarmes informé des dévastations commises par les hérétiques de Tournai qui étaient maîtres de la ville, où ils s'étaient emparés d'une quantité de fauconnaux déposés dans la grange de la ville, pour les placer aux coins du marché et devant le corps-de-garde, assembla dans S'-Amand ce qu'il put de gens de guerre, le samedi 28 décembre 1566, et forçant la marche pendant toute la nuit, il arriva le lendemain à midi à la vue des ennemis à Lannoi. Les ayant attaqués avec vigueur il les défit avec promptitude.

La nouvelle de la défaite de l'armée Calviniste arrivée à Tournai jeta l'alarme dans toute la ville, mais principalement chez les hérétiques. Ce qui n'empêcha pas les plus téméraires d'aller insulter les troupes jusque sous les portes du château. La nuit toute la ville fut en armes, et l'on suspendit la lanterne à la porte de chaque maison. Il en fut de même des jours suivans. Mais le jeudi (2 janvier 1567), le bruit se répandit qu'on apercevait de la gendarmerie sur les Follaix. On courut sur les remparts de la porte Morelle, d'où on la vit entrer au château, par la porte de derrière. C'était De Noircarmes. Alors dirent les vrais Gueux : *nous sommes trahis !* Le seigneur de Noircarmes entra au château avec sa troupe composée de onze enseignes, et envoya un trompette à messieurs de la ville et aux huit capitaines pour savoir s'ils voulaient laisser entrer ladite gendarmerie dans la ville *par amour ou par force*. Le magistrat tint conseil là dessus avec les huit capitaines, ce que firent aussi les Huguenots avec leur prédicant Cordan. Celui-ci remontra dans son prêche qu'il fallait les laisser entrer, sans quoi ils seraient tous détruits.

comme en triomphe, il désarma le peuple, ainsi que celui des environs et fit porter les armes dans le château. Ensuite il fit jeter en prison les auteurs de la sédition, rétablit l'autorité de l'évêque et du clergé, et dissipant les consistoires, il étouffa dans cette ville toute l'énergie de la faction hérétique. Bien assuré alors que la campagne était balayée de toutes les bandes calvinistes, il revint à son camp devant Valenciennes, pour en pousser le siège avec plus de vigueur. Philippe de S^m-Aldegonde reçut pour récompense des services rendus à la cause royale le gouvernement de Tournai, où il laissa Jean De Croi, comte de Rœulx, avec huit compagnies, outre 480 hommes pour la garnison du château.

Après qu'on eut pris la résolution de laisser entrer les troupes Espagnoles dans la ville, le magistrat et les capitaines allèrent prêter le serment de fidélité pour le roi entre les mains du seigneur de Noircarmes, et vers trois à quatre heures après midi, ses soldats entrèrent en ville, marchant tous sept de front, au nombre de onze compagnies. C'était de vieilles troupes. Étant sur le marché elles firent le *Hmagon*, et occupèrent le corps-de-garde. On les logea chez les bourgeois où elles se firent bien traiter. La cavalerie et une compagnie de gens de pied, dont la plupart était Français, furent logées autour de la ville et dans les faubourgs. C'étaient les mêmes qui avaient défait les Guex à Waterlos.

Le vendredi 3 janvier 1767, l'on publia au son du tambour, de la part du seigneur de Noircarmes, que tous les manans eussent à apporter leurs épées, leurs dagues et autres armes à la maison de ville, sous peine de la hart.

Le lundi 6 janvier l'on fit encore une semblable publication, parce qu'un grand nombre n'y avait point satisfait. Elle fut réitérée le mercredi dudit mois, sous la même peine, avec ordre d'y satisfaire endéans samedi.

Le lundi 13 l'on commença d'apporter le reste des armes, même les épieux et les *chemises de maille* et le jeudi l'on intima le même ordre à tous les armuriers, sous les mêmes peines.

Le 6 février fut dressé une potence dans l'enclos des Halles, et ledit jour l'on visita les maisons des bourgeois pour voir s'il n'y avait plus d'armes.

Ms. Le Soldoyer, pag. 18-19.

L'année 1567 s'annonça à Tournai sous les plus sinistres augures. Le peuple ayant été désarmé, on procéda aux arrestations. En peu de tems les prisons du beffroi, de la Tour de France, de la Tannerie et de l'évêché regorgèrent de prisonniers. On y jeta d'abord tous ceux qui avaient pris part aux dévastations le jour du *grand saccagement*. C'était justice. Puis les bourgeois chez qui l'on avait trouvé des armes, les marchands notables qui n'avaient fait qu'entourer de leur protection les ministres de la réforme, enfin les membres du consistoire (1) et les magistrats eux-mêmes furent mis aux ceps. Alors par le plus singulier comme le plus sanglant des contrastes, les choses qui, dans la possession des réformés, n'étaient destinées qu'à servir à leur culte, furent converties contre eux en instrumens de supplice : avec le bois des temples on fit des bûchers, des gênes et des potences !

Après qu'on se fut assuré des plus turbulens, on destitua de leur office tous ceux qui avaient fréquenté les

(1) Le consistoire était composé du pasteur ou *Ministre-chef*, des *Diacres* et des *Anciens*, qu'on appelait *Premier-parlans*. Lorsque le magistrat faisait quelque commandement ou quelque ordonnance touchant le fait de troubles, le consistoire s'assemblait pour en délibérer, et alors les prédicans étaient députés vers lui pour émettre leur avis. Ils prenaient siège entre les Consaux.

Le consistoire se tenait au *Pourcelet*, sur la Grand'Place (aujourd'hui la maison de M. le représentant Dumortier), ainsi enseignée par ce qu'il y avait sur le pinacle du pignon un *petit pourceau* doré.

L'hôtel du Pourcelet était déjà connu en 1506. Cette année le huit de juillet, Charles de Hautbois, évêque de Tournai, fit son entrée en ville. Comme il avait obtenu du St-Père une indulgence plénière pour tous vrais répentans qui assisteraient ce jour-là à la messe qu'il devait célébrer à la cathédrale, il y eut un tel concours de peuple, que beaucoup de fidèles n'ayant pu y entrer, il leur fit savoir qu'ils allassent sur le marché, où il se rendrait après la messe pour leur donner sa bénédiction. Il se rendit à l'hôtel du Pourcelet, où du Balcon, il donna la sainte bénédiction à plus de 20,000 âmes.

Du tems de la domination anglaise, c'était au Pourcelet que se tenait toutes les semaines le conseil du roi Henri VIII.

Gueux ou leur prêche. Le mayeur des finances, deux procureurs fiscaux, quelques jurés et échevins et trois sergens de ville furent les premiers frappés de ces brutales rigueurs (1).

Dans ce tems malheureux, de la destitution au supplice il n'y avait qu'un pas. Aussi le sept février vit la première exécution. Pierre Degré et Jacques Delvigne ouvrent chez nous la marche funèbre de cet holocauste qui, l'espace de 27 grands mois, couvrit d'un crêpe funèbre notre malheureuse patrie. Il y avait, sans doute, parmi ceux qu'on traîna au supplice, des saccageurs, des incendiaires, des pillards, des meurtriers dignes de la hart; mais aussi combien de personnes, dont tout le crime était de goûter la réforme, laissèrent sur le bûcher des cendres pures et un cœur bon? combien d'infortunés, victimes de l'affreuse inquisition, consumèrent dans les fers et l'exil les plus belles années d'une vie qu'ils auraient pu consacrer au bien-être de leur famille, au service de l'humanité et de la patrie. Car, combien de fois n'a-t-on pas confondu le crime avec l'égarement?

Le 10 février arrivèrent à Tournai, envoyés par la gouvernante, deux commissaires pour instruire l'affaire des troubles. En attendant qu'on fit un autodafé des ministres eux-mêmes, on brûla leurs livres. Après ce prélude nécessaire, on voua au feu et à la potence non seulement les brise-images, mais les *prisonniers de guerre*. Après les prisonniers, on traîna au supplice les personnes *déclarées anabaptistes sur inquisition faite de leur foi*, ou

(1) Le 17 avril 1570, Amand Lecocq, mayeur des finances, fut décapité. Maître Pierre Cotrel procureur et un jeune homme du village de Thun furent brûlés vifs sur la place; ce dernier avait eu la langue brûlée au château.

Le même jour fut décapité Roland de Guersen, lequel avait été diacre aux prédicans, et Arnould marchand demeurant au Saulchoir. Ms. Le Soldoyer.

que l'on soupçonnait incliner aux nouvelles doctrines ; celles qui avaient contribué aux frais de guerre, ou simplement prêté asile aux réformés. Toutes ces horreurs font naître bien d'amères réflexions. Nous n'en ferons pas. Les faits parlent assez d'eux-mêmes. Il nous tardait d'informer nos lecteurs que nous les avons puisés aux sources mêmes de l'histoire, dans un manuscrit dont l'auteur fut témoin des événemens. Le grand vicaire de la cathédrale de Tournai est une autorité imposante. On se gardera bien de révoquer en doute sa véracité (1).

(1) Tel est le titre de ce manuscrit, pauvre de style, il est vrai, mais riche de faits jusqu'ici restés dans l'oubli : *Journal abrégé de ce qui s'est passé tant dedans Tournay, qu'aux environs, pendant les troubles pour religion, es années 1566 à 1570, par Nicolas Le Soldoyer, bourgeois de Tournai et Simon Le Soldoyer, son fils, vicaire de la cathédrale de Tournai.*

A l'appui de nos assertions nous en citerons les passages suivans.

Le 22 mai 1567, fut pendu sur la Grand'Place environ six heures du soir un porte-enseigne des Gueux, pris à la journée de Waterlos. Le Jeudi 4 septembre furent pendus deux capitaines des Gueux, l'un nommé Guillaume Bresou, l'autre Gervais Monchain. Le premier mourut hérétique, le second catholique. L'un fut mis à une potence vers le village de Froidmont, l'autre enterré au pied du gibet.

Le mardi 16 septembre 1567, furent pris et conduits au château Jean Sayé riche marchand chez qui s'était logé le comte de Horn, Pierre Camart marchand de vin demeurant près du Cerf, sur le grand marché, de la maison duquel plusieurs magistrats, qui furent démis de leur charge, allaient entendre le préche qui se faisait à la Halle-aux-Braps, par une fenêtre que ce Camart avait pratiquée exprès ; puis Jean Desmarêts et le sire de Chin. Tous furent exécutés à Bruxelles.

Le samedi 20, fut pendu avec sa robe Arnould Drappier hôte de l'aigle à St-Brice, et un boucher nommé Jean Mol, lesquels furent rependus à une potence près de la justice de Mairo. Ensuite fut pendu un censier du village de Blandiau, nommé Jean Grain, qui fut rependu près du pont d'Ernonville. Le premier avait contribué aux frais de la guerre. Ils étaient tous trois hérétiques, dit le Ms.

Le dimanche 17 août, fut brûlé en cendres un nommé Corneille Deseny, coutelier, pour avoir été trouvé anabaptiste, après inquisition faite de sa foi.

Sur ces entrefaites était arrivé à Bruxelles (août 1567) Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, envoyé aux Pays-Bas par Philippe II, pour rétablir son autorité par la terreur. Sombre et féroce comme son maître, c'était de tous

Le vendredi 4 juin on pendit encore comme hérétiques, par sentence des commissaires des troubles, Gérard Carlier, chaussetier, Jean Fontaine, fossoyeur de S^t-Pierre, lesquels moururent catholiques. Après eux furent pendus Paul Lefebvre, Antoine Baudry boulanger, un hôtelier du Pont-à-Chin nommé Fét, *qui en montant à l'échelle chantait des chansons à plaisir*, puis un censier de Pecq. Ils moururent tous hérétiques et furent rependus hors de la ville en divers endroits.

Le lundi 12 avril 1568, furent pendus par sentence des commissaires Jérôme Dupire, marchand de toile, Salomon Maniché, marchand de satin, pour avoir contribué aux frais de la guerre des Gueux, Étienne Gabri, qui avait été l'un des capitaines de la ville pendant les troubles; Simon Héméry, marchand et lieutenant d'une compagnie bourgeoise et Jean Chinne, charpentier. Ils furent tous rependus hors de la ville, aux potences faites avec le bois des temples.

Le vendredi 18 juin furent pendus par sentence des commissaires des troubles deux censiers, l'un de Jollain qui mourut hérétique, l'autre de Blandain.

Le mardi 22, furent pendus Jean Hier, lequel avait dérobé un saint-ciboire, puis un nommé Bombas, coutelier, S^t Dieu demeurant à Maire, François Desnoyelle, charron. C'était ce dernier qui avait fait l'échelle du gibet et il dit en y montant : quand je faisais cette échelle, je ne pensais pas y monter à reculons; puis un nommé Gille Bombas.

Le mercredi dernier jour de juin fut pendu Quintin Delfosse, Pierre Chamart, Thierry D'assigny, riche marchand et un censier de Blandain nommé Desmoutiers. Ils moururent tous hérétiques et furent rependus à la justice de Maire. Après eux furent exécutés par la corde Antoine Mas de Templeuve, qui fut enterré aux Cordeliers, Simon Saucielle, presseur d'étoffes, enterré à S^t-Pierre; Simon Samuelle et Valentin Petit, fossoyeur de S^t-Brice qui eut la sépulture aux Augustins.

Le mercredi 7 juillet, furent décapités Jeanne Morelle, femme du boucher Jean Mol qui avait été pendu, Pierre Robert, sergent d'une compagnie bourgeoise, lequel était lié aux barres pendant qu'on exécutait ladite Morelle, et Grégoire Lhomme, marchand de tripes. Ils moururent tous trois hérétiques. On amena ensuite François Dusart, Simon Screpon, censier de Blandain, Jean Desmarets, Jean Brismontiers,

les seigneurs Espagnols le plus propre à le remplacer , et à administrer ses vengeances.

Au seul bruit de son arrivée, plus de 100,000 Belges s'exilant portèrent en Allemagne et en Angleterre leurs

Nicolas Danglo et qui furent tous ensemble brûlés vifs, comme pervers, pernicieux hérétiques ; et leurs corps mis à la justice de Maire. Cette sentence avait été prononcée par les commissaires des troubles.

Le lundi 12 juillet, furent décapités par sentence du magistrat Pierre De Wargnie, bonnetier, lequel exerçait la médecine et regardait aux urines sans avoir étudié, et Pierre Hennecault charpentier. Puis on amena Simon Ségard, lequel avait mis le feu à l'abbaye de St-Nicolas ; il fut lié à une attache, étranglé, puis brûlé. Ces trois eurent terre sainte, parce qu'ils étaient morts catholiques. Ensuite fut amené un jeune homme appelé Jean Frégot et Adrien Leclercq. Ils eurent la langue percée d'un fer rougi, puis coupée. Ensuite ils furent enchaînés à deux piloris auxquels le bourreau leur lia les jambes, et ils furent brûlés.

Le 21 juin on en décapita quatre, entre autres le fils d'Antoine Maes.

Le vendredi 30, furent décapités Crépin Fruit, François Lefebvre, marchand graissier, Philippe Herquevielles, de Blandain, et Jean Ricquart. Gilles Dellis, François Loyalez et Gilles Du Bus, bailli d'Ennechin furent brûlés vifs. Une femme nommée Vénotte fut étranglée.

Le lundi 9 août, fut pendu sur le marché, Philippe Langlé, boutonnier enterré à St-Brice. On décapita Étienne Godan, laboureur, Antoine Baudechon, et Pierre De Beaumont. On amena ensuite trois anabaptistes pris au Pont-à-Rieux : Jean De Lannoy, Henri Dupetit et Adrien. Ils furent enchaînés à des poteaux et brûlés vifs.

Le mercredi, furent pendus Antoine Carpréau, charpentier, et Arnould Vivequin. Ce fut le tour alors de Simon Philippo. Comme on le menait au poteau, un cordelier l'admonéta et l'engagea de retourner à la foi catholique, mais lui répondit qu'il avait fait profession de foi et qu'il mourrait en icelle. Il fut brûlé vif et son corps mis au hapart. Ledit jour fut condamné aux galères pour dix ans Jean Du Pré pour fait de troubles.

Le 1^{er} mardi d'octobre, furent mis à mort par le glaive deux censiers du village d'Hollain, Charles Casier et Pierre Fiévets.

Le 8 novembre, furent décapités Jean Tura, puis le charron de Rumegies. Ensuite on amena du château un jeune homme du village de Grugeon, qui fut brûlé vif comme anabaptiste. On mit ensuite leurs

richesses et leurs talens. C'est à cette circonstance que Manchester doit l'étonnante prospérité dont elle jouit aujourd'hui. Car c'est de cette époque que date le dépeuplement des grandes cités Flamandes telles qu'Ypres ,

corps sur des roues à la justice de Maire.

Le mercredi 10 du même mois , furent décapités sur le marché, Catherine Legrand, femme de Mathieu Dumont, futailleur, Jean Van Dergens, grand doyen de la chambre et doyen des hautelisseurs; c'était lui qui avait rompu à la Halle le tableau sur lequel on faisait prêter serment. Ensuite on amena Antoine Bourgeois, vitrier. On rapportait de celui-ci qu'ayant été condamné par les magistrats à être brûlé vif, comme saccageur, et passant par la *salle de gêne* (probablement la tour des six), on lui présenta du pain blanc avec du beurre et du vin pour déjeuner, comme c'était la coutume. Il fit ôter le beurre, puis prenant le pain et le vin, il se mit à genoux contre un banc et fit la cène à la manière des Calvinistes.

Le samedi 17 novembre, le procureur-général du roi lut et publia à la *Bretèque* les noms de tous ceux qui avaient été bannis pour fait de troubles, ainsi que les noms de tous ceux qu'on avait fait mourir par sentence des commissaires royaux, du magistrat et du bailliage, à l'exception des deux premiers exécutés dans l'enclos des Halles.

Le 28, tous les noms et prénoms des fugitifs et bannis furent affichés au portail de Notre-Dame et en plusieurs autres lieux. Une liste comprenait les bannis de l'année 1567 au nombre de 112, tant hommes que femmes et filles. On y voyait figurer des bourgeois très-notables tels que : Roland Petit, tanneur, Jean Lefebvre, marchand de rubans, Nicole Plourgnet, marchand épicier, Pierre Cousin, fils d'Arnould, marchand de vin, Jacques Olivier, marchand, Jean Opalfens, marchand, Denis Devisère id, Adrien Beaudrengien, épicier, Mathieu d'Ennetière, brasseur à l'enseigne du Griffon, Jacques Delebaye, sergent de ville, Léon d'Ogimont, rentier, Antoine De Heddum, id, Jean De Willem, id, Gaspard Louzel, charpentier, Michel Heddebaut, rentier, Michel Harnard, charpentier, Guillaume Haghe, id, Jean Houppelier, marchand de laine, Jean Cleirbo, hautelisseur, Paul Tilleman, Ambroise Wille, Henri Le Roi, étainier, François Loyau, teinturier, Antoine Bulter, marchand de laine, Jean Fourment, brasseur, Jean Lefebvre, receveur à St-Jacques, Jean Rombort, marchand de drap de soie, Philippe de Bourgies, hautelisseur, François Mercier, marchand, Lefebvre de Carmin, fils de Jacques, rentier, Nicolas Taffin, fils de maître Denis, rentier, et autres.

Bruges, Gand et Anvers. Dans chacune de ces villes l'industrie nourrissait alors dans l'abondance une population de 200,000 habitans. Cette perte n'a jamais été réparée. Le peuple s'exila en masse pour se soustraire à l'inquisi-

La seconde liste comprenait les bannis de l'an 1568 au nombre de 385, savoir :

| | |
|--|----|
| De la paroisse Notre-Dame. | 68 |
| » S ^{te} -Marguerite. | 38 |
| » S ^t -Jacques | 78 |
| » S ^{te} -Catherine. | 36 |
| » S ^t -Piat. | 45 |
| » S ^t -Nicaise | 10 |
| » S ^t -Jean. | 22 |

Des villages circonvoisins tels Lecelle et S^t-Amand. . . 88

Le 3 décembre, fut décapité Jean Devillers, censier hors de la porte Coquerelle, après lui Antoine Petit, boulanger. Sa sœur vint à sa rencontre, le baisa par deux fois et lui dit qu'il eût bon courage. Ils furent enchaînés à deux poteaux et tous deux brûlés vifs *comme anabaptistes*, et leurs corps posés sur des roues auprès d'Orcq.

Le jeudi 16 décembre, on exécuta par le glaive Henri Caret et un nommé Pasqui. Le corps de ce dernier fut ensuite conduit au hapart. Puis on amena Jacques Govart et Adrien Lebrun qui furent brûlés vifs et leurs corps exposés au hapart.

Le 24, furent brûlés vifs Jacques Jacotin de Blandain, Roland Bras, le fils d'Antoine Maes et le fils du meunier de Baillœul.

Le jeudi 13 janvier 1569, furent décapités un nommé Mon oncle, de Baillœul, Jacques Leclercq d'Étaimbourg, lequel était diacre des Huguenots, et un sieur Legland, de Pecq. On amena ensuite Simon Flamend de Baillœul qui fut brûlé vif, et son corps mis à la justice de Maire.

Le mercredi dito, furent décapités Louis Duprié, savetier, Joachim Ternois hautelisseur et Martin Dellis mercier, lesquels moururent catholiques. Ensuite fut amené Simon Duhamel boulanger, Jaspas De Lespée qui autrefois avait été sergent à verge et Christophe Madou. Ils moururent hérétiques et furent brûlés vifs.

Le lendemain furent décapités Claude Wagon tisserand, et Hercule maître d'école. Ils moururent catholiques. Après cela Guillaume, retordeur, Arthur Dupire du village de Rumegies, Jacques Wacquier d'Étaimbourg et le serviteur de Pierre Dailly marchand, furent brûlés vifs *comme pervers hérétiques*.

Le 24, Gervais Lagache de Marquain, Louis Legrain de Blandain, et

tion , dit Le-Petit dans sa chronique de Hollande ; et les métiers se transportaient de Tournai et de Valenciennes et d'autres endroits circonvoisins par de si grandes troupes, que non seulement on s'en apercevait par la diminu-

Colin Priez d'Ennechin eurent la tête tranchée. Ensuite Jean Ris , Robert de Longue-Haye et un nommé Gusman furent brûlés vifs comme hérétiques.

Le mercredi 9 mars, on décapita sur le marché David Boutry , hôtelier de la Cloche à la porte de Marvis, Jean Delepré, Augustin Mol , boucher, Jean Cuvelette passementier, Jean Leprince et un villageois ; Marc Fievez tailleur, Le Carlier, de Rumegies ; Arnould de Waubansart surnommé Dieu de Lannoi, (ainsi nommé parcequ'il remplissait le rôle de Dieu dans les mystères qui étaient alors les représentations théâtrales à la mode) ; puis Jean Descamps de Marquain, Jean De la Tombe, Pasquier Lebègue, Obert Souverain , et le seigneur Godefroi Du Fresnoy, seigneur de Thun près de S^t-Amand.

Le 26 avril, fut décapité Maître Jean De Lattre avocat ; il se mit à genoux et dit au bourreau : *Frappez il est tems !* Puis Éloi Descamps et Nicolas Duquesne sergens de ville, Nicolas Helbaux , mercier rue S^t-Martin , Mahieu, drapier, et un homme du village de Baillœul. Ensuite on amena encore du château Gérard Devos, qui faisait l'état de couturier, Jean Gombaut marchand et un vieillard d'Ennechin ; ils furent tous trois brûlés vifs et leurs corps exposés à la justice de Maire.

Le lundi 4 juillet, l'on plaça de grand matin un pilori sur le marché pour y brûler Jean Hornez, *jeune homme à marier* ; mais comme il se convertit, il ne fut que décapité.

Le lundi 22 août, fut décapité un jeune-homme d'Éplechin pour avoir chanté des *psaumes* et vendu des livres hérétiques. Il mourut catholique.

Le 1^{er} septembre, la fille de Jean Legrand, calendrier, soupçonnée d'hérésie sortit de prison. Mais auparavant elle fut obligée de *prier merci à Dieu et à justice, pieds nus et en linge blanc*, de porter une chandelle en l'église S^t-Jacques, d'y entendre la messe, d'aller à l'offrande et de demeurer deux ans dans un couvent pour y être instruite. Le père fut condamné à payer les dépens et obligé d'allumer pendant ce tems une chandelle en ladite église pendant l'office divin.

Le vendredi 7 octobre fut pendu sur le marché un nommé Balthazar Taffin, pour n'avoir point comparu à la barre du duc d'Albe.

Le jeudi, fut brûlé Jean Seret, lequel avait été diacre pendant les prêches. Son corps fut mis au hapart.

Le lundi 28 novembre, furent décapités Jacques Robert, riche mar-

tion des impôts et de gabelles, mais aussi on voyait que plusieurs villes, bons bourgs et villages s'en allaient presque en déserts. »

Le duc d'Albe qui avait mûri son plan de proscription, l'exécuta bientôt. Il fit d'abord arrêter les comtes d'Egmond et de Horn, le bourgmestre d'Anvers, Antoine Vanstraelen et Jean Casenbrood, seigneur de Bakerzeele, secrétaire d'Egmond. La nouvelle de cet événement plongea tout le pays dans la consternation. Marguerite elle-même effrayée demanda son rappel, et abandonna, le dernier jour de l'an, le pays aux fureurs d'Alvarès.

Le nouveau gouverneur établit ensuite de son autorité privée une cour de justice, à laquelle il donna le nom de *Conseil des troubles* et que le peuple flétrit du nom de *Conseil de sang*. Un féroce Espagnol, Vargas, le présidait. Ce monstre s'acquitta de ses fonctions en faisant comparaître à sa barre pour être ensuite banni, dépouillé, égorgé, quiconque paraissait suspect à ses yeux. Comme les vils suppôts du despotisme n'étaient pas moins altérés d'or que de sang, les confiscations suivaient les supplices. Partout les plus belles fortunes furent adjugées au domaine royal

chand. Son corps fut porté à S'-Piat par les anciens bourgeois suivis d'un cordelier et d'un augustin, puis Beudart Piemant boulanger, Arnould De Herlo, et Jérôme d'Antoing.

Le dimanche 5 mars 1570, furent encore affichés au portail de Notre-Dame et ailleurs les noms de 45 personnes bannies avec confiscation de leurs biens, pour ne point avoir comparu à la barre du Conseil des Troubles.

Le mercredi 8, furent décapités sur le marché, Balhazar De Lasaulx, Gaspard Lelièvre et un certain Raphaël, pour le même fait.

Le mercredi 22, furent décapités par sentence des commissaires Jean de Solon, âgé de 84 ans, du village de Lecelle, Jean Dewattines boulanger et Charles Levailant.

Le mercredi 12 avril, furent pendus Adrien Becq, fils du clerc de Froidmont et Jacques Pollu, messenger d'Anvers, qui fut décapité pour avoir dit plusieurs paroles hérétiques....!

et à un geste du duc d'Albe les têtes patriciennes roulèrent sur les places publiques.

Tournai fournit un large tribut de sang au Moloch espagnol au commencement de l'année 1568. Le mardi 2 mars, la garnison du château sortit par la poterne, et alla dans les faubourgs et les villages saisir au corps des brise-images et des Huguenots qu'elle ramena dans les prisons de la forteresse. Le mercredi des Cendres fut encore pour notre cité un jour de funeste mémoire. Ce jour-là toutes les portes de la ville demeurèrent fermées, excepté celles de Marvis et des Sept-Fontaines, et pendant ce blocus, les soldats Castillans enfoncent à coup de hâche et de mousquet les maisons désignées comme infectées d'hérésie; arrachent hommes, femmes, enfans, vieillards, séparent ici l'époux d'avec son épouse, là les enfans d'avec leur père. Les arrestations durèrent plusieurs jours de suite, pendant lesquels on jeta dans le *trou mioche* et dans les géoles du château et de l'évêché un nombre considérable de prisonniers tant de la ville que des lieux environnans. Ces traques se renouvelaient fréquemment.

Cependant le nombre des exécutions augmentait sans cesse. Le glaive était suspendu sur toutes les têtes; et chaque jour, chez ce peuple martyr, le soleil éclairait de ses derniers feus les cruelles agonies de plusieurs victimes de l'inquisition. Tel était le génie du mal qui planait alors sur notre infortunée patrie, qu'en en seul jour, à Tournai, le char de la mort avait conduit au hapart quatorze cadavres!

On déployait parfois un luxe de rigueur dans ces exécutions sanglantes, et l'appareil du supplice avait sa pompe. Cela dépendait de l'énormité du crime ou de la position sociale qu'occupait le patient. Un jour c'était un jeune seigneur, pour qui on avait dressé un échafaud particulier, car à une époque où l'on rendait à tout seigneur tout honneur, le noble brigand ne pouvait, sans déroger,

expirer à la même potence que le brigand roturier. Ce seigneur était donc accompagné d'un cordelier, d'un augustin et du pasteur de Notre-Dame. De plus il avait trois Espagnols de la garnison pour *l'accommoder* et le servir ; car le bourreau ne pouvait le toucher de sa main bourgeoise. Un autre jour c'était une jeune fille d'une famille distinguée, qui pour s'être mêlée aux iconoclastes et avoir pris part aux dévastations le jour du grand saccage, devait avoir la tête tranchée sur la Grand'Place. Alors la maison du père, qui pleurait sa fille unique, était tendue en noir par licence du gouverneur de la ville, lequel ne manquait point d'imposer à cette faveur un prix proportionné à la fortune de l'impétrant. Dès le matin les sons funèbres de l'église S^t-Nicolas du Bruile annonçaient de loin en loin au peuple que quelque hérétique allait expier ses forfaits ; puis quand l'heure du départ avait sonné, la jeune fille accompagnée de deux pasteurs, du prieur et du sous-prieur des augustins, se rendait de la prison du château au lieu du supplice, nu-pieds, un cierge ardent à la main et en linge blanc, escortée d'un lugubre cortège qui murmurait tout bas les prières des morts... ! Arrivée sur le fatal tréteau, on lui permettait de dire ses prières à genoux ; le peuple prosterné priait aussi pour elle. Après cela le bourreau lui enlevait son *chamarre* (1), faisait descendre sa chemise sur ses épaules, et la victime tombait en jetant un dernier regard vers le toit paternel... Puis les anciens bourgeois enlevaient par licence spéciale le cadavre, et le portaient au cimetière de sa paroisse pour y être inhumé.

Une autre fois c'était un hérétique renforcé, à qui l'on coupait la langue, puis le poing, et qu'on brûlait après cette cruelle amputation. Mais ce que l'on ne peut se représenter sans frémir, c'est le supplice de *l'estrapade* dont

(1) Espèce de voile brodé.

on repassait parfois les yeux du peuple. La victime amenée sur la Grand'Place avait d'abord la langue coupée, puis un pied et une main brûlés entre deux fers rougis à blanc, faits en forme de gaufrier. Ainsi mutilée on la liait à travers le corps avec une chaîne qui, passant entre les jambes, venait l'attacher par les pieds à une poulie. Alors commençaient les longues souffrances. La poulie s'élevant en l'air et se baissant venait présenter la tête du martyr dans un grand feu, d'où on la retirait chaque fois que le gouverneur levait une *blanche verge* qu'il tenait à la main...! (1).

Cette époque d'effervescence religieuse qui ouvrait un si vaste champ aux imaginations fanatisées, est moins remarquable peut-être par les troubles qui l'ont signalée, que par l'atrocité des mesures dont on usa pour les comprimer. Une chose console l'honneur national, c'est que les bourreaux de nos ancêtres n'étaient point du pays.

D'ordinaire le dimanche qui suivait ces horreurs, on faisait une procession générale pour la prospérité du roi catholique et pour la conversion des Huguenots, et l'on demandait au Ciel la victoire pour le duc d'Albe contre le prince d'Orange, dont tous les efforts tendaient à délivrer notre malheureuse patrie de ce tigre à face humaine.

A Bruxelles, le supplice de vingt-cinq gentilshommes n'avait été que le prélude du sort affreux réservé aux plus illustres Belges. Le 25 juin le héros qui deux fois avait fait trembler la France, présente au fer du bourreau sa tête si souvent couronnée par la main de la victoire. Après lui le comte de Horn son ami tombe sur l'échafaud... Mais le glaive, qui sous les yeux d'Alvarès tranche les jours de ces nobles victimes, a blessé au cœur tous les

(1) Ms. Le Soldoyer pag. 56, 46, 62.

Belges, et dans le sang de ces deux grands citoyens germe la liberté ! (1).

Marchant de violence en violence, se livrant sans retenue à ses penchans sanguinaires, exerçant toutes les cruautés que lui suggérait son caractère féroce, le duc d'Albe, après avoir privé nos ancêtres de toutes les libertés, construisit, pour les dompter, des citadelles, et il allait les écraser sous le poids des impôts, quand partout le peuple se leva terrible pour briser ses fers.

Les patriotes ou *Gueux-de-mer* s'emparèrent de la Brielle. Leur flotte dont le prince d'Orange était l'âme avait pour amiral le comte de La Marck. Elle s'était rendue partout redoutable et une grande partie de la Hollande, de la Zélande et des provinces méridionales s'était rangée du parti de l'Union. Cependant les Espagnols reprirent Malines, Termonde, Audenarde et Mons. Mais ces succès mêmes affaiblirent les vainqueurs. Ils se mutinèrent, et Philippe II, convaincu enfin de la mauvaise administration du duc d'Albe, nomma en sa place Louis De Zuninga y Requésens. Le farouche Alvarès partit secrètement de Bruxelles chargé des trésors et de l'exécution des Belges.

Les plaies faites à la nation étaient trop profondes pour que son départ pût les fermer. Néanmoins les confédérés en profitèrent pour resserrer leur alliance. Ils se réunirent à Gand dans un congrès connu depuis sous le nom de *pacification de Gand* (8 novembre 1576). On y vit figurer près des autres provinces les prélats, les nobles, la ville de Tournai et le Tournésis. Presqu'immédiatement après le prince d'Orange fut nommé *Ruwaart* et la déchéance de Philippe II fut prononcée.

(1) Malgré le duc d'Albe qui vit l'exécution d'une fenêtre, les Bruxellois recueillirent le sang des victimes.

Ce fut Charles De Landas, célèbre jurisconsulte de Tournai, qui fut le défenseur du comte d'Egmont... Son éloquence échoua contre le vote du duc d'Albe.

C'était Pierre De Mélon, prince d'Épinoi qui était en ce tems-là gouverneur de Tournai. Don Juan de Requesens l'avait appelé à ce poste à la mort de S^{te}-Aldegonde l'an 1574. Ce prince avait épousé une nièce du comte de Horn, et vouait comme elle une haine implacable au nom Espagnol, à cause de la fin tragique des deux oncles de sa femme. Aussi après le prince d'Orange, c'était l'un des plus zélés partisans des États. Ceux-ci lui avaient donné la superintendance générale de Tournai, du Tournésis, des villes de Valenciennes, Cambrai, Landrecies, Bouchain, et de toutes autres villes, places ou forteresses du pays d'Artois et du Hainaut qui se rangeraient du parti des États, ou tomberaient en leur pouvoir. De Mélon s'était emparé par ruse du château de Tournai, où commandait Jean Hannart, seigneur de Bisselinghe qu'il retint prisonnier. En vain le magistrat et le clergé l'engagèrent par tous les moyens possibles à se replacer sous la bannière royale ; en vain il lui proposèrent sa réconciliation avec Philippe II, à l'exemple du Hainaut et de l'Artois, que la conduite sage et modérée du prince de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, venait de ramener à l'obéissance ; De Mélon s'y refusa constamment. Deux partis divisèrent dès lors notre cité : le parti du roi et celui des États. Le Tournésis et le magistrat de Tournai qui désiraient se réconcilier avec le roi, envoyèrent à Arras leurs députés malgré la défense du gouverneur ; et Philippe II informé de tout ce qui se passait, remercia les Tournaisiens de leur bonne résolution.

« Cependant les Gueux, dit Poutrain, qui avaient repris vigueur à la faveur de ces troubles, et protégés par le prince d'Épinoi, recommençaient à braver les catholiques et à porter leurs insolences jusque dans les églises. Les Tournaisiens fidèles au milieu de cette désolation, se souvinrent de leur divine patronne qui les avait tant de fois secourus dans leurs pressans besoins et lui présentèrent

avec leurs vœux comme en 1340, une bougie de la longueur du tour de la ville qui fut allumée jour et nuit, et consumée devant son autel en la croisée. »

Le prince d'Épinoi, quoique partisan des Gueux, affichait néanmoins une grande catholicité; au point qu'il assistait aux offices solennels qui se faisaient à Notre-Dame pour implorer du Ciel la réconciliation de la ville avec le roi. Était-ce politique ou conviction? c'est ce qu'on ignore. Quoiqu'il en soit Pierre Cotrel, grand prédicateur, s'opposa comme un mur d'airain aux efforts que les Gueux soutenus par lui firent pour entraîner toute la cité dans le parti des États. Mais l'évêque Pintaflour ayant émigré de la terre, De Mélnun profita de cette circonstance pour tenter la fidélité du clergé, en lui mandant d'élire un nouvel évêque; et sur le refus de le faire sans le consentement du roi, les États nommèrent, sur la proposition du gouverneur, Conrad Van Oyembrughe chanoine et chantre de la cathédrale. Mais le nouvel évêque ne put obtenir sa confirmation de Rome. Le 20 mai 1580, le gouverneur exigea des ecclésiastiques le serment de fidélité pour les États-généraux, à péril, en cas de refus, d'être expulsés de la cité. Les jésuites, les récollets, plusieurs chanoines, ecclésiastiques et autres habitans notables s'y étant refusés, durent quitter la ville. D'autres le prêtèrent avec quelque réserve.

Pendant que Tournai tenait pour les États; Lille, Douai, Valenciennes et Mons pour le roi; Cambrai et Bouchain reconnaissaient le duc d'Alançon. Ces trois partis alternativement vainqueurs et vaincus se faisaient une guerre cruelle. Les troupes du prince d'Épinoi et les sermens de Tournai, sous la conduite d'un vaillant capitaine nommé Torquin, venaient de surprendre Condé et la petite ville de S^t-Ghislain, en s'introduisant dans cette dernière par la Haigne à la faveur d'une nuit obscure. Les habitans dévoués au parti Espagnol avaient eu à souffrir le pillage

et la brutalité du vainqueur. Cette surprise et la défaite des Espagnols à Cambrai dont le duc d'Alaçon s'était emparé irritèrent le prince de Parme. Il résolut donc de faire le siège de Tournai « de cette ville orgueilleuse, dit Strada, de cette nouvelle Genève qui faisait tant de mal aux autres villes et où plus de 6,000 familles professant la réforme s'étaient réfugiées sous la protection du gouverneur (1).

Ce gouverneur était alors en marche pour une expédition contre Gravelines. Farnèse profita de cette circonstance pour tomber sur Tournai. C'est pourquoi ayant reçu de Douai, de Lille (2) et de Mons le matériel nécessaire aux opérations qu'il méditait, il prit ses dernières dispositions et parut inopinément sous ses murs au commencement de l'automne de l'an 1581. Le 4 octobre, il vint établir son quartier-général au château d'Hurtebise, au val d'Orcq, et la ville fut investie.

Cette place était merveilleusement bien fortifiée par l'art et par la nature. Onze ravelins ou demi-lunes en

(1) Malgré la levée d'arquebusiers à pied et à cheval que les États du Tournésis avaient faite précédemment (1573), les incursions tantôt des *Hurtus* et des Gueux, tantôt des Espagnols, et le pillage auquel ils livraient toute la campagne, avaient forcé la plupart des riches fermiers à se réfugier à Tournai, sous la protection du gouverneur, laquelle s'étendait aussi bien aux catholiques qu'aux réformés. La cour du palais épiscopal, celle des abbayes, des monastères regorgeaient de chariots chargés de meubles; toutes les écuries et remises étaient pleines de chevaux, de vaches, de moutons, de grains, de paille, d'instrumens aratoires et autres qu'on sauvait du pillage.

(2) François de Montigni commandait à cette époque au château de Warcoing pour les Espagnols. Cet officier ayant confié le commandement à un capitaine nommé Croi, celui-ci gagné par le prince de Melun envoya ses troupes à la picorée, et profita de leur absence pour faire tomber cette forteresse au pouvoir des États-Généraux. Le prince de Melun y mit une garnison dont les courses et les pillages engagèrent les Lillois à supplier le prince de Parme à faire le siège de Tournai.

couvraient les portes. Ses hautes murailles, en partie construites par la main des hommes, en partie taillées dans le roc et flanquées de quatre-vingt tours crénelées, dominant au loin la campagne, en rendaient les approches très-difficiles. L'Escaut coulait au pied de ses remparts, et il y avait de plus, dans la paroisse qui en a retenu le nom un beau château construit par le roi d'Angleterre Henri VIII, du temps que le léopard Britannique régnait sur l'antique berceau de la monarchie française.

A l'arrivée des Espagnols les réformés de Tournai avaient désarmé les royalistes dans la crainte d'en être trahis. Puis ils avaient confié la défense de la ville aux plus braves de leur parti et à la garnison composée seulement de quelques compagnies de troupes régulières. Soldats et bourgeois, tous obéissaient à Philippine De Lalaing, femme d'un grand courage et aussi illustre par sa naissance que recommandable par sa beauté et ses vertus. C'était elle que le prince d'Épinoi avait investi du commandement qu'elle partageait avec le seigneur Destrelles, lieutenant du gouverneur.

Le prince d'Orange ne vit dans l'entreprise de Farnèse que de la témérité. Il chercha de la faire échouer, mais en vain. Trois cornettes d'infanterie parties d'Audenarde avec ordre de s'introduire dans Tournai, furent battues près du Mont-S'-Aubert par des arquebusiers d'élite que le général Espagnol avait envoyés en reconnaissance ; et leurs dépouilles, rapportées au camp. Afin de persuader aux assiégés qu'ils n'avaient plus de secours à espérer de la part des États, le prince de Parme fit trophée des enseignes prises à cette journée, en les exposant sur la tranchée à la vue des Tournaisiens.

La place ne tarda point à être attaquée à deux côtés à la fois : à la porte S'-Martin et à celle de S^{te}-Catherine. Il y avait là moins d'eau dans les fossés, et c'étaient conséquemment les endroits d'un plus facile abord. Cinq tours

ayant été abattues, après bien des efforts, près du ravelin de la porte S'-Martin, l'ennemi dirige le feu de ses batteries contre le ravelin lui-même, qui s'écroule. Deux fois les Espagnols serrés et silencieux marchent en bon ordre et s'élancent sur ses ruines ; deux fois ils sont repoussés... Leur âme impétueuse s'indigne contre cette résistance. Qui donc arrête ces bandes redoutables habituées à tout renverser ? qui peut donner tant de force à un si petit nombre de défenseurs improvisés ? d'où vient l'ardeur qui les anime et qui en fait autant de héros ? Une femme combat à leur tête. Dans ses mains délicates s'agitent des armes cruelles. Ses regards sont des éclairs, et son front est couvert d'un brillant acier. C'est Philippine qui supplée le gouverneur sur la brèche. « Soldats, s'écrie-t-elle, et vous généreux citoyens renommés par votre valeur, notre cause est la vôtre, c'est celle de la liberté. C'est pour elle que nous combattons contre l'inquisition. La lutte est noble et glorieuse, et le moment décisif. Vaincus, vous irez au bûcher où sont allés vos pères ; vainqueurs, vous aurez puni leurs bourreaux ; suivez-moi, les voici... » Par ces mots l'héroïne électrise ses bouillans guerriers et les entraîne sur ses pas. Son blanc panache est leur bannière. À ses côtés un vieillard partage ses travaux et ses dangers. Destrelles, le brave Destrelles, par pitié pour des jours si précieux, les protège de son corps prêt à s'éteindre ; mais sous ses cheveux blancs éclate encore toute la vigueur de la jeunesse. Tout recule, tout cède à la valeur des assié-gés. On eut dit, en ce moment solennel, qu'une puissance invisible soutenait le combat. C'est que, sans doute, sur les remparts de la cité Nervienne, jadis confiée à sa prudence et à sa garde, veillait encore du fond du tombeau la plus illustre victime des fureurs d'Alvarès.

Cependant la valeur des Espagnols s'est réveillée. Les éclats de la trompette guerrière annoncent qu'ils sont mattres du ravelin. Mais l'explosion des mines à jonché la

plaine et les fossés de leurs soldats expirans. Les assiégés leur enlèvent encore une fois cette position. Enfin accablés eux-mêmes par le nombre, ils sont forcés de la leur abandonner pour toujours.

La prudence de l'héroïne a pourvu à tout. Dans la ville, et parallèlement à l'enceinte, de profonds retranchemens, élevés par ses ordres et d'après son plan, doivent arrêter l'ennemi s'il parvient à franchir la muraille. C'est là que ses gens se retirent et se préparent à de nouveaux combats. Les Espagnols allaient les attaquer, quand un accident vint semer la consternation dans leur camp.

Il y avait, à peu de distance des batteries des Espagnols, un vieux four-à-chaux, tombant en ruines. On en avait étayé les murailles avec quelques pièces de bois. C'était là que Farnèse se retirait ordinairement au sortir de la tranchée. Un soir qu'il s'y trouvait, soit que les assiégés eussent été informés de sa présence en ce lieu, soit que le canon n'eut point été dirigé à dessein, un boulet parti des remparts vint frapper laasure qui, s'écroulant, ensevelit sous ses ruines Farnèse et sa suite. Au bruit de cet accident, chefs et soldats accourus sur le lieu de la catastrophe s'empressent de dégager les malheureux, et après avoir retiré quelques cadavres et des officiers mourans, ils retrouvent leur général vivant, mais blessé et couvert de sang. Farnèse a conservé assez de force pour ordonner à ses Espagnols, qui pleuraient déjà sa perte, de retourner chacun à son poste, afin que l'ennemi ne pût profiter d'un désordre qu'il a suscité. Quelque tems après, lorsqu'il fut guéri de ses blessures, il admit ses soldats dans sa tente, et, ainsi qu'un autre Alexandre sur les bords du Cydnus, il ranima par sa présence et leur confiance et leur ardeur.

Pendant que le prince d'Épinoi rappelait ses troupes de Gravelines et des forteresses maritimes au secours de Tournai, la nouvelle de la victoire remportée par Verdugo devant Nivesiel, arriva au camp des Espagnols. Farnèse

la communiqua à son conseil de guerre, et l'assaut fut résolu au milieu de l'enthousiasme qu'elle produisit. Une artillerie nombreuse battit les murailles pendant trois jours, après lesquels une large ouverture étant pratiquée, l'assaut fut ordonné pour le lendemain. Il eut lieu en effet, mais les Espagnols se virent repoussés avec une perte considérable. La princesse d'Épinoi y fut blessée, ainsi que Farnèse qui y perdit une foule d'officiers de distinction. L'Espagnol avait appris ce que peut même chez une faible femme l'amour de la patrie et l'enthousiasme de la liberté.

Quelques jours s'étant écoulés, un transfuge Espagnol rencontra près de Roubaix un parti du prince d'Épinoi commandé par un vieux capitaine Écossais. Il lui persuade de se jeter dans Tournai avec sa cavalerie. Mais il fallait traverser les lignes Espagnoles. Le traître lui apprend que cette nuit-là le mot d'ordre était *Sainte-Barbe*. Preston traversa donc toutes les sentinelles, passa même près de la tente du général gardée par des piquiers et ne fut reconnu comme ennemi que lorsqu'on le vit entrer dans la ville.

Quoique ce secours fit grand bruit dans toute la Flandre, et relevât pour un instant les espérances des États, il ne servit à Tournai qu'à précipiter l'heure de sa capitulation. En effet, en entrant en ville, Preston avait apporté la nouvelle de l'échec essuyé à Gravelines et celle du départ du duc d'Alençon pour l'Angleterre : les assiégés se voyaient donc privés de tout espoir d'être secourus.

Le capitaine Écossais lui-même avait été étonné qu'après les brèches qu'il avait remarquées à l'enceinte bastionnée, les assiégés osassent encore tenir, et, considérant le petit nombre de gens de guerre et de bourgeois en état de combattre et l'état de la place, il avait déclaré que si l'on ne reprenait pas le ravelin de la porte S^t-Martin, il était impossible de résister plus longtemps. Le conseiller Du

Bois démontra aussi, dans une assemblée du magistrat tenue le 28 novembre, le danger imminent que courait la ville, vu le grand nombre de ses défenseurs mis hors de combat, la diminution des vivres et des munitions et le peu de probabilité de recevoir du secours du dehors. Il avait donc conseillé d'entendre l'avis du peuple, sous le bon plaisir de la princesse et du seigneur Destrelles, afin d'entrer en négociation avec les assiégeans, et de se rendre à des conditions honorables « sinon de prendre résolution de unanimement soi défendre et mourir aux remparts, leur laissant la victoire sanglante et lamentable. » Cette proposition si honorable pour nos ancêtres fut adoptée. On convoqua les notables du peuple, et tous ayant été d'avis de traiter, bourgeois et homme de guerre, le seigneur Destrelles fut chargé d'entrer en pourparler avec les Espagnols.

De son côté Farnèse poussant les travaux du siège avec la dernière vigueur, avait promis à ses soldats de les conduire dans la ville le jour de St-André, patron de la Bourgogne et de l'ordre insigne de la Toison-d'Or. Mais le 28 novembre vers minuit arriva au camp un parlementaire envoyé par Destrelles avec des lettres pour Rasenghien son vieil ami. Ces lettres l'informaient des dispositions des assiégés. Rassenghien courut aussitôt les porter au général qui accorda le reste de la nuit pour parlementer. La capitulation ne fut signée que le 30 (1). Elle l'eût été à l'instant même sans les obstacles que fit naître la princesse, à qui il répugnait de se rendre. Cette héroïne oubliant la fragilité de son sexe, mais portant dans son cœur ulcéré la haine la plus implacable au gouvernement Espagnol, à cause de la mort des seigneurs de Horn et de Montigni ses oncles et autrefois gouverneurs de Tournai, avait durant le siège payé partout de sa personne, comme

(1) Archives de Tournai.

ses plus braves officiers. Partout elle s'était montrée à leur tête. A la bravoure du guerrier, elle joignait le coup d'œil et les talens du capitaine. Car c'était elle qui avait conçu l'idée de faire construire les ouvrages de retranchement et, non contente d'en avoir tracé le plan, elle en avait dirigé les travaux. C'est à son intrépidité que la cité dut son salut le jour que les Espagnols donnèrent l'assaut au boulevard S^t-Martin qu'elle arrosa de son sang généreux ; et ce fut encore à elle qu'on doit la capitulation honorable que la ville obtint après un siège de deux mois (1).

Bien que ce fût particulièrement envers elle que le vainqueur fit éclater sa clémence, la princesse d'Épinoi témoigna pour ses succès la plus profonde indignation. Le seigneur De Lalaing, son frère, que Farnèse avait ra-

(1) Tournai dut payer 200,000 florins.

La princesse d'Épinoi et Destrelles eurent la permission de se retirer où bon leur semblerait, avec leur train, armes, chevaux, meubles, etc.

L'art. 3 portait que : au regard des capitaines, officiers et soldats tant étrangers que naturels soit de la ville ou du château, son altesse les voulant favorablement traiter, leur accordait de se retirer avec leurs enseignes sur l'épaule, armes, mèche ardents, tabourins, biens et bagages.

La princesse d'Épinoi fit battre pendant le siège avec sa propre vaisselle, soit par besoin, soit pour en perpétuer la mémoire, une monnaie et des médailles. Les unes en argent portent les armes de la ville et celles des États avec ces mots : Tornaco obsesso, 5 octobris 1581. D'autres en cuivre portent sur le haut les armes du gouverneur, et au milieu celles de la ville avec ces mots : *Urgente obsidione Tornacensis* 1581.

Le prince de Parme fit aussi frapper deux médailles, à l'occasion de la prise de Tournai. Elles sont aux armes du roi d'Espagne, surmontées d'une couronne avec ces mots : *Occasus mihi lucet et ortus*. Au revers on lit : *Philippo rege Hispaniarum Lusitaniâ potito, Alexander princeps Parmæ Tornacum subegit*. Ce qui rappelle à la fois l'Espagnol et ce bon mot de Charles-Quint : que le soleil ne se couchait jamais dans ses possessions.

Sur une autre médaille aux armes du roi on lit : *Alexandro Parmæ principe gubernante* ; de l'autre côté : *Gegtoirs des finances de Tournai*.

mené au parti du roi, étant venu lui rendre visite de la part de ce prince, loin de crier merci, elle lui reprocha dans les termes les plus durs sa réconciliation qu'elle qualifia de bassesse et de félonie. Puis jetant sur lui un regard où se peignaient à la fois la colère et le mépris: « Si j'avais cru, s'écria-t-elle, que Tournai pût tomber au pouvoir du tyran, ton maître aujourd'hui, et l'objet éternel de notre aversion, j'aurais mis les torches aux quatre coins de la ville, et la princesse d'Épinoi, ta sœur, eût perdu dans les flammes avec la vie, le souvenir et la honte de ton déshonneur ! »

Peu de tems après, elle sortit de la place aux acclamations même des assiégeans et avec tout l'appareil d'un triomphe. Elle se retira à Gand. Avec elle disparut la réforme qui s'était maintenue dans Tournai l'espace de quinze ans.

Femme magnanime, Sparte et Lacédémone aux beaux jours de leur splendeur eussent envié la gloire de t'avoir donné le jour ! Ta mémoire vivra chez le Belge, aussi long-tems que le souvenir de l'affreuse inquisition le fera tressaillir d'horreur. Déjà le lieu où s'est signalée ta valeur porte ton nom (1), et ce nom qui vaut à lui seul l'inscription la plus pompeuse, transmettra d'âge en âge à la postérité la plus reculée le touchant récit de tes exploits.

Le prince de Parme, en informant le roi de ses succès, lui écrivit que Dieu lui avait donné la victoire, et que ses troupes étaient entrées dans la ville de Tournai le même jour que, 60 ans auparavant, l'empereur Charles-Quint son père l'avait conquise sur la France. Cette coïncidence exagérée par Strada, qui fait abusivement prendre deux fois Tournai le jour de S^t-André par les troupes de Maximilien et par le roi d'Angleterre, a fait croire dans ce tems-là au peuple, que l'apôtre André n'était point favo-

(1) La rue d'Épinoi.

nable aux Tournaisiens. Quoi qu'il en soit le clergé parait avoir partagé cette erreur puisqu'il institua à cette époque une procession solennelle en l'honneur de ce saint le jour de sa fête. Cette solennité se célébra jusqu'au retour de la domination française l'an 1667, et pendant cette période la fête de l'apôtre fut célébré en triple, tandis que celle des autres apôtres ne l'était qu'en double.

L'historien Strada rapporte au sujet de ce préjugé une histoire assez plaisante ; Un courrier, dit-il, envoyé de Milan vers Alexandre Farnèse, conta en présence de l'armée l'aventure suivante qui lui était arrivée à Genève, alors le foyer du calvinisme. Comme j'étais à l'hôtel des postes à Genève, la veille de St-André, attendant qu'on changeât mon cheval, j'entendis l'hôtelier qui s'écria tout à coup comme dans un transport extatique ; ô jour funeste pour nous et pour notre religion ; aujourd'hui le prince de Parme s'est rendu maître de Tournai ! A ces paroles d'un homme qui pensait voir comme présentes des choses qui se réalisaient dans un si grand éloignement, je le crus en délire ou en ivresse, et ne pus m'empêcher de rire de ses discours. Je m'en moquai d'autant plus qu'en traversant la Champagne je n'appris rien concernant Tournai. Mais arrivé dans la Lorraine, je rencontrai un confrère qui allait de Flandre en Italie et qui me dit, après nous être donné réciproquement le salut fraternel d'usage, qu'il portait de bonnes nouvelles. Alors lui ayant répondu comme pour rire que ce n'était pas du nouveau pour moi, ajoutant que je savais bien que Tournai était pris depuis quatre jours, il manifesta un grand étonnement de ce que j'avais connaissance de cet événement, attendu qu'il était le premier courrier parti du camp depuis la reddition de la ville. Son étonnement ne fit qu'accroître, quand je lui rapportais ce que j'avais entendu de la bouche de l'hôtelier de Genève ; et après avoir cherché inutilement à expliquer le mot de cette énigme, force nous fut de reconnaître que

nous avons été devancés par des *courriers aériens* qui vont plus vite que les chevaux.

Le prince de Parme, pour qui le séjour de Tournai était plein de charmes, y fixa sa résidence, et y tint sa cour jusq'en 1585 (1). Cette année-là la ville de Bruxelles s'étant réconciliée avec le roi, ce prince y transféra sa résidence. Ce fut pendant le séjour de la cour d'Espagne à Tournai, que les dames du bon ton quittèrent la faulle d'Ostade pour la colerette et la frise, et adoptèrent la mode espagnole qui leur semblait gentille et riante. Les costumes espagnols étaient adoptés à cette époque par toutes les nations de l'Europe, comme depuis Louis XIV, les modes françaises le furent chez tous les peuples. En peu de tems le luxe envahit toutes les classes, et pour y mettre fin, l'évêque enjoignit aux membres de son clergé d'employer tous les moyens en leur pouvoir, pour empêcher les *nudités scandaleuses* et la vaine parure des femmes, autorisant en cas de besoin la suspension de l'absolution. Le luxe n'avait point encore envahi l'évêché, puisque l'évêque lui-même faisait encore à cette époque, la visite de son diocèse à cheval avec sa suite.

La prise d'Audenarde suivit de près celle de Tournai. La réconciliation de Gand, de Bruges et d'Ypres furent ensuite le fruit de la sagesse du prince de Parme (2). La guerre abandonna enfin les provinces Wallonnes pour se retirer dans le fond du Brabant. Notre cité épuisée par vingt années de trouble et de commotions politiques, commença enfin à respirer; et Farnèse, après avoir rendu à Philippe II, des services signalés, termina sa carrière

(1) Attaqué de la gravelle pendant son séjour, il guérit en faisant usage des eaux de la fontaine du Saulchoir.

(2) Ce traité de réconciliation se conclut à Tournai, le 23 mai 1584, entre ce prince et les députés de Gand, de Bruges et du Franc de Bruges.

dans le cours de ses victoires (2 décembre 1592).

Six ans après Philippe qui avait perdu l'espoir de recouvrer intégralement les Pays-Bas, où la guerre lui avait dévoré tout l'or qu'il tirait de l'Amérique, les sépara de la monarchie Espagnole pour les donner en souveraineté à sa fille Isabelle. Elle épousa l'archiduc Albert, fils de l'empereur d'Allemagne. Philippe ne survécut que peu de tems à cette union et mourut le 13 novembre 1598.

Le commencement du XVI^e siècle fit fonder à Tournai l'hôpital S'-André, pour douze vieux hommes et autant de vieilles femmes, par Messire Jacques Laurent, né à Frasnès, chanoine de la cathédrale.

1501. Les *Sœurs-Noires* dites d'arcte vie s'établissent sur l'Esplanade. En 1672, elles durent abandonner leur maison, et achetèrent le refuge de Cisoing, en la rue du palais S'-Jacques, dite depuis rue des *Sœurs-Noires*, et quelques maisons de la rue Claquedent, où elles bâtirent leur cloître et leur église.
1505. Fondation de la chapelle de la Tombe, par l'archevêque de Cambrai.
1532. Fondation du collège de S'-Paul, en la rue du Four-Chapitre, par Jean Trouille, chanoine.
1569. Quinte Monnier, née à Antoing en 1538, fonde les *bonnes-filles* (jésuitesses) rue Madame, paroisse S'-Piat. C'est aujourd'hui le local de l'école primaire. Telle fut l'origine de nos premières écoles dominicales. Elles acquièrent bientôt une si grande réputation de sagesse que l'évêque de Bois-le-Duc, voulant en introduire de semblables dans son évêché, envoya à Tournai de jeunes personnes pour y étudier la méthode d'instruction en usage dans cet établissement.
- Quant aux *dames de la charité*, elles étaient déjà connues à Tournai dès le XIII^e siècle sous le nom de *dames du bon voisinage*.
1592. Établissement des Capucins, rue du Sondahar ou Sondart, paroisse S'-Brice, à l'endroit où était autrefois la porte d'Aubignies, ou d'Obigies. Ils furent supprimés en 1796.
1594. Fondation d'un hospice pour six recrans (invalides) à la Barre S'-Brice, par Pierre Cazier et sa femme.

1597. Fondation d'un hôpital du Rodhuy des Dominicains, par Simon De Cambri.
1598. Fondation de deux écoles dominicales, à S'-Pierre, par D^u Jacqueline Desruelles.

Nos provinces commencèrent à respirer sous le sceptre paternel des archiducs, dont le touchant souvenir est encore gravé au cœur de tous les Belges. Protecteurs des lettres et des beaux-arts, ils s'appliquèrent à faire oublier les malheurs passés.

Ayant pris possession des Pays-Bas vers la fin de 1599, les archiducs firent leur joyeuse entrée à Tournai le 8 février suivant. Leur réception fut brillante. Le comte de Solre, gouverneur de la ville, avait armé 600 hommes du Tournésis et 1600 bourgeois, avec lesquels il se porta à la rencontre des princes (1). Ce fut lui qui leur présenta les clefs d'obéissance. En sa qualité de grand écuyer il portait sur l'épaule l'épée d'État. Messire Jean Leclercq, premier conseiller de la ville, les complimenta. Ce fut Michel d'Esne, page et officier sous Philippe II, mais alors évêque de Tournai qui, à la tête de tout son clergé, reçut les archiducs au porche de la cathédrale.

La cérémonie de la prestation de serment fut la même que lors de l'inauguration de Philippe II; après le serment l'archiduc Albert conféra l'ordre de chevalier au grand prévôt Algambe, à Simon Grenu, seigneur De Fai, mayeur de la vieille ville et à Jacques Haccard, seigneur de Malpens, mayeur de S'-Brice (2), ensuite les héralds-d'armes jetèrent une grande quantité de pièces d'or et d'argent au coin des archiducs, que le peuple ramassa aux cris de

(1) Ms. Gaultran, vol. III.

(2) La nouvelle ville de S'-Brice, eut son mayeur et ses douze échevins jusqu'en 1666, époque à laquelle elle fut réunie à la cité. Cette année 1600, une résolution des Consaux décréta l'uniformité de poids et de mesures dans les deux villes.

largesse! largesse! (1). L'après-dîner de ce beau jour se passa en gentils ébats et en gaillardes récréations ; et des fêtes qui se prolongèrent toute la semaine éternisèrent chez nos ancêtres le souvenir de cette touchante solennité.

Les archiducs partirent le sixième jour après leur arrivée. Les Consaux leur firent présent de quatre grands candelabres de la valeur de six mille florins. La même année nos provinces accordèrent un subside annuel de 3,000,000 de florins pour continuer la guerre. Notre ville était cotisée à 30,000 florins.

Nonobstant cette énorme imposition, peu de tems après, sur la proposition des États du Tournésis, les xxxvi bannières votèrent à l'unanimité un subside extraordinaire de 40,000 francs, ce qui n'épuisa point encore la caisse communale, puisque l'on commença vers le même temps (1606) la construction de la Bourse, sur la Grand'Place, les échoppes joignant l'hôtel-de-ville, près du Beffroi, et le pont près de l'Arche.

Le régime des mœurs n'était pas moins florissant à cette époque que notre état financier. Les vieilles chroniques nous apprennent qu'un paysan, demeurant dans un des villages où l'évêque exerçait la haute et basse justice, convaincu de bigamie, fut condamné à faire amende honorable à Dieu et à l'évêque et à être ensuite exposé à

Le greffe de S^t-Brice subsista jusqu'en 1796. On voit encore son hôtel-de-ville. C'est cette antique maison fortement ancrée de fer, bâtie en pierres de taille dépolies par le tems, qui fait l'angle de la rue de Pont et du quai des Quatre-Bras.

(1) On voit de ces pièces à la bibliothèque de Tournai. Elles sont à l'effigie des archiducs avec ce mot *auspiciis*. autour du bord de l'inscription on lit en abrégé : *Albertus et Isabella Dei gratia archiduces Austriae, duces Burgundiae et domini Tornaci*. Au revers est écrit au milieu d'une couronne de laurier cette devise : *Munificentia principum* 1600. Elles avaient été frappées tout exprès pour Tournai.

à l'*Estaque* de l'évêché. En conséquence de ce jugement on fit sortir des prisons épiscopales notre penard, et on l'attacha à l'estaque contre la muraille extérieure du palais épiscopal, vis-à-vis de la rue actuelle des Choraus. Quand il fut bien lié au poteau, le valet de l'official lui attacha à la ceinture deux quenouilles, écriteau emblématique qui donnait la mesure de ses appétits charnels. Il fut vivement affecté de ce déshonneur. Un an s'était à peine passé, qu'on vit conduire au même pilori une femme convaincue d'avoir deux maris. Mais loin de se repentir, elle afficha beaucoup d'impudence et d'effronterie.

L'an 1608, le chapitre de la cathédrale renouvela et augmenta ses statuts. Comme ces sortes d'ordonnances sont pour l'ordinaire le miroir des mœurs et des coutumes de l'époque, nous en rapporterons quelques points. On voit par celui-ci qu'il était défendu aux chanoines de dormir pendant l'office, sous peine de huit escalins; d'aller jouer aux dés au cabaret, de fréquenter les concerts publics ou particuliers, d'exercer la médecine ou la chirurgie, sinon gratuitement. Il leur était encore défendu de laisser croître leur moustache, d'anneler leurs cheveux, et de faire la *toilette de leur barbe*. Nul ne pouvait porter aux doigts des anneaux d'or ou d'argent en célébrant l'office, excepté les chanoines dignitaires ou de la plus haute noblesse. Enfin ils ne pouvaient tenir de servantes à leur service à moins qu'elles ne fussent d'un âge avancé ou si jeunes qu'elles ne pussent en aucune manière donner matière au soupçon d'incontinence; et comme chez tous les hommes sans distinction de naissance ou de dignité la chaire est fragile et rebelle, cette mesure ne souffrait point d'exception. Ils ne pouvaient loger chez eux ni filles, ni femmes, ni veuves, excepté leurs sœurs, tantes ou nièces. On voit que nos ancêtres étaient plus scrupuleux que nous.

Cependant l'Espagne, humiliant enfin son orgueil, avait conclu une trêve de douze ans avec les États-Unis qu'elle avait reconnus États libres (1609). Cette paix fut accueillie avec joie par les deux pays qui allaient désormais se séparer. Nos provinces ne tardèrent point à se relever de la ruine générale où une guerre de 40 ans les avait réduites. Ces bienfaits, nos ancêtres les durent en partie à la sagesse de leurs gouvernans, en partie à leur industrie, à leur étonnante activité et à ce génie commercial qui nous distingue encore d'une manière si honorable de tous les peuples de l'Europe.

L'archiduc Albert qui avait fait asseoir sur le trône la piété et la justice, n'avait point associé à ces aimables sœurs la philosophie ; seule capable de dissiper les ténèbres dont elles marchaient encore environnées. Un fait qui se passa dans notre cité sous le règne de ce prince, qui prit connaissance de toute la procédure, va convaincre nos lecteurs de cette triste vérité.

Vers l'an 1613, le peuple de Tournai fut effrayé par les apprêts d'un genre de supplice qui commençait à y devenir de jour en jour plus rare. Les familiers de la haute justice élevèrent un vaste bûcher sur la Grand'Place, en face du Beffroi.

Vers midi un triste cortège, parti de la prison de l'évêché, se mit en route processionnellement et à pas lents. A la suite de l'official qui tenait à la main la fatale sentence, marchait une femme belle et jeune, la tête et les pieds nus, la hart au col, et tenant de la main droite un cierge ardent. C'était Simone.... La pâleur de son visage, son air calme et résigné la rendaient encore plus intéressante dans ce moment solennel qu'avant son malheur. A ses côtés, on apercevait en première ligne les pères Dooms et Michaelis, un crucifix en mains, qu'ils lui faisaient baiser de temps à autre tout en la prêchant. *Mourir si jeune...* ! Telle était la réponse que la victime adressait en soupirant aux

deux dominicains. Un nombreux clergé, une escorte plus nombreuse encore fournie par le pouvoir séculier et militaire (1), fermaient cette marche funèbre. La première station eut lieu devant le grand portail de Notre-Dame, pour la cérémonie de l'amende honorable et la demande de pardon à *Dieu, aux archiducs et à justice* ; puis le cortège reprit le chemin de la Grand'Place.

Au détour de la rue qui y conduit, on aperçut dans l'enfoncement d'une de ces sombres et antiques maisons de bois, qu'on voyait encore naguère, un jeune militaire espagnol, qui cherchait à se précipiter vers le cortège, mais que plusieurs personnes retenaient avec force. Simone tourne la tête, voit cette scène, et alors, n'écoutant plus les discours de ses deux confesseurs, elle appuie sur son cœur la main qui soutenait le flambeau, et pose un doigt de l'autre sur ses lèvres décolorées, comme si elle eût voulu indiquer à quelqu'un de garder le silence ; puis levant au ciel ses beaux yeux qui seulement alors se remplissent de larmes, elle continue à s'avancer d'un pas plus rapide vers le terme assigné à sa marche et à sa vie. Heureusement pour celui qui venait de recevoir ce dernier signal d'adieu et d'amour, les assistans ne virent, dans ces démonstrations, que l'exercice d'une pratique religieuse, devant une sainte madone placée contre la maison de bois.

La victime est devant le bûcher ; l'official lit une sentence que les sanglots du peuple qui l'entoure empêchent d'entendre, de ce peuple insensible peu d'années auparavant à l'exécution de plusieurs centaines d'hommes qui ne partageaient pas ses croyances ! Le clergé entonne des cantiques et des chants de mort. L'impassible bourreau, une torche à la main, attend le signal. Simone prie et quel-

(1) C'était don Gaston Spinola, qui était alors gouverneur et grand bailli de Tournai et du Tournésis.

quefois se retourne vers la route qu'elle vient de parcourir, en y jetant un regard inquiet où se peignent à la fois la crainte et l'espérance.... Bientôt la flamme pétillante, s'élève en tourbillons dans les airs, la victime ne se retourne plus, c'en est fait....

Les cendres du bûcher fumaient encore et le bourreau s'apprétaît déjà à les jeter au vent, ainsi que l'exigeait la sentence cruelle, quand on vit accourir sur la place un jeune homme égaré, que ses vêtemens, malgré leur désordre, font reconnaître pour un guerrier espagnol ; ses traits décomposés, ses yeux hagards, un teint hâve, sa démarche chancelante, tout annonce qu'il supporte en ce moment un immense malheur. Soutenant dans ses bras une espèce d'urne funéraire, il s'avance vers l'endroit du supplice, il la remplit vivement de cendres encore brûlantes, mais bien moins que la main qui les touche ; puis, muni de ce dépôt sacré qu'il presse sur son cœur, avant qu'on ait pu s'opposer à son dessein, il s'éloigne à grands pas de ce théâtre d'horreur, et, gagnant la sortie la plus prochaine de la ville, il fuit sans tourner une seule fois la tête dans sa course rapide.

Ce militaire.... c'était l'époux de la victime, de l'infortunée Simone ! (1)

(1) Simone Dourlet avait vu le jour à Lille vers la fin du XVI^e siècle. Elle était novice au monastère de S^{te}-Brigitte, quand tout à coup elle fut accusée par ses supérieures d'avoir de mauvais desseins à l'instance et persuasion du diable. L'official de Tournai la fit jeter dans les prisons de l'évêché, où, dépouillée des habits de son ordre, elle gémit durant l'espace entier d'une de ses plus belles années de sa vie, sans qu'on put en retirer aucune confession. Au bout de ce tems, l'évêque la relaxa, par égard pour sa famille, qui n'était pas sans crédit, à la condition qu'elle ne paraîtrait pas publiquement à Tournai ni à Lille. Simone accepta avec joie cette capitulation et se retira à Valenciennes, où elle entra dans une maison de commerce. Bientôt les flambeaux de l'hyménée s'allumèrent, et Simone donna sa main à un jeune homme de Lille, alors étudiant en philosophie au collège de Valenciennes, après

Après avoir créé de bonnes lois, et doté le pays d'un grand nombre de sages institutions, utiles pour le temps de son règne, Albert mourut le 16 juillet 1621, emportant dans la tombe des regrets universels.

Trois ans environ après son trépas, la peste recommença ses ravages à Tournai. Toutes les communications avec le dehors ayant été interdites, le commerce tomba dans un état de torpeur tel, que la plupart des marchands faillirent être ruinés. Le magistrat fut autorisé, par décret du roi d'Espagne Philippe IV, à lever une somme de 220,000 francs pour subvenir aux secours des pestiférés, et des malheureux que l'état des choses avait conduits à la mendicité, et l'année suivante les Consaux obtinrent un octroi (24 sept. 1627), qui astreignait les religieuses de l'hôpital

lui avoir fait jurer sur les saints évangiles et la damnation de son âme, de ne révéler à qui que ce soit au monde l'endroit où elle était.

Une parente du mari de Simone a trahi le fatal secret. Simone est saisie, interrogée par l'official de Tournai, assisté du notaire Vanderbecque, de trois docteurs en médecine et de la sœur Isabeau Sestic, qui firent quelques expériences sur le dos, la poitrine, le genou de l'accusée, en y enfonçant des aiguilles. Le sang n'en sortit pas toujours; mais quand Simone se servit elle-même de ses propres aiguilles et aux endroits indiqués, le sang jaillissait avec force...

Après une foule d'interrogatoires et de tourmens, dans lesquels l'infortunée avait montré une fermeté et une sagesse dignes d'un siècle plus éclairé, elle fut replongée dans les cachots, destinée à une nouvelle épreuve.

Enfin, le physique épuisé par le jeûne et les tortures, Simone éveillée en sursaut à minuit prononce ces mots : *je ne dirai plus non*. Simone a avoué. Elle est sorcière! et comme telle condamnée à être brûlée vive.

Mais avant de monter sur le bûcher, elle assigne son juge, le père Michaelis, à comparaitre dans cinq ans à pareil jour devant le juge suprême, et, soit l'effet du hasard, soit celui d'une imagination frappée, le dominicain meurt à Paris, au jour fixé, dans des tourmens inexprimables.

Nous avons extrait cet épisode des archives du nord de la France et du midi de la Belgique.

Notre-Dame à recevoir un certain nombre de pestiférés, que par les statuts de 1288, elles n'étaient pas tenues de recevoir.

L'archiduchesse Isabelle, qui depuis la mort de son auguste époux administrait sous le titre de gouvernante, termina sa carrière le 1^{er} décembre 1633. Comme elle ne laissait point de postérité, les Pays-Bas retournèrent à Philippe IV, roi d'Espagne, son neveu.

La France vit d'un œil jaloux la réunion de nos provinces à ce royaume. Aussi, le cardinal Mazarin, à qui tous les moyens étaient bons pour abaisser la maison d'Autriche, sut trouver un prétexte spécieux pour pousser son maître à déclarer la guerre à Philippe. Sa durée fut de vingt-quatre ans. Elle commença par la Picardie, où les Espagnols prirent la Capelle, Bohain, le Catelet, Braie et Corbié. Ces succès rapides jetèrent l'effroi dans Paris, mais la campagne suivante Louis XIII reprit ces places en personne. De la Picardie la guerre passa dans l'Artois, où, par les vicissitudes de l'inconstante fortune, les places fortes furent plusieurs fois prises et reprises.

Exposé à la fois aux brigandages des Espagnols et aux courses des Français qui venaient enlever nuitamment les hommes et le bétail, le Tournésis eut beaucoup à souffrir dans ces temps-là. Bientôt le théâtre de la guerre fut reporté dans la Flandre, dont une grande partie tomba au pouvoir des Français. L'amiral hollandais Tromp contribua puissamment à ces victoires. Épuisé et abattu le roi d'Espagne proposa enfin la paix aux provinces-unies. Elle fut signée à Munster, le 30 janvier 1648.

Le 27 du mois de mai de l'an 1653, des maçons occupés à abattre les fondemens d'une maison (1) appartenant à

(1) C'est aujourd'hui la maison occupée par M. Hurteux, vis-à-vis le portail septentrional de l'église. Elle porte sur une pierre enchâssée dans la maçonnerie l'année 1653.

l'église Saint-Brice, que le curé Gille Pattes faisait démolir à cause de sa grande vétusté, rencontrèrent à la profondeur d'environ huit pieds, une large pierre sépulcrale qu'ils rompirent. L'ayant enlevée, ils trouvèrent d'abord une boucle d'or, puis un globule qui tomba en poussière au premier mouvement qu'on lui imprima, et d'où s'échappèrent une centaine de petites pièces rondes, dont on ne put, sur le champ, reconnaître le métal, à cause de la rouille épaisse dont elles étaient chargées. Informé de cette trouvaille, le curé, assisté de deux marguilliers Jean Berlo et Nicaise Rogier, se rendit sur les lieux pour la revendiquer comme ayant été faite sur le terrain de l'église. Ils ordonnèrent ensuite qu'on fossoyât plus avant dans la terre. Ce qui mit au jour plus de deux cents pièces de monnaie tellement rongées par le temps, qu'on ne put déchiffrer aucun caractère ni figure. Non loin de là, on découvrit des fers à cheval, des pièces de fer rouillées, attachées à des restes de bois pourri, deux crânes humains dont l'un plus petit que l'autre, un squelette de la grandeur de cinq pieds et demi ; sous la tête le fer d'une framée, et celui d'une frankiske ou hache d'armes. A côté du squelette un spathe dont la lame tomba en pièces au premier toucher, avec son pommeau, sa poignée et son fourreau : dlus, des parties d'un baudrier, un style à écrire avec son étui et ses tablettes, une tête de bœuf en or, emblème du dieu Thor, plus de trois cents petites figures d'or en forme d'abeilles, disent les archéologues, mais que la mythologie Scandinave nous représente comme des *scarabées*, messagers consacrés à cette divinité du Nord. Enfin une infinité de petits objets, tels que boucles, agrafes (1) de différentes sortes, un croc de petits crochets, des clous, des filamens, des bulles. Tout cela était en or, et orné d'un

(1) Une belle agrafe d'or du manteau de Childéric se trouve encore en la possession de l'église S'-Brice. Elle est attachée à la dalmatique dont le doyen est revêtu les jours de grande fête.

très-grand nombre de pierres précieuses. On trouva aussi un globe terrestre, que quelques rois de France ont porté dans leurs armes.

L'on aurait difficilement deviné à quel illustre personnage avait appartenu ce trésor, si l'on n'avait découvert en même temps un anneau d'or à sceller, bien conservé et dont le scel portait en creux une tête avec cette inscription: *Childerici regis*.

La nouvelle de cette importante trouvaille étant parvenue aux oreilles du magistrat, il députa deux commissaires vers le curé de Saint-Brice, pour prendre inspection du trésor, et en dresser un procès-verbal exact et circonstancié. Le curé et les marguilliers refusèrent d'abord de remettre les objets trouvés au magistrat; enfin, après bien des contestations, ils lui remirent l'anneau de Childéric, les ornemens qui entouraient le cavesson du palefroi du roi frank, et sa cotte d'armes; une aiguille en or, vingt-sept scarabées, quatre boucles d'or, dix-huit clous, et autres objets qui réunis pesaient treize onces.

L'archiduc Léopold commandait alors l'armée des Espagnols dans l'Artois. Le magistrat de Tournai envoya vers lui son premier conseiller pensionnaire De Bargibant, chargé de lui présenter en son nom tout ce qu'on avait pu recueillir de ce trésor sépulchral. L'archiduc fut si satisfait de ce présent qu'il conféra au député du magistrat de Tournai les insignes et l'ordre de la chevalerie.

Entretems le marquis de Trazegnies, gouverneur et grand bailli de Tournai-Tournésis, l'un des chambellans de l'archiduc Léopold, envoya à son premier médecin Jean Chifflet, une relation très-exacte de cette découverte. Le fils de Chifflet, chanoine de Tournai, n'épargna ni soins, ni peine, ni argent pour racheter les pièces que la cupidité avait éparses. Il recueillit et envoya à son père six pièces d'or battues au coin des empereurs d'Orient, Va-

lentiniens, Marcien, Léon, Zénon, et Basiliscus : en outre vingt-deux d'argent de divers empereurs, et les filamens en or de la cotte d'armes de Childéric.

Ensuite, pour mieux atteindre le but qu'il se proposait, il se lia d'amitié avec le curé de Saint-Brice et ses marguilliers, qui détenaient la plus grande partie de ce précieux trésor. Il fut donc convenu entr'eux quatre, et sous le plus grand secret, qu'ils en feraient eux-mêmes hommage à l'archiduc à son retour de l'armée. En effet, Léopold étant arrivé à Tournai le 10 novembre, le doyen de Saint-Brice et ses marguilliers allèrent lui présenter à Saint-Martin le complément du trésor (1), et lui adressèrent un discours qui ne ressemblait pas mal à un contrat de vente.

Le curé offrit en particulier les pièces suivantes : deux médailles d'or à l'effigie de l'empereur Théodosé, une de l'empereur Valentinien, une de Léon, une grande boucle ou agrafe, une tête de taureau en or, une idole du roi Childéric, et l'extrémité de la poignée du spathe sur laquelle étaient ciselées deux têtes de taureau, emblème du dieu Thor.

« Je vois, dit M. Hoyerlant, d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Martin où logeait l'archiduc, que le prince fut très-mécontent de la licence que le curé et ses marguilliers s'étaient permise d'apposer à leur hommage la condition de leur donner de l'argent pour les pauvres de cette paroisse. Il fut surtout indigné de ce que, pour lui en extorquer, ils n'avaient pas eu honte de recourir au mensonge, en avançant que la maison, où le tombeau du roi Frank avait été découvert, appartenait à la mense des pauvres de la paroisse. Aussi ces audacieux mendiants n'obtinrent-ils rien, mais l'archiduc donna au sourd et

(1) C'étaient l'ornement en or du spathe de Childéric, celui de son fourreau, sa poignée, son baudrier, un second anneau d'or, un étui d'or qui contenait le stylet d'or, un globe terrestre en cristal, 56 médailles d'or au coin de l'empereur Léon; 14 de Zénon, 7 de Marcien, et quelques-unes de Basiliscus et de Marc-Aurèle.

muet Adrien Quinquin Latôme, qui avait découvert le tombeau, six pistoles, et remercia gracieusement le magistrat, qui en lui exhibant les comptes originaux de cette paroisse, l'avait convaincu que cette maison et les suivantes appartenait à l'église et non à la mense des pauvres. »

Childéric était représenté sur le scel de sa bague sans couronne et sans barbe, avec les cheveux longs; il portait à la main droite une framée ou lance, insigne de la puissance souveraine. On voit que ce prince avait été enterré hors l'enceinte de la ville conformément aux mœurs des Franks et à la loi des douze tables. Nous bornerons ici nos remarques. Jean Jacques Chifflet, pretomédecin de l'archiduc Léopold, homme fort instruit, ayant traité ce sujet ex-professo dans une savante dissertation (1), que le père de Mont-Faucon, religieux bénédictin de la congrégation de S'-Maur a copiée et mise en 1729, à la tête de ses monuments de la monarchie française (2).

Cette riche collection fut donnée par l'empereur d'Autriche à Louis XIV, qui la fit placer à sa bibliothèque royale à Paris, et partie à l'abbaye de S'-Geneviève.

(1) Elle a pour titre *Anastasis Childerici, Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus* Authore Joanne Jacobo Chiffletio, equite regio. Antwerp, 1655, in-4°.

(2) Le chanoine De Bast l'a aussi partiellement insérée dans son recueil des antiquités romaines et gauloises, in-4°. Pourraïn en parle aussi fort longuement. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs à qui ces détails paraissent insuffisants.

CONQUÊTE DE TOURNAI PAR LA FRANCE.

Cependant la France, quoique privée du secours et du puissant appui de la république batave, n'avait pas moins continué la guerre. Le génie de Turenne ayant enfin triomphé des Espagnols, la paix fut signée le 7 novembre 1659, sur la Bidassoa, dans l'île des faisans. Pendant que deux grands monarques pacifiaient l'Europe, à Tournai il intervenait un concordat entre le magistrat et l'abbé de S^t-Martin, par lequel il était permis au premier d'entrer les jours de cérémonie publique dans l'enclos de l'abbaye, *masses levées*, sans préjudice toutefois à la juridiction de l'abbé.

Par le traité dont nous venons de parler, connu sous le nom de *traité des Pyrénées*, l'Espagne céda, entr'autres villes du Hainaut, Landrecies, Avesnes, le Quesnoi, Mariembourg et Philippeville; la France lui restitua Audenarde, Ypres, Furnes, Dixmude, Merville, Menin et Comines. Tournai resta à l'Espagne, qui ne le conserva que peu de tems.

En effet, sept ans s'étaient à peine écoulés, que Louis XIV, revendiquant du chef de sa femme de prétendus droits sur le Brabant et le Limbourg, leva une armée avec laquelle il marcha vers les Pays-Bas Espagnols. Nos frontières étant sans garnison, cette campagne ne présenta

qu'un enchaînement de succès rapides. Bergues, Furnes, Courtrai, Dixmude, Armentières, Charleroi et Ath ayant été conquis en moins de quarante jours, le roi descendit sur Tournai avec 25,000 hommes d'infanterie, et 10,000 cavaliers, et l'investit la nuit du 20 au 21 juillet (1667).

C'était le marquis de Trazegnies qui y commandait pour les Espagnols ; mais le peu de troupes auxquelles le gouverneur-général Castel-Rodrigo en avait confié la défense, manquaient de tout : de vêtemens, de chaussure, d'armes, d'argent et de vivres. Sans discipline, et abandonnées à la licence, elles ne subsistaient que de rapines et de brigandage, à tel point que les gens de la campagne, qui se rendaient aux marchés de Tournai pour y vendre leurs denrées, étaient obligées de marcher en troupes et en armes, ainsi que les caravanes dans le Levant, pour ne pas être dépouillés par ceux-là mêmes qui auraient dû les protéger. Ce n'était donc pas avec de pareils élémens de défense que Tournai pouvait espérer de résister à une armée victorieuse, commandée par un prince jeune et valeureux qu'inspirait encore le génie du grand Turenne.

Presqu'en même tems que les Lorrains investirent Tournai, il survint, pour comble de malheur, un événement qui jeta le trouble et le découragement dans l'âme de tous ceux qui se préparaient à sa défense. Quelques compagnies d'un régiment de Bruxelles, marchant au secours de la ville, arrivèrent, venant d'Audenarde, au milieu de la nuit au faubourg de Maire. Cette troupe fatiguée d'une marche longue et forcée, faite pendant une chaleur accablante, en attendant l'ouverture de la porte, se livra au repos sans se défier de l'ennemi qu'elle ignorait être si près. Les premiers coureurs des Lorrains, battant l'estrade, trouvèrent ces gens dans un profond sommeil, et les reveillant à coup d'épées et de pistolets, ils semèrent l'alarme, le désordre et le carnage parmi cette troupe assoupie, dont le quart seulement, c'est-à-dire une

centaine d'hommes, put rentrer en ville, le reste ayant été pris ou tué.

D'un autre côté les ardentés sympathies pour la nation française s'étaient réveillées chez un grand nombre de Tournaisiens à l'approche de l'armée de Louis XIV. Ces dispositions, si favorables à l'entreprise de ce monarque, trouvaient encore un grand appui chez les nombreux Français réfugiés à Tournai; de sorte que le peuple de cette place, que la bourgeoisie seule aurait pu défendre avec succès contre toute autre nation, courut aux portes et sur les remparts, moins pour repousser des ennemis, que pour saluer avec transport l'antique bannière aux fleurs de lis.

Il n'y avait pour toute garnison dans la ville qu'une compagnie de 233 Irlandais et 150 chevaux. Une partie de cette troupe était logée à S^t-Christophe, rue de S^t-Martin (1), et l'on prétend que l'hôtelier dut les chasser de chez lui vers l'endroit où leur devoir les appelait, tant ils étaient peu disposés à défendre la place. Il est bien vrai que le magistrat, prévoyant la probabilité d'une rupture avec la France, avait, l'année précédente, ordonné la réfection de la contr'escarpe hors de la porte S^t-Martin, l'élargissement des fossés du château et de la ville, dont les abords avaient été palissadés, et que partout sur les remparts avait été braquée l'artillerie de siège: de leur côté le chapitre et les États du Tournéais avaient aussi fourni des ouvriers et des fascines; et les Consaux, outre les quatre compagnies bourgeoises existantes, avaient levé 500 hommes; mais ces démonstrations n'avaient, paraît-il, rien de sérieux. Le seul but de la ville était de sauver les apparences de la fidélité qu'elle devait au monarque Espagnol.

L'attaque fut en raison de l'esprit qui animait les assié-

(1) Plus bas et touchant l'hôtel de S^t-Genois. On sait qu'alors il n'existait point encore de casernes et que les troupes étaient réparties et disséminées dans les plus grandes hôtelleries.

gés. Ayant pris position entre la porte S^t-Martin et celle de la Vigne, les Français ne crurent pas devoir ouvrir la tranchée pour faire leurs approches. Le 21, le maréchal de Grammont, colonel du régiment des Gardes, attaqua en plein jour le chemin couvert, et s'étant rendu maître des palissades, il s'y posta. Il restait encore un ravelin à gagner, des fossés à combler, et la muraille à franchir. Louis XIV crut plus expédient et plus expéditif de faire sommer la place que de la battre. A peine son parlementaire était de retour au camp, que le magistrat fit arborer le drapeau sur le beffroi, dont le guéteur était descendu pour informer que la cavalerie et l'infanterie en très-grand nombre marchait vers la tranchée avec un amas prodigieux de fascines : ce qui indiquait qu'on devait faire un puissant et décisif effort la nuit suivante. Ce motif et l'absence de secours avaient déterminé le magistrat à capituler.

Les trois États envoyèrent leurs députés au roi qu'ils trouvèrent dans sa tente, et l'on ouvrit les négociations avec les commissaires nommés par lui. Elles durèrent néanmoins deux jours, pendant lesquels les bourgeois fournirent de leur propre mouvement les vivres aux soldats qui occupaient le chemin couvert ; car la disette était telle dans l'armée royale, que la livre de pain y coûtait un écu. De pareils procédés entre belligérans sont rares, et l'histoire en offre bien peu d'exemples. C'est qu'alors, comme aujourd'hui, pour la plupart de nos Tournaisiens les Français étaient et seront toujours *nos amis les ennemis*.

Les articles de la capitulation ayant été arrêtés, le roi la signa dans son camp devant Tournai, le 24 juin, et le même jour vers sept heures du soir, il fit son entrée par la porte de Lille (1). Il y trouva le corps du magistrat en

(1) La commune y stipulait, entr'autres points, le maintien des privilèges, coutumes, usages, immunités, droits, franchises, juridiction,

robe, qui lui présenta les clefs de la ville dans un bassin de vermeil, par les mains du grand prévôt. Ce fut M. De Bargibant, premier conseiller pensionnaire, qui complimenta le vainqueur. « Sire, dit-il, cette ville dont vous » prenez possession est la fille aînée des rois de France. » Elle bénit l'heureux jour où elle se voit rentrer dans » le sein paternel, après la douleur d'une séparation de » cent quarante-six ans (1); elle embrasse vos genoux dans » l'espérance que vous aurez pour elle les tendres égards » que méritent son origine et ses malheurs, et qu'elle re- » trouvera dans le plus grand de ses rois le meilleur de » ses pères. »

Plus productive qu'étendue, cette harangue valut à l'orateur la place de second président du conseil souverain que Louis XIV érigea à Tournai l'année suivante. *Habent sua fata libelli!*

justice et administration à elle accordée par les rois de France jusqu'en 1521, et par l'Angleterre durant sa domination, notamment le maintien de la *traite foraine* de six mille pièces de vin pour la provision de la ville, sans payer issue du droit de franc-fief; qu'elle pourrait déduire, si bon lui semblait, sur les aides et subsides, les canons échus ou à échoir des capitaux prêtés au roi catholique montant à la somme de 205,000 florins d'alors, hypothéqués sur le bois de Nieppe, le domaine de Cassel, et sur la forêt de Mormal; qu'à l'avenir (ce qui est très-remarquable), les officiers de justice de la ville, de la banlieue et du Tournésis ne seraient choisis que parmi les naturels du pays, ayant l'habilité requise par les coutumes, et que pour le présent, ceux en place y seraient maintenus. Que la liberté de conscience ne serait permise dans la ville, banlieue et pays de Tournésis, Mortagne et S'-Amand et que la religion catholique, apostolique et romaine serait seule conservée; que le roi n'y établirait point de gouverneur ou officiers d'autre religion. Que la monnaie de ladite ville serait continuée, au règlement des monnaies de France, et que nulle imposition ne pourrait être établie que du consentement des États du Tournésis, qui étaient maintenus.

(1) Charles V avait conquis Tournai sur François I^{er} en 1521..

Le roi passa sous un arc de triomphe qui avait été dressé dans la rue à trente pas de la porte, traversa la place au son de toutes les cloches et carillons des paroisses et communautés, et alla descendre au palais abbatial de Saint-Martin avec *monsieur*, suivi de toute sa cour. Le maréchal duc de Duras fut nommé gouverneur-général de Tournai, et messire De Renouard, maréchal de camp, désigné pour commandant particulier. Cet officier, doué du plus rare mérite, fit observer à la garnison la discipline la plus sévère. M. de Croisille fut nommé major de place, de Miremont, lieutenant et de Saint-Aubin, sergent-major. Leurs commissions furent enregistrées le 27, aux Con-saux.

Aussitôt après que Tournai fut rendu, dit madame de Montespan dans ses mémoires, et les nouveaux postes occupés, le roi voulut faire son entrée dans cette importante ville, qu'il lui tardait beaucoup de voir. Le peuple et la bourgeoisie, quoique muets et silencieux, regardèrent volontiers défilér l'armée française et la maison du roi; mais les gens de la haute classe ne parurent presque point à leurs croisées, et le peuple qui se montra sur les balcons saillans n'applaudit pas le roi.

Quant à lui, richement paré, sur son cheval soupe-au-lait (1) le plus beau coursier du monde, il continua sa marche entouré de sa jeune noblesse et il faisait jeter de l'argent devant lui. Le cortège s'arrêta devant l'Hôtel-de-

(1) Ce fut alors que Louis XIV donna au magistrat de Tournai ce beau portrait qu'on admire dans un des salons de l'hôtel de la régence. Le jeune monarque, le plus bel homme de son siècle, y est représenté sur ce cheval, couleur isabelle, *le plus beau coursier du monde*. Il porte à la main le bâton de maréchal. Les figures sont de Lebrun, le paysage du belge Vandermeulen. Ce fut le ministre Colbert qui l'envoya le 31 mai 1668, à la ville de Tournai, comme une marque de l'affection du monarque pour les Tournaisiens *devenus ses sujets par la paix*. Dans une médaille que le monarque fit frapper à l'occasion de cette conquête, il est représenté debout, avec la victoire qui le couronne.

Ville, où les magistrats le haranguèrent après lui avoir livré les clefs d'obéissance sur un large bassin d'or.

Comme le roi d'un visage serein et satisfait allait répondre à cette harangue, il vit une femme qui s'étant glissée entre deux gardes françaises, le regardait très-fixement et semblait vouloir avancer jusqu'à lui. Elle avança deux ou trois pas effectivement, et la parole que sa bouche proféra parut au conquérant une grossière injure. — Arrêtez cette femme, s'écria le roi; et au même instant elle fut saisie et amenée devant lui. — Pourquoi m'offensez-vous, lui dit-il, avec vivacité, quoiqu'avec retenue? — Je ne vous ai point offensé, répondit la dame de Tournai, le mot qui m'est échappé serait plutôt une flatterie et un éloge, du moins si on lui conserve le sens qu'il a dans ces contrées peu françaises. — Répétez ce mot, ajouta le roi, car je veux légitimer aux yeux de tous, la punition qui vous sera infligée. — Sire, reprit cette jeune femme, vos soldats ont détruit mes pâturages, mes bois, mes moissons; le cœur navré, j'étais venue à cette place pour vous maudire; mais votre aspect a subitement changé ma résolution; et en vous contemplant de plus près, je me suis écriée, malgré mon courroux et malgré moi : *le voilà donc ce beau boug...*! le voilà! Les grenadiers appelés en témoignage assurèrent que tel avait été son discours. Alors le roi se mit à sourire et dit à la jeune flamande : — Qui êtes-vous? comment vous nommez-vous? Elle répondit en prenant un air d'aplomb et de dignité. — Vous voyez devant vous la comtesse de Sainte-Aldegonde. — Madame, reprit aussitôt le roi, allez s'il vous plait faire votre toilette, je vous invite à dîner aujourd'hui avec moi.

Madame de Sainte-Aldegonde eut l'honneur, en effet, de dîner ce jour là avec le prince. Elle avait beaucoup d'es-

Il a en main le bâton de commandant, à ses côtés la Lys et l'Escaut avec cette légende : *Ludovicus XIV rex christianissimus*, et autour de l'exergue on lit : *Tornacum et Curtracum capta 1667.*

prit. Elle sut être aimable, et le roi, dont la politique était de gagner tous les cœurs par toutes les avances permises, l'indemnisait des pertes qu'elle avait faites durant la guerre et favorisa de même tous ses parens et amis.

La famille de Sainte-Aldegonde parut à la cour ; s'y attacha par des bienfaits. Elle est déjà une pépinière d'excellens officiers et de personnes de mérite, et sans la parole un peu grivoise de madame la comtesse, tous ces gentils-hommes seraient restés ignorés et pauvres dans les environs de Tournai (1).

A quelques jours de là, on vint dire au roi que les soldats avaient arrêté un homme des plus dangereux, lequel

(1) Ainsi parle la maîtresse de Louis XIV dans ses Mémoires. Mais bien avant l'entrée de ce monarque dans les Pays-Bas, cette noble famille avait acquis de l'illustration dans nos contrées. L'on voit dans la vie de S^{te}-Aldegonde que l'an 630 Walbert, père de cette sainte, descendait en ligne droite des premiers rois de France. Il était duc de la basse Lorraine, c'est-à-dire des Ardennes, de Namur, du Hainaut et du Cambrésis. Son épouse nommée Bertilde était fille du roi de Thuringe.

Un Jean de S^{te}-Aldegonde fonda et dota en 1198 la première paroisse de Sittieu (S^{te}-Omer). Un Maximilien de S^{te}-Aldegonde y fonda l'hôpital Notre-Dame dit *du soleil* l'an 1583. L'on voit encore près de S^{te}-Omer un vieux château en la vallée de S^{te}-Aldegonde.

En 1627, Messire Lamoral, comte de S^{te}-Aldegonde, baron de Noircarmes bâtit à ses frais l'église des jésuites de Nivelles.

Au XVI^e siècle, tandis que le comte de S^{te}-Aldegonde de Noircarmes affermissait le pouvoir Espagnol en Belgique par la prise de Valenciennes et de Tournai (1567), Marnix de S^{te}-Aldegonde, aussi fameux guerrier que grand diplomate et illustre écrivain, l'ami du Taciturne, était condamné au hannissement par le tribunal des troubles.

Vers le milieu du XVIII^e siècle un S^{te}-Aldegonde fut grand prévôt de Tournai, tandis qu'un autre membre de cette illustre famille était colonel en France d'un régiment de dragons qui portait son nom.

Aujourd'hui plusieurs officiers distingués du nom de comtes de S^{te}-Aldegonde servent en Russie.

François de S^{te}-Aldegonde, aîné de cette famille, vient de mourir à Lille (janvier 1839), à l'âge de 80 ans.

venait d'être surpris creusant quelque terrain parmi d'anciens aqueducs, « afin d'y établir quelque mine. »

Ce personnage fut amené lié et garotté comme un criminel ; on le poussait, on le maltraitait ; on le voyait trembler et verser des larmes.

C'était un savant de ceux que l'on nomme *antiquaires*. Il avait, quelques jours avant l'invasion, commencé une fouille qu'il s'était vu contraint de suspendre, et que son impatience extrême venait de le porter à continuer, malgré le voisinage des soldats.

Au moyen d'un vieux manuscrit, longtemps conservé chez les druides, puis chez les moines, cet homme savait les traces d'une ancienne *via* ou grande route romaine ; et comme, du temps des romains, les tombeaux des riches et des grands se plaçaient toujours le long de ces larges routes, c'est là que notre antiquaire faisait des recherches qui devenaient pour lui des mines d'or.

Ayant fait au roi cette confidence, sa majesté lui rendit la liberté ; à quoi l'on ajouta toute l'indépendance dont il aurait besoin pour l'exécution de son entreprise.

Peu de jours après, il demanda l'honneur d'offrir à sa majesté quelques-uns des objets trouvés et recueillis dans ses fouilles. Voici les curiosités funèbres que cet homme montra.

Après avoir rompu la voûte d'un sépulcre, il avait saisi et enlevé un grand vase d'albâtre, où l'on voyait encore les cendres calcinées du défunt. Au près de cette urne, soigneusement recouverte et fermée, un autre vase renfermait trois anneaux d'or, ornés de pierreries ; deux éperons d'or ; le mors tout entier d'un cheval de bataille, fort peu taché de rouille et enrichi d'or et d'argent ; une manière de cachet, imitant, à peu de chose près, des armoiries ; un collier de grosses perles, fort bien choisies ; un stylet ou poinçon propre aux écritures ; et une centaine de médailles d'or ou d'argent, à l'effigie de Domitien, très-mé-

chant empereur, qui régnait à Rome et sur les Gaules en ce temps-là.

Quand le roi se fut amusé quelque temps à examiner ces bagatelles, il se retourna vers le savant et lui dit : « Est-ce là tout, monsieur ? Et le vin de Caron, où est-il ? »

— Sire, répondit le vieillard, voici le *flacon du sépulcre* ; il est demeuré transparent. Le vin du passage ou du Cocyte s'y fait voir encore, mais réduit à peu près d'un grand tiers.

On déboucha ce flacon avec beaucoup de peine ; le vin qui en sortit était pâle et sans odeur, et fut trouvé pourtant délicieux par ceux qui osèrent en boire.

Lorsqu'on eut renversé l'urne funéraire pour en retirer les cendres et les inhumér, ces messieurs y aperçurent une inscription ; le roi la traduisit à l'instant. Elle portait ces paroles : « Que les dieux protecteurs des tombeaux punissent le violateur de ce mausolée ! Les agitations et les traverses d'Aurélius Silvius ont été assez cruelles durant sa vie ; qu'il trouve du moins la paix dans ce tombeau. »

Il vendit au roi les médailles, et il avoua que ses diverses tentatives jusqu'à ce jour lui avaient produit une centaine de mille livres.

Le roi lui dit, sur le ton du badinage : — Prenez garde à vous monsieur ; la sentence que j'ai traduite n'est pas de nature à vous rassurer.

— Cette sentence ne m'arrêtera point dans mes recherches scientifiques, répliqua cette manière d'académicien. Caron (qui est depuis longtemps dans l'opulence) dédaigne, comme il est visible, tous ces petits trésors cachés. Ils me sont à moi très-utiles, et je rends tout ce numéraire à la circulation ; elle en a besoin.

Au second voyage de Tournai, je voulus m'informer de cet avaré ; l'on m'apprit et je redis au roi, qu'ayant été surpris par des voleurs dans un tombeau, dont il rassembloit et allait enlever les dépouilles, ils l'avaient pillé et

dévalisé lui-même, et puis refermé sur lui le sépulcre, afin de l'inhumer de son vivant et sans frais.

Quel genre d'étude et de science ! quel penchant ! quelle vie ! et quelle mort !!! (1)

Après la signature de la capitulation, le gouverneur espagnol s'était retiré dans le château, avec l'intention de s'y défendre, et menace aux bourgeois de ruiner leurs maisons, pour n'avoir point fait leur devoir. C'est ce qui avait engagé le magistrat à supplier le roi, par un article de la capitulation, d'attaquer la forteresse par la campagne pour éviter la destruction des quartiers voisins du fort. Mais, se voyant privé de toute espérance de secours, et dans l'impossibilité de tenir plus longtems ; cédant enfin aux prières et aux conseils des magistrats, le marquis de Trazegnies capitula avec les commissaires du roi, et se retira à Gand par l'Escaut avec armes et bagages et sa compagnie irlandaise.

Tels sont les événemens qui firent passer Tournai sous la domination française, après avoir appartenu à l'Espagne l'espace de près d'un siècle et demi. Florissante pendant les beaux jours du règne de Charles V, qui ouvrit un nouveau monde aux produits de nos fabriques et de nos manufactures, notre cité déchet de sa splendeur sous le règne de Philippe II, où la guerre civile et l'inexorable tyrannie d'Alvarès frappèrent de mort notre brillante industrie. D'abord ce fut l'inquisition qui exila dans une terre plus hospitalière le haut commerce de nos grandes villes. Rotterdam et Amsterdam s'élevèrent sur les ruines de Gand, de Bruges, de Tournai et d'Anvers ; et plus tard la prévoyante Elisabeth, qui jalousait notre étonnante prospérité, sous prétexte d'offrir un asile à ses co-religionnaires, attira nos plus habiles ouvriers dans l'Angleterre. Ainsi s'évanouirent insensiblement tous les élémens du bonheur ; ainsi

(1) Mém. de M^{me}. de Montespan.

disparurent, l'un après l'autre, de notre horizon industriel les derniers rayons qui soutenaient encore l'opulence nationale !

Louis XIV, qui avait résolu de faire de Tournai la plus forte place des Pays-Bas, et d'y établir le siège d'un conseil souverain, auquel ressortirait tout le pays conquis en Flandre, y séjourna jusqu'au 30 du mois. Il se rendit ensuite au siège de Douai, commencé par le maréchal de Grammont, et après la prise de cette ville, il revint avec la reine faire sa joyeuse entrée à Tournai, avec une magnificence et une solennité, dont jusqu'alors on avait vu peu d'exemple. La marche commença par quatre compagnies d'infanterie en habit bleu, chamarré d'or et d'argent; suivaient les chevaux légers de la garde en casaques rouges, couvertes de cinq rangées de galons d'or, portant des plumets blancs au chapeau; ensuite venait la reine dans un carosse tout brillant d'or, précédé du roi à cheval et du duc d'Orléans son frère, au milieu d'un grand nombre de princes et de seigneurs au brillant uniforme. La joie fut si grande pendant le séjour du roi Louis XIV à Tournai, que la cour de Bruxelles en fut offensée, et fit saisir au profit du domaine les biens que les Tournaisiens possédaient dans les Pays-Bas Espagnols. Le sequestre ne fut levé qu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui se fit l'année suivante (2 Mai 1668) (1).

Tandis que la reine visitait avec sa suite la cathédrale, les monastères, les églises, les hôpitaux, et tous les monumens de l'antique cité (2), Louis concevait pour celle-ci

(1) Ce fut un bourgeois de la Hollande, Van Beuning, ambassadeur hollandais, qui obligea la France et l'Espagne à recevoir sa médiation. Louis XIV rendit la Franche-Comté, mais conserva ses conquêtes en Flandres.

(2) Elle se plaisait tout particulièrement au noviciat des jésuites. C'est-là qu'elle distribuait ses aumônes, qu'elle entendait la messe et

des projets d'embellissement, et traçait avec l'ingénieur Vauban, le plan d'une citadelle qu'il s'était proposé de construire. Le terrain en dehors de la porte de la Vigne ou de Sainte-Catherine, et une grande partie de la paroisse de ce nom furent désignés pour l'emplacement de la nouvelle forteresse. Le 30 du même mois, le roi céda à la ville l'ancien château pour la somme de 200,000 florins, sous la condition qu'elle serait exempte de garnison pendant six ans, et de toute imposition; et que cette somme serait employée à la construction de la citadelle. La ville à qui sous le gouvernement espagnol les garnisons avaient été tellement onéreuses, qu'elle avait dû établir des droits de mouture pour les payer, regardait alors comme une grande faveur l'exemption d'un pareil tribut. Aujourd'hui que les troupes sont payées par l'État, on comprend facilement que la magistrature, dans la conclusion d'un semblable marché, insisterait pour en obtenir. Ce fut aussi à cette époque que l'on construisit les belles et vastes casernes de Saint-Jean, des Capucins et des Sept-Fontaines, qui furent long-temps les plus belles de toute la France (1).

Après la prise de Lille et d'Audenarde, qui termina la campagne de Flandre, le roi retourna à Paris.

Au printemps de l'année suivante (1 mai 1668), on commença les travaux de la citadelle. A cet effet, l'église et

faisait sa prière dans la chapelle ou l'oratoire, et chaque jour elle se promenait avec sa cour dans la grande allée du jardin de ces pères qui jusqu'aujourd'hui a retenu le nom d'*allée de la reine Marie*.

(1) Elles subsistent encore. Toutes ont sur les flancs de vastes pavilions où, sous la domination française, logeaient les officiers, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de capitaine.

On lit encore cette inscription au-dessus de la caserne des Capucins :

Auspicante Ludovico Magno, regum omnis ætatis invictissimo, dedicante Augustâ opifrice Mariâ Theresiâ Austriacâ reginarum munificentissimâ.

S. P. Q. T.

presque toute la paroisse de Sainte-Catherine furent démolies. On aplanit une haute butte, qui était entre la porte de Sainte-Catherine et celle de la Vigne, pour en jeter les fondemens. Louis XIV avait ordonné que rien ne fût épargné pour faire de cette ville une place inexpugnable. Ce fut le maréchal de Turenne qui en posa la première pierre au nom du roi, avec toute la pompe militaire imaginable, le 28 octobre suivant. Ainsi trois célébrités de l'époque, trois génies fameux par leurs talens dans l'art meurtrier de la guerre, Louis XIV, Vauban et le grand Turenne imprimèrent à ces importantes constructions une partie de leur immortalité (1).

Convaincu que rien ne pouvait plus contribuer à la conservation et au maintien de ses nouvelles conquêtes que le règne de la justice, le roi érigea en notre ville (le 6 avril 1668) un tribunal sous le titre de *Conseil Souverain*, tant pour Tournai et le Tournésis, que pour les autres villes, châtellenies et bailliages conquis pendant la dernière campagne par les armées françaises. Son ressort comprenait donc outre la ville et le Tournésis, les villes,

(1) La citadelle coûta 8 millions de francs environ. Tournai et le Tournésis contribuèrent pour plus d'un tiers dans cette dépense.

On frappa une médaille avec cette inscription : AMOR LUDOVICI XIV REGIS FRANCIE NOBIS PALLADIUM. Au revers on voyait la statue de Pallas au milieu d'une citadelle avec cette légende : NON MARS, NON ALTER ULISSES.

Le Palladium était une statue de Minerve qu'on prétendait être descendue du ciel et s'être placée elle-même dans un temple de cette déesse à Troie. L'oracle assura que jamais on ne prendrait la ville tant que cette statue ne serait point enlevée. Les Grecs étant venus l'assiéger, Ulysse et Diomède passèrent par des souterrains et emportèrent ce simulacre. Peu après la ville fut prise. On comprendra maintenant sans peine le sens de cette inscription : *L'amour de Louis XIV, voilà notre Palladium ! Ni le Dieu Mars, ni Ulysse ne pourrait nous l'enlever. Ce qui n'empêcha point les Anglais de s'emparer de la citadelle et de la ville quarante-deux ans après, sous la conduite d'un autre fils de Laërte, le prince Eugène.*

bailliages et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, les villes et châtellenies de Bergues-Saint-Winox, de Furnes, d'Audenarde, d'Ath, Binche et sa prévôté, Charleroi et son district. Il s'étendait conséquemment de Dunkerque à Philippeville. Ce conseil jugeait souverainement et en dernier ressort de tous les cas royaux et privilégiés, et des appels interjetés tant en matière civile que criminelle des justices subalternes de l'étendue du ressort. Il était composé d'un premier président qui était en même temps gardes-des-sceaux, d'un second président, de sept conseillers, d'un greffier et de cinq huissiers. On comptait dans son ressort 187 notaires. Tous ces officiers avaient été choisis parmi les gens du pays, afin que par la connaissance qu'ils avaient des lois et des coutumes locales, la justice qu'ils administreraient au peuple fût plus conforme à leurs mœurs. Afin de donner à ce nouveau tribunal tout l'éclat dont il avait besoin pour remplir ses fonctions avec dignité, le roi lui attribua les mêmes honneurs, autorités, prérogatives, privilèges, immunités, franchises, libertés, exemptions et droits dont jouissaient les officiers de ses autres conseils souverains. Ces magistrats obtinrent dans la suite (13 octobre 1671) en récompense du zèle qu'ils montraient pour le service du roi et celui du public, la permission de porter la robe rouge dans toutes les assemblées et cérémonies publiques et de siéger dans les hautes stalles du chœur de la cathédrale. Par édit du mois de juin de la même année, le monarque créa près du conseil deux charges de *Chevalier d'honneur*. Elles furent conférées l'une à Pierre Daubermont, seigneur Du Quesnoi, grand prévôt de Tournai; l'autre à Michel-Ange, baron de Woerden, seigneur des Mortiers. Louis XIV appela dans la suite à ce poste d'honneur les évêques Gilbert De Choiseul, François De Caillebas de La Salle, Louis Marcel Coetlogon et François De Beauveau. Les chevaliers d'honneur avaient voix, rang et séance immédiatement après les présidents du conseil.

Quelque temps après (7 mai 1678), le roi ordonna que les appels du conseil de Flandre, séant à Gand, fussent portés au conseil souverain de Tournai. Notre ville devint ainsi le chef-lieu judiciaire de toute la Flandre, c'est-à-dire des pays cédés à la France par le traité des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, et des terres conquises depuis.

Le conseil souverain obtint deux ans plus tard la permission de bâtir un palais de justice, pour y tenir ses séances, au local de l'ancien château (1). M. de Renouard, maréchal-des-camps, gouverneur et bailli de Tournai, en posa la première pierre au nom de S. M. le 11 mai 1672. Le conseil s'y établit le 15 septembre 1676; le tabellion royal y avait été institué l'année précédente.

La France ayant acquis de nouvelles possessions par le traité de Nimègue, le roi régla par un édit de 1679, le mode de rendre justice dans ces pays, et ordonna que tous les arrêts rendus par le grand conseil souverain de Tournai dans les causes des habitans des pays conquis et cédés (2) depuis qu'ils avaient été soumis à la France, fussent exécutés comme si dès l'institution primitive de ce conseil, on lui avait attribué la juridiction qu'il a exercée dans tous ces lieux en vertu des ordres royaux. Le même édit ordonnait au surplus qu'à l'avenir, le conseil souverain exerçât, dans toute l'étendue de ces lieux, la même juridiction qu'il a exercée sur les pays conquis et cédés par la paix d'Aix-la-Chapelle, en vertu de l'acte de sa création, et qu'exerçaient sous le gouvernement espagnol sur les mêmes pays le grand conseil de Malines, la cour souve-

(1) Le palais du parlement existe encore. C'est la fabrique de porcelaines de M. Péterinck, vis-à-vis du pont de Fer.

(2) C'étaient Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Ypres, Cassel, Baillœul, Poperingue, Warneton, Verwick, Bavai, Maubeuge; leurs bailliages et châtellenies, prévôtés seigneuriales, appartenances, dépendances et annexes.

raine et le conseil d'audience de Mons, ainsi que le conseil provincial de Flandre.

Douze ans après sa création, le roi établit et érigea près du conseil souverain une chancellerie (1), et six ans plus tard, en récompense des services que ces magistrats avaient rendus à la chose publique, Louis XIV érigea le conseil en parlement. Ce bienfait royal assurait au parlement de Tournai les mêmes prérogatives et la même autorité qu'avaient en France, les parlemens de Paris et de Toulouse.

Le ressort du parlement étant considérablement augmenté, Louis XIV y créa successivement une deuxième et troisième chambre. En 1704, il lui en adjoignit une quatrième, chargée exclusivement de prononcer sur toute matière concernant les eaux et forêts. Elle était composée de deux présidens à mortier (2), d'un chevalier d'honneur, de sept conseillers laïcs, d'un conseiller clerc et d'un greffier en chef. De sorte que le personnel de tout le parlement se composait de trois présidens, neuf chevaliers d'honneur, dix-huit conseillers, un procureur-général et un substitut. Une des chambres appelée *Tournelle criminelle* s'occupait exclusivement des affaires criminelles.

Les habitans des terres franches ainsi que de terres d'empire situées dans l'étendue du parlement de Tournai n'ayant point de juges sur les lieux qui pussent connaître des *cas royaux et privilégiés* suivant l'usage du pays, étaient obligés de plaider en première instance au parle-

(1) Cette chancellerie se composait d'un garde-scel-président, de six secrétaires avec brevet de conseillers-secrétaires du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Tournai; quatre conseillers audienciers, quatre conseillers contrôleurs, quatre référendaires, quatre chauffe-cires, autant de porte-coffres et d'huissiers, et deux commis à l'audience.

(2) Le mortier était une sorte de bonnet rond de velours, brodé en haut d'un galon.

ment de Tournai, contrairement à ce qui se faisait avant la réunion de ces terres à la France. Les habitans des enclavemens situés dans le Tournésis ou le Hainaut étaient justiciables, pour ces cas, les premiers du conseil de Gand, et en appel du grand conseil de Malines; les seconds de l'office d'Ath ou de l'audience de Mons. Le roi, par un édit donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1686, ordonna que le bailliage royal de Tournai exerçât sa juridiction sur ces terres par le ministère des officiers de ce bailliage (1).

(1) Le Tournésis comprenait plusieurs espèces de terres franches, dites *terres de Flandre*. C'étaient : la seigneurie de Vergne, dite *Franche avouerie*, près de Condé, celle de Ribeauplanque à Dottignics, celle de la barre dite *franche taverne* à Étaimbourg, la seigneurie de Beaulieu à Helchin, de Bouvries à S'-Genots, de Terpinghem à S'-Leger, de Moene à Bossut, d'Autrive à Pottes, la seigneurie Delval à Ramegnies-Chin, Obel et autres terres franches à Néchin et Baillœul, Mandain terre d'Empire, la terre de Rumez à Templeuve, et à Étampuis la seigneurie collégiale de S'-Pierre de Lille.

La seconde espèce de terres franches provenait de la réunion de 42 villages de la châtellenie d'Ath que Louis XIV adjoignit au Tournésis par l'édit de Chambord du 16 octobre 1689. C'étaient les villages de Baucourt, Herquegies, Maubrai, Grandmetz avec les seigneuries de Breuck et de Fermont, Pipaix avec les seigneuries de Lignette et de Guissegny; la seigneurie d'Ogimont dans Velaines, celle de Petit-Quesnoi et de Seignurail dans Pottes, le village de Maulde avec ses enclavemens de Fromenteau et de Mansart, la seigneurie du Plouy à Obigies, la seigneurie de Laudembourg, dite *franche cense*, près de Renaix, le village de Melle et la seigneurie de Bourgies, la seigneurie de Petit-Heine dans Havines; Léaucourt et Hérinnes; le bourg d'Antoing, le village de Vaulx, Fontenoi et Bourgeon, Breuck à Forest et la seigneurie de la métropole de Cambrai à Kain.

Tous ces enclavemens relevaient directement ou indirectement des comtes de Flandre, dont la grande puissance au X^e et XI^e siècle et aux siècles suivans avaient maintenu ces féodalités éloignées.

Ces princes et leurs grands vassaux, vicomtes de Courtrai, seigneurs de Pamèle, d'Audenarde, et de Termonde avaient constamment soutenu les prétentions de leurs feudataires qui étaient exempts à ce titre, de

Tandis que Louis XIV répandait à pleines mains ses bienfaits dans notre cité et lui donnait de glorieuses marques de sa royale protection, un événement terrible vint tout-à-coup la désoler. Au mois d'août (1668), la peste envahit Tournai. Ce fut un Marseillais logé à l'hôtel du petit Saint-George, sur la Grand'Place (1) qui l'apporta. Il en fut la première victime. Tout le personnel de cette auberge en fut attaqué et emporté en peu de jours. Delà le fléau se répandit dans les autres quartiers de la ville avec rapidité, s'introduisant en même temps dans l'hôtel du riche et dans l'obscur demeure de l'artisan. Les magistrats, en présence d'un si grand mal, prirent toutes les mesures de prudence et d'hygiène que prescrivaient les circonstances. Tous les cabarets des faubourgs furent convertis en hôpitaux. Après cela on dressa un grand nombre de baraques sur les prés de Maire, qu'on divisa en trois sections. La première reçut les pauvres, la seconde la classe mitoyenne, et la dernière fut pour les bons bourgeois, les nobles et le clergé. On assigna aux militaires la ferme de l'hôtellerie à Froyennes. Les personnes qui avaient des châteaux ou des maisons de campagne s'y retirèrent.

Cette peste qui fut universelle aux Pays-Bas exerça ses ravages sur les personnes de toute condition et de tout âge. Dans l'espace de cinq à six mois, le cinquième de la population avait disparu. Les hôpitaux étant devenus insuffisants, on prit alors la résolution de barrer les maisons des pestiférés, et on suspendit au-dessus de leur porte un drapeau noir, pour empêcher toute communication avec le dehors.

toutes impositions assises soit par les États du Hainaut, soit par ceux du Tournésis. Philippe-le-Bon, comte de Flandre, devenu comte du Hainaut par la cession que lui en fit Jacqueline de Bavière en 1428, maintint ces terres dans leurs privilèges et exemptions pour conserver des pouvoirs dans le Tournésis alors cédé à la France.

(1) C'est aujourd'hui la maison de M. Moulin, boulanger.

La ville ressembla bientôt à une vaste nosocome et devint une affreuse solitude... Les marchés avaient cessé d'être approvisionnés, les tribunaux et les temples se fermèrent, et dans ce silence de la religion et de la justice, les lois de l'humanité furent, dit-on, impunément violées.

Dans cette ville naguère si agitée, si pleine de vie, l'herbe croissait dans les rues. On ne voyait pendant le jour que des prêtres qui portaient le viatique aux moribonds; et pour ne point abattre le moral des vivans, on profitait des ombres de la nuit pour transporter les morts aux cimetières dans des fosses immenses. L'enterrement se faisait sans aucun appareil religieux. Les tombeaux superposés étaient recouverts d'un peu de terre! Les garde-malades ne risquant leur santé que pour faire fortune, cherchaient à la hâter par le pillage. On dit même que dans certaines villes, quelques-uns d'entr'eux, plus cruels que l'inexorable fléau, anticipèrent sur ses rigueurs en étouffant leurs malades, pour s'assurer plus promptement de leurs dépouilles!...

Si d'un côté le cœur s'afflige à l'idée que des hommes barbares ont pu abjurer tout sentiment d'humanité en présence d'un si grand malheur, qu'il est doux et consolant de voir les échevins et les jurés rivaliser de zèle pour secourir le peuple durant cette cruelle épidémie. Leur dévouement fut sans bornes : ils avaient chacun leur quartier à surveiller et prodiguaient nuit et jour les soins les plus empressés à leurs malheureux concitoyens. On peut dire qu'alors l'humanité et la philanthropie étaient en permanence. Ils furent secondés dans leurs généreux efforts par les riches et le clergé, dont les trésors furent mis à leur disposition. La ville avait en outre des fonds de réserve destinés spécialement à cet usage, que le magistrat levait depuis longues années au moyen d'un octroi sur le bétail. Ces ressources furent d'une grande utilité dans ces tristes conjonctures. Ainsi ce fut encore à la sage pré-

voyance de nos magistrats que notre Cité fut alors redorable de sa conservation.

Les pestiférés en convalescence pouvaient sortir, par ordre de l'officier du quartier, sur l'exhibition d'un certificat de santé, délivré par le médecin traitant. Ils portaient à la main un *bâton blanc*, pour informer sans doute qu'il n'y avait plus de danger à les approcher. Pendant ces jours de deuil et de mort, ce furent des ecclésiastiques et des religieux qui parfumèrent les maisons d'encens et d'herbes aromatiques pour en chasser les miasmes pestilentiels. Honneur aussi à leur noble dévouement !

A la campagne, les ravages du fléau furent encore plus terribles qu'au sein des villes. Privés des secours de la science, les villageois habitant pour la plupart des maisons éparses et isolées, tombaient en masse sur les chemins et dans leurs demeures. Bientôt ils ne furent plus assez valides ni assez nombreux pour demander à la terre des moissons et des alimens, et les bras manquant à la charue, les deux tiers du Tournésis demeurèrent incultes et abandonnés. Ce qui anéantit les revenus des propriétaires et ceux de l'État.

Dans quelques villages bas et marécageux tels que Lesdain, Howardries, Wez, Obigies, Hérinnes et Péronne, il resta à peine quelques familles (1). Quinze ans après, l'agriculture se ressentait encore de cette calamité.

L'an 1670, le roi, la reine et le dauphin firent un second voyage en Flandre pour voir les villes dont le traité d'Aix-la-Chapelle leur avait confirmé la possession. Ils arrivèrent à Tournai le 15 mai, accompagnés du duc et de la duchesse d'Orléans, d'un grand nombre de princes et de princesses et d'une cour brillante. Une armée de 16,000 hommes formait leur suite. Douze jeunes demoiselles de

(1) On montre encore au village de Péronne près d'Antoing, un vaste champ appelé *Ladrerie*, où la tradition rapporte qu'une grande partie du village fut enterré lors de la peste de 1668.

familles patriciennes, vêtues en amazones, montant toutes un cheval blanc et tenant à la main une branche d'olivier allèrent au-devant de la cour jusqu'au village de Ramecroix. Le roi fit ouvrir ses gardes, et s'arrêta pour recevoir leurs félicitations. Elles se rangèrent ensuite devant le carrosse jusqu'à Saint-Martin où le monarque descendit. Les rues depuis la porte de Marvis jusqu'à l'abbaye étaient jonchées de fleurs, et les maisons jusqu'au premier étage tendues d'étoffes de couleur éclatante parsemées de devises et de fleurs de lis d'or.

Le lendemain les trois états allèrent en corps rendre leurs hommages au roi, comme à leur souverain reconnu par la paix d'Aix-la-Chapelle. Les états du Tournésis eurent la préséance, et complimentèrent debout leurs majestés ; puis le conseil souverain les harangua par la bouche de son premier président ; ensuite se présenta le magistrat qui en sa qualité de représentant du peuple, parla *un genou en terre*, ainsi que le prétendent plusieurs manuscrits.

De Vauban était occupé en ce temps-là à fortifier la ville d'après le plan qu'il avait dressé avec le roi. Louis XIV, dont le caractère se distinguait par la promptitude et l'activité, parut étonné que les travaux ne fussent pas plus avancés et voulut les terminer pendant son séjour en cette ville. Les 16,000 hommes qui formaient sa suite y furent employés, et tant de bras soutenus par la générosité et la présence du monarque avancèrent tellement les travaux, que la citadelle fut achevée en huit jours. Pour transmettre à la postérité le souvenir d'une diligence si extraordinaire et d'un fait aussi étonnant, on plaça le buste du roi sur le bastion de la porte de la ville, et au-dessous en lettres d'or une inscription latine (1).

Ludovicus XIV Franc. et Nav. Rex,
Belgicus, Alsasicus, Insubrius,

Ce buste était de marbre blanc d'un ciseau admirable et pesait 5,000 livres. Les Anglais l'enlevèrent à la prise de Tournai l'an 1709, et le transportèrent à Londres où on le voit encore aujourd'hui.

Pendant que le roi se livrait tout entier à ces travaux, la reine suivie de ses dames d'honneur fréquentait les églises et les couvens de femmes. Elle aimait particulièrement à faire visite aux religieuses de Sainte-Claire, dont la supérieure Dona Maria de Montecalvo était, ainsi qu'elle, née sous le beau ciel de la Castille. Aussi ce fut aux libéralités de la reine Marie, que les Clairisses furent redevables de la restauration partielle de leur maison. Il y avait encore en ce temps-là à Tournai une autre dame espagnole née à Madrid, épouse d'un marchand haute-liecier du nom Roger en la paroisse Saint-Brice, homme de bonne main et d'éducation. La reine l'ayant appris, la manda à la cour. Elle s'y rendit et fut l'objet d'honorables distinctions ; et son mari, qui n'était pas, paraît-il, sans un petit grain d'ambition, reçut des mains de Louis XIV une épée. C'est ainsi que se transférait encore la noblesse à cette époque.

L'activité de Louis XIV ne lui permettant pas de se livrer à un long repos, il confia à l'ingénieur de Megrini, gouverneur de la citadelle, la direction des ouvrages qui devaient bientôt renouveler la face de la ville, et revint le 10 juin

Hungaricus, ubi bellator, ibi victor,
dum primariam hanc Nerviorum,
primam Francorum regum sedem, civium
olim rebus bello gestis, ac priscae gloriae
monumentis inclitam, suo nunc triumpho
Nobilem vindicat, asserit, inſtaurat;
Hanc arcem,
Scaldis fluminis claustrum, Urbis monu-
mentum, imperii Galliae propugna-
culum, incredibili celeritate operisque
immensâ mole, plusquam à
fundamentis ab ipso etiam
fundo erexit.

1671 dans nos murs revoir les embellissemens qu'il avait ordonnés. Le lendemain, accompagné de messieurs de Megrini, et de Vauban, il fut inspecter les travaux exécutés à la citadelle, et delà à la porte d'eau, voir les moulins alors en construction, et qu'on admire encore aujourd'hui. Ils coûtèrent un million à notre ville. Puis parcourant les quais, qu'il visita avec une attention toute particulière, il porta un regard d'admiration et de respect sur la belle arche et ses tourelles (1), monument qui témoignait, d'une manière si énergique, de la grandeur de nos pères au moyen-âge. Ce fut pendant le premier séjour du roi que naquit à la citadelle, où le logement royal était achevé, le duc du Maine, ce grand prince si recommandable par ses vertus morales et politiques (2).

A Saint-Martin tout était aussi préparé pour la construction d'une nouvelle église, sur un plan grandiose. L'abbé et les religieux profitèrent de la présence du roi, pour le supplier de donner un nouveau relief à leur monastère, en posant la première pierre de cet édifice. La cérémonie eut lieu avec beaucoup de pompe et de magnificence, le 14 juin, en présence de toute la cour et d'un immense concours d'habitans accourus de toute part. Une inscription chronologique en lettres d'or, placée au-dessus du grand hôtel, apprenait jadis à l'étranger qu'une main royale avait posé les premiers fondemens de l'église de ce monastère, l'un des plus vieux et des plus célèbres de la Gaule-Belgique (3).

(1) Ce fut par considération pour cette antiquité monumentale, que les quais ne furent point tirés en ligne droite depuis les moulins jusqu'au pont des Trous.

(2) Louis Auguste De Bourbon, enfant naturel de Louis XIV et de sa maîtresse M^{me} de Montespan, naquit à Tournai le 31 mars 1670.

(3) On lisait sur un fond bleu, entouré de fleurs de lis d'or cette inscription :

Le roi partit le 19 du mois, après avoir considérablement embelli les immenses accroissemens que Tournai avait reçus de Philippe-Auguste. Outre la citadelle et les moulins à eau, c'est encore à lui que cette ville doit la régularité de ses quais, les plus beaux sans contredit de la Belgique. L'Escaut était tortueux, étroit et peu profond; Louis XIV le fit élargir, approfondir et redressa son lit. Alors disparurent les nombreux canaux et les écluses servant à alimenter les moulins de l'évêque qui se trouvaient dans la ville en la paroisse S^t-Pierre près du *Pire*, ceux du Luchet et du Becquerel. Le fleuve roula des eaux plus libres par la disparition de ces nombreux obstacles. Il fut muré de pierres de taille sur les deux rives depuis les moulins jusqu'au pont des Trous, et les murs de revêtement garnis de garde-fous en fer, d'un fort beau travail, semblables à ceux que l'on voit encore aux moulins-à-eau. De beaux ponts en pierres sur trois arches multiplièrent les communications entre la haute et la basse ville, et sur les débris du château bâti par Henri VIII, s'éleva le palais du Parlement. Ce fut aussi vers ce tems-là qu'on construisit les casernes de cavalerie de S^t-Jean, et celles des Capucins (1). Les rues s'élargirent et se redressèrent.

LVDovicVs MAgnVs.

Et Maria Theresia Austriaca, Augusti, pii, felices hujus œdis auspices primum lapidem posuere xiv junii.

ANNO MDCLXXI.

Cette pierre se voit encore en la maison de M. Crombez, rue de S^t-Martin.

On conserve aussi la truelle d'argent dont s'est servi le monarque dans cette solennelle occasion. Elle se trouve à l'évêché.

L'église de S^t-Martin était un des plus beaux vaisseaux d'architecture qui existassent en Europe. Ce monastère après avoir échappé à la faux destructive de la révolution, fut vendu en 1801, à Mons, avec son enclos de 7 hectares pour la somme de 200,000 francs. Le quartier de l'abbé sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville.

(1) Ces travaux coûtèrent à la caisse de consignation et du dépo-

Partout d'élégans édifices remplacèrent de vieilles masures en ruines, et dans cette ville rajeunie, ont vit régner l'ordre, la police et la propreté qui, à l'instant où nous écrivons, la distinguent encore des autres villes d'une manière si honorable.

Un changement non moins heureux s'opéra dans les mœurs. Jusqu'alors sérieux et froids comme leurs anciens maîtres les Espagnols, nos ancêtres prirent le ton sociable et les manières de l'époque, tout en conservant ce caractère, rude peut-être aux yeux de l'étranger, mais franc et loyal, qui ne sait ni tromper, ni flatter. La rondeur, la sincérité, la loyauté surtout, tels sont les traits qui caractérisent encore les Tournésiens de *la vieille roche*. Le tems peut bien les altérer, mais il ne les effacera jamais. Braves à la guerre, actifs, laborieux, chez eux l'abondance sera toujours la fille de l'économie, et les honneurs le fruit de la bravoure. Cependant, de l'avis de certains étrangers, la civilisation ne serait pas encore parvenue jusqu'à nous. Il est vrai que les enfans ne tutoient pas encore leurs parens et que, dans leur antique jeunesse, ils poussent l'absurdité jusqu'à demander la bénédiction paternelle avant de se livrer au repos; que nos jeunes-gens s'avisent de voir sans béquilles et de marcher sans socles. C'est là, il faut le reconnaître, refuser grossièrement à la mode le tribut qu'on lui doit. Mais un plus grand défaut de nos Tournaisiens, à mes yeux, est de n'être pas toujours assez en garde contre la séduction de charlatans étrangers, aux belles phrases, aux grâces licencieuses, à la tête et au cœur vides, qui souvent renardisent pour s'emparer de la proie du corbeau.

Tout prospérait à la ville et à la campagne, sous le gouvernement de Louis XIV, quand la guerre vint de nouveau

site de Tournai 420,730 florins. Louis XIV, par lettres patentes du 25 février 1673, autorisa le magistrat à lever à cet effet trois florins au sac de grain à brasser et deux sur chaque cheminée.

affliger nos provinces. Le roi la déclara aux Hollandais. S'étant mis à la tête de ses troupes il leur prit d'abord trois provinces : Utrecht, Gueldre et Overysse, et comme il se disposait à marcher sur Amsterdam, les Bataves rompirent les digues, et opposèrent ce rempart inexpugnable à l'armée française qui dut se retirer. La paix se fit à Nimègue dont elle porta le nom. Outre les conquêtes de la guerre précédente dont Tournai faisait partie, la France retint Valenciennes, Bouchain, Condé, Ypres, Cambrai, Aire, S'-Omer, Maubeuge et Menin.

Le roi profita de ces circonstances pour visiter les frontières septentrionales de son royaume. Parti de S'-Germain le 13 juillet, il se rendit successivement à Calais, Dunkerque et Lille et arriva le 3 août à Tournai, accompagné de la reine, du dauphin et de la dauphine, princesse de Bavière. Ce fut M. De Bonneau, chevalier seigneur de Trassi, maréchal de camp et gouverneur de la ville qui présenta les clefs de la ville, à la tête du magistrat (1).

(1) Ce fut vers ce tems-là (1684), qu'a été créé le régiment royal Tournésis. De Brouilly en fut le 1^{er} colonel. Son uniforme était habit et culottes blancs, collets, paremens et veste rouges, pattes garnies de cinq boutons jaunes et autant sur la manche. Le chapeau bordé d'or. Le drapeau de la colonelle était blanc, celui d'ordonnance rouge et jaune par bandes dans les quarrés opposés et les croix blanches. Dict. milit. vol. III, pag. 575.

Ce régiment se distingua toujours par son intrépidité et sa valeur. On rapporte le trait suivant, qui montre bien l'esprit qui l'animait.

Après la malheureuse affaire de Plaisance, la ville d'Asti fut prise par le roi de Sardaigne en 1746, et passa ainsi au pouvoir des impériaux.

Tous les postes français établis sur la rive gauche du Pô furent retirés. On oublia dans cette retraite un hôpital de deux cents malades établi à Castel-Alfèri.

Parmi les convalescens se trouvait un sergent de grenadiers du régiment royal Tournésis, dont le nom de guerre était Va-de-bon-cœur. Il proposa aux autres malades de quitter le lit, de se mettre en défense, et de ne se rendre qu'après s'être défendu. La proposition ayant été goûtée on prit les armes, on ferma les portes, et on attendit de pied ferme les Piémontais.

Deux choses tout-à-fait étrangères se firent voir alors à Tournai. La première était une comète qui avec sa queue occupait la cinquième partie du ciel, d'après les observations des astronomes les plus clairvoyans. Bien que ces sortes de phénomènes n'exercent aucune influence sur notre terre, le peuple ne manqua point d'en présager quelque malheur et de lui attribuer surtout les horribles traitemens dont les Français accablèrent quelques années plus tard la Flandre flamande, où leurs troupes, vivant à discrétion, fourrageaient la campagne d'une manière inhumaine, rasant les habitations de ceux qui ne satisfaisaient point à leur importune exigence. Les Espagnols de leur côté usaient de représailles dans la Flandre française, et ces dévastations confirmèrent le vulgaire dans l'opinion que la comète n'avait paru que pour appesantir sur lui sa rigoureuse malignité.

Quelques jours après, on vit paraître un officier Piémontais à la tête d'un faible détachement, qui venait prendre l'hôpital à discrétion. Mais à sa grande surprise, il fut salué d'une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, car on avait trouvé dans un coin du château une vieille pièce de fer, que l'on avait mise en batterie. Cet officier alla rendre compte de cette résistance à son général M. De Leutrún. Celui-ci pour la singularité du fait, alla reconnaître la place et demanda à parler. Va-de-hon-cœur, établi d'une voix unanime gouverneur, déclara au général Piémontais que l'hôpital avait été changé en une garnison bien disposée à se défendre, et qu'il ne capitulerait qu'après avoir lancé quelques volées de canon, et vu ouvrir la tranchée, n'en ouvrit-on que de *la longueur de sa pipe*. Le général répondit qu'il admirait sa bravoure et qu'on le servirait selon ses desirs. On ouvrit donc la tranchée et deux canons furent portés à dos de mulet devant l'hôpital.

Après deux jours de tranchée ouverte, et quelques volées de canon, auxquelles on répondit par un feu soutenu, le gouverneur demanda à capituler. Tous les honneurs de la guerre lui furent accordés. La capitulation signée, l'officier Piémontais qui avait commandé le siège, envoya des rafraichissemens à la garnison, et lui fit offrir ce dont elle pouvait avoir besoin pour son transport.

Le lendemain elle sortit précédée d'un tambour décoré d'une béquille,

L'autre phénomène avait quelque chose de moins sérieux et de plus terrestre. C'étaient tout bonnement trois ambassadeurs du roi de Siam, à la figure difforme, bizarrement habillés « qui, dit Poutrain, s'asseyaient par terre sur des tapis, les jambes croisées sous eux, en la manière de nos tailleurs d'habits. » Ils visitaient alors les Flandres par ordre du roi de France, vers qui ils étaient députés. Ils visitèrent la citadelle et en levèrent le plan. Ce qui prouve qu'ils n'étaient point sans connaissances dans l'art des fortifications. Ils assistaient ordinairement aux offices divins dans les temples, dont ils ne pouvaient assez admirer la majesté et la richesse. Un jour qu'ils étaient accoudés sur leur tapis, une longue pipe à la bouche, au milieu de l'église des Dominicains pendant la grand'messe, la sonnette du sacristain ayant annoncé aux assistans de s'agenouiller pour l'élévation, leur truchement les avertit de la part d'un officier de l'état-major de quitter la pipe et de se mettre à genoux. Ils n'en voulurent rien faire. Cependant quand on eut fait entendre aux Siamois que le peuple, offensé dans sa religion, murmurait, et qu'il était prêt à se soulever, force fut aux nobles voyageurs de remettre leurs pipes aux estafiers qui les suivaient; mais ce fut là tout ce qu'on put obtenir d'eux, et ils demeurèrent assis sur leur tapis.

un bras en écharpe. Marchait ensuite *Va-de-bon-cœur* saluant de sa hallebarde; puis venaient vingt charettes chargées de blessés criant *vive le roi!* autant que les forces le leur permettaient, et portant le fusil le plus haut qu'ils pouvaient. La marche était fermée par les convalescens marchant sur trois de front. Enfin une charrette couverte de branches de pin et de romarin portait les ustensils de l'hôpital.

Ces braves après avoir traversé les postes piémontais, arrivèrent ainsi en triomphe à Novi, quartier-général de l'armée française. Le roi informé du trait d'intrépidité de ce sergent, le décora de la croix de S'-Louis, le nomma à l'aide-majorité de la place de Brisach et lui donna une pension.

Depuis lors le régiment royal Tournésis fut en grand honneur parmi l'armée française.

Cependant l'ambition toujours croissante de Louis XIV avait augmenté les justes défiances des autres souverains. Ce qui fut cause que l'empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande conclurent à Augsbourg une ligue contre la France. La guerre s'alluma de nouveau. Le marquis de Castanaga, gouverneur-général des Pays-Bas, ayant rassemblé à la hâte quelques troupes, tomba à l'improviste sur les lignes françaises à Dottignies, et les ayant forcées, il s'avança vers Lille ; mais l'approche du maréchal d'Humières le fit battre en retraite. Tout l'avantage de cette excursion fut de priver les Français d'un magasin de poudre assez important dont l'explosion coûta la vie à plusieurs centaines d'entre eux. Les hôpitaux de Tournai furent encombrés de soldats demi-brûlés, qui expirèrent pour la plupart dans les plus cruelles souffrances. Le collège des médecins se distingua dans ces tristes circonstances par les soins désintéressés qu'il prodigua à ces malheureux (1).

L'armée de France, sous Tournai, était restée sous les ordres du maréchal de Luxembourg. Celle de Hollande à Leuze était commandée par le prince de Waldeck. L'idée que la campagne était terminée et la distance de trois à quatre lieues entre les armées, firent négliger au prince quelques mesures de prudence dans un mouvement qu'il opéra pour changer son camp. Luxembourg instruit à tems de sa manœuvre, attaqua son arrière-

(1) Il existait à Tournai depuis longues années un collège de médecins sous le patronage de S'-Luc. Cette même année 1690, les statuts en furent renouvelés et approuvés par le magistrat. Ce dernier avait le droit d'y envoyer un de ses jurés pour présider les principales assemblées. Ce document est intitulé : *Leges et statuta collegii medici Tornacensis*. On lit dans le prolegomen : *æquum statuimus collegium à majoribus nostris traditum instaurare ac confirmare*. Ce qui témoigne de son ancienneté. Le collège de S'-Luc publia son dispensaire avec la taxe en 1784 ; il fut approuvé par résolution des Consaux.

garde comme il passait la petite rivière de la Catoire. Elle était composée de 75 escadrons. Les Français n'en avaient que 28, mais c'était l'élite de leur cavalerie. La surprise, le désavantage du lieu, et la nécessité de battre en retraite commencèrent la déroute de l'ennemi, et la valeur des assaillans l'acheva. Ce fut à peu près d'ailleurs tout le fruit d'une campagne qui fut plus glorieuse qu'utile.

L'année suivante la guerre se reporta en Flandre. Après la bataille de Steinkerque où le régiment Dauphin prit part, un soldat de ce régiment nommé Claude Méret, qui avait nom de guerre *Laviolette*, fut amené dans un état pitoyable à l'hôpital royal de Marvis à Tournai. Il était natif du bourg de Chanteau à cinq lieues d'Orléans. L'inflammation s'étant mise à sa jambe qui avait été cassée, il mourut peu de jours après (11 novembre). Les infirmiers portèrent son corps dans une cour de l'hôpital et le jetèrent sur la paille. Lorsqu'ils vinrent le lendemain pour l'ensevelir, ils ne furent pas peu étonnés de trouver au cadavre un teint vermeil et l'air d'un homme qui sommeillait. Les sœurs hospitalières surprises elles-mêmes ordonnèrent de laisser le corps jusqu'à nouvel ordre. Après quelques jours d'attente, on n'y vit point encore de changement. Les médecins de l'hôpital observèrent ce phénomène. On attendit seize jours, et aucune altération ne se fit remarquer. M. Brisseau consigna ce fait dans de savantes observations, adressées au public sous la forme d'une lettre à son ami.

On y lisait : « Nous lui trouvâmes le teint fort beau, les » joues et le front rouges, comme on les a par la pudeur, » les lèvres très-vermeilles ; enfin la mine d'un homme » qui dort tranquillement après avoir bien soupé ; ce qui » me parut d'autant plus surprenant, que pendant sa » maladie, il avait eu le visage d'un mort, et qu'après sa » mort il avait celui d'un vivant..... Je remarquai que

» ses oreilles étaient extrêmement rouges, tirant sur le
» cramoisi, et qu'il avait aux épaules des taches de la
» même couleur, de la grandeur d'une main; il ne me
» parut rien que d'ordinaire dans le reste du corps, sinon
» qu'il avait les articulations des membres du corps très-
» souples, et sans nulle mauvaise odeur.... Tout le reste
» du corps, ni la bouche même, ni la plaie n'ont aucune
» infection, ni aucune mauvaise odeur. Quoique ce soit
» aujourd'hui le seizième jour de sa mort, qu'il ait été
» plus de dix jours à terre sur de la paille, et à l'air sous
» le hangard, son visage ne change point encore. »

Quand le peuple ne peut expliquer un événement, il crie au miracle ! C'est ce qui arriva à Tournai. Le bruit de cette nouvelle s'étant répandu à la campagne et dans les villes voisines, on accourut de toute part en foule pour voir le saint. Les étrangers affluèrent de France et des Pays-Bas. On arrivait à Tournai à pied, à cheval, en voiture; on s'étouffait dans la rue Marvis, et une garde de huit à dix mousquetaires, qu'on avait mise auprès du cadavre, eut bien de la peine à contenir la foule empressée. C'était à qui ferait toucher des linges, des images, des chapelets au corps du saint *Laviolette*, et ceux qui étaient assez heureux pour y parvenir, les emportaient comme de précieuses reliques.

La nouvelle de cet événement étant passée jusqu'au régiment Dauphin, un grand nombre de ses officiers vinrent à Tournai pour voir leur ancien camarade, surtout ceux de la compagnie du soldat, entr'autres son lieutenant et l'aide-major du régiment qui donnèrent dans l'hôpital une scène bien touchante. Méret était naturellement fort grossier, et peu susceptible d'instruction dans les exercices militaires : ce qui lui avait attiré bien des mauvais traitemens de la part de ces deux officiers. Ceux-ci, ayant à se reprocher quelques punitions infligées légèrement au pauvre *Laviolette*, commencèrent à craindre les suites de

leur sévérité envers un soldat devenu bienheureux. La peur et les remords les talonnèrent si vivement qu'arrivés dans l'église de l'hôpital, ils se jetèrent, en pleurant, sur le cadavre du saint, poussèrent des gémissemens en se frappant la poitrine, et lui demandèrent pardon de leur brutalité.

L'archevêque de Cambrai, M. De Brias, délégua M. Josse, prêtre directeur de l'hôpital, pour faire une enquête sur le fait. M. De La Neuville, commissaire des guerres et M. Delevigne, conseiller du parlement, en dressèrent conjointement avec lui un procès-verbal qu'ils signèrent en double; et après que 23 jours se fussent passés sans que le corps s'altérât le moins du monde, une expédition du procès-verbal d'enquête fut déposée dans la tombe du saint près de l'autel de l'hôpital. On mit sur sa sépulture une table de marbre avec cette inscription :

Ici git Claude Meret
dit la Violette,
duquel le corps fut 23 jours exposé
au peuple, sans corruption,
son procès dans sa tombe en fait mention.
L'an 1692.
R. I. P.

Quoiqu'il en soit de cet événement, la mémoire de ce soldat, à qui son aumônier ne trouvait pas toujours matière de donner l'absolution, ne tarda pas à être honorée, et l'on vint bientôt faire sur sa tombe des vœux et des prières.

Deux ans après, le grand Dauphin, fils de Louis XIV, commandant en chef l'armée de Flandre, passant à Tournai, voulut voir le tombeau du soldat Laviolette. Il était fort pressé, cela ne l'empêcha pas de s'arrêter à l'hôpital Marvis, de faire sa prière sur cette pierre et d'adresser aux religieuses des complimens sur le bonheur de posséder les marques précieuses d'un miracle signalé, dont il se

glorifiait lui-même, puisque le soldat *Laviolette* devenu l'objet de la vénération générale, sortait des grenadiers de son régiment.

L'arrivée du Dauphin, qui depuis lors remplaça le roi à la guerre, avait pour but de se porter sur les lignes du pont d'Épieres que les alliés se proposaient de forcer. Il fit prendre le devant au maréchal de Villeroi, et au marquis de Lavalette avec un gros corps de cavalerie, et le lendemain il les suivit avec toute l'armée. Il trouva ses deux généraux aux prises avec les troupes du duc de Wirtemberg. Celles-ci après une vive canonade, qui dura jusqu'à la nuit, furent forcés de céder le terrain. Le lendemain le Dauphin ayant visité les lignes avec ses principaux officiers, fut d'avis de les reculer, et d'en faire de nouvelles une lieue plus loin, au-delà de St-Genois. Elles furent poussées jusqu'à la Lys entre Harlebeck et Courtrai. Dix mille pionniers employés à la confection de ces travaux les achevèrent en huit jours. De là le Dauphin marcha sur Courtrai pour observer le prince d'Orange campé entre la Lys et l'Escaut. Mais bientôt Guillaume III, repassant ce fleuve alla faire le siège de Hui, qu'il prit, et dont la conquête termina cette campagne.

Ce fut durant cette guerre calamiteuse que le Tournésis se trouva tout-à-coup infesté de partisans espagnols, espèce de gérillas composées de bandits et de déserteurs. Les Français venaient de donner les premiers exemples de pareils brigandages. Les *Catulas* (1) protégés par le gouverneur d'Ath, avaient fait de cette ville leur quartier-général, et s'y retiraient avec leurs prises. Malgré la bonne garde des avant-postes français, ces partisans traversaient les lignes, passaient l'Escaut sur des radeaux, ou des nacelles de jonc recouvertes de cuir ou de bitume,

(1) Ce nom leur venait de ce qu'ils abordaient les personnes qu'ils dépouillaient par ces mots : *qu'as-tu-là ?* comme feraient aujourd'hui les douaniers et les commis de barrière.

et les repassaient hardiment avec leur butin. On aurait peine à croire jusqu'où allait leur témérité. Ils mettaient à contribution les villages, s'emparaient des voyageurs riches pour en extorquer une grosse rançon ; ne permettaient aux gentilshommes d'habiter leurs châteaux que moyennant une redevance préalable, et vendaient fort cher les passeports qu'ils délivraient aux fermiers opulents. Quiconque arrêté par eux se refusait ou ne pouvait payer le prix de sa délivrance, était conduit à Ath et là jeté dans un cachot infect de *la Tour du diable*, où il avait bientôt à lutter contre la faim, la soif et les dégoûts de toute nature. L'or seul pouvait briser sa captivité. Les villageois, pour se mettre à l'abri de leurs spoliations, avaient établi un guet qui veillait jour et nuit au haut du clocher de la paroisse. A l'approche des bandes espagnoles, il sonnait le tocsin, et chacun s'armant au signal d'alarme, la commune réussissait quelquefois à les mettre en fuite. La bonne garde et la prompte justice que l'on fit de tous ceux que l'on prenait, mit enfin un terme à leurs excursions. Le gibet de Maire, durant ces troubles, ne fut jamais un seul jour sans Catulas pendu à ses fourches.

Un malheur n'arrive pas seul. La famine se joignit bientôt à la guerre, et ce double fléau mit le comble à la désolation. On vit dans l'espace de quatre années périr deux fois les moissons : en 1694, par l'inclémence de l'hiver, et trois ans après par les pluies. La cherté fut si grande à Tournai, que le blé s'y vendit 60 livres la rasière. Il faut le dire à l'honneur de nos vertueux concitoyens, des âmes généreuses, mettant pour ainsi dire leurs trésors en commun, offrirent à la classe prolétaire et indigente une main secourable, mais ce beau dévouement ne put empêcher que la mortalité ne fût grande. Le magistrat usa de tout son pouvoir, et employa tous les moyens pour modérer la cherté des vivres et pour diminuer la misère publique. Il déploya surtout un grand zèle à réprimer, par des ordon-

nances sévères, l'avidité de ces vils turcarets, vautours qui s'engraissent du sang et de la détresse du peuple, dans ces tristes conjonctures où il est le plus digne de toute la pitié humaine.

Tels sont les événemens qui signalent à Tournai la fin du règne de Louis XIV, et celle du XVII^e siècle. Notre cité s'était considérablement accrue sous Charles-Quint et ses prédécesseurs, époque où la fortune publique était montée à l'apogée de sa splendeur, et où la prospérité de nos fabriques tenait du prodige. Telle était au commencement du XV^e siècle l'état florissant de la draperie, qu'on y comptait jusqu'à trois mille métiers battans. Les laines y arrivaient d'Angleterre par bateaux, et souvent un seul marchand en recevait deux à la fois. Plus tard ce fut la haute-lice qui entretint des milliers de bras. Nos magnifiques tapisseries trouvaient dans les Indes un immense débouché. Tournai fut si plein d'ouvriers haute-liciers, que ne trouvant plus à se loger dans l'enceinte de ses murailles, ils s'étaient établis au-dehors. Le faubourg du Château, habité presque exclusivement par ces artisans, portait le nom de *petite Hollande*, par allusion à la prospérité de la république batave. Ce quartier avait toute l'importance d'un gros bourg. La dénomination de la plupart des rues de Tournai à cette époque témoigne suffisamment de la haute importance qu'avait imprimé à notre ville son commerce et ses manufactures. Les rues des Allemands et de Baby-lone, aujourd'hui des Jésuites, étaient habitées par des fabricans de haute-lice. On leur avait donné le nom de *Quartier des marchands haute-liceurs* (1). Au haut de ces rues se trouvait la rue des *Eguilleteurs* (marchands de laine) et celle des *Peigniers* qu'on appelle improprement

(1) On voit par le réglemeut des Consaux du 20 octobre 1628, que les dix-huit haute-liceurs dits *élus* de cette corporation, devaient prêter serment au grand prévôt, à l'intervention du fiscal de la ville et de son greffier.

aujourd'hui rue des *Panniers*. C'est là que l'on faisait et vendait les peignes et les cardes en usage dans les fabriques de haute-lice. Le Floc-à-Brebis portait le nom de Placette-aux-Laines, et à l'angle formé par les rues des Puleaux et la rue aux Rats, qui primitivement aussi s'appelait rue aux Draps, se trouvait une vaste fontaine, qu'on appela d'abord Puits-Beauduin (1) et plus tard Puits-aux Laines, parce que les drapiers du quartier y venaient laver leurs laines. Cette fontaine se trouvait vis-à-vis de la pompe adossée à la maison actuelle de M. l'imprimeur-libraire Massart. Il y avait aussi une rue aux Laines, en la paroisse Sainte-Catherine, un moulin aux draps au luchet d'Antoing, où l'on foulait les draps, et le père Gautran nous apprend qu'en 1600, la partie septentrionale de notre Grand'Place, s'appelait la place des Drapiers, à cause de la Halle-aux-Draps, et des marchands et fabricans qui y demeuraient.

Tous ces élémens de prospérité avaient été pour Tournai les causes de sa grandeur au XV^e et XVI^e siècle. On a vu à quel point le luxe était porté lors de l'entrée inaugurale de Charles-Quint et de Philippe II. Ces sources fécondes auxquelles Tournai puisait toutes ces richesses, c'étaient la sage économie qui présidait aux dépenses, l'activité et l'industrie de ses habitans, et le régime administratif introduit par les sages ordonnances de Charles-Quint. Mais tous ces avantages s'étaient évanouis l'un après l'autre sous Philippe II et ses successeurs sous le règne desquels *les villes et les villages s'en étaient allés presque déserts!*

Le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle ramena pour un temps la prospérité dans le pays, et l'on remarque avec satisfaction, je dirai même avec orgueil, que nos manufactures, quoique déchues, étaient encore à

(1) Ainsi appelé de Bauduin comte de Hainaut et de Flandre son auteur, qui au XII^e siècle protégea singulièrement le commerce dans nos provinces.

cette époque supérieures à celles d'Angleterre, puisque Charles II fut obligé de faire venir de la Belgique des ouvriers pour enseigner à ses sujets la manière de teindre les draps. Mais le gouvernement de Philippe IV épuisa les finances et énerva toutes les administrations confiées à des gouverneurs inhabiles (1).

Sous Louis XIV, les fabriques de fil, de bas, de rubans, de cuirs, de chapeaux, la bonneterie, la haute et la basse-lice reprirent une activité merveilleuse, et l'érection de la Chambre de Commerce qui date du 1^{er} janvier 1678, en ranima les droits et les privilèges. Les toiles et les dentelles que les Suisses venaient acheter sur nos marchés s'expédiaient sur Marseille, d'où elles s'exportaient à Constantinople, à Smyrne et au Caire. La ville de Tournai, disait l'intendant Le Pelletier en 1688, dans son rapport au roi, est considérable pour sa grandeur, pour son opulence, par sa situation sur l'Escaut, et par l'établissement du Conseil souverain ou Parlement (2). Louis XIV, pour favoriser les opérations mercantiles, en fit un entrepôt de commerce deux ans plus tard. C'était une faveur qui s'obtenait très-difficilement à cette époque. Cette ville était aussi la résidence du gouverneur-général des pays conquis. Mais la guerre de la succession qui éclata au commencement du XVIII^e siècle porta à son commerce et à ses fabriques un grand préjudice.

(1) On voit qu'en 1645, le conseil des finances, sur la présentation des prévôts et jurés, nomme Augustin De Clippelle aux fonctions de député aux manufactures et aux denrées qui s'expédiaient de la ville vers les royaumes d'Espagne, de Sicile et autres.

(2) Le commerce de consommation avait dû prendre aussi une immense extension puisque en 1694, les brasseurs de Tournai au nombre de 50, fournirent à Louis XIV 132,000 francs, pour être maintenus dans le droit exclusif de brasser ce qu'on appelait *bière cabaretière*.

Le règne des archiducs Albert et Isabelle fut celui des beaux-arts en Belgique. L'école flamande parvint à l'apogée de sa gloire sous le mâle et ingénieux pinceau de Rubens, son grand maître, et de ses élèves Van Dyck, Crayer et Jordans. La gravure sur cuivre inventée par l'Anversois Schoonbaur fut aussi portée au plus haut point de perfection, et à côté des Appelles et des Parrhasius, la Belgique, cette moderne Attique, montrait avec orgueil ses Phidias et ses Polyclètes.

La médecine s'était traînée jusqu'au XVI^e siècle dans une routine pleine de préjugés. Sorbait, né parmi nous, l'enseigna l'un des premiers avec succès à Vienne et laissa un nom et des traités. Avant lui les Tournaisiens Départs Hermès (1) et François Leclercq et Monelle s'étaient distingués par leurs profondes connaissances dans cet art.

Dans les sciences exactes inconnues jusqu'alors, ce fut encore un habitant de notre province, Arnould De Lens, qui en inspira le goût à sa patrie par son introduction aux élémens d'Euclides. La théologie revendique Stellart et Jean Cottreau que Tournai a vus naître ; les muses latines, Hucbalde, Muevin et Li Muisis, abbés de Saint-Martin ; Gauthier de Châtillon, prévôt des chanoines de Tournai, le meilleur poète latin du moyen-âge (2). Jean Bouteiller (3), Noël Chamart, professeur à Louvain, et Guillaume Hennenon, premier conseiller pensionnaire de Tournai et professeur à l'Université de Bourges ont laissé des traités très-savans sur le droit romain. Les lettres proclament Jean D'Ennetières, l'historien Jean Cousin, le chroniqueur Gaspard Ophuis, Jean Châtelain de la Porte de Saint-Thibaut, célèbre prédicateur de l'ordre de Saint-Augustin

(1) Il fut médecin de Philippe-le-Bon et du roi de France Charles Vⁿ.

(2) Son *Alexandreide* fut imprimée à Leyde en 1558.

(3) Auteur de la *Somme Rurale*, fut enterré à S^t-Brice en 1402.

et Louis François De LaBarre, né à Tournai en 1688, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, mort regretté de l'Europe savante, après avoir publié une foule d'ouvrages estimés. Enfin tandis que le célèbre Nicolas De Bois-Leduc, professeur de belles-lettres, attirait à Tournai un concours immense d'étrangers, Louis Desmasures, né dans cette ville au commencement du XVI^e siècle, figurait au premier rang des poètes de l'époque.

Le siècle que nous terminons est particulièrement remarquable par le grand nombre de maisons de piété et de bienfaisance qui s'établirent en notre ville.

1609. Fondation des religieuses de Notre-Dame dite de Sion, (ordre de S-Augustin) par Jacques Bosquillon directeur de l'hôpital Marris. Elles s'établirent d'abord rue de Lavigne, derrière le collège des jésuites (le séminaire actuel) puis au fond du Réduit, près du collège des Hibernois.
1619. Dédicace de l'église du Noviciat des pères de la compagnie de Jésus (athénée royal).
1614. Établissement des religieuses Carmelites, en la rue d'Audo-narde. Leur couvent fut supprimé par l'empereur Joseph II en 1782, rétabli par délibération des Consaux en 1790 et supprimé six ans plus tard. Leur maison ayant été vendue, elles se retirèrent en la maison de S-Éleuthère, rue des Choraux.
1618. Établissement des dames de la charité dites de S-Vincent de Paul, en la paroisse Notre-Dame.
1620. Fondation du collège des Hibernois ou Irlandais par Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai. En 1719 Donat Denis Chederman lui donna tous ses biens. Ce collège fut réuni aux collèges Irlandais et Écossais de Paris avec tous ses biens, par arrêté de Bonaparte en date du 28 prairial an XI.
1621. Établissement des Annonciades, appelées à Tournai Célestines, rue de Lavigne, au haut de celle des Jésuites. Leur monastère ne fut achevé qu'en 1646. En 1669, Louis XIV ayant besoin de leur maison pour servir d'Esplanade, leur donna au vieux château la maison du gouverneur. Joseph II les frappa de suppression en 1782.
- Les Carmes-Déchaus s'établirent à Tournai, d'abord au marché aux vaches (porte de Lille) vis-à-vis de l'église S^c-

- Marguerite; puis (1626) en la rue des *Reyers* (*écuyers*) aujourd'hui rue des *Carmes*.
1625. Établissement des religieux de l'ordre de *S^t-Dominique* (*Dominicains*) supprimés en 1796. Leur maison devint le temple de la raison. Chaque année, le 4 juillet le chef de ce monastère présentait une paire de gants au grand prévôt de la ville. C'était une redevance à laquelle ces religieux étaient tenus pour une concession de terrain que la ville leur avait faite.
1628. 1^{er} juillet une demoiselle de l'ancienne famille de *S^{te}-Aldegonde*, qui vivait à la cour de l'infante Isabelle à Bruxelles, fonde à Tournai les *Clarisses*, qui s'établirent deux ans plus tard au refuge de l'abbaye de *Marchiennes*, paroisse *S^t-Piat*. Elles furent supprimées en 1783, par l'empereur Joseph II.
1630. Fondation en la ville de Douai, du collège de Tournai, par Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai.
1631. Établissement des *Dominicaines* d'abord à la rue royale dans une maison ayant sortiesur le marché aux vaches, puis en la rue des *Tanneurs* (actuellement maison de M. Vifquin.)
1653. Fondation de l'hôpital *S^t-François* dit de *Montifaux*, par François Leclercq médecin, chanoine de la métropole de Cambrai, seigneur de *Montifaux*.
Fondation par les demoiselles Marie-Anne et Agnès Manarre, de l'hospice de *Notre-Dame des Sept-Douleurs*, pour sept honnêtes filles et création de l'école dite des *Manarres*.
1666. Établissement des *Ursulines*, d'abord au marché aux bêtes, puis en 1671, à l'hôtel des comtes d'*Hoogstraten* et de *Solre*.
1670. Érection de la maison de *Froidmont*.
1671. Construction du séminaire (hospice des *Incurables*).
1676. Institution de la maison pieuse et de l'école de *Notre-Dame de miséricorde* à la *Barre S^t-Brice*, fondée pour sept pauvres filles, par les nobles demoiselles de *Monelle*.
1677. Fondation de l'hospice du *Sonnabar* ou *Sondart* pour sept pauvres veuves, par Charles Vanderdonck.
Du veuvé *S^t-François* à *S^t-Brice*, par dame *Dugard*, pour six veuves.
Du veuvé de la *Barre S^t-Brice* pour six veuves, par Marie *Vincent de Cloibus*.
1682. Fondation de la maison de *S^t-Charles de Boromé* à *Wez*, par maître *Adrien Brezy*, curé du dit lieu.
1696. Fondation des six *Alles*, par *Jeanne Hersignics*.

Après une guerre non interrompue de dix-huit ans la paix fut conclue à Riswyck et Mons, Ath, Courtrai, réunis à l'Espagne. Mais le roi d'Espagne étant mort, Louis XIV pour soutenir son petit-fils dut faire la guerre à l'empereur qui prétendait pour l'archiduc Charles à l'héritage de Charles II. Telle fut la cause de cette guerre dite *de la succession*, la plus juste et la plus malheureuse de toutes les guerres que soutint Louis XIV. Elle embrasa en même temps l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et nos provinces. Elle fut d'abord poussée avec peu de vigueur dans ce pays. Le duc de Marlborough qui commandait en chef l'armée des alliés, força les lignes françaises dans le Brabant hollandais et s'empara de plusieurs villes. Mais les campagnes de 1704 et les suivantes ne furent qu'un enchaînement de revers et de défaites humiliantes pour la France. Ses troupes furent battues à Rochstett et à Turin, et la fameuse bataille de Ramelies gagnée par Marlborough sur le maréchal de Villeroy fit tomber le Brabant et la Flandre au pouvoir des alliés. La France qui avait demandé la paix ne put en accepter les propositions déshonorantes, et les hostilités recommencèrent.

La campagne s'ouvrit de nouveau dans notre province. L'armée française étant venue se poster (1^{er} septembre 1708) le long de l'Escaut au-dessus de Tournai, passa ce fleuve et alla prendre position vers Orchies, entre le Pont-à-Marque, Mons-en-Pevèle et Séclin. Les alliés quittèrent Helchin et allèrent présenter le combat aux Français dans la plaine de Lille. Les deux armées presque égales en nombre furent deux jours en présence et l'on s'attendait généralement à une affaire sérieuse. Mais le 13, l'armée française décampa sur quatre colonnes par Mouchin et Bachi, et marcha droit sur Tournai, pour couvrir cette place importante. Le 17, elle passa l'Escaut à Constantin et alla prendre position entre Pottes et la Trinité dans le dessein de couper les vivres venant de Bruxelles à l'armée

des alliés qui assiégeait Lille. Mais cette tentative échoua, et Lille se rendit au mois d'octobre sous les yeux d'une armée de 100,000 hommes, malgré l'immortelle défense du maréchal Boufflers (1).

Pendant que l'armée française était campée au-delà de l'Escaut, les princes qui avaient établi leur quartier-général à l'abbaye du Saulchoir, se rendaient fréquemment au jeu de paume à la rue Perdue. Le duc de Berri, qui aimait ce jeu, y attirait son frère le duc de Bourgogne et les officiers de leur suite. C'était dans cette retraite favorite qu'ils venaient se délasser des travaux de la guerre et plus souvent encore des vicissitudes de la fortune.

La campagne suivante (1709) fut remarquable par le siège que notre ville eut à soutenir, et par l'inclémence de l'hiver. Une violente gelée telle que de toute souvenance on n'avait jamais vue, commença la nuit de la fête des Rois et dura jusqu'au 20 du mois de mars. Après un dégel d'une journée, elle reprit avec une nouvelle rigueur, et se prolongea bien avant dans le mois d'avril. Alors il tomba une neige abondante qui venant à se fondre à l'ardeur du soleil, glaçait la terre par le froid âpre des nuits. Ce qui détruisit dans les semences confiées à la terre les espérances de la récolte prochaine et fit naître d'avance, par crainte de la famine, une disette dont le fléau n'eut dû se faire sentir que plus tard. Les vignes et les blés furent gelés en France, et dans nos forêts des arbres séculaires se fendirent avec des détonations semblables à celles de l'artillerie ou de la foudre. La gelée ayant pénétré jusqu'à cinq pieds en terre, presque tous les arbres fruitiers périrent. Les tribunaux, les écoles, les collèges et les ateliers furent fermés. Les personnes saisies de froid tombaient mortes dans les rues et le long des chemins. Des sentinelles furent

(1) Il ne capitula que lorsqu'il n'y eut plus dans la citadelle qu'un quartier de cheval. Il invita le prince Eugène à le partager avec lui.

trouvées gelées, des cavaliers tombèrent sans vie de leur cheval, et l'on trouva des familles entières asphyxiées dans leurs chaumières. Les loups et les renards entraient dans les demeures pour se mettre à l'abri du froid.

Dès qu'on vit qu'il n'y avait point de moissons à espérer, le blé enchérit tout à coup et d'autant plus qu'il fallut fournir les magasins pour les armées. Aussi ce qui valait auparavant entre huit et dix livres la rasière, monta au-delà de quatre-vingt. La disette fut meurtrière et le magistrat prit toutes les mesures pour éviter la famine. Il porta une ordonnance qui défendait de brasser de la bière et du genièvre et de nourrir les chiens ou autres animaux domestiques. De son côté Louis XIV, informé du monopole barbare qu'exerçaient ses sujets, prit contre eux un édit sévère qui ordonnait la visite des fermes et exigeait des fermiers, marchands et cultivateurs une déclaration exacte de toutes les denrées qu'ils avaient dans leurs magasins, sous peine de galères et de mort. Il fallait que le mal fût bien violent pour recourir à de pareils remèdes.

Cette disette fut cause que les troupes ne se mirent en campagne cette année que fort tard. Le duc de Vendôme malade fut remplacé par le maréchal de Villars, qui se montrait à ses soldats chargé de lauriers. C'était aussi en lui que la cour fondait ses espérances. Villars voulant d'abord reconnaître les forces des ennemis, vint se retrancher depuis Béthune jusqu'à Pont-à-Vendin, ayant la Bassée devant lui et Lens derrière. L'armée des alliés occupait Harlebeck et Courtrai. Elle s'avança dans la plaine de Lille vers celle des Français et fit semblant de préparer des chemins pour l'aller attaquer. Mais tandis que le maréchal de Villars travaillait à se couvrir, les alliés qui avaient résolu le siège de Tournai décampèrent subitement le même jour, à l'approche de la nuit. Le lendemain (27 juin), on apprit leur marche à Tournai, et vers dix heures du matin, on découvrit des remparts leur avant-garde sur

les hauteurs de Froidmont. Le commandant ne doutant plus qu'ils en voulussent à cette ville, fit brûler, vers cinq heures du soir, les faubourgs de Lille, de Saint-Martin, des Sept-Fontaines et tous les moulins. Les habitans n'avaient eu que quelques heures pour sauver leurs meubles les plus précieux. Pendant que le prince d'Orange s'emparait, l'épée à la main, de Saint-Amand et du fort de Scarpe, l'armée des alliés investissait la ville. Les troupes du duc de Marlborough occupaient l'espace compris entre la porte de Valenciennes et la chaussée de Lille ; celles du prince Eugène s'étendaient depuis cette chaussée jusqu'à la rivière. Trente escadrons et douze bataillons sous les ordres du général Lumby occupaient la rive droite. On portait à 400,000 hommes toute l'armée des alliés.

Villars s'attendait d'autant moins à ce siège qu'il venait de retirer de Tournai deux bataillons pour renforcer son armée. Le marquis De Surville, lieutenant-général, y commandait avec une garnison de 6,000 hommes.

Les alliés ayant planté le piquet devant Tournai, préludèrent aux travaux du siège par un horrible ravage de la campagne. Il dura deux jours et s'étendit dans un rayon de cinq à six lieues. Les habitans du Tournésis, trompés par la direction que les ennemis avaient prise, s'étaient endormis dans une fatale sécurité. Tout fut enlevé : meubles, blé et bestiaux. Le soldat y fit un riche butin. Il n'échappa à la dévastation que quelques châteaux où l'on eut le courage et les moyens de se défendre.

De Maisoncelle, officier-général de l'artillerie française, eut l'adresse de se glisser dans la ville à la faveur d'un déguisement(1). De Saint-Valien, colonel d'un régiment qui se

(1) Déguisé en batelier, il fut arrêté par la garde des Alliés qui lui demanda où il allait : *je m'en vas*, répondit le prétendu pilote, *vire min maitte à Tournai ; nos sommes tout ruainés. No baquet est à mitan brûlé.* Après lui avoir pris quatre pièces de trois patars, les soldats le

trouvait dans la place, chercha aussi à s'y introduire sous le vêtement d'un paysan, mais il fut pris par l'ennemi.

La ville fut attaquée le 7 juillet par trois endroits différens : à la porte des Sept-Fontaines, par le comte de Schulembourg, entre la porte de Valenciennes et la citadelle par le général Van Lottum. La troisième attaque commandée par le général hollandais Fagel eut lieu entre l'Escaut et la porte de Marvis. Le 8, les tranchées furent ouvertes. Les assiégeans laissèrent sortir les femmes et les enfans de la ville. Les princes Eugène et Marlborough se tinrent à la grande armée. Le premier avait son quartier-général au château de Belin à Chin, le second à Ère. Cent soixante-douze pièces d'artillerie, canons, bombardes, mortiers et hautbitz foudroyèrent nos rempart jour et nuit.

Le 27 juillet à la nuit tombante, la brèche fut ouverte sur les trois points. Le 28 tout était disposé pour l'assaut général. Les impériaux, pleins d'ardeur, se disposaient à y monter quand les Français battirent la chamade et arborèrent le drapeau blanc. Le même jour, vers neuf heures du soir, le commandant fit lancer du haut du Beffroi un très-grand nombre de fusées à baguettes pour avertir le maréchal de Villars de la détresse où se trouvait la place. Mais celui-ci n'ayant pu la secourir, elle capitula le lendemain, et le 30, le prince Eugène prit possession de la ville; la garnison s'était retirée dans la citadelle. Des troupes hollandaises occupèrent les corps-de-garde. Le magistrat demanda à être continué pendant huit ans dans ses fonctions. Le prince Eugène lui en témoigna son étonnement et lui reprocha d'avoir été in-

laissèrent aller. Il entra dans Tournai. Ce brave officier paya cher son dévouement. Il fut une des premières victimes du siège. Une balle vint le frapper aux batteries de la place où il exposait imprudemment sa vie.

sensible aux intérêts des bourgeois (1). Il ajouta que les trois brèches étant pratiquées, ses troupes demandaient, conformément aux lois de la guerre, que la ville fût mise au pillage pendant cinq heures, mais qu'il n'en serait pas ainsi. Il tint parole et fut en effet le protecteur des Tournaisiens dans la capitulation civile signée le 5 août.

Ce fut le 1^{er} août après-midi, que les troupes des hauts alliés entrèrent triomphalement dans la ville, suivies d'un convoi immense de provisions de bouche de toute espèce. Le lendemain arrivèrent dans des litières les personnes de distinction blessées dans les tranchées. L'artillerie de siège entra dans la place par la porte de Lille. Le 4, on chanta le *Te Deum*. Les cloches ne sonnèrent point parce que leur rachat n'avait point encore eu lieu. L'on y pria pour le nouveau souverain, l'empereur Charles VI.

Le comte d'Albemarle, général anglais au service de la république batave, fut nommé gouverneur de Tournai; et le général major Vermuler, commandant de la place.

Le 4 août, le gouverneur de la citadelle obtint la permission d'envoyer en France le général major De Ravignan, pour exposer au roi le manque de vivres, les incommodités que la garnison souffrait de la puanteur causée par les cadavres des hommes et des chevaux, demandant à connaître dans cet état de choses la volonté royale. Cet officier revint le 8, avec une proposition du roi de rendre la citadelle aux Alliés, à condition qu'il y aurait eu cessation d'armes pour tout le reste de la campagne. Cette clause ayant été rejetée par les princes alliés, on com-

(1) On a prétendu que sans l'intervention de ce prince la ville eut été bombardée, parceque le magistrat n'avait point été *saluer les assiégés*, et qu'il n'avait point fait quelque présent au grand maître de l'artillerie en le priant d'épargner la ville comme cela était d'usage lors d'un siège. Le défaut de ces procédés donnait droit à ce dernier sur les cloches. Leur rachat se fit à raison de 2 sous 5/8 à la livre de métal. Il s'en trouva 336,492 livres.

mença le siège de la citadelle. Le même jour la tranchée fut ouverte par deux attaques, l'une à la porte Saint-Martin, l'autre non loin de la porte Dauphine. Le 31 août, à six heures et trois quarts du matin, les Français battirent de nouveau la chamade. Le général de Ravignan, le lieutenant du roi M. Dolet et deux autres officiers se rendirent à l'hôtel du comte d'Albemarle où étaient les généraux en chef et les députés du Tournésis. Les assiégés demandèrent à sortir avec tous les honneurs de la guerre. Ce qui leur fut refusé. Les parlementaires étant retournés à la citadelle, l'on commença vers trois heures après-midi à faire un feu terrible jusqu'à la nuit du 1^{er} au 2 septembre. Les alliés lançaient toutes leurs bombes à la fois et d'une seule bordée. Le 3, les assiégés ayant épuisé toutes leurs ressources et leurs provisions de guerre, demandèrent à capituler. La garnison épuisée par les maladies et le feu brutal des assiégeans sortit sans armes et sans drapeau. Les officiers seuls conservèrent leur épée. La France racheta sa garnison prisonnière en mettant en liberté le même nombre d'officiers et de soldats pris à Warneton. On remarque qu'il y eut dans ce siège trois capitulations : la première, le 29 juillet regardait la garnison; la deuxième, le 5 août, pour la ville et les états du Tournésis, et la troisième pour la chancellerie et le Parlement auxquels il fut permis de se retirer sur terre de France.

C'est ainsi que fut prise après une défense de 25 jours cette citadelle, œuvre du génie de Vauban, qui semblait défier l'Europe par ses mines et ses fortifications. Les assiégés firent sauter vingt-huit mines. La ville et la citadelle occupèrent toutes deux ensemble l'armée des Alliés l'espace de cinquante-sept jours (1). Comme l'ar-

(1) On jugera de l'importance que les Alliés attachaient à la prise de notre cité, par le grand nombre de médailles qu'ils firent frapper pour célébrer sa conquête.

L'une représentait la ville assiégée et au-dessus les écus de Flandre

gent manqua durant le siège, M. De Surville, pour payer la garnison, fit battre chez les orfèvres avec sa vaisselle d'argent, celle de l'évêque, de M. De Megrini et Dolet et des principaux bourgeois une espèce de monnaie ou méreau qui faillit lui attirer une mauvaise affaire à la cour

et de Tournai, avec ces mots imités du XII^e livre de l'Énéide :

Quid nunc te tua, Torne, potest antiqua juvare gloria ?

On lisait au-dessus : *Tornacum captum MDCCLXIX*, et à l'exergue : *Cessit invictis fœderatorum armis juliis 30* ; autour de la face de cette médaille on lisait ces paroles tirées de l'écriture sainte : *Domine, dixerunt : pax erit vobis et ecce gladius pervenit usque ad animam* ; au contour : *Ultimum opus Martis, cœtera pacis erunt* ; et au bas : *non assumes nomen pacis in vanum*. Ceci faisait allusion aux propositions de paix faites et signées par les Alliés à la Haye le 28 mai 1709, et rejetées par le roi Louis XIV, le 4 juin suivant.

La seconde médaille représentait un lion armé d'une épée, symbole des provinces-unies, avec cette devise : *Nescius ferro jugum* ; au bas : *Libertas Patriæ*. Sur le revers on voyait l'Espérance tenant de la main droite une statue de la Victoire appuyée sur un piédestal où se trouvait dessiné le plan de la ville de Tournai. Il y avait sur l'exergue cette légende : *Claustra Gallorum reserata Tornaco capto XXIX juliis MDCCLXIX*.

Sur une autre médaille frappée à Nuremberg, on voit le temple de Janus ouvert et entouré d'épines et de ronces qui en défendent les approches, par allusion au mot Doornick (Dorn signifiant en allemand *Épine*), parceque cette forte et importante place défendait l'entrée de la France représentée par ce temple entouré de ronces, (symbole de fortifications extraordinaires). Dans le contour on lisait ces mots allemands : *Hier bahn zum sieg*, c'est-à-dire : voilà le chemin de la victoire. Au bas de la face de la médaille : *Und fried ist dornich* : la paix est épineuse. Et sur le revers : *Hilft Gott, so kan man ietz bei dornen frische trauben leezen*. Si Dieu bénit nos armes, nous pourrions maintenant cueillir de bon raisin.

La reine d'Angleterre célébra aussi la prise de Tournai par une médaille. On y voyait son buste avec cette inscription à son contour : *Anna Dei gratiâ Magnæ Britanniar, Franciæ et Hiberniar Regina*. Au revers l'on voit la ville de Tournai, dans le lointain et sur le devant Pallas, assise sur un monceau d'armes, d'une main appuyée sur son égide, de l'autre tenant une lance au haut de laquelle était une couronne murale avec cette inscription circulaire : *Tornaco expugnato 1709*.

de France parcequ'il y était représenté en buste, couronné de laurier (1). Sa vaisselle étant épuisée, il exigea du chapitre 6,000 livres pour payer la solde de ses soldats. L'abbaye de S^t-Martin lui fournit aussi 400 rasières de blé. La ville souffrit beaucoup de ce siège, malgré toutes les précautions qu'on prit à son approche. Les religieux de S^t-Martin avaient eux-mêmes couvert le pavement en marbre de leur église avec de la terre et des fagots pour amortir le ricochet des boulets. Les cloches, le carillon et le tambour de l'horloge avaient été descendus et les orgues blindées. Mais comme cette abbaye souffrait beaucoup du feu des assiégeans, l'abbé Dom Denis Van Rode se rendit le 13 juillet, avec la permission de M. De Surville, au camp des Alliés, pour supplier les généraux en chefs de ne plus tirer sur son église. Les ennemis déférèrent à sa demande. A la cathédrale plusieurs statues, des mausolés et des colonnes de jaspe furent brisées par des boulets. On remarque que le jour le plus rude et le plus chaud du siège fut le 15 juillet. Ce jour-là en effet un orage épouvantable sillonna le ciel de feu et fit trembler la terre; la foudre incendia le clocher de S^t-Nicaise et d'autres maisons dans d'autres quartiers de la ville, pendant que 140 pièces d'artillerie faisaient un feu terrible, et que les bombes, les grenades, et les fusées réduisaient en cendres les magasins de la citadelle, l'abbaye des Prés et quelques casernes. Aussi par suite des réparations faites à ces divers bâtimens, la ville se trouva-t-elle endettée l'année suivante d'une somme de 628,321 florins !

(1) Il fit encore battre une monnaie de cuivre portant d'un côté les armes du gouverneur timbrées d'une couronne, et de l'autre ce chronogramme :

MONETA IN OBSIDIONE TORNA CENSÍ CVsa.

Et une autre aux armes de la ville, avec ces mots :

Tornaco obscesso 1709.

Tels sont les événemens qui ramenèrent Tournai sous la domination Autrichienne après avoir appartenu pour la troisième fois à la France l'espace de 41 ans. Cette transition à une autre puissance priva notre ville de son plus bel ornement. Le Parlement se retira provisoirement à Cambrai par ordonnance du 20 août 1709, et se fixa à Douai cinq ans plus tard. Notre cité fut d'autant plus sensible à cette perte, qu'elle avait contribué plus qu'aucune autre ville à l'illustration de cette cour souveraine (1). Un Parlement connu depuis sous la dénomination de Parlement de Flandre continua d'y siéger jusqu'en 1790, époque de sa suppression. Il n'en reste, pour tout souvenir, qu'une enseigne de cabaret!

Après la prise de Tournai par les Alliés, ce furent les États-Généraux qui par leurs députés y exercèrent par provision le pouvoir souverain au nom de Charles VI, ainsi que dans les pays conquis en Flandre. Ces députés s'occupèrent aussitôt de donner une prompte exécution aux articles de la capitulation civile, par lesquels les jugemens des magistrats de Tournai devaient avoir lieu pardevant la cour souveraine. En conséquence, par une ordonnance du 3 septembre ils créèrent une cour souveraine provisoire pardevant laquelle ces appels devaient se relever. Cette cour avait pour présidens messire Baudri François De Roisin baron de Selles et de Rongi, autrefois grand prévôt de Tournai et chevalier d'honneur au parlement (2), et Maximilien Vilain de Gand. Les

(1) Pendant les 41 années de son existence, Tournai avait fourni au Parlement trois premiers présidens, sept présidens à mortier, quatre procureurs-généraux, un avocat-général, huit chevaliers d'honneur et trente-trois conseillers.

(2) La maison de Roisin qui tire son origine de la terre de ce nom située près de Baval, est une des anciennes XXII baronnies du Hainaut qui eussent le droit de porter bannière à la guerre. Ses armes étaient

juges étaient ceux de la chambre des domaines et traites.

On voit dans l'historien Pourtrain que l'occupation de Tournai par les troupes de la république donna lieu à quelques démêlés religieux, qu'avec un peu plus de phi-

un écu bandé d'argent et de gueules de six pièces; son cri de guerre, *Roisin !*

Selon Molanus, Jacques de Guise et les chroniques du Hainaut, la maison de Roisin descend de celle d'Avesnes et a commencé à s'illustrer sous le roi Dagobert, au milieu du VII^e siècle.

Une chartre de 1007 nous fait connaître Alard De Roisin, seigneur de Blaregnies et pair du Cambrésis.

En 1182 un seigneur de Roisin (Baudri VI), se distingue à la tête des troupes de Bauduin comte de Hainaut et défait celles du duc de Brabant et de l'archevêque de Cologne.

En 1200, un autre Baudri, baron de Roisin, se croise pour accompagner Bauduin VI, comte de Hainaut à la terre sainte et à Constantinople. Ce seigneur Baudri avait épousé Béatrice de Rumigni, petite fille de Bauduin de Jérusalem comte de Hainaut et de Flandre, et de Ide, comtesse de Louvain, sœur de Godefroid I^{er}.

L'an 1290, un Baudri baron de Roisin était gouverneur et grand bailli du Hainaut.

Un siècle après, Baudri baron de Rongi, fut le premier des cinquante chevaliers de St-George créés par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant. En 1396, il commanda en Frise les armées d'Albert de Bavière qui était descendu dans cette province pour venger la mort de son oncle Guillaume. Le Seigneur de Rongi se couvrit de gloire dans cette expédition.

Plus tard Michel baron de Roisin, châtelain d'Audenarde, porta la bannière de Hainaut aux funérailles de l'archiduc Albert (1621). C'est de son petit fils qu'il s'agit dans le texte et que Louis XIV nomma chevalier d'honneur au Parlement de Tournai.

La maison De Roisin a produit une phalange de braves.

Pierre De Roisin chevalier seigneur Du Parcq, fut tué au service de Philippe II, le 2 mai 1567.

Jean De Roisin périt glorieusement au service du même souverain en 1581.

Maximilien De Roisin termina sa carrière sur le champ de bataille, au service des archiducs Albert et Isabelle, l'an 1612.

Philippe François marquis De Roisin (cette maison avait été érigée en marquisat par Charles II, roi d'Espagne, en mai 1686), colonel des

iosophie et de tolérance on eût pu éviter. Un conflit plus sérieux s'éleva entre le chapitre et les états-généraux à l'occasion du siège épiscopal. Il était à cette époque occupé par M. De Beauveau, issu d'une famille illustre alliée au sang royal de France. Ce prélat avait été maintenu dans

armées de S. M. catholique et capitaine au régiment des gardes Wallonnes mourut aussi les armes à la main.

Adrien baron De Roisin, capitaine de cavalerie, fut tué à la bataille de Sens.

Philippe Jacques De Roisin capitaine au régiment royal des Vaiscaux, trouva une mort glorieuse au service de France.

Guillaume, frère du président, capitaine au régiment de Croy-Solre, fut tué à la fameuse bataille de Nerwinde, 1693.

Baudri baron de Roisin, capitaine au régiment de Santerre, succomba à de nombreuses blessures.

Cajetan, baron de Roisin, chevalier, de Malte, chef d'escadron au régiment des Hulans de Scharseberg, en Autriche, fut tué le 4 décembre 1799, à Wisloch.

Auguste Ghislain, baron de Roisin, colonel des gardes Wallonnes aux armées de S. M. catholique, mourut à Port-Mahon (Ile minorque), le 2 novembre 1811.

Enfin Baudri François De Roisin, officier aux cuirassiers français, après s'être distingué par son intrépidité et sa bravoure, périt à Polosk en Russie dans la désastreuse campagne de 1812.

La maison de Roisin s'est alliée aux familles les plus illustres telles que aux De Montmorenci, aux De Lannoi, aux De Noircarme. Elle se perpétue aujourd'hui dans la personne de Florentin Benoit Guillaume baron de Roisin, général-major au service de Guillaume II, chevalier des ordres militaires de Guillaume, de S'-Louis et de S'-Jean de Jérusalem, oncle de :

1° Baudri Ghislain Adrien, baron de Roisin général-major au service de Guillaume II, chevalier de la légion d'honneur, des ordres militaires de Guillaume, et de S'-Waldimir de Russie.

2° Alphonse, baron de Roisin, chevalier du Lion Néerlandais, ancien commissaire de district de Tournai et lieutenant-colonel honoraire pour l'inspection des milices. Trois hommes taillés à l'antique par leurs vertus et leur beau caractère.

3° Rose Amour baronne de Roisin, sœur des deux précédens, épousa en 1818, le baron Falck, un des plus beaux génies de la Hollande, grande croix du Lion Néerlandais, successivement secrétaire d'état, ministre et ambassadeur du roi Guillaume I^{er}, près de S. M. Britannique, etc., etc.

son siège ainsi que dans tous ses droits et prérogatives par les articles de la capitulation civile, signée le 5 août. Dès le 1^{er}, il s'était absenté pour ne point chanter le *Te Deum* en action de grâces de la reddition de la place aux armes de l'empereur Charles VI. Puis, quand il s'était agi plus tard de lui prêter serment de fidélité, s'excusant sur sa naissance et sur les bienfaits qu'il avait reçus de Louis XIV, il le différa jusqu'à ce qu'il eut consulté le roi. A cet effet, il fit avec l'agrément des États un voyage en France et ne revint plus, soit qu'il lui repugnât de se ranger sous l'obéissance de ses nouveaux maîtres, soit que le monarque français le retint près de lui. Dans ces circonstances une prébende vint à vaquer. Les États, se prévalant de sa longue absence pour l'exclure, commencèrent à s'attribuer la collation de ce bénéfice, comme si le siège eût vaqué en régale. Mais sur l'objection qu'il n'y avait point de loi dans l'église catholique qui établit la vacance d'un siège par la seule absence forcée ou volontaire de son évêque, ils firent saisir tous les biens de l'évêché situés dans les lieux de leur obéissance, sous prétexte que, par sa retraite, De Beauveau avait pris parti pour leur ennemi. L'affaire alla jusqu'à Rome, et Clément XI obligea le pasteur à rejoindre son troupeau. Ce prélat s'étant avancé jusqu'à Cambrai, s'y arrêta pour apprendre la réponse des États-Généraux aux offres qu'il leur avait faites de les reconnaître pour souverains. Mais ceux-ci refusèrent à ses instances réitérés la permission de reparaitre dans son diocèse. Il fut appelé, peu de temps après, à l'archevêché de Toulouse, et résigna le siège de Tournai entre les mains du saint-père au comte de Lowenstein qui en prit possession.

Après de brillans succès et de nombreux revers la paix se fit entre les puissances belligérantes à Utrecht, le 11 avril 1713. La France remit à la Hollande, pour la maison d'Autriche, tout ce qu'elle possédait dans la Flandre, et de

plus Tournai et le Tournésis. Les États lui rendirent Lille et sa châtellenie, Orchies, Aire, Béthune et Saint-Venant. On voit par les négociations secrètes qui précédèrent le traité, que les conférences faillirent se rompre, parce que Louis XIV voulait conserver Tournai, dont la position topographique était alors de la plus haute importance (1). La France témoigna le même intérêt lors du traité d'Aix-la-Chapelle, et l'on assure qu'un agent diplomatique, qui n'avait pas suivi ses instructions secrètes pour soutenir et assurer la possession de notre cité à la France, fut jugé par une commission militaire et condamné à être pendu à Lille, comme convaincu de trahison.

A la paix de Rastadt (6 mars 1714), complément de celle d'Utrecht, les Hollandais convinrent avec l'empereur d'Autriche de retenir pour la barrière qu'ils désiraient établir

(1) Il existe au dépôt des archives étrangères des instructions dressées et toutes écrites de la main de Louis XIV, par lesquelles ce monarque recommande spécialement et confidentiellement en 1712 et 1713 au maréchal d'Uxelles et à l'abbé De Polignac ses plénipotentiaires à Utrecht, d'insister pour obtenir *Tournai, le berceau de la monarchie*, pour sa domination et de ne pas signer le traité de paix à moins que cette ville ne reste à la France. Ce point fut le seul et dernier objet qui empêcha pendant quelques mois la signature définitive du traité.

Il y a même apparence que Louis XIV eut fini par l'emporter si, durant le cours de ces négociations diplomatiques, ce monarque n'était tombé gravement malade. Cet accident ayant donné lieu à une assemblée extraordinaire du conseil des ministres, ceux-ci craignant que l'obstination du roi à conserver Tournai ne fût cause de la rupture de la trêve et des négociations, et qu'une guerre sanglante ne se rallumât pendant la minorité de son arrière petit-fils Louis XV, si Louis XIV venait à mourir, dépêchèrent d'une voix unanime un courrier extraordinaire aux plénipotentiaires d'Utrecht à l'insu de ce monarque avec l'ordre précis de signer le traité de paix en cédant Tournai à la maison d'Autriche.

Louis XV à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) insista beaucoup, mais sans succès, pour conserver Tournai à la France. Louis XVIII fit de même et ne fut pas plus heureux lors du traité de Paris du 30 avril 1814.

entre leur république et la France, les villes de Namur, Tournai, Menin, Ypres et Furnes dont la garde leur fut confiée. La république n'exerça dans Tournai que l'autorité militaire. La justice, la police et les finances y furent administrées au nom de l'empereur, souverain de la ville. Elle fit observer à ses troupes une sévère discipline, et donna dans notre cité des exemples d'une rigoureuse justice. On rapporte à ce sujet qu'un soldat hollandais fut pendu pour avoir volé un pain dans la boutique d'un boulanger à Saint-Brice ! tant étaient sévères les mœurs de ces fiers républicains. Poutrain lui-même qui semble réserver tout son amour et son admiration pour la France, est forcé de reconnaître que la république fit régner l'ordre et la justice en tout ce qui regardait le gouvernement civil autant qu'on eût pu le désirer de la puissance la plus régulière et la plus sage.

L'an 1716, on fit à Tournai de grandes réjouissances en mémoire des victoires remportées sur les Turcs par les troupes de l'empereur Charles VI, sous le commandement du prince Eugène. Pour célébrer dignement les succès brillants des armées chrétiennes à Belgrade et à Temeswar, on crut ne pouvoir mieux faire que de brûler le grand turc en effigie. On dressa donc un immense feu de joie, au sommet duquel on plaça une statue gigantesque coiffée du turban et le sabre à la main. Elle expira, comme on le pense bien, au milieu des flammes, des applaudissemens et des cris d'allégresse du peuple toujours avide de ces sortes d'auto-da-fés.

L'empereur n'eut pas plutôt abaissé l'orgueil du sultan, qu'il songea de faire célébrer son inauguration dans les Pays-Bas. Le peuple belge avait de tous temps considéré cet acte comme très-important. C'était entre lui et la couronne un contrat d'affection et d'égards mutuels. Il était d'autant plus nécessaire que l'empereur se fit inaugurer à Tournai que, depuis la paix d'Utrecht les Hollan-

dais y avaient été, en quelque sorte, dépositaires de la puissance souveraine. Aussi cette solennité fut-elle précédée d'une déclaration des États-Généraux, par laquelle ils reconnurent l'empereur comme prince souverain des Villes-Barrières, dont ils ne se réservèrent que la garde en son nom.

Ce fut le prince de Ligne qui représenta S. M. impériale dans cette auguste cérémonie. Elle eut lieu le 28 février 1720. Le prince arriva la veille vers trois heures après-midi venant de Menia. Le régiment de Murai, gouverneur de la ville, se porta à sa rencontre jusqu'à Marquain. Le grand prévôt, vicomte de Sainte-Aldegonde, suivi de tout le magistrat, des doyens de la chambre des arts et des compagnies bourgeoises, dans cet appareil qu'ils avaient coutume de déployer pour rendre leur marche plus pompeuse dans les occasions éclatantes, alla recevoir le prince à la barrière. Ce fut le premier conseiller De Vertegans qui le harangua à son arrivée. Le prince de Ligne descendit à Saint-Martin au bruit du canon et de toutes les cloches de la ville. Des fêtes magnifiques eurent lieu à cette occasion (1).

L'empereur n'ayant pour recueillir son vaste héritage que deux princesses, choisit pour époux à Marie-Thérèse, sa fille aînée, le duc de Lorraine qui ne tarda pas à se faire reconnaître en cette qualité dans les Pays-Bas autrichiens. Il arriva à Tournai l'an 1738 et alla descendre au palais abbatial de Saint-Martin, où il reçut des trois ordres de la ville tous les honneurs dus à son rang. Deux ans après Charles VI étant mort à Vienne (20 octobre 1740), de magnifiques obsèques lui furent célébrées à Notre-Dame. Les

(1) Pendant l'illumination, le beffroi parut tout en feu jusqu'au dragon. Deux hommes plantèrent sur cette girouette qui était de bronze un drapeau aux armes impériales. Après l'avoir fait voler de toutes les façons qu'ils l'eussent fait sur terre, ils s'assirent sur ses ailes et y burent chacun une bouteille de vin.

magistrats et les autres corps de justice y assistèrent en grand deuil avec les doyens et les sous-doyens. Ceux-ci, outre le crêpe pendant, portaient sur la poitrine un blazon aux armes de l'empereur. Les cloches sonnèrent à la ville et à la campagne l'espace de six semaines.

Après la mort de son père, dernier mâle de la maison d'Autriche, Marie-Thérèse était montée sur un trône environné d'écueils. La puissance autrichienne faisant ombrage à toute l'Europe, celle-ci se ligua pour la renverser. L'Allemagne, la France et l'Italie devinrent successivement le théâtre de la guerre.

Au printemps de l'année 1744, Louis XV ayant passé en revue une armée florissante de 100,000 hommes dans la fameuse plaine de Bouvines, prit successivement Courtrai, Ypres, Furnes et le fort de Knock, pendant que le maréchal de Saxe, en observation à Courtrai, arrêtait tous les efforts des ennemis et facilitait toutes les opérations. Les troupes de Marie-Thérèse, composées de Belges, d'Anglais et de Hollandais, étaient sous le commandement du prince d'Arenberg.

Mais tandis qu'en Flandre tout cédait à la valeur française, les brillans exploits du prince Charles de Lorraine qui venait de passer le Rhin, obligèrent Louis XV à interrompre ses conquêtes aux Pays-Bas, pour courir lui-même au secours de l'Alsace envahie. Le maréchal de Saxe laissé en Flandre avec 40,000 hommes se fortifia dans ses lignes qui furent tirées depuis Courtrai jusqu'à Ypres. Les Alliés ayant passé l'Escaut, vinrent camper au milieu de la chàtellenie de Lille, entre cette ville et le pont-à-Tressin, s'étendant depuis Hem et Forêt, jusqu'à Fretin et Péronne. Après avoir occupé cette position l'espace de deux mois et demi, ils se retirèrent vers la fin de septembre dans leurs garnisons.

Pendant que les deux armées étaient en présence, une terrible épidémie dépeuplant la campagne, vint compliquer

la triste position des peuples. La mortalité fut si grande dans la châtellenie de Lille, que dans l'espace d'un an plus de 15,000 bêtes à cornes y furent enterrées avec leur cuir conformément aux ordonnances. Le Tournésis n'eut pas moins à souffrir de ce fléau que le peuple superstitieux attribua à une cause étrangère. Les bêtes qui échappèrent se vendirent jusqu'à cent écus. Bientôt on n'eut en perspective que la famine et la peste, et les habitans de Tournai dont la commune inquiétude était encore aggravée par l'incertitude des événemens, passèrent l'hiver de 1744 absorbés dans les idées du plus sombre avenir.

Au printems suivant, le roi étant venu achever ses conquêtes interrompues l'année précédente, l'armée française se mit de bonne heure en campagne. Le sort de Tournai ne fut plus longtems douteux. Le gros de l'armée ayant passé l'Escaut à Condé vers la fin d'avril, fit un à droite et sembla en vouloir à Mons. A ce mouvement les Alliés rappelèrent une partie de la garnison de Tournai laquelle montait à 12,000 hommes, pour renforcer celle de Mons. Mais bientôt les Français se replièrent sur Tournai, cette ancienne capitale de leur empire. Cette ville fut investie le 30 avril. C'était la plus forte place de la barrière.

Pendant que l'armée des Alliés commandée par le duc de Cumberland, second fils du roi d'Angleterre, s'ébranlait pour secourir Tournai, le baron De Dort, gouverneur, ayant retenu les eaux de l'Escaut depuis l'ouverture de la campagne précédente, avait inondé les deux rives de huit pieds d'eau de hauteur, jusqu'à deux cent-cinquante d'étendue sur les terres. Le bas d'Antoing, tout Mortagne et une partie de S^t-Amand étaient sous les eaux. L'inondation allait jusqu'à Condé sur l'Escaut, et atteignait l'abbaye d'Hasnon sur la Scarpe. Mais les Français surent rendre inutiles ces entraves en établissant des ponts de bateaux à Calonne, à Vaulx et en aval de la ville à Pont-à-Chin. Ils rétablirent ainsi les communications de l'une à l'autre rive.

Ce fut le maréchal de Saxe qui dirigea le siège. La tranchée fut ouverte la nuit du 30 avril au 1^{er} mai au village d'Orcq et à la cense des Mottes à Froyennes, et le 7 on commença à battre la ville à l'ouvrage à corne de la porte des Sept-Fontaines. Louis XV et le Dauphin, qui sortaient à peine des fêtes de l'hyménée, étaient attendus à l'armée et leur quartier-général avait été marqué au château de Belin à Chin. Parti le 6 de Paris, avec le Dauphin, il était arrivé le 7 à Douai. Le maréchal de Saxe l'avait informé par un courrier de l'approche des Alliés. Le roi quitta cette ville le lendemain à quatre heures du matin et se rendit par Orchies et Cisoing à Chin à portée des tranchées. Il logea dans le même château qui avait reçu Édouard III, roi d'Angleterre en 1340, et le prince Eugène en 1709, ensuite il alla reconnaître le terrain qui devait servir de champ de bataille.

L'arrivée des princes à l'armée fut annoncée par une décharge générale de toute l'artillerie. Le siège fut poussé avec vigueur. Pendant ce tems-là le duc de Cumberland, général des Alliés, sur l'avis des États-Généraux qu'il fallait hasarder une bataille pour secourir Tournai, avait rassemblé le 5 mai son armée à Cambron. De là il s'était avancé en une marche sur le ruisseau de la Catoire, à une demi lieue de Leuze, et le 8 il se dirigea sur Tournai par Ellignies, Briffœul et Pipaix en suivant l'ancienne chaussée Brunehault. La nuit du onze mai, les Alliés firent leurs dernières dispositions et Louis XV ainsi que le Dauphin vinrent se loger au château *des quatre vents* à Calonne. Le roi avait laissé devant Tournai 27 bataillons et 17 escadrons destinés à continuer les travaux du siège sous la direction du marquis de Brézé. Dix-huit mille hommes étaient postés en échelle jusqu'au champ de bataille. Six mille gardaient les communications et les ponts sur l'Escaut (1).

(1) Les Alliés comptaient 30 bataillons et 26 escadrons anglais, sous

Cette mémorable bataille qui se livra sous nos remparts offre trop d'intérêt pour ne pas être rapportée ici dans ses moindres détails. Nous en avons emprunté le brillant récit à l'auteur du siècle de Louis XV.

Jamais, dit-il, le roi ne montra plus de gaieté que la veille du combat. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne. Le roi dit que depuis la bataille de Poitiers aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun depuis saint Louis n'avait gagné de victoire signalée contre les Anglais; qu'il espérait être le premier. Il fut éveillé le premier le jour de l'action : il éveilla lui-même à quatre heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui dans l'instant envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier qui lui servait de lit, et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus d'être à cheval. Le roi et son fils avaient déjà passé un pont sur l'Escant à Calonne (1); ils allèrent prendre leur poste par delà la justice de Notre-Dame-aux-Bois, à mille toises de ce pont, précisément à l'entrée du champ de bataille.

La suite du roi et du dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce qu'attirait cette journée, et dont quelques-unes même étaient montées sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

les ordres du jeune duc de Cumberland. 5 bataillons et 16 escadrons hanovriens étaient joints à ceux. Le prince de Valdeck, jeune comme le duc de Cumberland, commandait 40 escadrons et 26 bataillons hollandais. Les Autrichiens n'avaient que 8 escadrons.

Selon quelques écrivains, chaque armée était forte de 60,000 combattans; selon d'autres les Alliés n'en n'auraient pas eu autant.

(1) Ce pont mobile était à l'endroit vulgairement appelé *le château-gaillard*.

Aussitôt que le brouillard fut dissipé, les Hollandais tirèrent quatre coups de canon. C'était le signal de la bataille. Il était cinq heures.

En jetant les yeux sur les cartes , qui sont fort communes , on voit d'un coup d'œil la disposition des deux armées. On remarque Antoing assez près de l'Escaut, à la droite de l'armée française, à neuf cents toises de ce pont de Calonne , par où le roi et le dauphin s'étaient avancés ; le village de Fontenoi par delà Antoing presque sur la même ligne ; un espace étroit de quatre cent cinquante toises de large entre Fontenoi et un petit bois qu'on appelle *le bois de Barri* (1). Ce bois, ces villages étaient garnis de canons comme un camp retranché. Le maréchal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoing et Fontenoi ; d'autres redoutes aux extrémités du bois de Barri fortifiaient cette enceinte. Le champ de bataille n'avait pas plus de cinq cents toises de longueur depuis l'endroit où était le roi, auprès de Fontenoi, jusqu'à ce bois de Barri, et n'avait guère plus de neuf cents toises de large ; de sorte que l'on allait combattre en champ clos, comme à Dettingue, mais dans une journée plus mémorable.

Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite. Le pont de Calonne, muni de canons, fortifié de retranchemens (2) et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au dauphin en cas de malheur. Le reste de l'armée aurait défilé alors par d'autres ponts sur le bas Escaut par delà Tournai.

On prit toutes les mesures qui se prétaient un secours mutuel sans qu'elles pussent se traverser. L'armée de France semblait inabordable ; car le feu croisé qui partait des redoutes du bois de Barri et du village de Fontenoi défendait toute approche. Outre ces précautions, on avait encore placé six canons de seize livres de balle au deçà de

(1) Ce bois est aujourd'hui défriché en grande partie. Il s'avancait alors vers Fontenoi, jusqu'au moulin de Lossignies actuel.

(2) Ces retranchemens se voient encore près du bois du Ceucou, derrière les fours à chaux de MM. Watecant et Lefebvre.

l'Escaut pour foudroyer les troupes qui attaqueraient le village d'Antoing (1).

On commença à se canonner de part et d'autre à six heures du matin. Le maréchal de Noailles était alors auprès de Fontenoi, et rendait compte au maréchal de Saxe d'un ouvrage qu'il avait fait à l'entrée de la nuit pour joindre le village de Fontenoi à la première des trois redoutes entre Fontenoi et Antoing : il lui servit de premier aide de camp, sacrifiant la jalousie du commandement au bien de l'état, et s'oubliant soi-même pour un général étranger et moins ancien. Le maréchal de Saxe sentait tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit une union si grande entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre.

Le maréchal de Noailles embrassait le duc de Grammont son neveu ; et ils se séparaient, l'un pour retourner auprès du roi, l'autre pour aller à son poste, lorsqu'un boulet de canon vint frapper le duc de Grammont à mort : il fut la première victime de cette journée.

Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoi, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoing. A leur seconde attaque, on vit un escadron hollandais emporté presque tout entier par le canon d'Antoing : il n'en resta que quinze hommes, et les Hollandais ne se présentèrent plus dès ce moment (2).

(1) Au vieux moulin de Bruyelles.

(2) Pendant que cette attaque se faisait dans le centre, dit une relation écrite au camp devant Tournai, l'infanterie hollandaise, soutenue d'une ligne de cavalerie marchait pour attaquer notre front de la droite entre Antoing et le village de Fontenoi. Sa marche fut ferme et assurée, et malgré le feu de notre canon qui leur tuait beaucoup de monde, elle s'avança en très-bon ordre jusque sous le feu de notre ligne. Mais elle y fut si bien reçue par notre infanterie qu'après avoir plusieurs fois inutilement tenté de la rompre, elle fut enfin obligée de se retirer avec beaucoup de perte.

Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée. Il ordonna à un major général, nommé Ingolsby, d'entrer dans le bois de Barri, de pénétrer jusqu'à la redoute de ce bois vis-à-vis Fontenoi, et de l'emporter. Ingolsby marche avec les meilleurs troupes pour exécuter cet ordre : il trouve dans le bois de Barri un bataillon du régiment d'un partisan : c'était ce qu'on appelait les Grassins, du nom de celui qui les avait formés. Ces soldats étaient en avant dans le bois, par delà de la redoute, couchés par terre. Ingolsby crut que c'était un corps considérable : il retourne auprès du duc de Cumberland, et demande du canon. Le temps se perdait. Le prince était au désespoir d'une désobéissance qui dérangeait toutes ses mesures, et qu'il fit ensuite punir à Londres par un conseil de guerre qu'on appelle *cour martiale*.

Il se détermina sur-le-champ à passer entre cette redoute et Fontenoi. Le terrain était escarpé; il fallait franchir un ravin profond; il fallait essayer tout le feu de Fontenoi et de la redoute. L'entreprise était audacieuse : mais il était réduit alors ou à ne point combattre, ou à tenter ce passage.

Les Anglais et les Hanovriens s'avancent avec lui sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs canons à bras par les sentiers : il les forme sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune, avançant entre les batteries de canon qui les foudroyaient dans un terrain d'environ quatre cents toises de large. Des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche; ils étaient remplacés aussitôt; et les canons qu'ils amenaient à bras vis-à-vis Fontenoi et devant les redoutes, répondaient à l'artillerie française. En cet état ils marchaient fièrement, précédés de six pièces d'artillerie, et en ayant encore six autres au milieu de leurs lignes.

Vis-à-vis d'eux se trouvèrent quatre bataillons des gar-

des françaises, ayant deux bataillons de gardes suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin le régiment du roi qui bordait Fontenoi le long d'un chemin creux.

Le terrain s'élevait à l'endroit où étaient les gardes françaises jusqu'à celui où les Anglais se formaient.

Les officiers des gardes françaises se dirent alors les uns aux autres : Il faut aller prendre le canon des Anglais. Ils y montèrent rapidement avec leurs grenadiers, mais ils furent bien étonnés de trouver une armée devant eux. L'artillerie et la mousqueterie en couchèrent par terre près de soixante, et le reste fut obligé de revenir dans ses rangs.

Cependant les Anglais avançaient, et cette ligne d'infanterie, composée des gardes françaises et suisses, et de Courten, ayant encore sur leur droite Aubeterre et un bataillon du régiment du roi, s'approchait de l'ennemi. On était à cinquante pas de distance. Un régiment des gardes anglaises, celui de Cambel et le royal-écossais étaient les premiers : M. de Cambel était leur lieutenant-général ; le comte d'Albermale, leur général major, et M. de Churchill, petit-fils naturel du grand duc de Marlborough, leur brigadier. Les officiers anglais saluèrent les français en ôtant leurs chapeaux. Le comte de Chabanes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes françaises leur rendirent le salut. Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, cria : *Messieurs des gardes françaises, tirez.*

Le comte d'Auteroche, alors lieutenant des grenadiers et depuis capitaine, leur dit à haute voix : *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes.* Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire, qu'ils tiraient par divisions ; de sorte que le front d'un bataillon sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon faisait sa décharge, et ensuite un troisième, tandis que les

premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi : elle était seule sur quatre de hauteur , les rangs assez éloignés , et n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. Dix-neuf officiers des gardes tombèrent blessés à cette seule charge. Messieurs de Clisson, de Langgy, de Peyre, y perdirent la vie ; quatre-vingt-quinze soldats demeurèrent sur la place ; deux cent quatre-vingt-cinq y reçurent des blessures ; onze officiers suisses tombèrent blessés , ainsi que deux cent neuf de leurs soldats , parmi lesquels soixante-quatre furent tués. Le colonel de Courten , son lieutenant-colonel , quatre officiers , soixante et quinze soldats tombèrent morts : quatorze officiers et deux cents soldats furent blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux ; et , ne voyant qu'une cavalerie à plus de trois cents toises , ils se dispersèrent. Le duc de Grammont , leur colonel et premier lieutenant général , qui aurait pu les faire soutenir , était tué. M. de Luttaux , second lieutenant général , n'arriva que dans leur déroute. Les Anglais avançaient à pas lents , comme faisant l'exercice. On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoi et la redoute. Ce corps qui auparavant était en trois divisions , se pressant par la nature du terrain , devint une colonne longue et épaisse presque inébranlable par sa masse et plus encore par son courage ; elle s'avança vers le régiment d'Aubeterre. M. de Luttaux , premier lieutenant général de l'armée , à la nouvelle de ce danger , accourt de Fontenoi où il venait d'être blessé dangereusement. Son aide de camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure : « Le service du roi , lui répondit M. de Luttaux , m'est plus cher que la vie. » Il s'avançait avec le duc de Biron à la tête d'un régiment d'Aubeterre que conduisait son colonel de ce nom. Luttaux reçoit en arri-

vant deux coups mortels. Le duc de Biron a un cheval tué sous lui. Le régiment d'Aubeterre perd beaucoup de soldats et d'officiers. Le duc de Biron arrête alors , avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne par son flanc gauche. Un bataillon des gardes anglaises se détache , avance quelques pas à lui , fait une décharge très-meurtrière, et revient au petit pas se replacer à la tête de la colonne, qui avance toujours lentement sans jamais se déranger , repoussant tous les régimens qui viennent l'un après l'autre se présenter devant elle.

Ce corps gagnait du terrain , toujours serré, toujours ferme. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang-froid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi par le marquis de Meuze , qu'il le conjurait de repasser le pont avec le dauphin , qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre. « Oh ! je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le roi, mais je resterai où je suis. »

Il y avait de l'étonnement et de la confusion dans l'armée depuis le moment de la déroute des gardes françaises et suisses. Le maréchal de Saxe veut que la cavalerie fonde sur la colonne anglaise. Le comte d'Estrées y court. Mais les efforts de cette cavalerie étaient peu de chose contre une masse d'infanterie si réunie, si disciplinée et si intrépide , dont le feu toujours roulant et soutenu écartait nécessairement de petits corps séparés. On sait d'ailleurs que la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée ; le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu : sa maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse ; il portait une espèce de bouclier de plusieurs doubles de taffetas piqué , qui reposait sur l'arçon de sa selle. Il jeta son bouclier , et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne.

Tout l'état-major était en mouvement. M. de Vaudreuil, major général de l'armée, allait de la droite à la gauche. M. de Puysegur, MM. de Saint-Sauveur , de Saint-George ,

de Mézière, aides-maréchaux des logis, sont tous blessés. Le comte de Longaunai, aide-major général est tué. Ce fut dans ces attaques que le chevalier d'Aché, lieutenant-général, eut le pied fracassé. Il vint ensuite rendre compte au roi, et lui parla longtemps sans donner le moindre signe des douleurs qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'enfin il tomba évanoui.

Plus la colonne anglaise avançait, plus elle devenait profonde et en état de réparer les pertes continuelles que lui causaient tant d'attaques répétées. Elle marchait toujours serrée au travers des morts et des blessés des deux partis, et paraissait former un seul corps d'environ quatorze mille hommes.

Un très-grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils. Ces deux princes furent séparés par la foule des fuyards qui se précipitaient entre eux. Pendant ce désordre, les brigades des gardes du corps qui étaient en réserve s'avancèrent d'elles-mêmes aux ennemis. Les chevaliers de Suzi et de Saumeri y furent blessés à mort. Quatre escadrons de la gendarmerie arrivaient presque en ce moment de Douai ; et, malgré la fatigue d'une marche de sept lieues, ils coururent aux ennemis. Tous ces corps furent reçus comme les autres, avec cette même intrépidité et ce même feu roulant. Le jeune comte de Chevrier, guidon, fut tué. C'était le jour même qu'il avait été reçu à sa troupe. Le chevalier de Monaco, fils, duc de Valentinois, y eut la jambe percée. M. du Guesclin reçut une blessure dangereuse. Les carabiniers donnèrent ; ils eurent six officiers renversés morts, et vingt et un de blessés.

Le maréchal de Saxe, dans le dernier épuisement, était toujours à cheval, se promenant au pas au milieu du feu. Il passa sous le front de la colonne anglaise pour voir tout de ses yeux, auprès du bois de Barri, vers la gauche. On y faisait les mêmes manœuvres qu'à la droite. On tâchait

en vain d'ébranler cette colonne. Les régimens se présentaient les uns après les autres, et la masse anglaise fesant face de tous côtés, plaçant à propos son canon, et tirant toujours par division, nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée; et après l'attaque, elle restait immobile, et ne tirait plus. Quelques régimens d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandans. Le maréchal de Saxe en vit un dont les rangs entiers tombaient, et qui ne se dérangeait pas. On lui dit que c'était le régiment des vaisseaux, que commandait M. de Guerchi. *Comment se peut-il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient pas victorieuses?*

Hainault ne souffrait pas moins; il avait pour colonel le fils du prince de Craon, gouverneur de Toscane. Le père servait le grand duc; les enfans servaient le roi de France. Ce jeune homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe; son lieutenant-colonel blessé à mort auprès de lui. Le régiment de Normandie s'avança; il eut autant d'officiers et de soldats hors de combat que celui de Hainault: il était mené par son lieutenant-colonel, M. de Solenci, dont le roi loua la bravoure sur le champ de bataille, et qu'il récompensa ensuite en le fesant brigadier. Des bataillons irlandais coururent au flanc de cette colonne: le colonel Dillon tombe mort: ainsi aucun corps, aucune attaque n'avaient pu entamer la colonne, parceque rien ne s'était fait de concert et à la fois.

Le maréchal de Saxe repasse par le front de la colonne, qui s'était déjà avancée plus de trois cents pas au-delà de la redoute d'Eu et de Fontenoi. Il va voir si Fontenoi tenait encore: on n'y avait plus de boulets; on ne répondait à ceux des ennemis qu'avec de la poudre.

M. du Brocard, lieutenant-général d'artillerie, et plusieurs officiers d'artillerie, étaient tués. Le maréchal pria alors le duc d'Harcourt, qu'il rencontra, d'aller conjurer

le roi de s'éloigner, et il envoya ordre au comte de La Marck, qui gardait Antoing, d'en sortir avec le régiment de Piémont; la bataille parut perdue sans ressource. On ramenait de tous côtés les canons de campagne; on était près de faire partir celui du village de Fontenoi, quoique des boulets fussent arrivés. L'intention du maréchal de Saxe était de faire, si l'on pouvait, un dernier effort mieux dirigé et plus plein contre la colonne anglaise. Cette masse d'infanterie avait été endommagée, quoique sa profondeur parût toujours égale; elle-même était étonnée de se trouver au milieu des Français sans avoir de cavalerie; la colonne était immobile et semblait ne recevoir plus d'ordre; mais elle gardait une contenance fière, et paraissait être maîtresse du champ de bataille. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoing, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressource, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils. Le succès d'une dernière attaque était incertain. Le maréchal de Saxe, qui voyait la victoire ou l'entière défaite dépendre de cette dernière attaque, songeait à préparer une retraite sûre; il envoya un second ordre au comte de La Mark d'évacuer Antoing, et de venir vers le pont de Calonne, pour favoriser cette retraite en cas d'un dernier malheur. Il fit signifier un troisième ordre au comte depuis duc de Lorges, en le rendant responsable de l'exécution; le comte de Lorges obéit à regret. On désespérait alors du succès de la journée.

Un conseil assez tumultueux se tenait auprès du roi; on le pressait, de la part du général et au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage.

Le duc de Richelieu, lieutenant général, et qui servait en qualité d'aide de camp du roi, arriva en ce moment. Il venait de reconnaître la colonne près de Fontenoi. Ayant ainsi couru de tous côtés sans être blessé, il se présente

hors d'haleine, l'épée à la main, et couvert de poussière. Quelle nouvelle apportez-vous ? lui dit le maréchal de Noailles. Quel est votre avis ? — Ma nouvelle, dit le duc de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut ; et mon avis est qu'on fasse avancer dans l'instant quatre canons contre le front de la colonne ; pendant que cette artillerie l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entoureront ; *il faut tomber sur elle comme des fourrageurs*. Le roi se rendit le premier à cette idée.

Vingt personnes se détachent. Le duc de Péquigni, appelé depuis le duc de Chaulnes, va faire pointer ces quatre pièces ; on les place vis-à-vis la colonne anglaise. Le duc de Richelieu court à bride abattue au nom du roi faire marcher sa maison ; il annonce cette nouvelle à M. de Montesson qui la commandait. Le prince de Soubise rassemble ses gendarmes, le duc de Chaulnes ses chevaux-légers, tout se forme et marche ; quatre escadrons de la gendarmerie avancent à la droite de la maison du roi ; les grenadiers à cheval sont à la tête, sous M. de Grille, leur capitaine ; les mousquetaires, commandés par M. de Jumilhac, se précipitent.

Dans ce même moment important, le comte d'Eu et le duc de Biron, à la droite, voyaient avec douleur les troupes d'Antoing quitter leur poste, selon l'ordre positif du maréchal de Saxe. Je prends sur moi la désobéissance, leur dit le duc de Biron ; je suis sûr que le roi l'approuvera dans un instant où tout va changer de face ; je réponds que M. le maréchal de Saxe le trouvera bon. Le maréchal, qui arrivait dans cet endroit, informé de la résolution du roi et de la bonne volonté des troupes, n'eut pas de peine à se rendre ; il changea de sentiment lorsqu'il en fallait changer, et fit rentrer le régiment de Piémont dans Antoing ; il se porta rapidement, malgré sa faiblesse, de la droite à la gauche vers la brigade des Irlandais, recommandant à toutes les troupes qu'il rencontrait en chemin

de ne plus faire de fausses charges et d'agir de concert.

Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissi, le comte de Lovendhal, lieutenans généraux dirigeant cette attaque nouvelle. Cinq escadrons de Penthhièvre suivent M. de Croissi et ses enfans. Les régimens de Charbrillant, de Brancas, de Brionne, Aubeterre, Courten, accourent guidés par leurs colonels; le régiment de Normandie, des carabiniers, entrent dans les premiers rangs de la colonne, et vengent leurs camarades tués dans leur première charge. Les Irlandais les secondent. La colonne était attaquée à la fois de front et par les deux flancs.

En sept ou huit minutes tout ce corps formidable est ouvert de tous côtés; le général Posomby, le frère du comte d'Albermale, cinq capitaines aux gardes, un nombre prodigieux d'officiers étaient renversés morts. Les Anglais se rallièrent, mais ils cédèrent; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion, et furent vaincus avec honneur.

Le roi de France allait de régiment en régiment; les cris de victoire et de vive le roi, les chapeaux en l'air, les étendarts et les drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse. Le roi était tranquille, témoignant sa satisfaction et sa reconnaissance à tous les officiers généraux et à tous les commandans des corps; il ordonna qu'on eût soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets.

Le maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, se fit porter vers le roi; il retrouva un reste de force pour embrasser ses genoux, et pour lui dire ces propres paroles: « Sire, j'ai assez vécu; je ne souhaitais de vivre aujourd'hui que pour voir votre majesté victorieuse. Vous voyez, ajouta-t-il ensuite, à quoi tiennent les batailles. » Le roi le releva, et l'embrassa tendrement.

Il dit au duc de Richelieu : « Je n'oublierai jamais le service important que vous m'avez rendu ; » il parla de même au duc de Biron. Le maréchal de Saxe dit au roi : « Sire, il faut que je me reproche une faute. J'aurais dû mettre une redoute de plus entre les bois de Barri et de Fontenoi ; mais je n'ai pas cru qu'il y eût des généraux assez hardis pour hasarder de passer en cet endroit.

Les Alliés avaient perdu neuf mille hommes, parmi lesquels il y avait environ deux mille prisonniers. Il n'en firent presque aucun sur les Français.

Par le compte exactement rendu au major général de l'infanterie française, il ne se trouva que seize cent quatre-vingt-un soldats ou sergens d'infanterie tués sur la place, et trois mille deux cent quatre-vingt-deux blessés. Parmi les officiers, cinquante-trois seulement étaient morts sur le champ de bataille, trois cent vingt-trois étaient en danger de mort par leurs blessures. La cavalerie perdit environ dix-huit cents hommes (1).

Jamais, depuis qu'on fait la guerre, on n'avait pourvu avec plus de soin à soulager les maux attachés à ce fléau. Il y avait des hôpitaux préparés dans toutes les villes voi-

(1) D'autres historiens portent la perte des Alliés à 14,000 et celle des Français à 10,000 tant blessés que tués. Parmi les Anglais furent tués les officiers-généraux Ligoniers, Posomby, Wade et Campbell ; les colonels Gée, Montaigu, Dalway, Barefley et Kettel ; les capitaines aux gardes Douglas, Dillet, Carpenter, Withmore et Neidam.

Furent blessés les officiers-généraux, Milord Albemarle, Milord Cathcart, Milord Penbrock, Milord Charles Hay, le lord Aneram, le comte de Crafford, Scaville, Robert Marners, Robert Berty, Sabine, et quantité de lieutenant-colonels, capitaines et officiers subalternes.

Les Hollandais eurent tués le brigadier Salis, les colonels Van Vasse-naar, Van Rissel, le baron de Linden, Van Blitterswick, les major Turler, Van Callen, Anderly, De Leeuw, Schul, Schoon, Buddenbroeck, Massau, Iddinga, Van Breugel et le baron Van Colhen. Furent blessés le brigadier Van Efferen, le colonel Van Voorst, le colonel Van Heemstra, le lieutenant-colonel Rhodt, les majors Geersma, Van Dam, et Van Goens, et beaucoup d'autres officiers subalternes.

sines, et surtout à Lille; les églises même étaient employées à cet usage digne d'elles; non-seulement aucun secours, mais encore aucune commodité ne manqua ni aux Français, ni à leurs prisonniers blessés. Le zèle même des citoyens alla trop loin; on ne cessait d'apporter de tous côtés aux malades des alimens délicats, et les médecins des hôpitaux furent obligés de mettre un frein à cet excès dangereux de bonne volonté. Enfin les hôpitaux étaient si bien servis, que presque tous les officiers aimaient mieux y être traités que chez des particuliers; et c'est ce qu'on n'avait point encore vu.

Cette bataille qui dura depuis cinq heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, prit le nom du village qui en avait été le centre, et où il périt le plus de monde. Fontenoi fut littéralement rasé. Le puits et la cave du curé furent d'un très-grand secours pour les blessés (1). Dès que le champ de bataille fut libre, Louis XV afin d'inspirer au Dauphin l'horreur qu'il eut toujours lui-même pour les guerres les plus justes, le visita avec lui. L'humanité dégradée par la main des hommes, une vaste plaine abreuvée de sang, jonchée de morts, des milliers de mourans luttant contre le trépas; tel fut le triste spectacle qui frappa les yeux du jeune prince. Son cœur s'attendrit. Le roi qui s'en aperçut, lui dit : *Voyez mon fils combien la victoire est douloureuse!* En ce même instant on vint demander au monarque comment il voulait que l'on traitât les blessés du parti anglais : *comme les nôtres*, répondit-il, *ils ne sont plus nos ennemis!*

Les Alliés se rallièrent quelque temps après cette défaite, près de Leuze, et allèrent camper à Lessines, où ils se

(1) On a prétendu que le curé de ce village, secrètement incliné pour la France avait donné aux généraux Français des renseignemens sur la position de l'armée des Alliés. Ce qui aurait contribué à ménager la victoire à l'armée française. Quoiqu'il en soit Louis XV fit à ce vieillard octogénaire une pension viagère de 600 francs.

tinrent jusqu'à la reddition de la citadelle de Tournai.

Le roi et le Dauphin revinrent coucher au château des Quatre-Vents, au village de Calonne. Le lendemain ils visitèrent de nouveau le champ de bataille. Ils retournèrent ensuite à Chin et l'armée rentra dans ses lignes de circonvallation.

Le jour qui suivit cette mémorable bataille, les officiers français célébrèrent leur victoire par une grande fête, qui se donna sous les yeux mêmes du roi, sur un champ contigu au château de Calonne longeant celui-ci et les murailles méridionales des jardins.

Aux quatre angles d'un vaste carré, formé par une cloison de branchages et de rameaux verdoyans se dressaient quatre tentes spacieuses, au sommet desquelles flottait l'étendard aux fleurs de lys. La porte d'entrée de cette espèce de camp était surmontée d'un trophée d'armes que les soldats avaient fait avec des fusils, des tambours, des sabres, des chapeaux, des casques et des cuirasses. Au-dessus étaient appendus les drapeaux de tous les régimens qui avaient pris part à cette glorieuse journée, tous déchirés par la mitraille ennemie. On lisait dans le fond, sous un pareil trophée correspondant au premier, cette inscription: *A la gloire de Louis XV, les soldats de Fontenoi*. Le roi et le Dauphin honorèrent cette fête de leur présence, et furent reçus avec de bruyantes acclamations de joie, et au bruit de l'artillerie et des fanfares.

On but force rasades à la bravoure française, dans cette fête qui ne se termina que fort avant dans la nuit; et jusqu'à l'aurore tout le village retentit de chants de victoire. Le pasteur de Calonne, dont la cave, paraît-il, n'était point mal pourvue, contribua par sa générosité à la prolonger encore; car ayant appris que le vin allait manquer, il envoya au festin tout celui qu'il possédait. Louis XV informé de sa conduite lui tint compte de ses soins prévenans; et les officiers français, dont la délicatesse ainsi que le cou-

rage sera toujours le plus bel apanage, ne voulurent point partir sans lui laisser une marque de leur reconnaissance. S'étant cotisés entr'eux, ils lui offrirent une bourse pleine d'or. Le curé à son tour eut ce présent pour agréable, et par un effet de la bizarre destinée des choses d'ici-bas, l'or d'un camp militaire servit à construire le tabernacle et le magnifique baldaquin que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église de cette commune (1). Ces particularités m'ont été rapportées par M. Le Sart de Curgis, décédé il y a quelques années en son château de Calonne, lequel les tenait de source certaine.

Pendant que la canonnade de Fontenoi livrait aux plus vives inquiétudes le peuple de Tournai diversement agité par l'intérêt particulier et les sympathies politiques, le lieutenant-général de Brézé poussait avec vigueur les travaux du siège. Des accidens très-graves l'ont rendu fameux. Le 8 mai une des deux poudrières de la citadelle contenant 12,000 à 15,000 livres de poudre fit explosion. Une voûte de cinq pieds d'épaisseur et six toises de terre qui la recouvraient, sautèrent en l'air avec un bruit épouvantable qui fut entendu bien loin en France. Ce désastre eut les effets les plus terribles. Une partie des bâtimens de la citadelle fut renversée; une épaisse fumée s'étant élevée de la citadelle, resta suspendue comme un dais au-dessus de la ville, et déroba la lumière pendant quelque temps; les pas s'imprimèrent partout sur une poussière noirâtre, comme si c'eût été sur la neige. Les maisons furent ébranlées; presque toutes les vitres brisées sur la rive droite, et il n'en resta pas une dans les quartiers voisins de la citadelle. Les magnifiques verrières en mosaïque de la cathédrale, qu'on y admirait depuis quatre à cinq siècles éprouvèrent un dommage considérable. A Saint-Martin, les

(1) Beaucoup d'officiers français tués à Fontenoi, eurent leur sépulture au cimetière de Calonne. Les offrandes faites lors de leurs funérailles contournèrent aussi à l'achat de ces objets.

énormes barreaux de fer du fenêtrage, arrachés d'un côté de la muraille se replièrent et rentrèrent dans l'intérieur de l'église de deux à trois pieds. La commotion fut telle, qu'elle se fit sentir jusqu'à Douai et Valenciennes, où l'on vit trembler les vitres des maisons situées le long des remparts du côté de Tournai. Plus de cinq cents personnes tant bourgeois que militaires trouvèrent la mort sous des décombres. Des pierres et des matériaux du poids de deux cents livres vinrent tomber près des Récollets; et de tout le régiment de Patot, qui se trouvait à la citadelle lors du sinistre, il ne resta que quelques hommes.....!

On voyait les malheureux qui s'étaient dégagés des ruines courir par troupe à l'hôpital de Marvis, meurtris, brûlés et couverts de sang. Le lendemain on retira de dessous les débris encore fumans plus de 400 soldats écrasés, et trois jours après on en trouvait encore vivans, mais dont la vie s'éteignit en revoyant la lumière. On rapporte qu'une femme, retirée des décombres le quatrième jour dans l'état le plus pitoyable, et transportée à l'hôpital Delplanque, eut le bonheur de guérir.

M. Dorth, gouverneur militaire fit aussitôt visiter l'autre poudrière, qui était à demi écrasée par la ruine de la première. On y trouva une mèche, qui ne devait plus aller bien loin pour aggraver le malheur. Ce qui fit présumer, non sans raison plausible, que le feu avait été mis au premier magasin. L'opinion générale accusa de ce crime le parti français. M. Hoverlant confirme cette opinion d'après les récits recueillis de la bouche de ses oncles, magistrats contemporains.

Cependant un poste important ayant été enlevé par l'armée française sous les yeux mêmes du roi, le siège courait à sa fin. Le 21 mai, voyant la brèche pratiquée, les fossés comblés et l'armée française prête à s'élancer sur les remparts, les Alliés, croyant avoir fait assez pour l'honneur national, arborèrent le drapeau blanc. Le lendemain 22,

ils capitulèrent, et se retirèrent dans la citadelle au nombre de 7,000 avec d'immenses provisions qu'ils s'étaient fait livrer par les habitans. Le 24 à sept heures du matin, les assiégeans prirent possession de la ville (1).

Le 22, vers cinq heures du soir, pendant qu'on capitulait pour la ville, il arriva encore un autre accident causé par la poudre. Les assiégés avaient transporté à la citadelle, durant la nuit, tout le matériel et les munitions qui se trouvaient sur les remparts et à la brèche. Ils avaient déposé provisoirement, pour les conduire plus tard à la forteresse, quatre tonneaux remplis de poudre et de cartouches dans le corps-de-garde de la porte de Lille. Par l'imprudence de l'officier du poste, le feu prit à la poudre et la porte sauta en l'air, ainsi que deux maisons contigues, avec un tel bruit qu'on eût dit que tout le quartier s'abîmait. Des soldats, des bourgeois, des femmes et des enfans y trouvèrent la mort. Les débris retombèrent jusque dans la rue Perdue, avec des têtes et des bras séparés des corps. Le tronc d'un soldat vint retomber aux pieds d'une femme près des Trois-Rois, à plus de cent toises de cette porte ; plusieurs personnes furent tuées par des éclats de pierres volés sur la place Saint-Marc et dans les rues voisines. Plus de cinquante personnes périrent de cette dernière explosion.

(1) Le grand maître de l'artillerie de France demanda, comme d'usage, les cloches et les métaux de la ville, exigeant en cas qu'on voulût les racheter 50,000 écus. Mais la ville obtint une réduction et ne paya que 36,000 florins. Le poids total de tous les métaux était de 336,492 livres.

Le chapitre contribua à raison de 83,175 livres.

La ville, pour le beffroi 40,045

Les paroisses, les communautés, les apothicaires, les brasseurs, les teinturiers, les filtiers et les foulons, à cause des cuves, des mortiers, pilons et autres ustensils de métal dont ils se servaient contribuèrent à raison de 213,274

M. Dorth fut tellement atterré de ce nouveau désastre, qu'en l'apprenant il tomba frappé d'apoplexie, et demeura huit jours sans connaissance. Ce fier républicain avait cru son honneur compromis par l'imprudence d'un de ses officiers dont il était responsable envers l'État, et il ne se trompait guères. Le roi lui permit de sortir de la citadelle, et de venir loger dans la ville à l'hôtel du Gouvernement. Ce fut le baron de Brakel qui le remplaça dans le commandement supérieur. Le marquis de Brézé, commandant pour Louis XV, alla se loger à Saint-Martin (1).

Après la prise de la ville, le roi avait accordé par un des articles de la capitulation un délai de huit jours au gouverneur pour informer les États-Généraux de sa situation. Pendant ce temps les femmes et les enfans qui faisaient partie de la garnison, pouvaient rester en ville, mais en cas de siège de la citadelle, les Hollandais devaient les reprendre dans la forteresse. Le 3 le gouverneur ayant fait connaître que les ordres qu'il avait reçus étaient de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, le roi lui renvoya ces femmes et ces enfans, mais il leur refusa l'entrée de la forteresse, sacrifiant ainsi l'honneur à l'humanité. Louis XV appréciant les motifs de sa conduite, leur fournit les secours nécessaires et les dirigea sur Audenarde.

La citadelle, aux termes de la convention, fut attaquée par dehors de la ville, du côté de la porte Saint-Martin. Il ne fut pas difficile aux Français qui les avaient fait construire, d'éventer la plupart des mines. Fort peu jouèrent avec succès. Après une belle défense de dix-neuf jours, le commandant voyant la brèche praticable arbora le drapeau blanc le 19 juin; les otages ayant été envoyés de

(1) Cet officier établit une police sévère, au point que le maître du café du Maure fut condamné à la prison, à 2,000 écus d'amende et à avoir son établissement muré pour avoir bravé la défense faite par ce commandant de laisser jouer aux jeux de hasard. Ceci arriva le 26 mai 1745.

part et d'autre, la capitulation fut signée le lendemain. Le 25, la garnison, qui de douze mille hommes était réduite à cinq mille, sortit avec tous les honneurs de la guerre, quatre pièces de canon, deux mortiers, mèche allumée, tambours battans et drapeaux déployés. Les troupes ayant M. De Brakel à leur tête prirent le chemin d'Andenarde. Elles défilèrent devant le roi qui les attendait avec toute sa maison rangée en bataille sur la plaine de Maire entre la ville et le village de Chin. Le gouverneur abordant Louis XV, descendit de cheval pour lui rendre ses respects. S. M. le reçut gracieusement, tint de temps en temps le chapeau à la main et lui donna de nombreuses marques d'estime pour sa personne et de considération pour les États-Généraux, ses maîtres.

Ce siège causa un dommage considérable aux édifices de la ville, malgré les ordres réitérés du roi, qui ne cessa de recommander de l'épargner en des termes bien flatteurs et bien glorieux pour elle. *Il faut*, disait-il à ses officiers, *ménager le berceau de la France!* La paroisse de la Magdelaine et une partie de Saint-Jacques souffrirent beaucoup. Le quai depuis le Pont-des-Trous jusqu'à Notre-Dame fut foudroyé par une batterie qui tirait en ricochet. La citadelle fut littéralement labourée. Louis XV fit raser ce qui restait encore debout. On porte à 42,000 le nombre des bombes que les Français lancèrent durant ce siège mémorable.

Après que le roi eut vu défilér la garnison hollandaise, il prit le chemin de la ville avec le Dauphin et les principaux officiers de l'armée. Il était suivi d'une partie des gardes-du-corps, des gens d'armes, des mousquetaires, des cheveau-légers et de presque toute sa maison.

Le magistrat en corps l'attendait à la barrière pour le recevoir et lui rendre ses respects. M. de Saint-Genois, grand prévôt qui était parti dès la reddition de la ville ne s'y trouva point. Ce fut M. Hoverlant-Ducarnois, deuxième

conseiller pensionnaire qui eut l'honneur de complimenter le roi au nom de la ville et des habitans. Il s'en acquitta un genou en terre. Louis XV fut si content de sa harangue, que se retournant vers le comte d'Argenson, ministre de la guerre, il lui dit : *Voilà un magistrat flamand qui sait bien son affaire.* »

On présenta au roi 24 quenues de vin et 24 pains blancs, ainsi qu'on avait fait pour Louis XIV. Le régiment des gardes françaises et celui des gardes suisses, bordaient depuis la porte des Sept-Fontaines, les rues par lesquelles le monarque devait passer, jusqu'à Notre-Dame où l'évêque comte de Salm, en habits pontificaux, le reçut à la tête de son clergé.

Après le dîner qui eut lieu au palais épiscopal, le roi et le Dauphin suivis de toute la cour se rendirent aux vêpres, à la cathédrale, où ces princes assistèrent à la procession un cierge à la main (1). Celle-ci ne fit point le grand tour. Elle descendit par le Four-Chatre parcourut la rue du Curé Notre-Dame, de la Cordonnerie, celle de la Tête-d'Or, de Paris et la place. Toutes les troupes étaient rangées en haie sous les armes. Moreau de Séchelles fut nommé intendant du Tournésis, du Hainaut et de la Flandre. Il accabla ces provinces de contributions et demeura à Tournai, où il avait établi sa résidence, jusqu'à l'époque où les armées françaises l'évacuèrent (5 janvier 1749). Ce jour-là, conformément au traité d'Aix-la-Chapelle, les Hollandais occupèrent cette ville. On évalue à la somme de 575,660 livres les contributions que notre cité dut fournir pendant cette occupation de trois ans. La caisse de la commune fut tellement épuisée, qu'en 1746, les pasteurs ayant sollicité quelque secours en faveur des pauvres, les Consaux, par résolution du 8 mars, furent forcés d'ajourner leur demande (2). A Bruxelles et à Tournai, on célébra par

(1) C'était le jour de l'octave de la Fête-Dieu.

(2) Le 24 janvier 1749, deux membres de la magistrature furent en-

des feux de joie le départ des Français. Ce n'était pas étonnant : le maréchal de Saxe appelé au gouvernement par Louis XV et l'intendant-général Letellier, avaient ruiné le pays par leurs exactions. Aussi, M. De Mullendorf, premier conseiller pensionnaire de Tournai, chargé par les Consaux d'aller complimenter la surveillance de son départ, le commandant de la place, M. Bernard, ne lui dit-il que ces mots :

Monsieur,

« Les Consaux informés officiellement de votre prochain départ, me chargent de vous dire qu'ils vous souhaitent un heureux voyage ! » Après l'avoir salué, le conseiller, le grand prévôt et le grand mayeur présents à cette laconique congratulation se retirèrent gravement, laissant M. Bernard un peu confondu de cette courte visite.

Au mois de mai de l'an 1749, les États-Généraux des provinces-unies, sur la proposition du Stadhouders, son altesse le prince d'Orange, nommèrent, conformément au traité des barrières de 1715, pour gouverneur militaire de Tournai, son altesse Guillaume Landgrave de Hesse, prince d'Erfeld, général de cavalerie. Il fit son entrée dans cette ville avec cinq carrosses à six chevaux. Le commandant Lewes alla le recevoir à l'entrée de la ville.

Le calme succéda enfin aux grandes agitations auxquelles la Belgique avait été en proie depuis deux siècles. Marie-Thérèse profita des premiers momens que la paix fut rendue à l'Europe, pour rétablir l'ordre dans ses États. Toutes les administrations devinrent successivement l'objet de sa sollicitude. Elle protégea le commerce (1) et l'agri-

levés et conduits à la citadelle de Lille parce que la ville ne pouvait payer sa redevance au roi. Il s'agissait d'un reliquat de 305,345 liv. 15 sols 8 deniers.

(1) Pour empêcher qu'une grande partie de fonds et autres biens immeubles ne fût soustraite au commerce, cette princesse renouvela

culture, ces deux grandes sources de notre prospérité nationale ; fit fleurir la justice (1), les sciences et les beaux-arts enfans de l'industrie. Elle établit à Anvers une école militaire ; à Bruxelles, un grand pensionnat sur le modèle du collège thérésien de Vienne, et une académie des sciences et belles-lettres, dont les membres jouissaient des prérogatives attachées à la noblesse personnelle. C'était peu, elle voulut que l'éducation fût nationale : elle défendit à sujets d'aller à l'étranger étudier la philosophie, et, pour remplir le vide que la suppression des jésuites laissait dans l'instruction qu'ils dirigeaient alors dans toute l'Europe (2), elle appela au professorat les plus dignes de ses sujets, créa dans presque toutes les villes des collèges, et voulut qu'on y enseignât outre le latin, la langue nationale, le grec, l'histoire et les sciences exactes. Tournai et Mons possédaient déjà à cette époque des collèges-pensionnats, Marie-Thérèse destina des secours considérables pour les agrandir et les perfectionner. Ces im-

les sages ordonnances de Charles-Quint du 19 octobre 1520 et 31 février 1528, défendant l'érection d'abbayes, chapitres, couvens, collèges, hôpitaux ou autres maisons-Dieu, confréries, corps, communautés ecclésiastiques ou laïques, sans son consentement ; et l'acquisition de biens immeubles excédant la valeur de 500 florins par gens de *main-morte*, sans son autorisation spéciale.

(1) Elle rappella les édités de Charles-Quint contre les banqueroutiers frauduleux, qu'elle punit de mort, et enjoignit aux évêques de faire remettre dans les 24 heures aux magistrats les prévenus de crimes qui se seraient sauvés dans les saints lieux.

(2) La bulle du pape Clément XIV, supprimant les jésuites, fut publiée à Tournai le 20 septembre 1773.

Un décret de Marie Thérèse du 16 juin 1767, avait défendu d'admettre en Belgique aucun jésuite français ou espagnol sorti de ce pays après le 10 mai de la même année.

Ce fut sous le règne de Marie Thérèse (1755) que fut construit l'hôtel des prêtres émérités ; l'année suivante fut établie à Tournai une école de peinture et de sculpture sous la direction du savant Gillis.

portantes réformes ne se firent point toutefois sans quel qu'opposition. Ceux qui dans tous les temps ont trouvé dans l'ignorance et l'abrutissement du peuple leur force et leur puissance, cherchèrent à enrayer la marche d'un gouvernement aussi libéral. Leurs efforts échouèrent, il est vrai, contre les vertus de Marie-Thérèse et l'habileté de ses ministres ; mais le germe du mécontentement une fois semé se développa, et Joseph II en recueillit les fruits amers.

Une administration aussi sage lui dévoua bientôt tous les hommes qui surent l'apprécier. Aussi, dans la guerre que cette princesse eut à soutenir contre la France, le peuple de Tournai, pour lui prouver son attachement, accorda-t-il à sa souveraine un don gratuit de 172,000 florins du consentement unanime des XXXVI bannières. Le Tournésis et les terres franches imitèrent un si bel exemple et si dans ces circonstances les Pays-Bas n'eussent pas gardé la neutralité, cette princesse eut trouvé dans le cœur de chaque belge l'héroïque dévouement d'un Hongrois !

Aux belles qualités de Marie de Bourgogne et de l'archiduchesse Isabelle, Marie-Thérèse réunissait la piété éclairée de Marguerite de Parme. Comme la fille de Charles-Quint, elle faisait respecter la dignité du trône, soutenait les droits de l'autel, et savait en honorer les ministres. Notre cité nous en fournit la preuve. Pour récompenser les services importants que, depuis son existence, le chapitre de Tournai avait rendus à l'église, cette princesse, par un édit donné à Vienne, le 14 juillet 1753, accorda à perpétuité aux doyens et chanoines la permission de porter au col une aigle impériale d'or, chargée d'une croix émaillée en violet, avec l'image de la Sainte-Vierge, patronne de la cathédrale, en or, à fond d'émail blanc et bordure d'or.

C'est aussi depuis cette époque que les chanoines portent la soutane de soie violette en été, et de drap de même

couleur en hiver. C'est une distinction honorifique particulière au chapitre de Tournai.

Cette princesse autorisa aussi les avocats de Tournai et du Tournésis à s'ériger en corps sous l'invocation de Saint-Ives. L'association avait pour but principal l'intérêt des personnes indigentes. Son règlement sagement conçu fut entériné au bailliage du Tournésis le 1^{er} juin 1769. Chaque année, le jour de Saint-Ives, le cops des avocats faisait célébrer une messe solennelle dans l'église de révérends pères Dominicains en l'honneur du patron de l'ordre ; il se réunissait ensuite à un grand festin. Le barreau de Tournai a conservé quelque chose de ces usages.

Le premier dimanche de chaque mois il y avait assemblée pour examiner toutes les causes présentées de la part des pauvres, et si elles étaient trouvées fondées, l'assemblée dénommait les avocats chargés de les soutenir.

Je ne sache pas que semblable institution ait existé dans une autre ville des Pays-Bas. Le barreau de Tournai, qui ne le cède à aucun autre du pays pour les connaissances et l'éloquence, peut donc, à bon droit, revendiquer la gloire d'avoir le premier établi un comité de consultation et de plaidoeries gratuites pour les pauvres.

Le collège des médecins, dit collège de Saint-Luc, plus ancien de quelques siècles, s'était aussi rendu utile à l'humanité en créant des comices mensuels, où l'on s'occupait d'expériences, des maladies régnantes, et des nouvelles découvertes faites dans l'art de guérir. Chacun de ses membres apportait dans l'examen de ces matières le fruit de ses veilles et de ses laborieuses études (1).

Le 29 novembre 1780, Marie-Thérèse descendit dans la tombe avec les regrets de tous les Belges et le titre glorieux de *Mère de la patrie*. Les Consaux décidèrent qu'ils pren-

(1) Le 13 novembre 1787, Pierre-Joseph Dubois et Vincent Delhove, maîtres en chirurgie et accoucheurs jurés, proposèrent aux Consaux le plan d'un établissement d'un cours gratuit d'accouchement.

draient le deuil comme pour père et mère (1). Son fils Joseph II lui succéda. Le nouvel empereur honora Tournai de sa présence au mois de juin de l'année suivante (2), mais son inauguration n'eut pas lieu alors. Ce fut le duc d'Ursel, colonel-commandant du régiment de Ligne, chambellan et comte du Saint-Empire, qui le représenta.

La garnison n'ayant point d'artillerie, le baron de Roisin et M. de Fontenelles lui prêtèrent cinq pièces de canon. Elles furent placées sur le rempart des Sept-Fontaines avec les deux canons du serment de Saint-Antoine (3).

Ce fut à cette joyeuse entrée que l'on abolit l'usage de jeter de l'or au peuple et de faire couler le vin. Pour éviter les désordres que ces distributions immorales et avilissantes occasionnaient, le magistrat fournit un secours en argent aux plus nécessiteux.

Joseph II, en montant sur le trône y avait apporté plus de philosophie que de respect pour la *joyeuse entrée*, ce

(1) Cette princesse dont la sollicitude et la bienfaisance envers la classe pauvre ne connaissent point de bornes, prit à Tournai et ailleurs des mesures bien favorables à son bien-être. Par décret du 11 février 1769, elle décida que nul ne pourrait désormais remplir les charges de prévôt, juré, mayeur ou échevin, sans avoir exercé auparavant dans l'une ou l'autre des paroisses de la ville les fonctions de *pauvrisseur* ou *d'égliseur*. De là est venue, peut-être, l'importance que l'on attache encore de nos jours à la marguillerie.

(2) Ce fut à l'arrivée de ce souverain que l'on plaça sur la flèche du beffroi une aigle en cuivre. Son envergure était de neuf pieds, sa hauteur de onze. La boule qui lui servit de pivot et que l'on voit encore sur le beffroi, reçut l'inscription suivante : *In memoriam læsti adventus imperatoris Josephi II die III^a junii 1781*. Cette aigle avait coûté 443 florins.

(3) Les Consaux avaient commandé pour ce jour-là au peintre Delmotte un tableau représentant Joseph II, de la même dimension que celui de Louis XIV, du prix de 100 louis d'or, pour être placé sur le théâtre comme à l'inauguration de 1720. On le voit encore à l'ancienne salle des États (Palais de justice).

grand privilège national. « Introduire la tolérance, ôter au clergé le pouvoir temporel, le forcer à se rendre digne par ses lumières de ses hautes fonctions, enlever aux évêques la connaissance des différends relatifs au mariage et restaurer l'instruction publique; ces desseins étaient louables sans doute, dit un historien, mais il y a une manière de faire mal le bien, et c'est précisément celle-là que Joseph II eut l'air de préférer. »

En supposant que le peuple belge à qui ce monarque offrait l'émancipation, eût été assez mûr pour la recevoir, Joseph II ne pouvait réussir à maintenir ses innovations, d'abord parce que les hommes qui avaient intérêt à retenir ce peuple en tutelle, se mirent en sa place et répudièrent en son nom ce bienfait, insinuant avec adresse qu'il ne tendait qu'au renversement de la religion catholique. Mais un obstacle bien plus grand était ailleurs. C'étaient la diversité des privilèges des provinces, et l'organisation communale qui s'opposaient invinciblement à l'unité de gouvernement que ce prince introduisit en Belgique. Il n'était réservé qu'à la révolution française de triompher de ces puissans obstacles par la force des bayonnettes. Son plus bel ouvrage a été d'anéantir tous ces privilèges qui divisaient le peuple en catégories, et de proclamer l'égalité de tous les hommes devant la loi.

Les édits de Joseph II parurent, et de toutes parts on fit des représentations au monarque sur leur inconstitutionnalité (1). A l'exemple des États des autres provinces, ceux du Tournésis et les Consaux de la ville déposèrent leurs doléances au pied du trône. Les premiers s'exprimaient ainsi :

Les États du Tournésis s'étant fait représenter les deux

(1) Un de ces édits ordonnait d'enterrer à l'avenir les morts hors de l'enceinte des villes. Certes on ne peut nier que ce ne fût là une mesure de haute sagesse. Néanmoins on murmura quand on le mit à exécution, et il y eut même une espèce d'émeute.

diplômes du 1^{er} janvier et les édits des 3 et 12 mars de la présente année, concernant les nouveaux tribunaux, les administrations et les intendances de cercles, ont résolu d'adresser des représentations à Sa Majesté, dans la forme qui suit.

Les États du Tournésis, depuis plusieurs siècles, ont, par leurs députés, à l'exclusion de tout autre tribunal, pris connaissance et ont jugé de toutes matières relatives à la perception des tailles et impôts dans leur district.

Ce droit a été reconnu par tous les souverains successeurs, par l'empereur Charles-Quint en 1543 et 1552, par le roi Philippe second en 1556, 1558, 1575 et 1595, par l'infante Isabelle en 1598; les rois Philippe III, Philippe IV et Charles II ont pareillement reconnu ces droits et attributions.

Le roi Philippe IV en 1663, et Charles II en 1667, en ont fait dépecher des lettres d'octroi dans les termes les plus précis.

Louis XIV, lorsqu'il a été souverain de cette province, leur a conservé ce droit, par actes déclaratoires des années 1683, 1687 et 1701.

Les États-Généraux des Provinces-Unies l'ont de même reconnu en 1711, ainsi que Sa Majesté l'impératrice reine dans quantité de circonstances, entre autres en 1734 et en 1762, et à cette dernière époque elle attribua en outre aux députés desdits États, toutes connaissances en matière de tailles, de faux frais et mauvais dépens, avec la police interne des communautés subalternes du Tournésis.

Comme cette nouvelle attribution occasionnait une perte aux membres du ci-devant siège royal du bailliage de Tournai-Tournésis, qui étaient pourvus de leurs offices à titre onéreux les États consentirent un désintéressement de 40,000 florins; ce consentement fut décrété par l'art. 4 de l'ordonnance du 7 janvier 1773, portant la suppression dudit siège royal, et cette somme fut payée; et par

l'art. 16 d'une autre ordonnance du même jour, portant la création d'un conseil provincial, lesdits États furent maintenus dans leurs droits et possession de juger par leurs députés de toutes matières de tailles et impôts, et l'attribution en matière de tailles, de faux frais, accordée par ordonnance du 2 décembre 1762, fut confirmée, sauf appel pour le premier objet, pardevant une délégation de trois juges du nouveau conseil, avec injonction d'y traiter les causes sommairement et sans appel ni révision; et pour le second, sans appel ni révision, laissant seulement à ceux qui se croiraient lésés, le recours au gouvernement.

Tous les souverains successifs depuis ces époques ont, à leur avènement au trône, juré aux États du Tournésis, d'observer et de faire observer fidèlement tous les privilèges, franchises, usages et coutumes dont ces États avaient joui et jouissaient, et de faire tout ce que bon souverain et droiturier seigneur et prince naturel était tenu de faire.

Sa Majesté l'empereur et roi vient récemment, et aussi sous la foi du serment, de faire les mêmes promesses et de contracter les mêmes engagements envers les États du Tournésis, et par conséquent d'observer et faire observer les ordonnances de 1762 et de 1773; les États, de leur côté, promirent et jurèrent d'être légitimes, bons et loyaux sujets, etc., comme il se verra plus particulièrement de la copie authentique qui sera jointe.

Les États du Tournésis n'ont dans aucun tems manqué à ce qu'ils devaient à leurs souverains, ni abusé dans aucune circonstance de l'autorité qui leur avait été attribuée par ces différentes ordonnances; ils se flattent au contraire d'en avoir rempli l'objet, en maintenant l'ordre et la police interne dans les communautés du Tournésis, sans frais pour les habitans, et sans surcharger leur administration; la preuve en existe dans les bilans des comptes envoyés au gouvernement au mois de février

1788; ils peuvent même ajouter que leurs députés au nombre de trois, y compris leur pensionnaire, ont plutôt exercé une autorité paternelle, qu'une juridiction ordinaire ou contentieuse; aussi presque toutes les affaires y ont-elles été terminées par la voie amiable, et pas une disposition de leurs députés n'a été révoquée ni modifiée par le gouvernement, ni par les juges délégués.

D'après une conduite aussi irréprochable des États du Tournésis dans l'exercice des droits, dont les uns leur sont octroyés, les autres acquis à titre onéreux, et dont la continuation leur a également été jurée par tous les souverains successifs, ils n'ont pu voir qu'avec la plus vive douleur les dispositions contenues dans ces diplômes et édits, dont l'entière exécution, s'ils en étaient susceptibles, réduirait ces privilèges, franchises, usages et coutumes au néant, et ne laisserait aux États du Tournésis que le triste souvenir de leur existence.

Ils ne s'attacheront point à démontrer ici cette impossibilité, ni les inconvéniens multipliés qui en résulteraient au grand préjudice des fidèles sujets de Sa Majesté; ils en feront la matière d'une représentation particulière (1).

Voici cette représentation :

MADAME ET MONSIEUR,

Les États du Tournésis ont exposé par leur résolution dont l'extrait est joint à la supplique qu'ils ont pris la confiance d'adresser à vos altesses royales, le 28 avril dernier, que d'après les actes les plus authentiques, ils ont incontestablement le droit de juger par leurs députés de toutes contestations indistinctement, qui concernent les tailles et impôts; de connaître et de juger pareillement de tout ce qui tient à la police interne des communautés subalternes de leur district; ils ont aussi exposé et prouvé que la conservation de ce droit leur a été jurée par les souverains successifs de cette province, et récemment par Sa Majesté, ce qui est conforme d'ailleurs à ce que portent le traité d'Utrecht, art. 25, ceux de Radstad et de Bado, art. 28, et celui de la barrière, art. 1^{er}, et ils ont humblement requis la levée provisionnelle

Ils ajouteront cependant, que par la suppression de la judicature de leurs députés, prononcée par l'un de ces diplômes, laquelle emporterait aussi comme accessoire, la suppression des commis et autres préposés à la conservation des impôts et à la rentrée des moyens courans de leur

des dispositions contraires contenues dans les diplômes du premier janvier, et dans les édits des 3 et 12 mars dernier; ils ont ajouté que si ces dispositions étaient exécutées, il ne leur aurait resté que le triste souvenir de leur existence, et qu'enfin il en aurait résulté des inconvéniens, et un préjudice considérable pour les fidèles sujets de Sa Majesté, ce qu'ils se sont flattés de démontrer par des représentations ultérieures.

Ils prennent en conséquence la très-respectueuse confiance d'observer à vos altesses royales, que la suppression des collèges des députés, prononcée par l'art. 8 de l'un de ces diplômes, leur a été un juste motif de dire, qu'il ne leur resterait que le triste souvenir de leur existence.

Dans le vrai, Madame et Monseigneur, sans ces députés, les différens bureaux de leur administration ne seraient plus surveillés, les officiers et employés ne sauraient à qui s'adresser pour demander leur direction dans des événemens imprévus, ils ne sauraient ce qu'ils devraient recevoir et payer, ni à qui rendre leurs comptes.

Le député nommé par l'art. 10 du même diplôme, ne pourrait y fournir, puisqu'il serait tenu de résider à Bruxelles, et qu'outre le rapport qu'il devrait faire des objets relatifs aux provinces de Namur et du Tournésis, dont il serait le représentant, il serait encore chargé du rapport des autres objets de finances que le président du conseil du gouvernement trouverait bon de lui confier.

Par cette suppression des collèges des députés, et par ce nouvel arrangement, personne ne serait qualifié dans la province pour correspondre avec ce député, et le peuple se trouverait entièrement abandonné à lui-même.

Aucun membre des États ne serait d'ailleurs assez hardi pour accepter une commission, qui, d'un côté, l'exposerait à des désagrémens et à des disgrâces, par la difficulté, l'impossibilité même de combiner dans certaines occasions les intérêts du souverain avec ceux des dites provinces, et qui d'un autre côté, le mettrait dans la nécessité ou d'abandonner sa famille, ou de changer de domicile, sans pouvoir s'assurer de se maintenir dans cette commission après un terme de trois ans.

S'il s'en trouvait d'assez hardis pour entreprendre cette commission, les habitans de ces deux provinces n'en seraient que peu ou point sou-

administration, ils se trouveraient d'abord dans les plus grands embarras, puisqu'ils ne pourraient ni empêcher les fraudes, ni déterminer la quotité de certains impôts à payer dans leur district, et se verraient par-là dans l'impossibilité de fournir aux aides et subsides, et aux autres charges de leur administration.

lagés. Quelle ressource en effet pourraient attendre ceux du Tournésis, lorsque le choix tomberait sur un membre des États de Namur, et que pourraient espérer les Namurois, lorsque le député serait l'un des membres des États du Tournésis! Quand on supposerait à ce député la meilleure volonté d'être également utile aux habitans de ces deux provinces, il ne pourrait y parvenir, à cause de la grande différence tant dans la culture, les productions et le commerce, que dans les privilèges, coutumes et usages qui leur sont respectifs.

L'éloignement et la multiplicité des objets, et le peu de tems que durerait sa commission le mettraient d'ailleurs dans l'impossibilité d'opérer également le bien pour ces deux provinces.

D'après ces observations, il ne peut, Madame et Monseigneur, rester le moindre doute que ces changemens ne pourraient être mis à exécution qu'au grand préjudice du peuple, par conséquent contre l'intention de Sa Majesté et contre celle de vos Altesses Royales, et en anéantissant entièrement les États, aux mépris des loix sacrées des inaugurations.

La révocation du pouvoir arbitraire des intendans que Sa Majesté vient de prononcer par sa déclaration du 30 avril, dont quelques exemplaires ont circulé dans le public, et dont ce public attend avec impatience la publication; le soulagement d'ailleurs que vos altesses royales ont daigné procurer à ceux qui y ont eu secours, sont, d'un côté, une preuve non équivoque qu'on n'est parvenu à faire adopter ces changemens, qu'en trompant la religion de Sa Majesté et celle de vos Altesses Royales, et sont un présage assuré de l'autre, d'un accueil favorable des justes plaintes des États du Tournésis.

Ils s'en flattent d'autant plus, que dans toutes les occasions ils ont donné des marques des plus certaines de leur fidélité et de leur zèle pour l'anguste maison d'Autriche, et que les nouvelles dispositions que renferment ces diplômes et les édits, qui en sont une suite, feraient naitre une infinité d'inconvéniens, et occasionneraient un préjudice très-considérable aux fidèles sujets de Sa Majesté.

Il est notoire en effet, que la province du Tournésis forme l'extrême frontière des États de Sa Majesté, et que bordant presque de tous les

Il ne leur reste donc dans ce moment qu'à réclamer avec autant de confiance que de respect, l'exécution de promesses solennelles de Sa Majesté, et à la supplier, avec les plus vives instances, de vouloir suspendre provisionnellement l'exécution de ces diplômes et édits, jusqu'à

côtés les terres de France, la surveillance doit être très-exacte, pour empêcher l'entrée des boissons étrangères et sujettes à quelque impôt; il ne l'est pas moins, que semblable surveillance ne peut être fructueusement exorcée, que par des administrateurs qui en sont spécialement chargés par état et par serment, et qui demeurent sur les lieux.

Aussi les États du Tournésis peuvent-ils assurer vos Altesses Royales que leurs députés se sont constamment acquittés de cette commission, avec autant d'exactitude que d'économie, et que les changemens qu'on y ferait ne pourraient qu'être préjudiciables à leur administration et aux habitans.

D'ailleurs, si les collecteurs des tailles et les régisseurs et fermiers des impôts devaient prendre la voie ordinaire de procédure indiquée par le nouveau réglemant, ils ne pourraient contraindre les contribuables, tel mince qu'en serait l'objet, qu'après un terme de trois mois, et elle occasionnerait pour chacun au moins une dépense de 50 florins, tandis que de la manière usitée, un collecteur, régisseur ou fermier n'était tenu de lever qu'une seule commission pour tout un village, et sur la comparition qui s'ensuivait, les juges députés arrangeaient les parties, sans autres frais que ceux de l'insinuation; et s'il y avait contestation, ce qui n'arrivait que très-rarement, elle devait être sommaire, et il était disposé de suite selon les ordonnances, et dans tous les cas, sans épices.

Les inconveniens, Madame et Monseigneur, seraient encore bien plus grands pour tout ce qui tient à la police interne des communautés subalternes du Tournésis, si ces diplômes et édits étaient exécutés, et l'on verrait bientôt les juges des nouveaux tribunaux accablés de ces procès, auxquels feue S. M. l'impératrice reine a mis fin par son ordonnance du 2 de décembre 1762, en attribuant, pour le bien de ses fidèles sujets du Tournésis, toute connaissance et juridiction en cette partie, auxdits députés, sauf le recours au gouvernement.

En effet, avant cette ordonnance, presque tous les villages étaient en procès, et ces procès pour la plupart devaient leur être à la mésintelligence ou à la jalousie des principaux habitans d'une même communauté; depuis lors lesdits députés, par le moyen de quelques conférences dans leurs assemblées ordinaires, entre les intéressés, assez

ce que sur un compte exact de l'état des choses, elle puisse statuer définitivement les changemens dont ces différens objets sont susceptibles.

Le 16 octobre de la même année, les Consaux adressèrent à Sa Majesté impériale la représentation suivante :

SIRE,

« Votre peuple de Tournai porte humblement aux pieds du trône, avec l'hommage qu'il réitère de sa fidélité, les sentimens les plus vifs de l'amour et de la gratitude dont il fut pénétré à la lecture de la gracieuse dépêche, à jamais mémorable, du 21 du mois dernier, émanée au nom de votre Majesté Impériale, et ensuite de ses ordres, par son lieutenant-gouverneur et capitaine-général par *interim*, le comte de Murray.

souvent même sans le secours d'avocat ni de procureur, les ont terminés par la voie amiable.

C'était pour procurer cette tranquillité si désirable et si avantageuse aux communautés et à tous les individus, et nullement pour le profit particulier des membres desdits États, puisqu'ils ne percevaient ni droit d'apostille ni épices, qu'en 1773, il a été fourni des deniers de l'administration générale du Tournésis une somme de 40,000 florins, à titre de désintéressement aux officiers du ci-devant siège royal de Tournai.

Pour ces motifs, et à l'appui surtout des promesses solennellement jurées par Sa Majesté, les États du Tournésis espèrent que vos altesses royales daigneront les faire réintégrer dans la jouissance de leurs privilèges, franchises, usages et coutumes, et faire révoquer en conséquence les dispositions postérieures qui y sont contraires; ils le demandent avec d'autant plus d'instance, qu'ils ne savent dans ce moment quels moyens employer pour la perception des tailles et impôts, et pour le maintien de la police interne des communautés subalternes de leur district.

Nous sommes avec le respect le plus profond,

MADAME ET MONSIEUR,
DE VOS ALTESSES ROYALES,

Les très-humbles et très-obéissans serviteurs.

LES ÉTATS DU TOURNÉSIS.

Par ordonnance, *était signé* DEVIANNE.

Le 12 Mai 1787.

TOM. 2

40

» Il ne reste plus, sire, à votre tendresse paternelle, que d'ajouter à son triomphe une bénédiction éternelle : déjà le cœur indulgent et magnanime de votre Majesté s'est préparé cette gloire, en annonçant par l'article 4 de cette dépêche, le redressement entier des autres objets contraires à la constitution.

» C'est donc en conjurant votre bonté, réclamant votre équité, invoquant enfin votre justice, que votre peuple Belgique sollicite avec instance et supplie avec humilité :

» 1°. Que votre Majesté, en accélérant la nomination aux abbayes dont les abbés sont membres des États des provinces, veuille pourvoir de supérieurs les autres monastères qui en manquent. Ceux-là, sire, doivent nécessairement y représenter des corps qui font partie de la nation ; ceux-ci ont le droit de diriger des communautés qui ont celui égal d'exister. Faites cesser, Sire, ce moyen détourné d'extinction, il est aussi illégal que celui d'empêcher ces maisons de se perpétuer par de nouveaux sujets, ou de gêner et embarrasser leur réception.

» 2° Dans les circonstances rendues actuellement difficiles de rappeler dans le cloître ceux de l'un et l'autre sexe qui, foudroyés par l'autorité, ont dû l'évacuer, malgré la réclamation infructueuse de leurs larmes : que le bon plaisir de votre Majesté soit au moins de leur assigner dans l'une de leurs maisons un asyle volontaire où ils puissent, restitués en quelque façon à leur état, y vivre sous une règle commune à prescrire par les évêques, et y finir leurs jours avec une assurance de secours, que sans cette réunion on ne pourra s'exempter, lors des infirmités de leur âge, de devoir augmenter au préjudice ou retardement des établissemens auxquels, selon le dessein manifeste de votre Majesté, les biens dont ils furent dépouillés doivent servir.

» 3° Fondés sur ses intentions, nous la supplions de vouloir ordonner que les États de ses provinces soient ins-

truits de la manière la plus exacte des produits de ces possessions, afin que les ayant combinés avec leurs charges, ils puissent suggérer à votre Majesté, et les fondations les plus conformes à ses vues d'humanité, et les biens par elle à y attacher pour dotation, desquels l'administration surveillée, ensuite du droit et usage de la province, par ses magistrats municipaux, serait opérée par les réglemens que votre Majesté juggera à propos d'émaner.

» 4^o Que par la révocation de l'édit du 16 octobre 1786, en laissant à chaque évêque le soin et la conduite de son séminaire, et à l'université de Louvain le réglemant des études, avec la jouissance entre-tems de ses privilèges, votre Majesté daigne communiquer aux États de ses provinces les changemens qu'elle souhaiterait d'apporter au régime de cette université, afin qu'après l'inspection et visite légale que son institution permet et ordonne même, ils puissent lui présenter les réformes qu'on pourrait y faire. Que votre Majesté nous permette d'observer à ce sujet, que l'enseignement de la science de notre sainte religion, n'ayant pour maîtres et directeurs naturels et nécessaires que ceux à qui d'institution divine les âmes sont confiées, il est aussi peu concevable de séparer du ministère sacré cette partie, qu'il est impossible dans le droit et par le fait, que la souveraineté temporelle supplée effectivement à la puissance spirituelle. Supposer que l'instruction à donner des principes, le développement à exposer des conseils, l'application à faire des rites, l'explication de la discipline, dont les changemens, seraient-ils même utiles, ne sont guère suivis quand ils sont commandés, sont des objets assez indifférens, pour que l'examen que les évêques pourraient en faire dans le presbytère, puisse remplacer leur intervention indispensable dans le régime des études de leurs élèves; c'est, nous prendrons la confiance de le dire à un prince qui aime la vérité pour régner par la sagesse, c'est renverser les idées reçues et

consacrées par des siècles , c'est faire naître l'épouvante entre les fidèles, mettre aux prises leur conscience avec leur devoir, jeter l'alarme dans le troupeau, faciliter enfin aux loups l'ouverture du bercail.....

» Enfin, que votre Majesté veuille faire évanouir les inquiétudes que l'ordonnance du 8 septembre 1784, et autres concernant le mariage, ont justement fait naître. Qu'à cette fin les dispositions de ces édits soient conciliées avec celles contenues dans les concordats faits sur cette matière avec la puissance ecclésiastique.

» Il n'en est pas Sire, de ce contrat comme des autres : l'accomplissement en est si précieux, l'infraction si nuisible à l'État, son exécution tient à des règles si difficiles à la nature, que le sceau formel de la religion, la force du serment, l'appareil de la promesse et de ses témoignages, la solennité du jour sont à peine suffisants pour en lier l'engagement et en continuer les effets. La volonté de votre Majesté est de garder les mœurs et de maintenir à vos sujets leur condition, en assurant leur naissance; dès lors rendez, Sire, à cette convention importante tout son caractère distinctif; attribuez-en sans réserve le jugement et la connaissance aux tribunaux les plus éclairés, aux plus sages, aux plus augustes. Ordonnez la rédaction de cet acte sous une autre clause que celle de l'art. 19 de l'ordonnance du 6 août 1778, avilissante pour des ministres du seigneur. Rétablissez le dépôt de ses registres dans celui ancien des dicastres municipaux les plus fréquentés, où il est plus aisé d'en faire l'indagation et d'en avoir, au moindre besoin, l'inspection et la communication.

« Telles sont, Sire, nos humbles demandes et nos instantes prières. Nous pourrions puiser abondamment dans d'autres motifs les avantages qui en résulteront; mais attendu la parole et promesse authentiquement confirmée et irrévocablement répétée de votre Majesté, de garder et maintenir nos loix, coutumes, libertés, franchises et pri-

viléges , nous n'abuserons par de ses momens précieux.

» Daignez, Sire, recevoir les vœux de notre attachement pour votre personne sacrée et pour l'illustre maison dont vous faites resplendir l'éclat. La nation Belgique soumise à ses maîtres, les a en tout tems aimés, les aimera et les secourra toujours de son sang et de ses biens. Ne craignez pas, Sire, qu'elle abuse de vos bontés, elle ne les sent que pour les reconnaître. Eclairée, elle connaît ses droits : heureuse par eux, elle y attache son existence : mais juste et fidelle autant que modérée, elle respecte ceux inviolables du trône, et les défend comme les siens jusqu'à la mort. Ce que votre Majesté doit craindre, qu'elle nous permette de le dire, ce ne sont pas les mouvemens de son peuple, ils sont toujours réguliers quand il est bien conduit ; mais les écarts, les bévues, les inepties d'une foule de ceux qui furent et sont encore au timon des affaires. Ces gens, Sire, sans nom, sans naissance, sans fortune, sans lumières, ne cherchent pas votre gloire ni votre service, ni le bien-être de ce pays, ni l'avantage de vos sujets, mais le leur particulier ; ceux de leur famille et de leurs adhérens. C'est donc sur eux que votre Majesté doit faire tomber et réjaillir ses regrets. Mais informée d'où vient le mal, remontant à sa source, sa sagacité l'appréciera et sa sagesse l'arrêtera. »

» Nous sommes avec le respect le plus profond et la plus humble soumission,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE,

Les très-humbles et très-obéissans et très-fidèles
sujets,

*Les Consaux faisant les États de votre ville de
Tournai, et de ses Banlieues.*

Était signé PLATTEAU, Sre.

Tournai, ce 16 octobre 1787.

Enfin les États du Tournésis adressèrent à Joseph II des représentations sur le séminaire-général et autres objets de religion. Elles étaient conçues en ces termes :

SIRE,

Nous ne pourrions que très-faiblement peindre aux yeux de votre Majesté, la joie qu'a fait naitre le décret émané par ses ordres, le 21 septembre dernier. Cette dépêche à jamais précieuse et mémorable, a fait une sensation d'autant plus vive sur tous les cœurs, que d'un côté elle donne les preuves les plus éclatantes de la justice et des bontés paternelles de votre Majesté envers ses fidèles sujets Belges, et que de l'autre, en assurant le maintien de la constitution, elle rétablit dans ses provinces la paix, la tranquillité et le commerce.

Permettez, Sire, qu'en adressant directement à votre Majesté nos justes et sincères remerciemens pour ce bienfait, nous lui retracions avec confiance, les points sur lesquels il reste à prononcer définitivement, pour rendre ses fidèles sujets du Tournésis heureux à tous égards.

Nous observons d'abord à votre Majesté, d'après les représentations faites par les évêques, par celui de Tournai entr'autres, en avril 1786, et en janvier 1787, que par les canons de l'église . notamment par le concile de Trente , reçu et publié dans ce pays , et qui par là fait une loi de l'église et de l'État, c'est aux évêques à se choisir et à se former des ouvriers dans tout ce qui tient aux fonctions du saint ministère, et que pour bien remplir cette tâche ; il est essentiel que les jeunes gens qui s'y présentent , soient élevés dans les sentimens de piété et dans les sciences et pratiques nécessaires à ces fonctions, sous les yeux de leur évêque , tant pour découvrir les marques d'une véritable vocation à un état si intéressant et si sublime , que pour connaître les mœurs, la conduite, les talents et le zèle de ces élèves , pour les employer selon leur capacité respective et le plus fructueusement au salut des âmes et au bien de l'État.

Bien loin, Sire, qu'on puisse atteindre à ce but par l'établissement d'un séminaire-général; car en supposant même à celui qui y présiderait, les qualités les plus éminentes dont un individu puisse être doué, elles ne lui suffiraient certainement jamais pour fournir à tout ce que cet état exige, n'y eût-il que le grand nombre des élèves qui seraient confiés à ses soins.

Nous pouvons citer pour garans de la vérité de cette assertion, tous les établissemens vastes, tel qu'aurait été celui proposé pour un séminaire-général, dans lequel il serait aussi impossible de faire observer une bonne discipline, à cause de la différence des provinces, de langues, de mœurs, etc. que d'empêcher que la contagion ne s'y engendre par le mauvais exemple, et que les maladies ne s'y contractent, et ne s'y perpétuent par la réunion d'un nombre aussi considérable d'individus, dans un même édifice.

Ces considérations jointes, 1^o, au danger qu'il y aurait de voir introduire quelque système erronné, à défaut de surveillance de la part des premiers pasteurs qui en sont spécialement chargés par état; 2^o à la dépense que ce nouvel établissement occasionnerait de plus aux familles de ces élèves, dont les facultés le plus souvent ne suffisent qu'à peine; 3^o enfin à la subversion des bourses fondées dans les séminaires particuliers, ont fait naître une telle répugnance pour ce séminaire-général, que nous pouvons assurer votre Majesté, que nous manquerions infailliblement de ministres, pour le peu que cet établissement subsisterait encore.

On ne s'en aperçoit que trop, et déjà, Sire, on manque de prêtres pour rendre service dans les paroisses; nous venons même de voir, non sans peine, qu'à cause de l'incertitude qui subsiste encore à cet égard, et par une suite de cette répugnance pour un séminaire-général, pas un seul sujet de votre Majesté du diocèse de Tournai, ne s'est

présenté à la dernière ordination, pour recevoir le sous-diaconat, quoique plusieurs avaient les qualités et capacité requises pour y être admis.

Il serait très-difficile en outre, ou plutôt il serait impossible, de trouver des sujets, qui, après avoir achevé leur cours de théologie au séminaire-général, eussent l'esprit assez pliable pour se faire aux règles et usages d'un monastère, et ce monastère fournirait difficilement à la dépense d'un sujet, pendant tout un cours de théologie, sans que ce sujet soit lié à ce monastère.

Tous ces motifs réunis nous persuadent, Sire, que votre Majesté daignera définitivement prononcer la suppression du séminaire-général, et réintégrer les séminaires-épiscopaux, particulièrement celui du diocèse de Tournai, qui depuis son établissement, a fait, et quant au spirituel, et quant au temporel, un bien infini à la province.

Le bien et l'avantage, Sire, que l'université de votre ville de Louvain a constamment procuré à la religion et au pays, et la nécessité d'y faire renaitre le concours et l'émulation, nous sont pareillement des motifs bien pressans pour supplier votre Majesté de la réintégrer dans ses droits, même dans celui de nommer aux bénéfices, laissant néanmoins aux évêques et aux États, à cause de l'intérêt qu'ils y ont respectivement et pour un plus grand bien, le soin de prévoir et d'opérer de concert avec les membres de cette université, et sous l'agrément de votre Majesté, les changemens dont cet établissement peut être susceptible.

La défense faite aux ordres mendians de recevoir des novices, ne laisse pas, Sire, d'affecter vos fidèles sujets, et leur est d'autant plus nuisible, surtout aux habitans du Plat-Pays, que si elle subsistait encore, il serait impossible aux individus de ces couvens, malgré tout leur zèle, dont on a d'ailleurs sujet d'être contens, d'y procurer le moindre secours spirituel; veuillez donc, Sire, aux vives

instances de ces habitans , dont nous sommes les représentans, révoquer d'abord cette défense et réintégrer ces couvens dans l'état où ils étaient à l'époque de l'émanation de l'ordonnance qui interdit l'admission des vœux avant l'âge de 25 ans.

Nous osons supplier votre Majesté de vouloir, en exécution des promesses jurées par son acte inaugural, et conformément à la disposition contenue dans l'article 2 de ladite dépêche du 21 septembre dernier, et au droit commun du pays, réintégrer les évêques dans leurs droits et juridiction , surtout pour les cas de mariage, à l'égard desquels il est résulté quantité d'inconvénients depuis l'émanation de l'édit du 28 septembre 1784.

Nous osons encore supplier votre Majesté de vouloir, en conséquence de la déclaration de l'art. 3 de la susdite dépêche, accélérer la nomination à l'abbaye de S^t-Martin, vacante depuis le mois de janvier 1784, qui a droit de représentation dans notre corps, et dont la conservation fait partie de notre constitution.

Cette nomination, Sire, est d'une nécessité d'autant plus urgente, que les occupants des biens de cette maison (il en est un assez grand nombre dans la province), sont dans la plus grande crise depuis la suppression de quelques monastères, surtout de celui de la Chartreuse-lez-Tournai, dont les supérieurs, par principe de bienfaisance et de charité, accordaient les biens en louage à la moitié moins qu'ils sont actuellement loués par les administrateurs de la caisse de religion, circonstance d'autant plus alarmante, que nous ignorons l'emploi du produit des biens de ces couvens supprimés.

Les bienfaits d'ailleurs que cette abbaye répand en donnant ses biens en louage à un très-bas prix, par les mêmes principes; les avantages et les ressources qu'elle procure, surtout aux familles les plus nombreuses, les aumônes considérables enfin qu'elle distribue dans toute la province

font, Sire, que tous vos fidèles sujets Tournésiens aspirent, ainsi que nous, après cette nomination.

Nous supplions finalement votre Majesté de vouloir, pour les mêmes motifs, nommer à l'abbaye de S^t-Mard, vacante depuis 1779, comme ayant pareillement droit de représentation dans notre corps, et dont la conservation fait par conséquent aussi partie de notre constitution.

Il est vrai, Sire, que par décret du 23 septembre 1779, le supérieur de cette abbaye a été autorisé d'intervenir dans nos assemblées pendant le tems que vaquerait la dignité abbatiale, mais il ne l'est pas moins que cet arrangement ne s'accorde pas avec la constitution.

Quelles qu'aient pu être par conséquent les raisons particulières qui ont engagé le gouvernement à porter alors cette disposition, elles ne peuvent prévaloir aujourd'hui au bien public, surtout d'après les promesses réitérées de votre Majesté, et dans la circonstance que cette maison ne peut que gagner par cette nomination, tant pour la régularité que pour l'économie; c'est le seul moyen, d'ailleurs, de tranquilliser toutes les classes du peuple, qui toutes ont plus ou moins d'intérêt à la conservation de cette maison suffisamment et même amplement dotée.

Sire, en disposant favorablement sur ces demandes, votre Majesté rendra certainement ses peuples heureux, qui, en bénissant le ciel d'avoir pour maître un aussi puissant bienfaiteur, ne cesseront d'y adresser les vœux les plus fervens pour la conservation des jours précieux de sa personne sacrée et de son auguste maison.

Nous sommes, etc., etc.

LES ÉTATS DU TOURNÉSIS.

Tournai, ce 17 octobre 1787.

Sourd à toute autre concession, Joseph II persévéra dans son système. La résistance ne se fit pas attendre. Le peuple irrité porta des cocardes, des uniformes; on arbora des

drapeaux : c'étaient les symptômes de la révolution qui allaient éclater.

Bientôt après le Tournésis accéda à l'union formée de tous les États belgiques. A l'exemple des autres villes, il s'organisa dans la nôtre une association armée dont le chef était le comte de Dudzele. Elle s'empara de tous les postes après le départ du régiment de ligne, avec lequel elle eut des démêlés assez sérieux.

Cependant les Consaux avaient reçu des gouverneurs (8 juillet) une dépêche par laquelle ils les informaient que l'intention du monarque était d'appeler à Vienne des députés des États de toutes les provinces. En conséquence M. Van der Gracht mayeur et Delvigne d'Angy furent choisis pour se rendre auprès de Joseph II.

Ces députés étaient chargés de réitérer à l'empereur l'assurance du dévouement et de la fidélité de la ville de Tournai et du Tournésis et de lui demander la révocation de tous les édits portant atteinte aux droits et aux privilèges de la nation. Ils devaient de plus suivre les instructions données par les états du Brabant pour autant qu'elles ne fussent pas contraires aux intérêts du Tournésis; et pour les cas non prévus, ils devaient s'en référer à leur avis ou à celui de la pluralité. Tels étaient leurs pleins pouvoirs. De retour de leur mission à Vienne, d'où ils rapportaient l'espoir d'un arrangement, les députés firent leur rapport aux Consaux le 7 septembre.

Le comte de Murray annonça aux consistoires le 24 que les États s'étant soumis aux *préalables*, prescrits par Sa Majesté, qu'ainsi la dignité du trône étant satisfaite, l'empereur suivant le mouvement de son cœur paternel avait décidé que les constitutions, privilèges, *joyeuse-entrée* serai^{ent} maintenus; les tribunaux et les intendances supprimées, et que les juridictions anciennes des États subsisteraient sur l'ancien pied. En conséquence les volontaires furent remerciés, car un des points essentiels

des *préalables* était l'abolition des compagnies bourgeoises. Mais l'empereur n'avait point révoqué les édits relatifs au clergé. On repré senta de nouveau, on demanda la suppression du séminaire-général, le rétablissement des couvens supprimés etc. etc.(1), de sorte que les conférences de Vienne furent infructueuses.

Bientôt les États refusèrent les subsides, et les mesures violentes de Joseph II appelèrent sur la scène politique Van der Noot, Vonck, Van Eupen et quelques abbés qui tinrent lieu de gouvernans. L'armée des *patriotes* s'organisa. Le commandement en fut donné au colonel Van der Meersch, officier distingué, qui avec sa petite troupe obtint de grands succès sur les Autrichiens.

Les impériaux (*keizerlyken*) chassés de Bruxelles ayant été repoussés jusque sur les frontières du Luxembourg, les provinces se déclarèrent successivement indépendantes et affranchies de leur domination. A leur sollicitation le Tournésis suivit leur exemple. En conséquence le magistrat de Tournai porta la proposition de déchéance à la délibération des bannières convoquées à cet effet. Douze bannières se prononcèrent contre la déchéance, vingt-quatre l'adoptèrent. Ce qui fit passer le projet conformément à la charte de 1424, qui statuait qu'aucune décision ne pouvait être prise qu'à la majorité des deux tiers des bannières. Le 26 décembre (2), après une messe du Saint-

(1) Sur la fin de juin de 1783, on avait fait sortir successivement les religieux et religieuses des couvens supprimés. C'étaient, à Tournai, les Chartreux, les Dominicains, les Croisiers et les Carmélites. On avait transporté à Bruxelles 800 livres d'argenterie trouvées dans leurs maisons.

(2) L'hiver de 1789 fut excessivement rigoureux. Il gela depuis le 25 novembre jusqu'au 14 janvier sans cesser. La classe pauvre eût cruellement souffert sans la bienfaisance vraiment extraordinaire de personnes charitables et la prévoyance de ses magistrats.

La cherté des denrées occasionna en France une infinité de révoltes.

Esprit chantée à la cathédrale, à laquelle avaient assisté les États du Tournésis, les Consistoires, le grand doyen, les compagnies bourgeoises et les volontaires, les bannières déclarèrent la déchéance de Joseph II. L'acte fut lu au peuple, au balcon de la chambre des arts et métiers, par le souverain grand doyen Taffin, entouré des massiers du magistrat. Cet acte était ainsi conçu :

« Les XXXVI bannières (1) formant le peuple de la ville de Tournai et de ses anciennes banlieues ont, par l'organe de leurs représentans les grands souverains doyens, doyens et sous-doyens de la chambre des arts et métiers de cette ville, déclaré et déclarent l'empereur Joseph II déchu de sa souveraineté de la ville, cité et seigneurie de Tournai et de ses banlieues.

» Mandent et ordonnent (2) en conséquence aux prévôts

Si notre cité en fut préservée, elle le dut à la sollicitude des Consaux, du chapitre et de l'abbé de S^t-Martin qui firent acheter en Flandre, en Hainaut et dans le Brabant du grain pour le revendre à perte. C'est ainsi que le blé qui valait à S^t-Amand 42 livres la rasière et 52 à Lannoï, n'atteignit point à Tournai le prix de 28 livres.

(1) Nous avons parlé souvent des bannières dans le cours de cet ouvrage. Voici dans quel ordre elles étaient classées à la fin du dernier siècle. Les brasseurs formaient la première bannière, les tanneurs la seconde; venaient ensuite : 3. les épiciers et les apothicaires, 4. les couvreurs, 5. les graissiers, 6. les laboureurs, 7. les haute-liciers, 8. les chirurgiens, 9. les boulangers, 10. les cabaretiers et les fruitiers, 11. les chaussetiers, 12. les cordonniers, 13. les tailleurs d'habits, 14. les orfèvres et les vitriers, 15. les futailleurs, 16. les bouchers, 17. les couteliers et les fondeurs, 18. les charpentiers et les menuisiers, 19. les armuriers et les gorrelliers, 20. les teinturiers et les foulons, 21. les maréchaux, 22. les poissonniers, 23. les bateliers, 24. les cordiers, 25. les gantiers, 26. les tonneliers, 27. les filtiers et les retordeurs, 28. les maçons et les tailleurs de pierre, 29. les vieux-wariers, 30. les chapeliers, 31. les tisserands et les sayeteurs, 32. les éguilletiers, 33. les savetiers, 34. les épingliers, 35. les panneurs et les charrons et 36. les corroyeurs.

(2) La chambre des arts et métiers s'arrogea depuis cette époque la souveraine autorité dans Tournai au préjudice des Consaux qui sacri-

et jurés, mayeurs et échevins de cette ville (continués provisoirement dans leurs fonctions par les bannières) et à tous autres qu'il appartient que les présentes soient publiées et affichées aux lieux accoutumés et partout où besoin sera, afin qu'elles soient connues et que personne n'en prétexte cause d'ignorance. »

A midi le chanoine Colins de Tarsienne prononça à la cathédrale un sermon politique adressé aux magistrats, aux doyens et au peuple assemblés. Ensuite il lut la déclaration des bannières. En conséquence de cette résolution, les magistrats, les doyens de la chambre des arts et les États du Tournésis jurèrent sur les saints évangiles de défendre les droits, privilèges et constitutions de la province et le maintien exclusif de la religion catholique, au cri de *vive la nation* ! Tous les villages et toutes les communautés religieuses avaient été invités d'assister à la messe et de prêter le serment du jour.

Les jours suivans les Consaux et les États firent un appel au patriotisme des volontaires. Le comte De Lannoy en fut nommé le commandant. Le 5 janvier il en partit 500, parmi lesquels on distinguait beaucoup de nobles. Le 6 il en partit autant. Leur enthousiasme était tel qu'il détermina un grand nombre de patriotes à s'enrôler. De partout les villageois conduits par leurs pasteurs, dans les mains desquels un crucifix tenait lieu d'épée, coururent en troupe à Bruxelles où l'on mit à profit leur dévouement.

Le 12 janvier, les provinces, excepté le Luxembourg, se réunirent à Bruxelles où elles signèrent un acte d'union qui formait d'elles toute une confédération sous la déno-

fièrent beaucoup à la paix et à l'union. C'est ainsi que lorsqu'en 1790 il fut nécessaire d'envoyer un député à Bruxelles pour représenter le Tournésis, ce fut le grand doyen de cette chambre, Taffin, qui fut chargé de cette mission et présida le congrès comme député du Tournésis.

mination d'États-Belgiques-Unis. Un congrès fut établi pour l'exercice de l'autorité souveraine. On y vota des sommes pour l'entretien et la solde de l'armée. Le Tournésis forma en outre une association qui prit le nom de *légion Nervienne*. Elle était composée de fantassins et de dragons, et fut incorporée plus tard dans les dragons du Hainaut, au grand mécontentement des Tournaisiens. Un emprunt ayant été levé sur le clergé, le chapitre de Notre-Dame souscrivit pour 200,000 florins et l'abbaye de Saint-Martin pour 60,000 et quatre pièces de canon.

C'était peu que tout cela. Pour engager le peuple à la défense de la patrie et de la cause nationale, des processions où l'on priait pour le succès des armes des patriotes, parcouraient la ville presque chaque dimanche. A la première procession, il se rassembla sur la Grand-Place plus de 1200 volontaires les uns à pied, les autres à cheval, la plupart en uniforme. Ils étaient de suite dirigés sur le Brabant.

Au mois de juillet, il parut une ordonnance des Consaux appelant au service du pays et de la ville les citoyens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60 ans. La Commune écrivit aussi aux villes et aux villages pour stimuler leur zèle.

On était alors sous le signe du Lion et la révolution brabançonne brillait de tout son éclat. Pour répondre à l'appel fait à leur patriotisme, et pour donner en même tems aux États une marque de leur confiance, les habitans de quarante-trois villages du Tournésis, au nombre de 700 à cheval et d'un plus grand nombre à pied, leur curé en tête, se rendirent le 1^{er} août (1790) avec drapeaux, fifres, tambours à l'hôtel des États, aux cris de *vive la nation! vive les États!* une députation de chaque village entra dans la salle pour exprimer son témoignage d'adhésion et de sympathie politique à ses représentans.

Au sortir de l'hôtel des États, il y eut sur l'Esplanade une espèce de parade au son des cloches et au bruit du

canon; après quoi les bons villageois allèrent se restaurer aux frais de leurs baillis, des abbayes et des couvens. Le dimanche suivant les habitans du Hainaut adjoint vinrent aussi faire une démonstration patriotique. Cette fois les dames se mirent de la partie. Comment ne pas s'é mouvoir de tout ce qui se passait autour d'elles ? On remarquait donc parmi les villageois du Hainaut une compagnie de demoiselles d'Antoing, vêtues en amazones. Les dames de Tournai ayant appris que celles d'Antoing avaient formé une compagnie pour venir présenter leurs hommages aux États, jalouses d'un si beau zèle et d'une initiative aussi heureuse, convièrent d'en faire une semblable. En conséquence, armées de sabres, d'épées, vêtues de robes blanches, et la cocarde aux trois couleurs sur le sein virginal, elles sortirent au nombre de cent par la porte Morelle avec une belle musique, escortées d'une compagnie de volontaires et de dragons et allèrent à la rencontre des dames d'Antoing jusqu'aux seconds Follaix. Après s'être complimentées réciproquement elles reprirent le chemin de la ville. Arrivées à la salle des États les deux troupes d'amazones présentèrent leurs dons patriotiques. Celles d'Antoing, pour faire preuve sans doute de talens militaires, tirèrent un petit canon dans la salle et remirent une adresse imprimée. Nos modernes Clo-rindes, pour faire connaître leurs sentimens aux États, avaient recouru au langage de la poésie.

Joseph II, dont la santé déperissait de jour en jour, était mort le 20 février 1791. Son successeur au trône d'Autriche, l'archiduc Léopold, jaloux de gagner les Belges, consentit à leur rendre leur ancienne constitution sous la garantie de l'Angleterre, de la Prusse et des Provinces-Unies. Mais les propositions modérées de ce prince furent rejetées. Son manifeste daté de Francfort arriva en Belgique vers la fin du mois d'octobre. L'empereur y déclarait qu'il faisait marcher vers les Pays-Bas une armée de

30,000 hommes ; qu'elle arriverait à sa destination le 21 novembre, et qu'à cette époque les insurgés qui ne se seraient point soumis seraient traités en rebelles ; aux provinces qui auraient mis bas les armes, il promettait de respecter leurs privilèges. Les puissances médiatrices engagèrent l'union à se soumettre ; elle s'y refusa. Ce fut sa perte. Le maréchal De Bender ne fit que se montrer (1) ; Van der Noot, Scœnhfeld et Koehler s'enfuirent ; le congrès fut dissous, et l'armée disparut sous l'habit bourgeois : c'était fait de la révolution brabançonne (2). Les Autrichiens étaient rentrés à Bruxelles le 1^{er} décembre 1791. Le 3, la ville de Tournai envoya des députés au maréchal De Bender pour lui offrir sa soumission et le 29 on publia à la Bretèche l'amnistie qu'avait accordée l'empereur.

Ce fut le 9 décembre qu'arriva l'avant-garde des husards d'Estershazy. Le baron de Lunden, colonel du régiment de Clerfayt remplaça le major Lestienne dans le commandement de la place. On répara la forteresse. La ville se trouva tout à la fois encombrée d'émigrés français et de troupes. Au mois de mai on y comptait les régimens de Wurtemberg, d'Ulrichkinsky, d'Alton, de Clerfayt, de Ligne, les chasseurs tyroliens, les grenadiers de Balthodesky, le régiment et les dragons de Latour. Un camp avait été formé entre les portes de Lille et de S-Martin pour les loger.

L'empereur Léopold n'avait fait qu'apparaître sur le trône et était mort quelque temps après son inauguration. Ce monarque n'ayant pu conserver la paix avec la France révolutionnée, les hostilités commencèrent dans la Bel-

(1) Le comte de Merci Argenteau lui avait recommandé de ne prendre que des mesures propres à rétablir la confiance, le calme, l'ordre et le libre cours de la justice. « Il faut, lui avait-il dit, traiter avec douceur un peuple égaré. S. M. ne veut régner que par la clémence ; et l'emploi de ses forces répugnerait à son cœur magnanime.

(2) Le 9 décembre, tous les patriotes Tournaisiens étaient de retour dans leurs foyers.

gique les premiers jours du règne de François II.

C'était Dumouriez qui avait conçu le plan de la campagne, et La Fayette était chargé de son exécution. Dumouriez s'était flatté et faisait espérer que l'invasion de la Belgique serait très-facile. Ce pays récemment agité par une révolution que l'Autriche avait comprimée devait, selon lui, être disposé à se soulever à la première apparition des Français.

La guerre était déclarée depuis quelques jours. La Fayette marcha sur Namur, tandis que d'autres officiers pour masquer et pour soutenir sa véritable attaque devaient s'emparer soudainement de Mons et de Tournai. Les troupes de Biron sorties de Valenciennes arrivent sous Mons, et là, sans même avoir l'ennemi en vue, elles s'écrient : *nous sommes trahis!* et prennent la fuite. Pendant que cet événement se passait à Mons, le maréchal de camp Dillon qui était à Lille, en sort (29 avril 1792), d'après le plan convenu, avec 3000 hommes, dont un tiers de cavalerie, pour marcher sur Tournai. Informé de son mouvement, le général autrichien d'Apponcourt envoya par une manœuvre habile vers le village de Baisieux une division de dragons de Latour qui prit l'ennemi en flanc en même temps qu'elle tombait sur ses derrières. A cette vue la cavalerie républicaine pousse des cris, passe sur le corps de son infanterie, s'enfuit à Lille sans être poursuivie, abandonnant son artillerie et ses bagages. Théobald Dillon, rentré dans la ville après les fuyards, y est massacré par ses soldats avec un lieutenant-colonel du génie nommé Berthois, officier de grand mérite. Leurs corps sont pendus et la populace se joint à cette soldatesque lâche et féroce pour insulter à leurs cadavres.

La nouvelle de ces événements arrêta la marche de La Fayette et causa une agitation générale à Paris. On crut qu'ils avaient été concertés et tous les partis s'accusèrent. Les armées demeurèrent quelque temps dans la plus complète inaction.

Dumouriez vint camper à Maulde sur l'Escaut avec Beurnonville surnommé pour sa bravoure *l'Ajax français* et qui plus tard fut appelé au ministère de la guerre. Il fit quelques ouvrages en avant de ce village et en couronna les hauteurs de sept redoutes. Il n'avait avec lui que huit bataillons et deux escadrons. Néanmoins il fit pendant quatre à cinq mois la petite guerre avec succès aux impériaux vers Buri, Antoing et Tournai.

Le duc de Saxe Tesschen arrivé à Tournai le 16 septembre 1792, y établit son quartier général. Ses troupes après avoir bombardé Lille depuis le 29 septembre jusqu'au 7 octobre, levèrent le siège de cette ville et se replièrent sur Tournai, qu'ils évacuèrent dans la nuit du 7 au 8 novembre. Dumouriez venait de remporter la veille une mémorable victoire à Jemmapes qui valut aux Français la conquête de la Belgique.

Aussitôt après le départ des Autrichiens, les Consaux s'étant assemblés établirent un comité permanent à l'hôtel-de-ville.

Le 8 dans l'après-midi l'officier Englebert, commandant la compagnie bourgeoise de S^t-Sébastien de poste à la grand'garde, vint faire rapport qu'un officier supérieur de l'armée française demandait à la porte de Lille à parler au magistrat. On députa vers lui le grand prévôt De La Hamayde, le mayeur Van der Gracht et le pensionnaire Bonaventure. Ilstrouvèrent le général Labourdonnaye à qui sur sa demande ils remirent les clefs de la ville. Il était accompagné des généraux La Marlière, Miranda, Duval et Ruault. Peu après les troupes républicaines entrèrent en ville au nombre de 15,000.

Une foule d'habitans demandèrent aux Consaux qu'on célébrât cet événement par le son du carillon et de la cloche du beffroi; ce qui fut refusé.

Les premiers soins des Français furent de rechercher les munitions de guerre, les émigrés; de requérir des

vivres, un emprunt d'un million de francs qui devait être fourni par le Tournésis dans les trois jours ; cont et vingt chariots pour le service de l'armée ; le plomb et le cuivre dont il se trouvait, disaient-ils, une quantité superflue dans les maisons religieuses et chez les habitans. Le 9 à la demande du général on plaça sur l'aigle autrichienne qui surmontait le beffroi le bonnet de la liberté. Ce fut un charpentier qui fit l'office de coëffeur. Le général publia alors deux proclamations : l'une à son armée à qui il recommandait la soumission, la discipline et le respect des propriétés ; l'autre aux Belges ainsi conçue :

« Salut aux amis de la Liberté et de l'Égalité !

» La République française en apportant ses armes dans votre pays n'a pour but que de combattre et de repousser les troupes de la maison d'Autriche, et de punir cette famille d'avoir osé attaquer la souveraineté du peuple Français. Elle se montrera jalouse de respecter les droits du peuple Belge, et plus elle a déployé d'énergie pour assurer son indépendance, moins vous devez craindre qu'elle puisse songer à menacer la vôtre.

» Nous entrons chez vous en amis, en concitoyens : nous vous apportons notre haine pour les rois et pour tout pouvoir héréditaire, notre amour pour la liberté et l'égalité. Nous venons vous offrir les conseils de l'expérience et le secours de nos forces. Mais nous ne voulons nous mêler en rien, dans les débats que pourrait faire naître chez vous l'établissement du gouvernement que vous substituerez à celui de l'odieuse maison d'Autriche.

» Les troupes françaises respecteront les propriétés des citoyens ; elles ont manifesté cette disposition dans les pays où nos armes ont obtenu des triomphes ; et des peines sévères ont réprimé les excès que quelques soldats ont osé se permettre. Je prends l'engagement de maintenir la plus exacte discipline dans l'armée que je commande, et je me flatte qu'elle ne donnera lieu à aucune

phinte partout où elle séjournera : la foi républicaine est plus sûre que la parole des rois. D'après ces dispositions, j'ai lieu d'attendre des habitans du pays que je vais parcourir, qu'ils me seconderont de tous leurs efforts et se montreront les ennemis des ennemis de la république française.

» S'il en était autrement, et si les brigands de l'Autriche recevaient de quelques Belges des secours volontaires, je me verrais forcé de traiter en partisans de la tyrannie ceux d'entre vous qui les favoriseraient.

» Les mayeurs, bourgmestres, baillis et autres officiers publics soit électifs, soit à la nomination du ci-devant souverain, continueront de remplir leurs fonctions respectives jusqu'à ce que les citoyens assemblés aient jugé convenable de les remplacer.

» Les curés, vicaires et autres personnes de l'état ecclésiastique exerçant actuellement les fonctions du culte ne seront point troublés dans cet exercice, ni inquiétés en aucune manière, et les frais nécessaires aux approvisionnement des troupes ne seront supportés que par les privilégiés, les ordres et individus supérieurs du clergé, et par les corporations, communautés religieuses séculières et régulières.

» Les revenus perçus au nom du ci-devant souverain, continueront de l'être en la manière accoutumée, mais au profit de la république française, jusqu'à ce qu'il y ait arrangement à cet égard entre les deux nations souveraines française et belge.

» Les biens possédés par des émigrés Français seront administrés, et leurs revenus perçus au profit de la république, jusqu'à ce qu'un décret de la convention nationale ait statué sur leur destination ultérieure. »

Les amis de la liberté établirent aussitôt à Tournai une réunion politique connue sous le nom de club. C'était un chef de bataillon nommé Almain, démocrate furieux, qui

le présidait et dirigeait. On n'y comptait en général que des gens ou tarés ou de basse extraction, et son influence, quoique forte, ne put jamais parvenir à dominer l'administration municipale.

Une partie de la jeunesse entraînée par l'empire irrésistible qu'exerçaient sur elle les innovations et les mots magiques de gloire, de liberté et d'égalité; fanatisée d'ailleurs par les idées démocratiques que des soldats en guenilles savaient lui inculquer, ne fut pas plutôt initiée aux clubs, qu'elle se prit d'un beau dévouement pour leur cause, et l'on forma un bataillon de gardes nationaux belges. Un comédien Luxembourgeois du nom Gotmann s'en fit nommer le chef. On établit aussi une compagnie de *sans-culottes* pour faire avec les troupes françaises le service de la place et celui de la police; car les gardes de ville avaient été mis à la disposition du commandant militaire.

En conséquence du manifeste du général Dumouriez, deux membres du comité des Belges et Liégeois réunis furent députés à Tournai afin d'y établir les choses sur le pied révolutionnaire. C'étaient Digeneff et Balza.

De concert avec le comité des amis de la constitution établi en notre ville, ces députés firent convoquer le 12 novembre, au son du tambour, le peuple à la cathédrale pour nommer une administration provisoire, *par acclamation* (1).

Le soir les nouveaux magistrats se rendirent à l'hôtel-de-ville où se trouvaient les deux Consistoires des prévôts-jurés, mayeurs-échevins. On leur déclara, au nom du peuple, que leurs fonctions ne pouvant se concilier avec la liberté, elles cessaient entièrement, et le nouveau corps administratif fut installé. Il était investi, par pro-

(1) Il y avait un citoyen dans la chaire et un en bas. Celui-ci proposait les candidats; à chaque proposition le peuple l'accueillait ou la repoussait en criant : *bravo*, ou bien : *nous n'en voulons pas*.

vision, de l'exercice de tous les pouvoirs. Chacun de ses membres prêta le 14 sur la place, à la tribune de la Bourse, en présence du peuple convoqué, ce serment : « Au nom du peuple souverain, nous déclarons à la face du ciel et de la terre, que tous les liens qui nous attachaient à la maison d'Autriche sont brisés; jurons de ne plus les renouer et de ne reconnaître en qui que ce soit aucun droit à la souveraineté de la nation. »

Cette administration, dont Bonaventure, homme de grand mérite, était l'âme, se conduisit en général d'après les principes d'équité. Elle montra beaucoup d'indépendance et de fermeté tant envers le pouvoir qu'envers les démagogues (1). Plus tard on nomma aussi une commission provisoire pour le Tournésis. Elle se mit bientôt en rapport avec celle de Tournai. Comme celle-ci elle se distingua par sa modération et sa sagesse. Magloire Goblet la dirigeait dans ses principes.

Jusqu'alors l'aigle autrichienne, ce beau monument qui décorait si bien notre beffroi n'avait cessé de planer sur la ville. Le 22 novembre, elle fut descendue après un tra-

(1) Nous en rapporterons ici quelques exemples.

Le 29 novembre 1792, l'on s'était plaint au club qu'il y avait beaucoup d'émigrés français et notamment des prêtres qui, au mépris des lois, restaient encore à Tournai et y fomentaient des troubles. On avait donc résolu d'envoyer une députation à l'administration pour l'inviter à faire rechercher ces perturbateurs et à les livrer au glaive des lois françaises. L'administration répondit que les lois contre les émigrés n'existaient que de la nation française à ceux-ci; qu'elles ne pouvaient être exécutées que par elle et à sa réquisition, et qu'il n'appartenait point au corps administratif à diriger l'action de ses commissaires. Que les émigrés français ne pouvaient être atteints par les lois belgiques que dans les cas où ils troubleraient l'ordre public ou nuiraient aux droits du peuple; que s'il y en avait dans ce cas, elle invitait le club à les faire connaître.

Le 22 décembre, le commissaire des guerres Cailly l'avait requise de la part du général, sous la responsabilité personnelle de ses membres et avec menace d'exécution militaire, de faire mettre en état et de

vail des plus pénibles. On l'orna de rubans tricolores pour l'envoyer à Paris. Le départ eut lieu la nuit. Des dragons escortèrent l'illustre et haut prisonnier au corps de bronze jusqu'à Lille, à la lueur des fallots. Ce fut avec bien des regrets que l'administration en fit hommage à la Convention dans la personne du général Omoran, commandant en chef du Tournésis et des Flandres.

Le 6 décembre, l'arbre que le chapitre plantait chaque année, lors de l'ouverture de la foire de l'Ascension en commémoration de ses privilèges, peint des couleurs tricolores et surmonté de l'humblé bonnet phrygien fut élevé solennellement sur la place, à la demande du club des amis de la liberté. Il fut remplacé plus tard par un chêne.

Le 20 décembre, le général commandant fit publier au son de trompe, de la manière la plus solennelle, une pro-

meubler, dans le terme de deux fois vingt-quatre heures; les pavillons militaires des casernes pour les officiers. L'administration envoya le lendemain au général la lettre suivante.

« GÉNÉRAL.

» Nous vous envoyons copie de la lettre du commissaire Cailly, vous priant de nous dire par écrit si c'est par vos ordres et avec votre approbation qu'elle a été écrite.

» Au surplus nous vous ouvririons volontiers nos archives, et vous n'y trouveriez pas certainement aucune lettre ou réquisition où le despotisme autrichien ait osé user de semblables menaces. »

Il y avait donc encore du sang nervien dans les veines de ces hommes!

Le 29 janvier 1793, le parti des clubistes n'ayant pas prévalu dans les premières assemblées primaires, le général et les commissaires nationaux requièrent l'administration de publier une proclamation rédigée par eux, qui déclarât nul et illégal tout ce qui avait été fait par les assemblées primaires la veille. Le corps administratif s'y refusa énergiquement. Une autre fois le commissaire Sta inculpé d'avoir levé des contributions à force armée sur les habitans de Tournai, demande à l'administration une déclaration constatant la fausseté de cette accusation. L'administration bien informée la lui refuse (8 décembre 1792).

clamation de l'assemblée nationale (1).

C'était en substance le décret qu'elle avait pris le même jour, et qui statuait que dans tous les pays où les généraux des armées de la république auraient porté ou porteraient leurs armes, ils supprimeraient toutes les autorités établies, les impôts, les droits seigneuriaux, et convoqueraient de suite le peuple en assemblées primaires, pour l'organisation d'une administration et d'une justice provisoire. Ce décret de la Convention avait produit dans toute la Belgique la plus pénible sensation. Toutes les administrations élevèrent la voix pour en empêcher les

(1) On y lisait :

Le peuple Français au peuple Belge.

FRÈRES ET AMIS !

Nous avons conquis la liberté et nous la maintiendrons. Nous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable qui vous a toujours appartenu et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime.

Nous avons chassé vos tirans. Montrez-vous hommes libres et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets et de leur retour.

Dès ce moment la nation française proclame la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités civiles et militaires qui vous ont gouvernés jusqu'à ce jour et de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent; l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux tant féodaux que censuels, fixes ou casuels, des bannalités, de la servitude réelle ou personnelle, des droits exclusifs de chasse ou de pêche; des corvées, de la gabelle, des péages, des octrois, et généralement de toutes espèces de contribution dont vous avez été chargés par vos oppresseurs. Elle proclame aussi l'abolition, parmi vous, de toute corporation nobiliaire, sacerdotale ou autre, de toutes les prérogatives et de tous les privilèges contraires à l'égalité.

Vous êtes dès ce moment, frères et amis, tous citoyens, tous égaux en droits, et tous appelés également à gouverner, à servir et à défendre la patrie.

A Paris, le 15^e jour du mois de décembre 1792.

L'an I^{er} de la république.

(Signé), GARAT Président.

A Tournai, le 29 décembre 1792.

L'an I^{er} de la république.

Général OMORAN.

sinistres effets. L'administration de Tournai prit l'initiative. Elle écrivit d'abord au président de la Convention une lettre énergique contre cette mesure et la conduite du général Omoran. Elle disait qu'une opposition dont le despotisme autrichien n'avait point laissé d'exemple, forçait les administrateurs provisoires de cette ville d'invoquer la justice de la Convention nationale et de la nation française entière : que déterminés à tout sacrifier plutôt que de dévier des maximes de la liberté et de l'égalité qui devaient fonder l'existence d'un peuple libre, ils exposeraient dans un mémoire les traits de despotisme dont ils avaient été victimes, contrairement aux promesses les plus sacrées.

Le mémoire annoncé fut bientôt envoyé. Il était écrit avec feu et franchise. On y remarquait les passages suivants :

« Qui aurait cru, citoyens, que les représentans d'un grand peuple qui avaient proclamé les premiers la grande charte du genre humain, eussent aussi été ceux qui auraient donné le premier exemple de son infraction, et ces représentans, qui sont-ils? vous-mêmes !

» Vous représentez le peuple français; nous, le peuple de Tournai : il serait aussi contradictoire à vous de lui donner la loi, qu'à nous de vous la prescrire. La souveraineté de notre peuple est aussi sacrée, une, indivisible et inaliénable chez nous, que celle du peuple français chez lui : et selon que vous l'avez dit le 4 décembre dernier, *comme nous la tenons de la nature, nous ne la tenons pas de vous.*

» Un des moyens de parvenir à l'exercice légitime de cette souveraineté du peuple est celui adopté par vous-mêmes, représentans, en septembre dernier : celui de convoquer le peuple en assemblées primaires et de lui proposer les bases primordiales de la souveraineté, pour qu'à la pluralité, il vote pour les accepter ou les rejeter ;

or c'est ce que nous avons fait par notre proclamation du 27 décembre dernier envoyée à votre président le 31 suivant.

» Cependant le général Omoran l'a traitée d'illégale, s'appuyant sur votre décret des 15 et 17 décembre qui délègue ce pouvoir, cette fois, aux généraux.

» Mettre obstacle à l'exercice de ces droits, c'est commettre un attentat à la souveraineté des peuples; c'est le crime d'Omoran, qui, s'il s'appuie sur votre décret, n'est pas excusable, puisqu'il ne le pouvait d'après les droits de l'homme consacrés dans votre constitution qui porte : *qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.*

» Enfin, législateurs, d'après les droits des nations réclamés et reconnus par vous mêmes, vous n'avez pas plus le droit d'ordonner à vos généraux d'assembler notre peuple et de s'immiscer, d'après vos décrets des 15 et 17 décembre dernier, dans son gouvernement, que nos agens ne peuvent convoquer celui de Paris et de se mêler du sien. *Il n'y a, comme vous le disiez si énergiquement le 4 décembre, que la folie des conquérans qui puisse donner ses lois et ses coutumes à tous les peuples : et si la France n'a rien conquis pour elle dans la Belgique, que nos cœurs; ils sont tous à elle dès que vous la rendrez à l'exercice de sa souveraineté, en rapportant vos décrets des 15 et 17 décembre dernier, concernant les peuples Belges et Liégeois, en déclarant non avenue la défense du général Omoran du 29 passé, ici jointe, de convoquer notre peuple.* »

Peu de jours après le général Omoran ayant invité les magistrats à se trouver sur la place pour entendre la publication du décret de la Convention, ceux-ci s'abstinrent de s'y rendre afin de ne point préjudicier par leur présence au contenu du mémoire qu'ils avaient envoyé à Paris. Leurs représentations furent inutiles et le décret fut publié à Tournai, le 9 janvier (1793.)

En conséquence les assemblées primaires eurent lieu. Tous les citoyens actifs furent convoqués le 28 pour élire 57 électeurs à nommer par les quartiers et les paroisses. Les clubistes (1) n'ayant pu parvenir à faire nommer les gens de leur parti, les opérations furent annulées par les commissaires nationaux. Elles recommencèrent le 6 février.

Beaucoup de personnes en furent écartées par l'influence et les manœuvres des clubistes. On était en droit d'espérer que les citoyens violentés au sujet de ces assemblées, auraient du moins pour administrateurs des personnes honorées du suffrage du peuple. Il n'en fut pas ainsi. Les commissaires nationaux, par un arrêté du 25 février introduisirent dans la magistrature onze personnes qui n'y avaient point été appelées. C'étaient MM. Dorez, Manesse, Auverlot, Chaffaux, Hayois, De Braffe, Houzé, Douelle, Bonnet, Debonnaire et Dubus. Les autres membres appelés

(1) Quelques preuves que l'on ait de la frénésie révolutionnaire, on croirait difficilement au ridicule des motions qu'adressait fréquemment le club à l'administration.

Tantôt il demandait que les papiers concernant l'ancienne constitution, les privilèges, la joyeuse entrée, les pactes inauguraux, les chartes enfin fussent brûlées sur la Grand'Place par la main du bourreau, comme contraires à l'égalité.

Tantôt que toutes les aigles servant de pupitres dans les paroisses et les couvens fussent converties en canons et remplacées par le signe de la liberté.

Le même jour que les assemblées primaires avaient eu lieu, les commissaires nationaux apposèrent les scellés au chapitre, à S^t-Martin, à S^t-Médard, dans les autres corporations religieuses et sur la caisse de la ville. Les religieux de S^t-Martin furent particulièrement molestés. Cinquante clubistes se rendirent chez eux, par ordre du commissaire Dorez, et après avoir enfermé chacun d'eux dans sa chambre, ils les interrogèrent en particulier pour savoir s'ils n'avaient rien caché ni dérobé. Ils leur firent même prêter serment.

Le 8 mars les clubistes voulurent enlever les argenteries de la cathédrale. Le peuple se souleva. On sonna le tocsin dans plusieurs paroisses. Il y eut une fermentation générale dans toute la ville. Plusieurs

à l'administration par le vote du peuple étaient MM. Levasseur, Bonaventure, Davenne, Prayé, Bonnaert, Delossy-Dewarmée, Drogart-Derasse, Van der Gracht et Lefebvre-Capron.

Quelques jours après le peuple de Tournai et de ses banlieues fut convoqué dans l'église de S'-Martin par le général Omoran à l'effet d'émettre librement son vœu sur le mode du gouvernement qu'il voulait adopter. Peu de monde se rendit à l'assemblée. On y vota la réunion à la France (1). Les citoyens Houzé, Drogart et Debonnaire furent chargés de porter cette décision à la Convention, et d'en demander l'acceptation et le décret.

Les députés admis à la barre de la Convention y prononcèrent un discours fort simple. Après une réponse très-flatteuse du président, ils en reçurent l'accolade et les honneurs de la séance avec des applaudissemens très-nombreux.

La Convention rendit ensuite le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité diplomatique, déclare, au nom du peuple

personnes furent tuées, d'autres en plus grand nombre blessées. Il se forma des attroupemens qui jetèrent des pierres contre les maisons des clubistes, à la fin les argenteries des églises furent placées sous la garde et la protection de l'administration et déposées à la Tour-des-Six.

Le club, dans sa motion du 7 décembre, demanda la suppression du droit détestable d'afforage sur les vins et les bières, lequel jusqu'alors n'avait été utile qu'aux prêtres et aux moines. Plus tard il demanda une visite dans les abbayes et les couvens pour y emprunter les matelas superflus de tous ces fainéans; enfin il exposa un jour que l'arbre de la liberté planté à Tournai n'ayant point de racines, il demandait qu'on allât chercher dans les bois le plus beau chêne appartenant au chapitre ou à l'abbaye de S'-Martin. Cet arbre, disaient les amis de la liberté et de l'égalité, symbole de la force, croitra chaque jour comme notre patriotisme et nous irons danser sous son ombre pendant la chaleur de l'été.

(1) Jusqu'alors l'administration du Tournésis et celle des autres provinces et villes avaient daté leurs actes de l'an I de la république Belgique.

Français, qu'elle accepte le vœu librement émis par le peuple souverain des ville et banlieues de Tournai, dans son assemblée primaire pour la réunion à la France, et en conséquence décrète :

» Article unique. La ville de Tournai et ses banlieues font partie intégrante de la république. »

Cette nouvelle apportée à Tournai, y fut célébrée par des fêtes et une illumination générale. Mais cette réunion à la France ne fut pas de longue durée. Dumouriez ayant perdu la bataille de Nerwinde (27 mars 1793), les troupes de la république évacuèrent notre ville le 30.

Le lendemain, les personnes qui composaient la magistrature avant l'entrée des Français, reprirent leurs fonctions. Leurs premiers soins furent d'envoyer une députation au général Clerfayt, commandant les troupes qui s'avançaient sur Tournai, pour lui annoncer l'évacuation des Français. Les députés trouvèrent le général à Gaurain. Les Autrichiens rentrèrent à Tournai le même jour à 6 heures du soir ayant à leur tête les généraux Clerfayt et Alvinzi. Ils prirent leur quartier-général à S'-Martin, où des demoiselles, sur un char de triomphe, précédé d'une musique, allèrent les complimenter.

Le soir il y eut une illumination générale. On brûla l'arbre de la liberté et l'on cassa les vitres chez les plus exaltés des Clubistes (1). Car malgré les plus pressantes

(1) Les excès auxquels on se livra bientôt envers les clubistes, forcèrent la magistrature à invoquer le concours de la troupe pour y mettre fin.

On lit dans un manuscrit du tems que le 10 juillet, à la suite d'une illumination, le peuple courut briser les vitres chez les clubistes, entr'autres chez V.....-M..... pour quelques propos tenus par lui et par sa femme, mais particulièrement parceque du tems des Français, il s'était avisé de faire baptiser sa fille sous le nom de *citoyenne*.

Dans la bagarre le clubiste injurié gravement par un charbonnier, en porte plainte au fiscal qui fait ajourner le prévenu. Le jour indiqué par l'assignation, le charbonnier se présente avec confiance en justice. Mais

exhortations des magistrats à la paix et à l'oubli du passé, il leur fut impossible d'empêcher les réactions populaires. On rétablit aussi les impôts que les administrateurs provisoires s'étaient vus forcés de supprimer.

Il arriva bientôt des troupes en masse : Autrichiens, Anglais, Hanovriens et Prussiens, sous les ordres du duc d'Yorck, d'Adolphe Frédéric fils du roi d'Angleterre, du maréchal De Cobourg et du prince d'Orange. Elles se logèrent chez les habitans qui eurent beaucoup à souffrir des vexations des derniers. Mais une dépêche du comte de Metternich-Winebourg, près de qui nos magistrats avaient réclamé, ordonna aux soldats de loger dans les casernes.

Au mois de février, les Consaux publièrent une lettre du maréchal De Cobourg, par laquelle ce prince remerciait les Tournaisiens, au nom de l'empereur François II, du zèle patriotique avec lequel ils s'étaient empressés de contribuer, par des dons volontaires, aux dépenses nécessitées par les fortifications. Il les exhortait à continuer et témoignait l'espoir *qu'ils soutiendraient par leur énergie et leurs généreux efforts, l'honneur et la loyauté qui les caractérisaient.*

voyant que *l'homme puissant* ne comparait pas, et informé qu'il a obtenu de comparaitre à huis-clos à trois heures de l'après-midi, il déclare que ce n'est pas ainsi qu'on rend justice, et que s'il faut être ou paraître riche pour l'obtenir, il va se rendre à l'heure fixée à l'hôtel-de-ville en voiture attelée de quatre chevaux. Il arrive en effet en voiture, accompagné de tous les membres de sa corporation. Ceci inquiète le magistrat et plus encore le clubiste qui se garde bien de comparaitre.

Sur les conclusions du charbonnier, M. V..... est condamné à donner l'enseigne générale et deux patars à tous les pauvres de la ville, à faire célébrer le 15 une messe solennelle à St-Jacques, à laquelle il devra assister, et aller à l'offrande avec un flambeau; et l'après dîner, il dut aller boire à Kain à ses dépens, avec toute la corporation des charbonniers.

Ceci nous montre à la fois l'esprit qui animait les corporations, l'originalité et l'inconvenance des peines arbitraires.

Les Autrichiens remportèrent sur les Français des succès à Marquain, à Hasnon et à Vicogne, où le général Dampierre fut tué. Condé, Valenciennes et le Quesnoi tombèrent aussi au pouvoir des armées de François II. Notre ville environnée d'une armée de 100,000 hommes fut beaucoup châtiée dans ces circonstances.

L'empereur ouvrit lui-même la campagne de 1794. Il était venu établir son quartier-général à Tournai, le 15 mai.

Ce fut le 22, que se donna la bataille de Pont-à-Chin. Les Français occupaient le village et les Autrichiens étaient près de la chapelle en deçà. On s'y battit depuis le matin jusqu'à dix heures du soir. Les troupes républicaines durent se retirer avec grande perte, et laissèrent beaucoup de prisonniers.

Après l'action, les Consaux avaient envoyé au camp du genièvre, de la bière et du pain. Il arriva tant de blessés à Tournai que les églises S'-Piat, S'-Médard et S'-Jacques furent converties en hôpitaux, et les chirurgiens de la ville s'empressèrent d'y aller panser tous les blessés.

Mais bientôt Jourdan et Pichegru renversèrent tout sur leur passage. Le 26 juin, le premier remporta à Fleurus une victoire signalée, qui lui ouvrit pour toujours la Belgique et la Hollande.

Déjà l'empereur avait quitté Tournai le 30 mai pour se retirer sur Bruxelles, et la nuit du 2 au 3 juillet, les Autrichiens évacuèrent la ville, après avoir encloué les canons, et fait périr une partie des vivres qu'ils ne pouvaient emmener avec eux.

TOURNAI SOUS LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les troupes françaises de la division du général Osten prirent possession de Tournai le 3 juillet. L'ennemi y avait abandonné des magasins considérables. Les troupes bivouaquèrent sur la Grand'Place. Le lendemain on les logea dans les casernes. Une illumination générale célébra cet événement.

On publia aussitôt l'ordre de remettre toutes les armes dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort. Celles de gros calibre furent déposées dans l'enclos de S^t-Martin, les autres, à l'hôtel-de-ville. Il fut défendu aux habitans de sortir de la ville sans un permis du magistrat visé par le commandant Samson, et plus tard sans cocarde tricolore.

Le 5, pendant que l'armée républicaine s'emparait de Gand et d'Audenarde, on replanta sur la Grand'Place l'arbre de la liberté. Tous les citoyens avaient été invités à se trouver à cette cérémonie. Le lendemain, à l'occasion de l'arrivée du général Pichegru, le drapeau tricolore fut arboré à la galerie du beffroi, en présence de l'administration municipale, des membres de la chambre des arts et métiers, d'un grand concours de peuple, au son de toutes les cloches des paroisses et aux accords de la musique bourgeoise et militaire. Le 8 juillet, fut célébrée la

fête du drapeau tricolore. Il y eut illumination spontanée.

Pichegru établit à Tournai un comité de jacobins, connu sous le nom de *Patriotes surveillans*, lequel par la nature de ses fonctions ne pouvait manquer de devenir odieux. Il signala les premiers momens de son existence par l'arrestation d'un grand nombre d'ecclésiastiques et autres individus non munis de billet de déportation. Le couvent des Carmes leur fut d'abord assigné pour prison, d'où peu de tems après ils furent transférés à Lille.

Pendant que la magistrature cherchait par ses proclamations à maintenir le crédit des assignats, et qu'elle invitait les citoyens à fournir le linge et la charpie demandés pour les défenseurs de la république, on avertissait les personnes des deux sexes de ne point paraître sans distinction républicaine tricolore, cocarde ou ruban, sous peine d'emprisonnement, et l'on ordonnait qu'au jour de chaque décade, tout citoyen suspendit à une fenêtre de sa maison un drapeau aux trois couleurs. Ce jour était annoncé à l'aurore, à midi et au soir par le son de la cloche et du carillon du beffroi.

Vers la fin de juillet, les scellés furent apposés par les membres de l'Agence établie près de l'armée du Nord, à l'intervention des magistrats Longueville et Delwaert, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant aux personnes de tout rang qui avaient émigré ou abandonné leur domicile avant l'arrivée des Français. Quant aux fonctionnaires qui avaient fui à l'approche des armées républicaines, ils furent déclarés déchus de leurs fonctions par arrêté du représentant du peuple Richard. De ce nombre étaient les citoyens Dupré Du Falu, fiscal près du magistrat, Rose et Delamotte de Bourquembrai.

Bientôt au milieu des embarras que suscitaient le monopole et l'exportation des denrées ainsi que la police de la ville et des marchés, les magistrats se virent frappés de réquisitions de toute nature. Le chapitre, les abbayes et

les communautés religieuses furent taxées d'après leurs moyens. À peine avait-on satisfait à ces premières réquisitions, que la république qui publiait avec emphase la conservation des propriétés et la liberté du culte, exigea que nos magistrats lui fournissent endéans deux décades, à péril d'exécution, dix mille aunes de toile de tente, autant d'aunes de drap, de paires de souliers, de guêtres, de bas, de couvertures de laine, de sacs à pain, de chemises, de peaux de mouton ou de daim et une infinité d'autres objets nécessaires à la troupe.

Le 6 août arriva à Tournai le général Bombert avec une proclamation du représentant du peuple Richard, datée d'Anvers. Elle était relative à la chute des Robespierre. Il engageait les braves soldats « à parcourir d'un pas égal la carrière du patriotisme et à marcher dans les principes du républicanisme dans ces crises suscitées par leurs ennemis, qui, ne pouvant vaincre les Français en masse, cherchaient à les diviser. »

Cependant des trésors considérables venant d'Anvers et du Brabant traversaient chaque jour notre ville pour se rendre à Paris, et signalaient les progrès des Français dans la riche Belgique. Mais ces nouveaux succès, loin d'améliorer la position des provinces conquises, ne faisaient qu'ajouter à leur détresse. Car les besoins de l'armée allaient croissant comme le territoire de la république, et tout le poids des réquisitions retombait sur nous. La dernière réquisition était à peine fournie que le représentant du peuple Laurent se rendit à la municipalité accompagné du commandant de la place Custers et de tous les principaux officiers de la garnison (26 août) pour demander au nom de la république une contribution de guerre de quatre millions de francs en numéraire. Cette somme devait être fournie par le Tournésis dans la huitaine sous la responsabilité personnelle des magistrats. En vain le conseiller Bonaventure se récria contre l'énormité de cette

nouvelle imposition, et démontra l'impossibilité d'y satisfaire. Ses vives représentations ne furent point accueillies par le représentant. Celui-ci observa à son tour que le comité de salut public avait exigé dix millions de Tournai et du Tournésis, mais que lui, eu égard au tems et aux circonstances, avait pris sur sa tête de réduire cette contribution à quatre millions; qu'après de pareils procédés, il s'attendait à son plein et entier fournissement dans le tems prescrit, d'autant plus qu'elle ne frappait que les nobles, les prêtres, les privilégiés, les maisons religieuses, les gros propriétaires et les capitalistes, et non les cultivateurs, ouvriers, artisans et autres citoyens peu aisés. *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, telle était la devise des exacteurs de l'époque (1).

Après les fortunes, on imposa les arts. Les dépouilles de nos temples et de nos dépôts scientifiques les plus pré-

(1) Cette contribution fut répartie comme il suit :

Grand clergé comprenant :

| | |
|--|-----------|
| 1° Le chapitre de Tournai. | 1,520,000 |
| 2° L'abbaye de S ^t -Martin. | 1,200,000 |
| 3° Le temporel de l'Évêché. | 600,000 |
| 4° L'abbaye de S ^t -Médard. | 100,000 |
| 5° Le chapitre d'Antoing. | 50,000 |
| 6° L'abbaye des Prés. | 20,000 |
| 7° L'abbaye du Saulchoir. | 10,000 |
| Les chanoines de Notre-Dame (au nombre de 31). | 86,770 |
| Les grands vicaires. . . . (— — 11) | 6,423 |
| Les chapelains et autres prêtres (— — 13) | 5,814 |
| Les couvens (— — 9) | 11,996 |
| Les chanoines d'Antoing. . . . (— — 10) | 5,156 |
| Les citoyens et citoyennes de Tournai. . . . | 243,167 |
| Les Forains. | 140,694 |

Total. 4,000,000

M. Hoverlant, dans son essai historique vol. 86, page 527, estime que la domination française de 1794 à 1814 a coûté à la ville de Tournai la somme énorme de 85,518,352 fr!

cieux se virent aussi condamnées à enrichir le musée national. De l'hôtel-de-ville, Laurent se rendit à la bibliothèque du chapitre et à la cathédrale pour y prendre inspection des livres et des tableaux. Laurent avait été jésuite, il n'était donc pas dépourvu de connaissances en bibliographie, et ces connaissances nous furent fatales. Cent soixante-quinze ouvrages, parmi lesquels des manuscrits du plus grand prix, furent enlevés à S'-Martin et un plus grand nombre à la bibliothèque capitulaire. On les encaissa pour être transportés à Paris. Plusieurs toiles de nos grands maîtres, entr'autres l'Adoration des Mages par Rubens qui décorait le grand autel de l'église des capucins, le Purgatoire et le Martyre des Machabées du même maître qu'on admirait à la cathédrale s'exilèrent, sans retour, de la terre classique qui les avait inspirés (1).

(1) Le représentant Laurent avait été envoyé dans le Tournésis pour faire transporter à Paris les objets d'art et de sciences les plus remarquables.

Voici une de ses lettres à la Convention nationale. Elle donne la mesure du cynisme révolutionnaire qui présidait aux opérations des agents spoliateurs de la nation française en Belgique.

Maubeuge, 29 messidor an II.

CITOYENS REPRÉSENTANS !

« Les églises des communes évacuées par les Hulands regorgeaient de saints. Ils n'ont pas recouvré plutôt la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention Nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

» Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de deux millions en numéraire que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les richards de Mons. »

Quand le premier envoi de tableaux, parmi lesquels se trouvaient ceux de Tournai, arriva à Paris, il était escorté par un lieutenant de hussards. Admis à la barre de la Convention pour lui faire hommage de cette collection, il s'exprima en ces termes :

REPRÉSENTANS DU PEUPLE !

« Les fruits du génie sont le patrimoine de la liberté. L'armée du Nord a soigneusement conservé les chefs-d'œuvre que dans leur course

Deux mois après, imitant l'exemple du représentant Laurent, le commissaire des guerres Domange enleva de la Tour-des-six les coupes d'or et de vermeil qui s'y trouvaient depuis un tems immémorial, et dont se servaient les souverains à la solennité de leur joyeuse entrée.

Le 18 septembre, veille de la procession générale, contrairement à un usage qui remontait au règne de Philippe II, le magistrat, la chambre de commerce, la confrérie des Damoiseaux et les compagnies bourgeoises n'allèrent point offrir à la cathédrale. La procession eut lieu le lendemain, mais on n'y porta que les bustes de Saint-Roch, de St-Charles Borromée et une vierge de bois argentée, de peur de réveiller l'avidité sacrilège de quelque nouveau Denis. L'année suivante, en suite d'un arrêté, le commandant de place Malherbe défendit la procession dans les rues de la ville.

Les États du Tournésis, et l'administration communale venaient de recevoir un accroissement par arrêté des représentants du peuple Haussmann et Briez, nommant des adjoints aux États, aux prévôts et jurés, ainsi qu'aux conseillers pensionnaires (1). Les adjoints municipaux furent

rapide les despotes coalisés nous ont abandonnés. Trop longtems ils avaient été souillés par l'aspect de la servitude. C'est au sein des peuples libres que doit rester la trace des hommes célèbres. Les pleurs des esclaves sont indignes de leur gloire et les honneurs des rois troublent la paix de leur tombeau... C'est au muséum national que désormais l'étranger viendra s'instruire. »

(1) Les membres adjoints aux États du Tournésis étaient les citoyens : Berrier receveur, Dorez notaire, Willaumez procureur, Delhaye avocat, Delhaye procureur, Dubus de Leers, Cazier d'Hollain et Prévost de Templeuve.

Les adjoints aux prévôts et jurés : Declipelle, De Gaest De Braffe, Jacques Lefebvre marchand, Chaffaux-Moncheur avocat, et Verdure-Maisonfort marchand.

Les adjoints aux échevins : Drogard-Derasse ci-devant procureur,

installés le 16 septembre à la chambre prévotale par le commandant Custers, accompagné de son état major.

Le citoyen Auverlot fut nommé accusateur public de la Commune, et plus tard commissaire du pouvoir exécutif, en remplacement de M. Dupré-Dufalu; fiscal et procureur-général.

Le jour même de leur installation fut pour eux un jour de rude épreuve. Le Tournésis fut requis de fournir mille bêtes grasses, et trois jours après Simonier, directeur général des hôpitaux des armées du Nord fit une demande considérable d'objets d'approvisionnement, consistant principalement en 2,600 sacs et paillasses, 2,250 matelas et traversins, 3,000 paires de draps de lit, 1,250 couvertures, 3,000 chemises, 43 pièces de vin, autant de pièces de vinaigre, 8,600 livres d'huile, ris, chandelles, savon et sucre, 64 pièces de toiles pour chemises, draps et suaires, et quantité d'autres objets de toute espèce. Cette réquisition devait être fournie dans le délai de 15 jours par les magistrats à peine « d'être regardés comme ennemis de la république. » Peu de jours après (26 septembre), à la demande de l'inspecteur en chef Meunier, le Tournésis fut encore requis de fournir 500 bêtes à cornes du poids de quatre à cinq cents livres, 9,000 quintaux de froment et 3,000 de farine.

Le 25 septembre, arrivèrent à Tournai environ mille Hessois faits prisonniers à Bois-le-Duc. Ils furent logés dans les casernes et dirigés le lendemain sur Lille. Ce fut vers ce tems-là que commencèrent les travaux de la cita-

Tonnellier médecin, Delvigne-Duvivier fabricant et Laignaux marchand de bas.

Les adjoints aux conseillers pensionnaires : Cornet-Dezau, ci-devant conseiller et Houzé avocat. M. Macau conseiller pensionnaire des États du Tournésis, nommé commissaire impérial près des armées autrichiennes, les ayant suivies en Allemagne, avait été remplacé en cette qualité par l'avocat Dehulst.

delle, dont on avait commencé à déblayer les ruines sous le gouvernement autrichien. Mille pionniers y furent employés sous la direction du capitaine du génie Mabile.

De son côté, le commandant de la place Custers, qui avait défendu aux magistrats de donner des passeports aux prêtres, leur adressa le 18 octobre la lettre suivante :

CITOTENS !

« La Convention nationale a décrété que la troisième décade de vendémiaire, il serait célébré une fête pour l'expulsion totale de l'ennemi honteusement chassé de la terre de la liberté qu'il n'avait souillée que par la plus infâme trahison. Il s'échappe tremblant de votre pays devant nos cohortes républicaines, et croit par une fuite prompte éviter la massue de la liberté, qui tôt ou tard ne peut manquer de l'écraser. J'ai pensé qu'en vous annonçant ce décret vous aviez trop à vous féliciter d'être débarrassés des fers que vous faisait porter l'exécrable tyrannie de l'Autriche, pour ne pas partager la joie qui anime le français libre. Je vous invite donc à célébrer cette fête tant en annonçant à l'aurore ce jour mémorable par les carillons sonnans patriotiquement, ainsi que par les cloches et l'illumination du soir. Si vraiment vous partagez notre félicité, le reste de la fête se fera parmi vous très-fraternellement; car la joie et le contentement résident dans les cœurs et non dans les démonstrations froides et gênées. »

Signé : F. CUSTERS.

En conséquence ce jour (18 octobre), la cloche du beffroi et toutes les cloches des églises, abbayes et maisons religieuses sonnèrent patriotiquement depuis 5 à 6 heures du matin, de neuf à dix, de midi à une heure, de trois à quatre et de huit à neuf heures du soir. Toutes les boutiques furent fermées, ainsi qu'aux jours de fête religieuse. A la garde montante, il y eut une grande parade, à laquelle assista le général Depaux, commandant de la ville et de la citadelle.

On voyait sur la place, vis-à-vis de l'arbre de la liberté, un amphithéâtre sur lequel on avait placé une statue colossale de la Déesse. Elle foulait aux pieds une couronne. D'une main elle tenait un niveau, de l'autre le bonnet phrygien. Au milieu de l'amphithéâtre on lisait cette inscription :

Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 6 mars 1793 :

« La Convention nationale ayant entendu le rapport de son comité diplomatique, déclare au nom du peuple français que la ville de Tournai et sa banlieue ont librement prononcé dans leur assemblée primaire le vœu émis de la réunion à la France. En conséquence, elle décrète que la ville de Tournai et sa banlieue font partie intégrante de la république. »

A droite était écrit : « Le peuple reconnaissant » à gauche : « Aux défenseurs de la patrie. »

A dix heures il y eut de brillans bals au Waux-Hall, au théâtre et à St-George. Tout se passa dans l'ordre le plus parfait.

Le lendemain de cette fête, les représentans du peuple Haussmann et Briez, créant une administration générale dans chaque province du pays conquis, conservèrent à notre cité le siège du Tournésis. Son administration se composa provisoirement de six membres. Le gouvernement central et supérieur pour toutes les affaires de la Belgique était établi à Bruxelles. Le 27 octobre vers le soir, on commença de peindre sur les maisons appartenant aux personnes qui avaient fui à l'approche des armées républicaines, ces mots : *propriété nationale*.

Comme depuis l'occupation française les approvisionnemens de la ville ne se faisaient qu'avec la plus grande difficulté, le magistrat n'avait cessé de publier des ordonnances à ce sujet. Mais le monopole et la malveillance déjouant tous ses projets d'ordre et d'économie, les villa-

geois ne se rendaient à la ville qu'avec la plus grande défiance, surtout depuis la mise en circulation des assignats. Il y avait ordinairement grande presse dans les marchés, et très-peu de vendeurs. Dans ces circonstances, les États du Tournésis, qui avaient requis les communes d'approvisionner le marché de Tournai ainsi que les magasins de la république établis aux Carmélites, de beurre, de grain et autres denrées, renouvelèrent leurs invitations. « La négligence que vous apportez, disaient-ils dans leur circulaire du 5 novembre, n'est plus tolérable. Elle approche de la malveillance. Les sollicitations les plus pressantes vous ont été faites; des lois sévères ont été portées, rien n'a pu vous engager à y obtempérer. Des plaintes amères nous ont été faites, et nous vous prévenons que l'autorité des lois est réclamée de toutes parts.

» Les demandes qui vous sont faites en grain pour l'approvisionnement du marché méritent une attention majeure. La moindre négligence, le moindre retard vous rendrait responsables des malheurs qui pourraient arriver, si les marchés de grain et de beurre n'étaient pas approvisionnés. En conséquence nous vous prions, nous vous requérons, nous vous sollicitons au nom de la patrie, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, de détourner le glaive de la loi qui est prêt à frapper les récalcitrons ou malveillans. Employez donc tous vos soins, redoublez de zèle, d'activité et d'ardeur. S'ils ne suffisent pas, faites usage des moyens que la loi a mis entre vos mains, pour faire effectuer complètement les réquisitions, et ne faites pas comme la plupart des hommes qui ne deviennent sages qu'à l'école du malheur. »

Le 3 novembre, l'orage dont on était menacé éclata en la paroisse de S^t-Brice. La multitude brisa les portes et les fenêtres du collège, où l'on avait établi un bureau pour la distribution des *permis d'acheter*, que délivrait le magistrat pour empêcher l'accaparement. La

populacé y tint des propos alarmans, au point que commissaires et secrétaire jugèrent à propos de se sauver. Un autre attroupement plus nombreux se porta à l'hôtel-de-ville la menace à la bouche, et tout présageait de graves désordres, quand la force-armée arrivant à propos, montra de la vigueur et dissipa les rassemblemens sur tous les points. Les distributions de grain eurent lieu, sans désordre, mais quelques jours plus tard des chariots partis de Chereq et de Froyennes pour l'approvisionnement du marché, furent pillés en route par les paysans.

Sur ces entrefaites les pères Mercier et Gobier, capucins de Tournai, traduits à Bruxelles pour propos tenus dans leur communauté, y avaient été condamnés à mort par le tribunal criminel, et exécutés quatre heures après le prononcé du jugement.

Pendant que l'on substituait les assignats au numéraire dans les caisses des collecteurs de deniers publics, l'agence enlevait le vin dans les maisons des émigrés pour le service des hôpitaux (1). Le citoyen Crudenaire, receveur du corps des cabaretiers, refusa obstinément d'échanger son numéraire contre du papier-monnaie. Il fit plus, il répartit son fond de caisse montant à 1,900 florins entre tous les maîtres de ladite corporation, malgré la défense de l'inspecteur Crépel. Il paya cet heureux entêtement par une journée de prison, dont on a tout lieu de croire que ses joyeux confrères l'auront amplement dédommagé.

Peu après on fit un appel au patriotisme. Un arrêté des représentans du peuple engagea les habitans du pays conquis à échanger leur or contre des assignats. On promettait l'insertion dans les feuilles publiques du nom de ceux qui répondraient au vœu du gouvernement, et d'un autre côté l'on menaçait de traduire à la barre du tribunal cri-

(1) Il y avait à la caisse du déposito judiciaire 97,756 livres qui furent remplacées par des assignats.

minel tout Français ou agent de la république qui achèterait en numéraire. Mais le peuple ne se montra point avide de renommée à ce prix. Vers le même temps, comme pour justifier le vieil adage : *point de mal sans bien*, la torture fut supprimée (1), ainsi que la perpétuité des peines. Les condamnés à mort devaient être à l'avenir fusillés, à moins que les magistrats n'ordonnassent l'emploi de l'instrument des supplices usité en France.

Dans l'intervalle, on avait nommé à Bruxelles les membres composant l'administration d'arrondissement de Tournai-Tournésis (2). Ils furent installés le 10 décembre en l'hôtel des États. Les magistrats communaux assistèrent à cette cérémonie avec le général Depaux, sa suite, le commandant Custers ainsi qu'une foule de citoyens. L'agent national Hovyn et l'accusateur public Auverlot y prononcèrent des discours qui furent imprimés.

A une époque où il fallait requérir les communes d'apporter à la ville ses provisions, il était bien d'avoir les siennes; aussi le premier soin de l'administration d'arrondissement fut de penser d'abord à elle-même. Autorisée par le pouvoir supérieur de la Belgique, elle se rendit aux demeures des personnes absentes pour y enlever la quantité de vin qui lui était accordée. Après cela, elle décréta la réimpression de l'arrêté du 6 frimaire; défendant la fabrication du genièvre, celle de la bière avec le seigle, ainsi que toute fabrication d'amidon et de poudre.

Le 5 janvier 1795, les aveugles firent comme de cou-

(1) La torture n'existait plus, pour ainsi dire, en Belgique, car Joseph II, en 1784, avait défendu d'appliquer la question ou la torture aux accusés *sans ses ordres*.

(2) C'étaient l'agent national Hovyn, homme de loi à Lille. Duriez-Gossart négociant à Lille et Perrier, ci-devant avoué au tribunal de cette ville, Drogart-Derasse président, Dorez notaire, Douelle raffineur de sucre et Prévost, bailli de Templeuve.

tume le tour de la ville avec leur gâteau destiné à célébrer la fête des Rois, mais orné d'une bannière aux trois couleurs.

Les Français, précipitant en Hollande les succès de la guerre, Maestricht, Bommel, Grave étaient tombés en leur pouvoir, et un grand nombre de prisonniers Hollandais étaient arrivés à Tournai au commencement de cette année. De Tournai, qu'ils ne faisaient pour ainsi dire que traverser, ils étaient dirigés sur Lille et les villes voisines.

Comme notre commune, malgré les pressantes invitations des représentans du peuple, était encore en demeure de fournir la dernière réquisition, Haussmann, l'un d'eux, étant arrivé à Tournai le 15 janvier, fit arrêter comme otages, au milieu de la nuit, trois chanoines et sept religieux de St-Martin. Conduits à la prison des Carmes, ils en partirent quelques jours après pour Valenciennes.

Le surlendemain la cloche et le carillon du beffroi annoncèrent l'installation des nouveaux magistrats nommés par les représentans du peuple (1). Le général Depaux et le commandant de la place Couthaud se rendirent à cet effet à l'hôtel-de-ville. L'agent national Hovyn prononça, en cette occasion, un discours dans lequel il engageait les Belges et particulièrement les Tournaisiens « à faire toutes

(1) Telle était la composition de la nouvelle municipalité, MM :

Verdure-Maisonfort, grand prévôt.

Échevins.

Houzé conseiller pensionnaire.

Sacqueleu mayeur.

Devillers.

Poutrain.

De Lossy-Dewarmé.

Delwart.

Chaffaux avocat.

Wicard.

Delvigne-Duvivier,

Ruelle avocat.

Debonnaire.

Lehon conseiller pensionnaire.

Hebbelinck-Philippart.

Auverlot, fiscal.

Paris.

Jacques Lefebvre.

Ces deux derniers furent remplacés le 26 février par les citoyens Manesse et Renard-Déchaux.

» sortes de sacrifices pour mériter le bienfait d'être réunis
» à la république française, et à se méfier des prêtres et
» des nobles, qui de tout tems avaient asservi la Belgique. »
Le grand prévôt Verdure y répondit. Après lui le citoyen
Leclercq prit la parole pour le comité de surveillance.

Aussitôt après leur entrée en fonctions, les nouveaux magistrats envoyèrent aux curés, pour être lu au prône après les offices, un arrêté des représentans du peuple. La république y engageait les Belges à imiter les Français en se dépouillant des cloches et autres objets inutiles au culte de la divinité, « dont le vrai temple était dans le » cœur de tout républicain et dans les vertus morales. » Elle promettait en outre la suppression des dîmes et des droits féodaux, le respect dû au culte et le maintien de ses ministres. Ce document ne fut point lu dans plusieurs églises. Les pasteurs répugnaient à cette publication. Ils demandèrent aux magistrats d'en être dispensés. Leur réclamation communiquée d'abord à l'administration d'arrondissement fut renvoyée aux représentans du peuple, qui, paraît-il, n'insistèrent point pour le moment.

Le troisième anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré à Tournai avec cette pompe frénétique qu'inspiraient l'époque et l'influence des idées démocratiques. Ce jour-là (21 janvier), il fut ordonné d'arborer le drapeau tricolore et de fermer toutes les boutiques et tous les magasins de détail.

A trois heures les magistrats se rendirent à l'hôtel de l'administration d'arrondissement, précédés du drapeau national et d'une musique guerrière. De là le cortège gagna la Grand'Place. Toutes les autorités montèrent sur un théâtre. En face de celui-ci on avait dressé un bûcher sur lequel gissaient diverses armoiries et autres signes de l'esclavage, entre autres deux doubles aigles, une couronne et un sceptre que le fanatisme républicain vouait aux flammes. Le grand prévôt Verdure y mit le feu au cri

de *vive la république !* au bruit de la mousqueterie, de trois salves d'artillerie, sous les yeux de toute la garnison présente sous les armes, et d'un immense concours de peuple. A la flamme du bûcher succédèrent les chants républicains. L'avocat Leclercq et quelques actuaire de l'administration entonnèrent la Marseillaise et la Carmagnole, que le peuple répéta en chœur.

On lisait sur l'obélisque, au dessous de la statue de la liberté : *anniversaire de la mort du dernier tyran des Français qui porta sa tête coupable sur l'échafaut national le 21 janvier 1792.* Sur la seconde face on lisait : *vive la République une et indivisible ! Vive la Convention nationale !* Sur la troisième face : *Vive la Liberté ! guerre et mort aux tyrans !* Le soir l'obélisque et une partie de la ville furent illuminés.

Quelques jours après arriva la nouvelle que l'armée du Nord était entrée victorieuse à Amsterdam le 20. Le peuple batave l'avait accueillie, disait-on, avec enthousiasme et toute la Hollande était soumise. Les places fortes avaient ouvert leurs portes, et les provinces avaient envoyé des députations à l'armée républicaine.

Cependant, malgré les distributions nombreuses de pain et de charbon faites aux indigens, le calme était loin de régner à Tournai. Le citoyen Duriez-Gossart qui s'était rendu à Bruxelles, en était revenu, à la vérité, avec l'autorisation de faire prendre pour notre province dix mille quintaux de blé dans les magasins militaires de la châtellenie d'Ypres et de Courtrai, mais ceux-ci étaient eux-mêmes dépourvus, et quarante chariots qu'on y avait envoyés à cette fin étaient revenus vides. Les embarras croissaient donc de jour en jour. Ce qui venait encore les compliquer, c'était le grand nombre de prisonniers Irlandais, Anglais, Hollandais qu'on dirigeait sans cesse sur la France par Tournai. Dans ces graves circonstances l'agent Hovyn, le grand prévôt Verdure et le conseiller Lehon par-

tirent pour Bruxelles. Ils en revinrent le 15 février avec des promesses, mais point d'argent. La disette allait se faire sentir, et le peuple inquiet et affamé était sur le point de se mutiner, quand enfin il arriva trente chariots de grain. Le garde-magasin céda, de son côté, cent-cinquante quintaux de farine à la demande de l'administration d'arrondissement et le calme se rétablit.

Le 18 février, on reçut l'arrêté du comité de salut public qui supprimait dans les pays conquis les comités révolutionnaires et de surveillance (1). Les amendes imposées pour non paiement de la contribution étaient remises. On pouvait payer celle-ci moitié en argent, moitié en assignats. Le maximum cessait, et toutes les procédures entamées pour l'avoir violé, étaient mises au néant. Cet arrêté, qui mettait de plus en liberté les otages fut accueilli avec joie. Le son de toutes les cloches l'annonça au peuple. Des exprès partis de grand matin pour Valenciennes étaient allés les informer de leur délivrance, et le même soir les captifs furent rendus à leur famille et à leurs amis.

Tous les événemens semblaient annoncer la réunion prochaine de notre pays à la république. Tandis qu'à Tournai l'agent national Hovyn tirait du décret bienfaisant du comité de salut public un heureux présage pour la réunion, le représentant du peuple Pérès y disposait les habitans de Bruxelles dans un discours prononcé au temple de la raison.

Le 15 mars, en vertu d'une réquisition de l'administration d'arrondissement, les magistrats apposèrent les scellés sur les bibliothèques des corporations et des personnes absentes.

(1) Le comité de surveillance tenait ses séances à l'hôtel des ci-devant États (Palais de justice actuel). On voyait au-dessus de la porte un tableau symbolique de ses fonctions, un grand œil surmonté d'un coq et ces mots : *comité de surveillance*. Après sa suppression, ceux qui en avaient fait partie furent en butte à toutes sortes d'avanies.

La disette augmentant, chaque jour éclatait quelque violent désordre. Un convoi de grain destiné à l'approvisionnement de la ville avait été pillé par les habitans de S^t-Genois; et les hussards d'escorte, maltraités et dispersés. A cette nouvelle le commandant de la place et l'agent national s'étaient rendus sur les lieux avec la force armée. Des visites domiciliaires firent recouvrer une partie du blé enlevé, et les gens de loi s'engagèrent à remettre le surplus. Néanmoins on fit quelques arrestations. La populace s'étant portée aux mêmes violences, au village de Ramecroix, une dizaine d'individus furent incarcérés au beffroi. Un peu plus tard quinze voitures de grain furent encore pillées à Leuze, malgré les volontaires qui les escortaient. Ces succès ayant enhardi les malfaiteurs, ils attaquèrent le 5 mai à Berne un bateau chargé de provisions pour Tournai. Mais les hussards qui escortaient le convoi, sabrèrent, cette fois, une partie des pillards et ramenèrent l'autre dans les prisons du beffroi et de la tannerie, ce qui facilita l'arrivée de trois bateaux que la foule se garda bien d'attaquer.

Les obstacles que la ville éprouvait dans ses approvisionnemens, avaient fait enchérir le grain à un tel point que la municipalité avait dû taxer le pain de trois livres à trois francs. Peu après, elle arrêta qu'il serait distribué à chaque pauvre par décade neuf livres de farine pour le prix de dix livres de France; mais comme les fonds communaux ne pouvaient suffire pour nourrir environ 12,000 pauvres, elle fut autorisée à établir une imposition de 75,000 florins. Entre-tems il arriva encore un bateau de blé, et comme on craignait que cette imposition pour achat de grain, ne fût la cause ou ne servît de prétexte à quelque émeute, une circulaire du commandant de la place Couthaud, adressée aux curés et égliseurs, les rendit responsables des désordres, si par négligence ou défaut de surveillance on sonnait le tocsin dans leurs paroisses.

A S^t-Piat et à S^t-Quentin on s'abstint de sonner pendant quelque tems. Les autres paroisses sonnèrent comme auparavant, en prenant toutes les précautions nécessaires. Mais cette imposition, payable par tiers de décade en décade ne se recouvrait qu'avec lenteur. La municipalité se vit forcée d'envoyer à différentes personnes une sommation de payer dans les huit heures, à péril d'exécution militaire et même d'arrestation.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, des troubles éclatèrent à cette occasion. Le jacobinisme et le royalisme furent accusés de les avoir fomentés. La nuit du 10 au 11 mai, dix-neuf personnes furent arrêtées et conduites aux Carmes. Elles y demeurèrent dix jours. On prohiba le port de cannes et de bâtons, et il fut enjoint à tous les armuriers de rapporter à l'hôtel-de-ville dans les 24 heures, à péril de 200 livres d'amende, les armes et les fusils qui leur avaient été restitués.

Cet état de choses avait appelé l'attention de l'administration centrale de la Belgique sur notre cité. A son invitation, la municipalité institua une commission provisoire de justice, dont les fonctions étaient gratuites. Les plaids commencèrent le 1^{er} mai (1). On remarque qu'à l'ancienne formule de prestation de serment : « je jure sur ma part de paradis et la damnation de mon âme » on substitua cette autre : « je jure en mon âme et conscience. Le christ, que l'on prenait à témoin lors du serment, disparut aussi de la salle de justice républicaine, *comme étant de l'ancien régime* (2).

(1) Elle était composée de MM. Hoverlant, Debonnaire, Chaffaux, Auverlot, Willaumez, Houzé et Marlier.

(2) L'ère républicaine fut à Tournai l'ère des innovations. Aujourd'hui l'on défendait de planter l'aigle, qui de tems immémorial annonçait la franche foire, le lendemain on publiait que nonobstant le dimanche les boutiques de la foire du mois de mai pouvaient rester ouvertes. Par

Chaque jour les dépouilles du Nord qui traversaient notre ville signalaient les progrès des Français sur le Rhin. Déjà dix-huit caissons chargés d'objets d'art, de livres et de tableaux avaient passé par Tournai pour se rendre en France. Le 25 avril et le 3 mai, le riche cabinet d'histoire naturelle du prince d'Orange remonta le fleuve, destiné à embellir désormais le musée de la capitale.

Le 12 juin, les autorités civiles et militaires se rendirent sur la place, et là, montées sur un théâtre, elles annoncèrent au peuple la prise de Luxembourg et la mort du Dauphin. La musique militaire joua des airs républicains ; aux sons de l'harmonie succédèrent les discours ; les chants et la danse. Triste époque que celle où la mort de l'héritier d'un trône inspirait de semblables saturnales !

Le grand nombre de troupes qui passaient par Tournai pour se rendre à l'armée du Nord, épuisant les magasins de la république, aggravaient encore la fâcheuse position dans laquelle se trouvait la ville. Plusieurs paroisses n'ayant pu être approvisionnées de farine, des tumultes eurent lieu. Les pauvres s'étaient portés en foule à la municipalité, et de là répandus dans la ville, demandant, l'insulte et la menace à la bouche, du pain ou de l'argent. Les femmes chargées de la nourriture des orphelins envahirent aussi l'hôtel-de-ville, — pour représenter aux magistrats que ne pouvant se procurer du pain avec des assignats, il fallait les payer en numéraire, si non elles viendraient déposer dans la salle de leurs séances les nourrissons confiés à leurs soins.

Dans l'impossibilité d'alléger la misère publique, la municipalité en masse informa l'administration d'arrondissement qu'elle abandonnerait ses fonctions, si pour le

horreur pour les tyrans, l'on s'abstenait de célébrer la fête *du roi des Radis*, et les gardes municipaux arrêtaient, par ordre supérieur, jusqu'aux enfans qui annonçaient dans les rues le jour de la circoncision : *des billets pour les rois*. Ignoscenda quidem !

lendemain 30 juin, des fonds n'étaient pas mis à sa disposition.

Les sommes promises n'arrivant pas, conformément aux dispositions qu'ils avaient manifestées, les citoyens Marlier, Delplanque, Devillers, Hebbelinck-Philippart et Hoyerlant cessèrent de fréquenter les assemblées. On usa contre eux de toute la rigueur de l'arrêté des représentans du peuple du 11 juin, concernant les magistrats qui refusaient de remplir leurs fonctions. Des militaires à qui l'on devait fournir la nourriture, la boisson et cinq livres par jour furent placés chez eux. Cette exécution les engagea à reprendre leurs fonctions.

Le 8 juillet, une proclamation des municipaux annonça la nomination des membres composant le conseil général de la commune. Un de leurs premiers soins fut de retirer les gardes placés chez les habitans qui refusaient de payer l'imposition pour achat de grain. Ils députèrent vers eux deux membres pour les engager à payer au moins la moitié de leur quote. Mais ces invitations bienveillantes et officieuses n'eurent point tout l'effet qu'on était en droit d'en espérer.

Au milieu de cette crise, de ce bouleversement général, suite nécessaire des conquêtes, le 24 août fut pour Tournai un jour de fête qui rappelle l'antique souvenir des jeux solennels de la Grèce. À l'aube du jour, la cloche et le carillon de la campanille communale annoncèrent l'arrivée de M. Trentesaux, Premier de Louvain. Le vainqueur, déjà comblé d'honneur dans le temple des sciences, fut accueilli dans sa patrie avec tout l'appareil d'un triomphe.

Vers trois heures, le brillant cortège assemblé sur la Grand'Place, partit pour se porter à sa rencontre. Une musique guerrière précédée de cent bourgeois à cheval ouvrait la marche. Suivait ensuite la voiture du chanoine Cornet, député du chapitre, qui s'y trouvait avec l'abbé Bouilli, principal du collège et le professeur Trentesaux.

Puis soixante collégiens à cheval ayant à leur tête deux de leurs condisciples montés sur des chevaux blancs. L'un portait la couronne destinée au lauréat, l'autre un tableau à sa louange. Ils étaient suivis de six autres élèves vêtus à la romaine, armés d'une lance, portant des branches de laurier. Après eux marchaient les doyens et sous-doyens des arts et métiers, en habit noir. Ensuite s'avançaient quatre voitures contenant les membres de la municipalité, et deux autres où se trouvaient les députés de l'administration d'arrondissement. Venaient ensuite cent élèves, en écharpe rouge, tenant tous des palmes à la main. Le général Oméara, qui avait pris le commandement de la province, tout son état major et 25 hussards fermaient la marche.

Arrivé entre la porte des Sept-Fontaines et le faubourg de Maire, le collège trouva le Premier de Louvain, qui l'y attendait accompagné de sa famille, des gens de loi de S^t-Léger, et d'une cinquantaine de villageois à cheval. Là, celui qui était l'objet de ces brillantes démonstrations, et dont le nom volait de bouche en bouche, monta sur un cheval du commissaire des guerres Ris. Alors un élève lui ceignit la tête d'une couronne de laurier, et après que le vainqueur eut reçu les félicitations des étudiants et des corporations, le cortège rentra en ville dans le même ordre qu'il en était sorti. Le lauréat environné des six jeunes gens vêtus à la romaine s'avança au son de l'airain de toutes les paroisses, entouré d'un peuple immense accouru sur ses pas et dont les applaudissemens faisaient retentir les airs! Toutes les rues par lesquelles passa le cortège étaient enjolivées de verdure, de devises, de chronogrammes. Celles de Pont et du Quesnoï se distinguaient surtout par l'élégance et la fraîcheur de leurs arceaux, la beauté et les heureuses harmonies de leurs portiques.

La cour du collège apprenait par ses inscriptions latines que c'était dans cette enceinte consacrée au culte des

Muses, que Joseph Trentesaux avait puisé les premiers élémens des lettres et des sciences. Elle était tendue de riches tapisseries. En face de la porte d'entrée et vis-à-vis du portique s'élevait un dôme garni de taffetas et de velours cramoiis, relevé par des torsades d'or. Le Premier de Louvain s'y plaça. Il fut successivement complimenté par M. De Roisin, au nom du chapitre, qui lui fit présent d'un livre ; ensuite par l'agent national Houzé (1), organe de la municipalité, par la chambre des arts et métiers et par le commissaire des guerres Ris, qui prit la parole pour l'état-major. M. Declippelle au nom des magistrats fit don au Premier d'une aiguière d'argent, et la chambre des arts, d'une cafetière de même métal.

Après que toutes les autorités eurent adressé à M. Trentesaux les félicitations que méritaient ses brillans succès, on procéda à la distribution des prix. Le soir il y eut bal

(1) Voici son allocution :

Liberté, émulation, égalité.

CITOYEN !

La palme glorieuse que vous venez de remporter nous annonce tout à la fois que la Divine Providence vous a comblé de grands talens. Il vous est bien honorable, citoyen, de voir cette province, cette ville, ce lieu de votre naissance, ce collège où vous avez été instruit dans les premiers élémens des sciences, triompher et se réjouir avec vous de vos brillans succès. Tout cela serait bien propre à vous enorgueillir, si vous ne saviez à présent, mieux que jamais, que l'orgueil est un vice, et que tous nos signes d'allégresse tendent bien plus à vous inspirer une noble émulation dans la continuation de vos travaux, qu'à vous porter faussement à croire qu'ils seraient parvenus à leur terme.

L'étude profonde que vous avez faite de la philosophie et de la morale, vous a sans doute appris que l'homme se doit premièrement tout à Dieu, ensuite à son pays, postérieurement à sa famille, enfin à lui-même. Ce n'est donc que par l'exercice suivi de tous ces devoirs que vous continuerez d'être un bon philosophe, un bon citoyen, un bon père de famille ; en un mot, un bon républicain. Tels sont les vœux de la municipalité de Tournai dont je suis l'organe.

Vive la République !

Houzé, Agent-National.

au théâtre. Le Premier y assista. Le lendemain il se rendit au collège à un grand repas, auquel vinrent prendre part la municipalité, l'administration d'arrondissement, la chambre des arts, le général Oméara et tous les premiers des classes.

Le 28 août, soixante jeunes-gens à cheval, précédés d'une musique guerrière et du drapeau tricolore, se rendirent chez M. Lefebvre-Capron, bailli de la terre de S'-Léger, où logeait M. Trentesaux pour l'accompagner retournant dans ses foyers. Le 1^{er} septembre il y eut encore bal à cette occasion, et le lendemain grand dîner à S'-Martin. Le 8, le général Oméara donna aussi un brillant festin, et le 30 le corps des graissiers l'invita à un grand banquet et donna bal à la salle de S'-George. C'est ainsi que dans cette ville, où les sciences, les arts et les lettres furent de tous tems l'objet d'un culte tout particulier, chaque classe de la société décerna à l'envi les honneurs que l'on doit aux talents supérieurs et au génie.

Un mois s'était écoulé, que la nouvelle de la réunion de la Belgique à la France fut apportée par un courrier extraordinaire à l'administration d'arrondissement (6 octobre). Celle-ci en informa aussitôt la municipalité. Pendant trois jours les cloches de la ville annoncèrent cet événement au peuple, le matin, le midi et le soir. Le lendemain à onze heures l'administration d'arrondissement, la municipalité et l'état-major se rendirent en la salle des concerts sur la Grand'Place. La tribune était ornée d'un tapis et d'un drapeau tricolore. L'agent national y parut et lut à haute voix le décret de la Convention en date du ix vendémiaire (1^{er} octobre 1795) qui réunissait notre pays à la république. A l'agent national succéda l'aide-de-camp du général Oméara, pour prononcer un discours très-bref sur les immenses avantages que la Belgique allait recueillir de ce bienfait de la grandeur conventionnelle (1). Après

(1) Trois mois après, le Tournésis était frappé d'un emprunt forcé de 700,000 livres de France.

ces discours les cris de *vive la République* proclamés par les autorités ne trouvèrent que très-peu d'écho parmi le petit nombre des assistans. L'enthousiasme de commande alla expirer à quelques pas de la tribune : Tournai avait cessé d'être chef-lieu de province ! L'administration d'arrondissement ne tarda point à être supprimée et fondue dans celle de Jemmappes.

Cependant l'insurrection des sections à Paris, dont les projets tendaient à anéantir la représentation nationale, ayant fait prendre dans les provinces des mesures contre les émigrés français, l'ordre arriva dans Tournai de les arrêter tous, ainsi que les personnes suspectes ; et la consigne fut donnée aux portes de ne laisser sortir qui que ce soit sans passeport (12 octobre). Mais le général Oméara, plus humain que la Convention, se borna simplement à surveiller leur conduite. Le chapitre circonspect régla aussi la sienne sur la volonté de la Convention : car les vicaires-généraux ayant commencé vers ce tems-là de nommer aux cures qui dépendaient de leur collation, n'y appelèrent aucun prêtre Français ou Belge qui eût été ministre du culte en France. Ce fut aussi à cette époque que les juridictions académiques et ecclésiastiques tombèrent abolies par la constitution française. Celle-ci fut publiée à Tournai le 19 novembre.

Le commencement de l'année 1796, fut remarquable à Tournai par l'établissement d'une magistrature populaire et toute paternelle. Le 8 janvier, les juges de paix entrèrent en fonctions (1). Peu de tems après le commissaire du pouvoir exécutif ayant reçu l'ordre de faire disparaître dans les églises et autres édifices publics les armoiries et tous les insignes de la royauté et de la féodalité, les membres du chapitre, pour se conformer à ce qui leur était

(1) C'étaient M. Hoverlant, juge-de-paix de la 1^{re} section rive gauche de l'Escaut, et M. Vincent juge de la 2^{me} section rive droite. Depuis 1823, ces deux autels élevés à la concorde sont réunis.

enjoînt, firent plâtrer dans la nuit du 22 au 23 janvier, toutes les armoiries et les fleurs de lis qui décoraient les pierres sépulchrales placées à Notre-Dame : sage précaution qui nous les a conservées intactes. Après avoir ainsi triomphé de l'aristocratie humaine, le rigorisme républicain s'attaqua avec un égal succès aux emblèmes et aux objets représentatifs de notre croyance. Tous les christa, les saints, les croix et les vierges exposés dans les rues à la vénération des fidèles disparurent.... Plusieurs morceaux d'art et d'architecture croulèrent alors sous le marteau, entr'autres l'antique monument en pierres élevé dans des tems très- reculés, près de l'église S^t-Piat, au premier apôtre du Tournésis.

Le 20 janvier, une proclamation des municipaux invita les Tournaisiens à célébrer comme jour de fête l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français, et à propager d'âge en âge la haine à la royauté. Ce jour étant arrivé un nombreux cortège parti de l'hôtel-de-ville se rendit sur la Grand'Place dans l'ordre suivant : les orphelins des deux sexes, les vieillards et les vieilles femmes, les écoliers, professeurs et le principal du collège; les religieux et religieuses pensionnés, tous sur deux rangs; les receveurs-généraux, les subalternes, leurs commis et employés; le directeur des postes; le receveur des domaines nationaux; les inspecteurs des eaux et forêts, le vérificateur des assisgnats, les juges de paix, leurs accessseurs et huissiers; le tribunal correctionnel; la musique et la municipalité précédée de ses actuaies. Arrivé sur la place, il forma un vaste carré, au milieu duquel étaient les autorités civiles et militaires. Le commissaire du directoire exécutif reçut de tous les fonctionnaires la déclaration de « vouer une haine éternelle à la royauté, et d'être sincèrement attaché à la république. » On prononça ensuite des discours analogues aux circonstances, et la musique joua des airs

patriotiques sous l'arbre de la liberté, en présence d'une grande affluence de monde.

Mais c'était peu, paraît-il, aux yeux des magistrats que ces vœux de haine et d'attachement pour prouver que le républicanisme le plus pur animait toute la cité. Le bruit de l'arrivée du général du Bois de Cancé les poussa à des démonstrations encore plus énergiques. Il fut enjoint à toute dame, fille ou femme, de porter ostensiblement la cocarde tricolore à peine de trois escalins d'amende. Ce général arriva à Tournai le 2 février et alla prendre son logement à l'abbaye de S^t-Martin. Le même jour le commissaire des guerres Ris fut mis par lui en état d'arrestation, et le lendemain il parut une proclamation terrible du général. « J'apprends, y disait-il, par la voix des autorisés qu'il existe dans cette commune des êtres assez criminels pour prononcer le nom de *Roi*. Où sont-ils? qu'ils se présentent et je leur livrerai combat. J'arrive avec une colonne pour terrasser les royalistes et les chouans et quiconque refuserait de payer la dette sacrée que demande le sénat auguste. »

Après avoir commandé aux militaires la plus stricte surveillance sur tous les ennemis de la république, dont selon lui la commune était infestée, le sinistre météore disparut dans la direction de Mons, laissant tous les esprits en proie aux plus vives alarmes.

La république en supprimant les fêtes religieuses, en avait créé d'autres qu'elle croyait plus conformes à l'esprit et aux mœurs de l'époque.

Le 10 avril, on célébra *la fête de la jeunesse*, ordonnée par la loi du 3 brumaire an iv. A deux heures et demie après-midi, un nombreux cortège composé de toutes les autorités civiles et militaires partit de l'hôtel-de-ville pour se rendre sur la Grand'Place, en chantant des hymnes et des chants patriotiques.

Au milieu de la place d'armes, couverte d'une masse

compacte de peuple , était érigé un autel à la patrie sur lequel brûlait l'encens. Les vieillards des deux sexes et les soldats qui avaient reçu des blessures honorables y avaient une place réservée. Au milieu de l'administration municipale marchaient les élèves à qui les récompenses devaient être décernées. Les citoyens Chenard, président du tribunal correctionnel, Auverlot, commissaire du pouvoir exécutif et Robertson, vérificateur des assignats, y prononcèrent des discours.

Le 29 mai, une autre fête ramena le peuple sur la place. C'était celle *des victoires*. On lisait sur l'autel de la patrie le nom de toutes les batailles gagnées par les Français. Montenotte, Millesimo et Mondovì venaient de proclamer à Tournai pour la première fois le nom de Buona-
parte, général en chef de l'armée d'Italie.

Ce fut vers le même tems (25 juin) que la cité fut divisée en cinq sections. C'était la section *des sources*, celle de *l'égalité*, de *la liberté*, de *la fraternité* et *des rochers*. Un commissaire de police fut établi dans chacune d'elles. Un mois après fut aussi mise en vigueur la loi sur l'état civil. Les déclarations de naissance, de mariage et de décès furent inscrites pour la première fois le 10 août, par le président De Villers.

Pendant ce tems-là les personnes cotisées dans l'emprunt forcé ayant adressé de vives réclamations à la municipalité afin d'obtenir une plus juste répartition, M. Vinchent notaire partit pour Paris, chargé de porter au Directoire exécutif leurs doléances à ce sujet. Il s'y rendit de nouveau au mois de janvier suivant et obtint un sursis du ministre des finances. Il rendit dans ces différentes missions d'importans services à ses concitoyens. Son zèle triompha d'une foule d'obstacles, en sorte que l'administration de Jemmappes, de concert avec la municipalité de Tournai, remédièrent à beaucoup d'abus.

Peu après fut publiée la loi du 15 fructidor supprimant

toutes les maisons et les établissemens religieux. Déjà la municipalité s'était emparée de l'église des Dominicains pour y établir le Temple de la Loi. On y avait donné lecture des *Droits de l'homme* et de la Constitution, à la fête du 1^{er} vendémiaire (22 septembre). Elle avait aussi vendu pour faire face aux dettes les plus urgentes, tous les effets de la chapelle de l'hôtel-de-ville pour la somme de 2,600 livres.

Cette époque fut pour les émigrés (1), les prêtres et les religieux un tems d'épreuve, de persécution. Vers la fin de novembre, la consigne fut donnée aux gardes de police et autres employés d'arrêter toutes les personnes suspectes d'émigration; et l'ordre, affiché aux portes de la ville. Le lendemain 28 novembre, deux prêtres, M. De Fionnes et Dom Dubois, de l'abbaye d'Hasnou, furent mis au beffroi, d'où ils ne sortirent sous caution qu'après une captivité d'un mois. Le 17 décembre, le citoyen Sailly, prêtre et précepteur des enfans de M. De La Cazerie, fut arrêté comme suspect d'émigration et, après information tenue, mis au beffroi. M. Desfossez, prêtre intrus, et plusieurs autres partagèrent son sort. Peu après l'administration municipale reçut une lettre du représentant du peuple Merlin, qui ordonnait aux autorités de poursuivre les émigrés selon toute la rigueur des lois et les gardes de ville procédèrent à des visites domiciliaires. Plusieurs personnes furent encore arrêtées, entr'autres le citoyen Herlant qui était de retour dans ses foyers depuis la suppression des Croisiers de Lannoi, et un français du nom de Grivillers, autrefois procureur au parlement de Douai, où il fut décapité le 29 février suivant. On arrêta aussi chez le citoyen Rose, au hameau de la Tombe, plusieurs religieuses qui fuyaient la France. Elles furent conduites dans une cham-

(1) Il se trouvait en 1796 et 1797 environ 3,000 émigrés à Tournai. On sait tout ce que les habitans de cette ville ont fait pour alléger le poids de leurs infortunes.

bre d'arrêt à la maison commune et de là à Douai, au dépôt général des prisonniers.

Ce fut le 28 mars 1797, qu'on exposa en vente les biens des émigrés et des prêtres français situés dans la Belgique. Le clergé belge ne tarda point non plus à éprouver des rigueurs. Le chapitre, pour avoir fait abattre quelques chênes dans ses bois, sans une autorisation préalable, vit tout à coup tous ses biens frappés de séquestre, et les scellés apposés sur ses meubles et ses registres. En même tems on enleva chez les receveurs tous les documens de comptabilité, et les citoyens Lefebvre-Capron, Vranx et Yperseel furent condamnés à 1,000 livres d'amende, pour s'être prétendument refusés à remettre les registres du chapitre. Après avoir séquestré les biens des chanoines on séquestra leurs personnes. Les chanoines Gosse et de Nieuport et le secrétaire de La Ruyelle furent mis aux Carmes comme auteurs et signataires d'une circulaire adressée à tous ordres religieux. C'était une protestation en termes assez énergiques contre la suppression générale dont ils étaient menacés. Van Haesendonck, qui était malade, fut gardé à vue par un gendarme. L'abbé La Haise chapelain de Notre-Dame alla les rejoindre aux Carmes, pour avoir dit, en parlant de la suppression : « dans tous les cas, le peuple est pour nous. » Ils comparurent tous à Mous, et revinrent acquittés.

Un mois s'était à peine écoulé, que des commissaires nommés par le département, accompagnés d'officiers municipaux, apposèrent les scellés sur les clochers et le portail extérieur des abbayes, couvens et communautés. On laissa cependant aux religieux la liberté de célébrer dans l'intérieur de leur maison l'office divin, et le peuple continua d'y assister comme auparavant. Puis on afficha sur la porte des églises un extrait des résolutions prises par le département en date du 24 vendémiaire an v (15 octobre 1796), concernant la suppression des couvens, et prohi-

bant toute cérémonie religieuse, et la sonnerie des cloches. Leur inventaire était ordonné, ainsi que l'apposition des scellés, sur la porte des cloîtres et des églises. Les temples devaient être fermés au soleil couchant. Il était défendu d'afficher aucune cérémonie religieuse; et l'invitation fut faite aux ordres mendians de se conformer aux lois sur la mendicité.

Pour dédommager de la perte de leurs biens les membres des corporations supprimées, on venait d'émettre en France deux milliards de bons nationaux. A l'exception de cinq à six, tous les religieux et religieuses de Tournai refusèrent ceux qu'on leur offrit en indemnité de leur suppression. En vain les Récollets présentèrent une pétition au gouvernement pour être maintenus dans la possession de leurs biens meubles et immeubles. Ils furent éconduits de leur demande et durent se soumettre à l'arrêt du 15 fructidor. On ne tarda pas à établir des gardiens dans les maisons religieuses, et, dans la crainte de tumulte, on plaça dans la cour de l'abbaye de S^t-Martin deux pièces de canon et une compagnie d'artilleurs accourus de Douai.

Cependant le terme fixé pour l'évacuation des couvens approchait, et les religieux disposaient de leur mobilier, emportant ce qui leur convenait, vendant le superflu. Ce jour si fatal pour eux étant enfin arrivé (17 novembre), les Récollets donnèrent les premiers l'exemple de la soumission aux lois. Le lendemain les religieux de S^t-Martin, les Dominicains et les Carmes abandonnèrent aussi leurs cellules. A l'évacuation de l'abbaye de S^t-Martin, les militaires se livrèrent au pillage à un tel point que l'on dut envoyer la force armée pour mettre fin à leur brigandage, et pour appréhender au corps ceux-là mêmes à qui était confiée la garde du monastère. Dans les communautés pauvres, les commissaires offrirent, par autorisation supérieure, aux hommes 200 livres, aux femmes la moitié pour

leur vestiaire. Mais ces offres ne furent point acceptées.

Le 20 du même mois, l'abbaye des Prés et le couvent de S^t-André furent évacués. Les Béguines, les religieux des Campeaux, ceux de S^t-Médard, les Filles-Dieu, les Carmélites et les religieuses du Saulchoir sortirent aussi de leur retraite. Le couvent des Augustins se ferma le dernier. Les Sœurs-Noires ne durent leur maintien qu'à l'utilité de leur institution toute philanthropique. Les membres de ces diverses communautés supprimées se virent obligés, un peu plus tard, de déclarer leurs moyens d'existence et la profession qu'ils se proposaient d'embrasser, à péril d'être regardés comme vagabonds et gens sans aveu.

Les couvens étant fermés, on transforma en bazar l'abbaye de S^t-Médard. Tous les meubles réputés nationaux, tels que le mobilier de la chambre des arts, et celui provenant des maisons religieuses y furent transportés et vendus à vil prix, à la requête du receveur des domaines.

Ce fut le 6 mai que l'on publia à Tournai la loi du 7 vendémiaire an iv, concernant la police des cultes. Elle exigeait de tous les ministres une déclaration conçue en ces termes : « Je reconnais l'universalité du peuple français pour souverain, et promets obéissance aux lois de la république. » Le 13, le vicariat de Tournai fit cette déclaration à la municipalité. Celui de Cambrai ne jugea pas à propos de la donner, et les curés de S^t-Brice et de S^t-Jean, qui ressortissaient à ce dernier diocèse, liés par l'exemple de leurs supérieurs, ayant refusé d'obéir à la loi, furent remplacés par d'autres prêtres.

Pendant les événemens politiques se précipitaient. L'empereur d'Autriche venait de renoncer à la Belgique. Les assemblées primaires avaient eu lieu à Tournai, qu'un nombre considérable de troupes traversait chaque jour pour se rendre à l'armée du Rhin. Les électeurs réunis au chef-liou du département venaient de nommer pour re-

présentant le citoyen Hoverlant. Le 19 avril, à midi, les cloches et le carillon national annoncèrent son arrivée. Une musique guerrière alla à sa rencontre. Des flots de peuple se pressaient sur son passage. Les municipaux et les autres fonctionnaires publics allèrent le saluer à l'entrée de la ville. « Jamais souverain ne fut mieux accueilli. » (1) Conduit au temple de la Loi, il y reçut les félicitations de la municipalité et des autres corps administratifs et judiciaires. Un bal fut donné à cette occasion au profit des pauvres.

Ce fut le 8 septembre que l'on apprit à Tournai la nouvelle de la conspiration royaliste découverte à Paris, et le grand coup d'autorité porté par le Directoire le 18 fructidor, pour sauver la république. Vers trois heures après midi l'on afficha partout une proclamation du Directoire au peuple de Paris sous la date du 18 fructidor, dans laquelle il exposait de quelle manière le royalisme menaçait la constitution; et les mesures extraordinaires qu'il avait dû prendre pour réduire les conspirateurs à l'impossibilité de nuire. Il avait annulé les opérations électorales de 48 départemens, afin de délivrer ainsi le corps législatif des députés voués à une faction, dont les plus dangereux venaient d'être déportés. Tous les fonctionnaires tels que juges ou administrateurs municipaux élus par ces départemens étaient aussi exclus de leurs fonctions. Quarante-deux membres du Conseil des Cinq-Cents, onze de celui des anciens étaient condamnés à la déportation dans un lieu choisi par le Directoire, ainsi que les deux directeurs Carnot, Barthélemi et l'ex-ministre de la justice Cochon. Les propriétaires, éditeurs et rédacteurs de 42 journaux étaient voués au même sort. Pour renforcer l'autorité du Directoire, toutes les lois révolutionnaires, abolies ou modifiées par les Cinq-Cents, étaient remises

(1) Ms. Isbecque.

en vigueur ; et les articles de la fameuse loi du 3 brumaire, qui avaient été rapportés, étaient même étendus. Les émigrés rentrés sous prétexte de demander leur radiation devaient sortir sous 24 heures des communes où ils se trouvaient, et sous 15 jours, du territoire. On avait rétabli les lois sur la police des cultes, et celles qui, rappelant les prêtres exilés et les dispensant du serment ne les obligeaient qu'à une simple déclaration, étaient rapportées.

Ce coup d'état, exécuté avec force, rendit au Directoire une puissance toute révolutionnaire, et prévint la guerre civile. Il eut d'immenses conséquences. Royalistes et prêtres regagnèrent les frontières, et ceux qui se disposaient à rentrer, s'enfoncèrent de nouveau en Allemagne et en Suisse.

Quoique le département de Jemmappes ne fût point du nombre des provinces où les opérations électorales avaient été annulées, Tournai se ressentit de ces mesures de salut public. Un grand nombre de fonctionnaires, parens d'émigrés, se virent forcés de donner leur démission. Les scellés furent apposés sur les papiers de l'éditeur du *Belge-Français*. Pour la première fois les prêtres déposèrent la soutane pour sortir, et le chapitre lui-même prit la résolution de prêter le serment de *haine à la royauté*. Des chariots de prêtres, de religieuses et d'émigrés, venant des prisons de Lille et de Douai passèrent en grand nombre par notre ville pour être transférés hors du territoire de la république.

Le chapitre et les communautés ne tardèrent point à supprimer les signes extérieurs du culte. Les cloches de la cathédrale cessèrent de nouveau d'annoncer les offices, et l'ordre fut envoyé à tous les curés de faire disparaître les croix des clochers (1). Sur l'injonction du commissaire

(1) Leur descente des clochers fut passée au rabais et adjugée pour la somme de 200 livres. Le 31 août suivant, l'on vendit, pour être démolis, les clochers de l'hôpital Notre-Dame, de l'hôpital Delplanque et celui de Marvis.

du pouvoir exécutif Auverlot, l'on mura le portique de la cathédrale, où se trouvaient quantité de saints et de vierges, qui furent ainsi redevables de leur conservation, à une mesure qui semblait devoir les anéantir.

Quant aux prêtres, la plupart firent le serment qu'on exigeait d'eux. Les curés de S^t-Brice, de S^t-Jean et de S^{te}-Marguerite, n'ayant pas jugé à propos de se soumettre à la loi, mal leur en advint. Ils furent mis en jugement, leurs églises fermées, et les scellés apposés sur leur mobilier (1).

Le serment qu'avait prêté le chapitre, ne le mit point à l'abri de la spoliation ainsi qu'il devait l'espérer. Le receveur des domaines, en vertu d'un arrêté du département se rendit à la cathédrale avec des commissaires, pour y dresser l'inventaire du mobilier. L'église fut fermée, afin qu'on ne troublât point leurs opérations, et bientôt les voûtes du temple ne retentirent plus que du bruit lugubre de sa destruction. Une partie de la bibliothèque fut transportée au département (2); les effets, les

(1) Rigau, prêtre insermenté ayant été surpris célébrant la messe fut condamné à 500 livres d'amende et à 3 mois de détention. Les curés de Rongy et de Leuze et le vicaire de S^t-Jean subirent la même condamnation. On vendit aussi les effets de S^t-Brice, de S^t-Jean et de S^{te}-Marguerite. Les paroissiens les rachetèrent tous. Seillier, de Tournai, ex-croisé de Lannoi arrêté comme émigré fut fusillé à Bruxelles au mois de juin 1798.

(2) En vertu d'un arrêté de l'administration centrale du département du 9 Nivôse an V, un commissaire nommé Fabry fut envoyé à Tournai pour faire l'inventaire des livres qui se trouvaient sous le scellé.

Il existait alors sept établissemens religieux possédant des bibliothèques. Elles contenaient toutes ensemble 35,666 volumes; savoir :

| | |
|---------------------------------|--------|
| Le Chapitre.. . . | 16,561 |
| S ^t -Martin. | 6,540 |
| Les Dominicains . . | 4,131 |
| Les Carmes. | 4,645 |
| Les Récollets. . . . | 1,887 |

objets du culte, les saints et les marbres furent vendus deux mois après. C'est alors qu'un des plus beaux morceaux de sculpture qui décorait cette superbe basilique, le grand *Salvator mundi*, fut adjugé pour la somme de 7 livres 10 sols. Une seule veine dont la statue était animée valait davantage.

St-Médard 1,000

Le Séminaire . . . 1,202

On consacra trois mois à cet inventaire. L'administration municipale intervint par un de ses membres à la confection des catalogues ; mais quand il s'agit du transport des livres, elle s'y opposa formellement, et réclama avec énergie à ce sujet près du département.

Après une année d'hésitation, l'administration centrale du département de Jemmapes, nomma le citoyen Timolat à l'effet de se rendre à Tournai, et de faire transporter à la bibliothèque centrale à Mons les livres enlevés aux couvens.

Mais à la réception de cet arrêté spoliateur, le chef de la municipalité, M. Cuvelier, aujourd'hui procureur du Roi, fit opérer dans la nuit même qui suivit sa notification, un triage de 1,500 volumes parmi les plus précieux de toutes les bibliothèques. On les transporta secrètement à l'hôtel-de-ville où ils sont restés cachés pendant six ans. C'est par ce pieux larcin que ce digne magistrat sauva du naufrage les plus beaux manuscrits de notre bibliothèque.

Le commissaire Timolat arriva à Tournai quelques jours après. Sa mission étant connue, le peuple l'appela par dérision *tu volas*, et le poursuivait partout de ses sarcasmes. Le commissaire fit aussitôt assembler tous les bateliers de la ville et leur proposa le transport des livres, statues, tableaux qui se trouvaient emballés depuis un an. Il ne s'en trouva pas un qui voulût s'en charger.

L'entreprise fut ensuite exposée en adjudication publique par affiches placardées. Personne de la ville ni des environs ne se présenta, et aucune espèce d'offre ne fut faite.

Timolat parvint peu de tems après à traiter avec un maquignon. Mais au moment d'effectuer le marché, notre homme intimidé par le peuple se dédit, et le commissaire se trouva encore une fois dans l'impossibilité d'effectuer le transport.

La municipalité, ne pouvant résister ouvertement aux ordres de l'administration centrale, chercha du moins à en retarder l'exécution autant que possible. Elle profita donc des embarras suscités à Timolat pour réclamer à Mons. Elle s'adressa en même tems au corps législatif,

Ces crises politiques influaient d'une manière bien meurtrière sur le commerce et l'industrie. Cet état de choses empirait de jour en jour. Les contributions ne rentraient que très-difficilement, et le peuple, faute de travail, était plongé dans une extrême misère. La magistrature de Tournai, pour subvenir à ses besoins ne recula

et fit de nombreuses démarches pour obtenir à Tournai l'établissement d'une école centrale et d'une bibliothèque publique.

Pendant qu'ils réclamaient et sollicitaient ainsi auprès des autorités supérieures pour conserver leurs collections, les magistrats municipaux ne négligeaient aucun moyen pour entraver l'exécution de l'arrêté du 15 floréal, dans l'espoir de fatiguer l'administration départementale et ses agens. Ils étaient d'ailleurs secondés dans leur opposition par toute la population de la ville. Tous les ouvriers refusaient de travailler au transport des caisses et ballots. Ils préféraient sacrifier leurs intérêts privés, plutôt que de concourir à un acte qu'ils considéraient comme une spoliation. Le commissaire Timolat tenta vainement de lutter contre cette résistance passive ; il avait cru pouvoir y parvenir en appelant à Tournai des ouvriers étrangers ; mais leur arrivée fut le signal d'une véritable émeute populaire, et l'on signifia à ces ouvriers, ainsi qu'à Timolat lui-même, qu'on briserait les statues, qu'on lacérerait les tableaux, et qu'on jeterait les livres dans l'Escaut, plutôt que de les laisser enlever.

Tant de persévérance et de ténacité méritaient d'être couronnées de succès, et elles le furent en effet. Le commissaire Timolat désespérant de vaincre une opposition aussi opiniâtre, et se trouvant isolé au milieu d'une population exaspérée, fut forcé de quitter une ville où il pouvait croire que son existence elle-même n'était plus en sûreté, et retourna à Mons. De son côté, l'administration supérieure comprit qu'il serait trop rigoureux de priver la ville de Tournai de collections littéraires pour lesquelles elle avait fait preuve d'un si profond attachement.

Après une discussion qui avait duré près de quatre ans, la ville de Mons obtint pour la bibliothèque centrale 530 ouvrages. Tous les autres furent laissés à la municipalité pour former une bibliothèque publique. Ce qui fit dire au savant Goethals Vercruysse, qu'à l'époque désastreuse de la révolution française, aucune ville en Belgique ne fit preuve pour la conservation de ses richesses littéraires et de ses collections d'objets d'art, d'autant de dévouement et de résistance énergique que Tournai.

La bibliothèque de Tournai contient aujourd'hui, outre beaucoup de manuscrits, 29,000 volumes imprimés. C'est le nombre de ses habitans. Aug. Voisin, doc. pour servir à l'hist. des bibliot. de Belgique.

devant aucun sacrifice. Elle vendit jusqu'à sa batterie de cuisine, ses argenteries, son linge de table et tout son mobilier et son vin. Car chaque magistrat, en entrant en charge, payait un droit de vaisselle de 18 florins, qui servait à l'acquisition du mobilier municipal.

Ce fut cette année qu'on établit à Tournai une chambre de commerce, et une chaire de chirurgie à laquelle fut appelé M. David que distinguait un beau talent.

Tandis que Bonaparte, après avoir soumis sur son passage les chevaliers de S^t-Jean de Jérusalem, plantait en Égypte le drapeau tricolore sur les brillants minarets d'Alexandrie et d'Aboukir, nos conscrits, moins avides de gloire que les soldats des pyramides, suscitaient dans les campagnes et même au sein des villes une insurrection sérieuse. Soit que l'on soupçonnât les prêtres insermentés d'en être les secrets moteurs, soit que l'on voulût seulement les intimider, et faire contourner au profit du repos public et de l'état l'influence qu'ils exercent sur le peuple, il parut un arrêté de la municipalité qui les rendait personnellement responsables des troubles, et les obligeait de se présenter chaque jour pardevant les magistrats. Une proclamation invita aussi les habitans à monter la garde.

On apprit bientôt les affreux désordres commis à Celles, à Leuze, à Audenarde et à Renaix. Des colonnes mobiles sorties des villes frontières furent aussitôt dirigées sur ces différentes localités pour les soumettre. Les habitans de Tournai se prêtèrent au maintien du bon ordre et secondèrent puissamment les troupes de la république, en repoussant les insurgés qui s'étaient avancés jusqu'à Rumillies. Ils avaient pillé et livré aux flammes tous les registres et papiers municipaux. A leur approche, la malveillance avait affiché pendant la nuit des écrits incendiaires, et semé des cocardes noires dans Tournai. Mais ces instigations ne produisirent aucun effet; et peu après les insurgés attaqués près de Cambrai par les colonnes

mobiles sorties de Lille, furent complètement défaits. 200 hommes des leurs restèrent sur le carreau. Cette déroute étouffa pour toujours chez les conscrits l'esprit d'insurrection.

Le Directoire exécutif, pour arrêter les progrès de la révolte, avait décerné la peine de mort contre ceux qui seraient pris les armes à la main. En conséquence il arriva bientôt dans nos murs une commission militaire pour juger les rebelles, tombés au pouvoir des troupes républicaines. Elle siégea au tribunal correctionnel. 60 insurgés extraits des prisons de Lille comparurent à sa barre. Plusieurs d'entr'eux condamnés à mort par cette cour martiale, eurent à choisir pour genre de supplice, entre la guillotine et la fusillade. Ces exécutions ne produisirent point l'effet qu'on s'en était promis. Les conscrits de Tournai et des environs ne se montrèrent plus en armes, il est vrai, mais ils ne refusèrent pas moins de se rendre à l'armée, et se cachèrent dans les bois. Comme la république n'éprouvait pas moins de difficulté à percevoir les contributions qu'à enrégimenter la jeunesse, le général Beguinot, après avoir enlevé des otages (1), qu'il fit conduire à Mons sous bonne escorte, mit la ville en état de siège, et établit à discrétion chez les bourgeois une colonne mobile.

Une députation de la municipalité se rendit aussitôt au chef-lieu du département afin de faire cesser cette rigueur inutile. Mais elle ne reçut qu'un mauvais accueil de l'administration centrale. « Il faut que l'orgueilleuse ville de Tournai, dit le commissaire Pradiez à nos magistrats députés, sache une fois pour toutes, qu'elle fait partie intégrante du département de Jemmapes. »

C'était peu des disgrâces humaines. Au régime militaire

(1) C'étaient MM. Prayé ci-devant abbé de S^t-Médard, Cazier-Dubreucq et de Clerbois. D'autres notabilités enlevées deux jours plus tard, allèrent les rejoindre à Mons, d'où elles ne revinrent qu'en mois après.

qui pesait si lourdement sur Tournai, se joignit un froid excessif qui, anéantissant les semailles et tous les fruits de la terre, fit concevoir les craintes les plus fondées pour l'avenir. Après une gélée incessante de six semaines, un dégel subit suivi d'une pluie abondante inonda à la mi-février presque toute la basse ville. L'humide élément envahit la rue du Château, le Becquerelle, la rue des Campeaux, le quai des Salines, la rue des Tanneurs; et les quais depuis le Pont-aux-Pommes jusqu'aux Moulins furent couverts de quatre pieds d'eau. L'inondation fit émigrer une partie des habitans de ces quartiers. La crue fut telle que jamais on ne l'avait vue. Par une de ces coïncidences bizarres, et comme s'il eût manqué quelque sombre couleur pour rembrunir encore davantage ce lugubre tableau d'une ville inondée, le rauque tocsin des cloches que l'on brisait au clocher de chaque paroisse, semblait annoncer de loin à loin qu'une calamité générale allait s'appesantir sur tout le peuple en le frappant dans chacune de ses catégories (1).

(1) C'est à cette époque que fut brisée *Marie Pontoise*. Cette belle cloche du poids de 21,000 livres était un don d'un sieur Jean De Pontoise qui avait laissé à son décès 4,000 livres pour sa confection. Le chanoine Leclercq avait fait le reste vers l'an 1580. Elle avait été refondue en 1518 et 1713. De ses morceaux les Français payèrent les bouchers qui avaient livré la viande à la garnison.

Les cloches du beffroi furent respectées. Le beffroi ayant été incendié le 13 février 1391, fut rétabli à peu près tel qu'il est aujourd'hui. Car la galerie de fer était autrefois en pierres. L'année suivante, on coula les cloches appelées *Bankloke*, le *Vignerou* et le *Timbre*.

Le *Vignerou* était la cloche de *réjouissance*, le *Timbre*, celle d'*alarme*.

La *Bankloke* ou cloche du Ban, était celle dont parle l'art. XXXVI de la charte de commune et qui servait à appeler le peuple aux assemblées. à la défense de la ville lorsqu'elle était menacée ou attaquée. Elle annonçait aussi l'exécution à mort, la mutilation et le bannissement des criminels, ce qui explique cette inscription qu'elle portait :

Banloque suis de Commune nommée,
Car pour effroy de guerre suis sonnée.

Il n'existait à cette époque qu'un seul tribunal civil pour tout le département de Jemmappes. L'on ne connaissait point de cour d'appel. Seulement on pouvait appeler pardevant l'un des tribunaux de département les plus voisins désignés par le gouvernement. Il n'y avait point non plus de tribunal de commerce.

Ce fut dans ces circonstances que les négocians de Tournai adressèrent au Conseil des Cinq-cents à Paris, par l'intermédiaire de leur concitoyen Hoverlant, représentant du peuple, une pétition tendant à obtenir pour leur commune, l'établissement d'un tribunal de commerce. La position topographique de Tournai, la nature de ses relations, ses fabriques nombreuses, son industrie en convalescence : tout proclamait l'utilité d'une pareille institution. M. Hoverlant seconda de toutes ses forces les efforts de ses concitoyens. Il fut assez heureux pour obtenir qu'il fût nommé dans le sein du conseil national une commission spéciale chargée d'examiner la demande des Tournaisiens. Cette commission était composée des représentans du peuple Ludot, Perret et Borel. C'était peu que d'avoir préparé les voies à la nomination d'une commission particulière, il fallait encore l'intéresser en faveur de Tournai. M. Hoverlant ne recula devant aucune démarche. La municipalité avait alors pour chef un homme habile que d'immenses services ont rendus cher aux Tournaisiens (1). Il rédigea, pour appuyer la pétition des négocians, un

Si fut celuy qui fondis devant my
Et pour le cas que dessus je vous dy
Robin de Croisille, c'est cler
Me fit pour rustres assembler
L'an mil trois cens nonante doux (deux)
Pour sonner a tous faits pitoux
De mort, d'oreille et d'ortau,
De caiche, et flatrir temoings faux.

(1) M. Cuvelier, procureur du roi, chevalier de l'ordre de Léopold.

mémoire très-bien motivé, précis et élégant, dans lequel la municipalité justifiait la nécessité urgente et absolue de cette institution. Ce mémoire lu et approuvé en séance du corps municipal le 29 pluviôse an vi (6 février 1798), fut envoyé à M. Hoverlant qui fit le reste, et une loi du 3 vendémiaire an vii établit à Tournai un tribunal de commerce. Il fut installé en frimaire de la même année; la première séance eut lieu le 8 du même mois.

La Belgique qui avait été réunie à la France par la loi du 9 vendémiaire an v, lui fut solennellement cédée par le traité de Campo Formio du 17 octobre 1797; elle en fit dès lors partie intégrante.

Au Directoire succéda le Consulat (1800). L'administration centrale du département de Jemmappes ayant été supprimée, une préfecture la remplaça. Elle siégea à Mons. Une sous-préfecture fut établie à Tournai, qui vit aussi s'organiser le tribunal civil et le correctionnel.

L'année suivante, un concordat ayant été conclu avec le S^t-Siège (15 juillet 1801), le libre exercice de la religion catholique fut rétabli, et l'évêque Hirn vint occuper le siège épiscopal de Tournai.

Arrêtons-nous ici et reportons nos regards sur les hommes qui ont donné quelque relief à la ville natale pendant la dernière période séculaire, dont nous venons de parcourir rapidement les principaux événements, et sur ceux qui l'illustrent encore aujourd'hui.

Au milieu du XVIII^e siècle, presque dans le même tems qu'Anselme De Culberg et le général comte De Murrai dirigeaient le conseil et les armées de nos souverains, un autre Tournaisien, le colon el Grégoire Gilles affermissait par sa valeur la domination Hollandaise dans l'île de Java, où plus tard le vicomte Du Bus de Guisignies alla, revêtu des pouvoirs d'un vice-roi, rétablir toutes les administrations aux applaudissemens de la mère-patrie.

Michel Brisseau, Planchon, Carvin, Dumonceau et Ton-

nelier ont exercé l'art de guérir avec succès, et nous ont transmis dans de savans écrits le fruit de leurs veilles et de leurs profondes études.

Poutrain, Hoverlant, Barthélemi Dumortier, Charles Lecoq et Victor Deslinne se sont fait un nom dans les lettres.

La musique révendique Petit, Rousseau, Allard, Moreau, Joseph et Pierre Hespel, Fischer, Roucour et les célèbres violonistes Ghys, Dubois et Seigne; la sculpture, les frères Colier, Gilis fils, Lecreux, Paul Dumortier, Pointeau d'Eblegies, Èrèbe et Dutrieux; la ciselure, Gaspar Lefebvre et Canler qui a animé les quatre aigles du piédestal de la colonne de la place Vandôme; le génie, le général comte Goblet et Vifquin; l'architecture, Lequenne, Douai, Haghe, Bourla architecte de la ville d'Anvers, Renard professeur à l'académie de Tournai et Alexandre Decraene qui, à la suite de brillans succès remportés à Bruxelles et à Paris, a continué pendant six ans ses études à Rome, à Naples et en Sicile, où il a recueilli dans des excursions longues et laborieuses les enseignemens les plus précieux de l'art. Tout ce que le tems n'a point entièrement dévoré a été mesuré et dessiné par cet infatigable artiste.

La peinture a été cultivée avec talent par Michel Bouillon, Sérin, Leboutteux, Ladam, Carré, Delmotte père, Michel Jonkier, professeur à Rome, et Sauvage père, de l'académie royale de peinture en France et ancien directeur de l'académie de Tournai. Son fils, élève très-distingué du célèbre peintre de fleurs Van Spandonck, enlevé à ses travaux à la fleur de l'âge n'a laissé que des regrets.

De nos jours Dewasme-Pletinckx s'est particulièrement attaché à perfectionner l'importante découverte de la lithographie et ses efforts couronnés des plus heureux succès ont rendu son nom cher aux artistes.

A Tournai Prosper et Félix Dumortier peintres d'histoire et de portrait, Lepez-Désévré habile paysagiste, protecteur de tous les talens naissans, à Anvers Pez et Houzé peintres de genre et d'histoire, à Madrid Florentin

Decraene, peintre de portrait, sont autant de noms qui honorent la ville qui les a vus naître.

Louis Haghe, à Londres, dessinateur de la reine d'Angleterre, traitant l'histoire et le paysage avec une égale supériorité est à juste titre considéré comme le dessinateur lithographe et l'aquarelliste le plus distingué de l'époque. Charles son frère possède à un degré très-remarquable une partie des talents qui distinguent Louis. A Paris Louis Gallait, cette jeune et brillante illustration, dont les admirables créations figurent avec tant d'éclat aux musées royaux de Versailles, du Luxembourg et de Bruxelles, est l'auteur de cette abdication de Charles-Quint que la presse française vient de proclamer comme l'œuvre capitale de l'exposition de 1841. Gallait à peine entré dans la carrière est déjà l'orgueil de sa ville natale, de son pays, et semble n'avoir choisi sa résidence à Paris, que pour y représenter et y soutenir dignement la gloire de l'école flamande !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.



| | |
|---|---------|
| Tournai sous la domination Anglaise. | Page 84 |
| » » Charles-Quint. | 102 |
| Conquête de Tournai par la France. | 220 |
| Tournai sous la république française. | 345 |

FIN DE LA TABLE.



